This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49830 4 DUPL

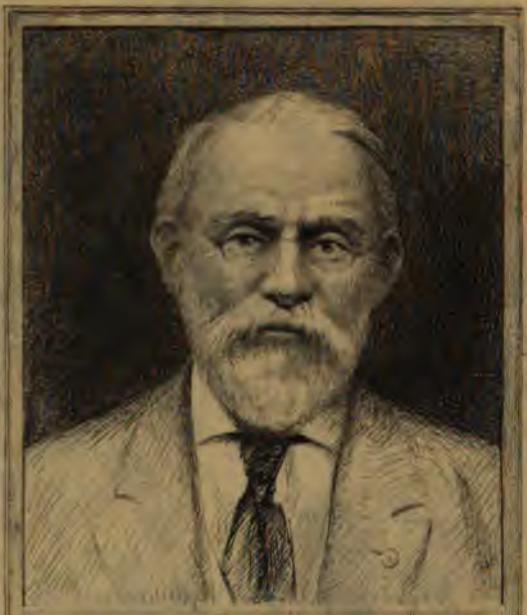

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.A887
S7

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

D'AGRICULTURE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE

TOME XXXI DE LA COLLECTION

TOME IV. — TROISIÈME SÉRIE

ANNÉE 1867

TROYES

DUFOUR-BOUQUOT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
Rue Notre-Dame, 43 et 41

Dunning
Nijhoff
7-30-26
13603

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. FERRAND-LAMOTTE

Par M. QUILLIARD

Vice-Président de la Société.

Messieurs,

Le malheur qui vient de frapper une des plus honorables familles du département atteint aussi notre Société, et dans ses affections, et dans le développement de ses études. La mort de M. Ferrand-Lamotte fait perdre à chacun de nous un ami sincère et dévoué, à la Société un de ses membres les plus assidus et les plus laborieux.

C'est à votre vice-président qu'incombe l'honorable mais pénible tâche de retracer la vie, de rappeler les services de l'homme de bien que nous avons le chagrin de ne plus voir au milieu de nous. J'aurais voulu, Messieurs, un plus digne interprète de vos sentiments et des miens, une voix plus éloquente pour honorer la mémoire d'un collègue dont le souvenir nous sera toujours cher ; j'espère cependant que vous apprécierez mes efforts, et j'ai la certitude que vous me comprendrez, car je fais appel à des sentiments qu'on

n'invoque pas en vain parmi nous, aux sentiments du cœur.

La Providence avait richement doté M. Ferrand-Lamotte ; elle lui avait départi une de ces rares et puissantes natures, chez lesquelles elle se plaît quelquefois à accumuler les dons du cœur et de l'intelligence.

La longue et laborieuse carrière de l'ami que nous regrettons n'a été qu'une constante application de ces qualités : ceux d'entre nous qui étaient admis dans son intimité, savent de quelle sincère et réciproque affection étaient animés tous les membres de sa famille ; de quelle touchante sollicitude ils entouraient celui qui était leur chef et leur lien commun. Tous, nous savons et partagions le respect et l'amour que cette vie, si pleine d'abnégation et de dévouement, avait mis au cœur de ses concitoyens.

Né à Troyes, le 27 octobre 1792, M. Claude Ferrand fut amené par sa position de famille, et dès le début de sa carrière, à s'occuper d'affaires industrielles ; il apporta dans leur direction l'élan d'une intelligence pleine de jeunesse et d'énergie ; non content d'établir dans sa papeterie tous les perfectionnements connus à cette époque, il travailla lui-même à faire mieux que ses devanciers, et c'est à lui que l'on doit le procédé si précieux, encore employé aujourd'hui, du séchage de la pâte par la pression atmosphérique pendant son passage sur les toiles sans fin.

Mais un problème résolu devenait sans attraits pour cette imagination ardente ; il fallait à cet esprit, toujours en travail, une autre question après la question vidée, un autre service à rendre après le service rendu. La fabrication du sucre de betteraves avait à peine été l'objet de quelques tentatives timides et incomplètes, que M. Ferrand comprit de suite l'immense portée de la question ; et le premier, dans le département, il se mit à l'œuvre et donna, par son exemple, une puissante inpulsion à cette nouvelle

fabrication dont le succès a depuis si pleinement justifié les prévisions du jeune industriel.

De si sérieuses et si nombreuses occupations, loin de suffire à l'activité de M. Ferrand-Lamotte, semblaient plutôt exciter l'ardeur de son esprit, qui, soutenu par une santé robuste, se jouait du travail et ignorait la fatigue.

Secrétaire du Conseil supérieur d'Instruction publique, il parcourut toutes les communes du département, et c'est à ses soins, à son dévouement sans bornes, que nous devons d'avoir été des premiers à jouir de l'application de la loi de 1833 dans nos écoles.

Nommé membre du Conseil municipal, juge-consulaire, maire de la ville, il suffisait à tout avec cette vigueur et cette énergie qui faisaient encore notre admiration lorsque, près du terme de sa carrière, il prenait à nos travaux une part si vive à la fois et si pleine d'intérêt.

Mais je touche, Messieurs, à l'époque la plus critique de la vie de notre digne collègue ; et s'il est vrai que le malheur soit la pierre de touche qui sert à reconnaître les grands cœurs, cette épreuve n'a pas manqué à M. Ferrand, et il en est sorti victorieux.

Peut-être, entraîné par une imagination trop ardente, par un amour du progrès trop impatient des lenteurs d'une pratique prudente, avait-il marché dans ses améliorations plus vite que l'eût conseillé une sage et souvent trop tardive expérience.

D'autres causes aussi, qui ne sauraient trouver leur place ici, et qui d'ailleurs échappaient à la sphère d'action du jeune industriel, devenu homme, apportèrent dans sa position un trouble qui le mit au-dessous de ses affaires.

M. Ferrand ne désespéra pas de la situation, il demanda du temps ; et sans relâche, sans faiblir, pendant dix longues années, seul, isolé, il se voua tout entier à l'œuvre qu'il s'était promis d'achever. Un courage si persévérant devait

avoir sa récompense; une ardeur modérée par les années, une instruction solide, une expérience acquise au prix de sévères leçons, devaient porter leurs fruits : elles rendirent à M. Ferrand sa fortune perdue, et firent luire pour lui ce jour de bonheur, après tant de jours néfastes, où il put, désintéressant le passé, soulager son cœur du fardeau qui l'oppressait depuis si longtemps.

Délivré de la préoccupation des affaires, notre digne compatriote ne songea pas au repos; il n'y a, vous le savez, jamais songé; il mit avec une ardeur nouvelle son temps et son intelligence au service de son pays.

La Révolution de 1848 le trouva au Conseil municipal qu'il n'a jamais quitté, au Conseil général où l'avait appelé le suffrage unanime de ses concitoyens.

La Mairie était vacante, et il fallait dans ces jours de tempête une main ferme et puissante, un cœur dévoué pour porter le fardeau de l'administration municipale. Le Gouvernement jeta les yeux sur M. Ferrand, qui accepta courageusement cette mission dangereuse et la conserva, après l'orage, encore pendant plusieurs années.

La gestion des affaires municipales, les intérêts du département défendus au sein du Conseil général, ne sont pas les seuls titres de M. Ferrand à la reconnaissance publique, pendant cette période de sa carrière; appelé par l'élection à la Chambre de commerce en 1853, il devint en 1861 vice-président de ce tribunal, dont la mort de M. Fontaine-Gris lui donna peu après la présidence.

Enfin, comme membre du Conseil de surveillance, il contribua puissamment à donner à l'enseignement de notre Lycée une impulsion nouvelle, et à organiser les cours d'instruction secondaire spéciale.

M. Ferrand avait été nommé membre de notre Société en 1851, et depuis cette époque, jusqu'au dernier jour, il n'a

cessé de prendre à nos travaux la part la plus active; nous en trouvons la preuve dans les nombreux rapports qu'il a faits à la Société, dans les mémoires si variés qu'il lui a présentés.

Je vous ai rappelé, Messieurs, le chef de famille entouré de l'affection des siens, de celle de ses amis; l'industriel éminent, son courage, sa persévérance dans les jours mauvais, son désintéressement dans les jours meilleurs; je vous ai rappelé le citoyen énergique et dévoué, le respect et la considération qui ont été la récompense si bien méritée d'une si belle vie. Vos cœurs se rappelleront le collègue, l'ami bienveillant et sûr; ils conserveront le souvenir de l'homme de bien, dont la mort laisse au millieu de nous un si grand vide.

Troyes, le 22 février 1867.

SÉANCE PUBLIQUE

Du 12 Mars 1867

Dès sept heures du soir la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, mise à la disposition de la Société Académique par M. le Maire de Troyes, est ouverte et reçoit de nombreux invités.

Au moment où arrivent les membres du bureau, elle est remplie d'une assistance choisie.

A sept heures et demie, M. Quilliard, ingénieur en chef du département, devenu président de la Société, par suite du décès de M. Ferrand-Lamotte, prend place au fauteuil et déclare la séance ouverte.

On remarque à ses côtés Monseigneur Ravinet, évêque de Troyes, M. Argence, maire de la ville, M. Brisout de Barneville, procureur impérial, et M. Wartel, inspecteur d'Académie.

M. le Préfet qui, en sa qualité de président d'honneur de la Société, avait concouru activement à préparer cette séance qu'il devait présider, témoigne, dans une lettre adressée à M. le Président, tout le regret qu'il éprouve qu'un voyage imprévu le prive de la part qu'il eût été si heureux de prendre à cette réunion de famille.

Voici l'ordre des travaux qui ont occupé la séance publique, et qui se trouvent imprimés dans les pages suivantes :

1°. Allocution, — par M. Quilliard, président.

2°. Compte-rendu des travaux de la Société, — par M. Harmand, secrétaire.

3°. Une attelée de charrue, — vers par M. Dosseur.

4°. Rapport sur les récompenses décernées par la Société, — par M. Eugène Bacquias, — et Distribution des médailles.

5°. Programme des prix mis au concours par la Société.

6°. Notice sur M. Delarothière, et rapport sur la diminueuse de M. Lebrun, — par M. Gréau.

7°. Quatre pièces de vers, — par M. Soulary.

8°. Notice sur Pierre Mignard, — par M. Le Brun-Dalbanne.

9°. Lettre de Sénèque à Marcia sur Les Consolations, — par M. Jully.

10°. Poésies diverses, — par M. Sardin et par M. Thévenot.

De sympathiques applaudissements ont accueilli ces diverses lectures, ainsi que la proclamation des noms des lauréats.

HARMAND,

Secrétaire de la Société.

ALLOCUTION

PRONONCÉE

A LA SÉANCE PUBLIQUE

Par M. QUILLIARD

Président de la Société.

Messieurs,

Les traditions de la Société Académique de l'Aube veulent que son président soit chargé du discours d'ouverture aux séances publiques; cette mission est facile à comprendre; or, a dit Boileau :

> Ce que l'on comprend bien s'énonce clairement
> Et les mots pour le dire arrivent aisément.

Voilà, Messieurs, un principe formulé avec une rare élégance et qui, cependant, ne m'a jamais convaincu; j'en cherche en vain une démonstration que l'auteur de l'*Art poétique* n'a pas donnée, et qu'il eût été probablement très-embarrassé de trouver.

Si la mission dont je viens de parler est facile à comprendre, si même elle est facile à remplir pour quelques natures privilégiées, avocats, poètes ou littérateurs, je la trouve, en dépit du principe, assez lourde pour un mathé-

maticien bien plus familier avec l'usage des chiffres qu'avec celui de la parole.

Ce n'est pas cependant, Messieurs, que la science soit aride, inabordable, et qu'il ne soit permis ni possible d'en parler, sans provoquer l'ennui et la fatigue. Non, aussi bien que les lettres, aussi bien que les arts, la science a tous les genres de poésie. Je veux essayer de le prouver, et d'avance je réclame votre indulgence pour la forme en faveur du fonds. Je serai bref par impuissance et par raison; ces deux motifs vous paraîtront, je l'espère, légitimes, et si je ne réussis à vous intéresser, ne concluez pas contre la science, mais contre son interprète; il me restera la satisfaction du devoir accompli; j'aurai fait acte de bonne volonté et n'aurai pas abusé longtemps de votre attention.

Si, il y a cinquante ou soixante ans, alors que l'Europe entière était sous les armes, un homme se fût présenté, qui eût dit : « Je puis créer des voies capables de réunir, » en un jour, toutes ces armées sur un même point; capa- » bles, en un jour, de les porter du fond de l'Espagne au » centre de la Russie; je puis établir des communications » qui, en une minute, transmettront des ordres d'une ar- » mée à l'autre, de Paris à Moscou, » cet homme assurément n'eût pas été écouté, et cependant, Messieurs, ces idées que nos pères auraient trouvées insensées, ces idées si étranges que les imaginations fantastiques de Perrault, d'Hoffmann, de l'auteur des ***Mille et une nuits*** n'ont jamais rien enfanté de comparable, ces idées fabuleuses sont devenues la réalité; la science les a faites pratiques : elles sont si bien entrées dans nos mœurs, dans nos habitudes, que nos enfants ne comprendront pas, que nous ne comprenons déjà plus nous-même que les choses aient jamais pu être autrement.

Je ne fais qu'esquisser, renonçant donc à développer cet ordre d'idées, et cherchant, au point de vue dramatique,

une seconde démonstration de ma pensée; ne suffira-t-il pas, Messieurs, de rappeler à vos souvenirs, entre mille exemples, le siége et la défense de Syracuse, la mort tragique d'Archimède; les humiliations, les tortures morales, l'exil et l'isolement odieux et surveillé des dernières et tristes années de Galilée; de vous rappeler l'échafaud de Lavoisier, ses regrets, son désespoir au refus d'un jour de répis imploré de ses bourreaux, non pour sa vie, mais pour la science?

Une seconde fois, Messieurs, j'abandonne les développements, et je me hâte d'aborder la démonstration que j'ai tentée en ce qui touche à la poésie de l'ordre le plus élevé, aux idées philosophiques et religieuses.

Prenons l'homme à son début, voyons-le placé sur la terre, dépouillé, sans appui, abandonné à ses propres forces, et n'ayant, pour vivre ou se défendre, que des vases grossiers, des armes de pierre, efforts suprêmes de son industrie naissante, dont le temps a respecté et dont nous avons retrouvé quelques curieux spécimens.

Qu'il y a loin, Messieurs, de cette faiblesse, de cette ignorance absolues, à la puissance actuelle de l'homme, au développement immense de ses connaissances! Combien il peut, à bon droit, se dire le roi de la création, comparant son point de départ et son point d'arrivée!

Cet être, incapable de guider ses premiers pas sur la terre, est parvenu à la parcourir dans tous les sens, il a su en déterminer la forme, les dimensions. Que dis-je? il a porté jusque dans les profondeurs du ciel ses investigations, il a pu peser le soleil, peser Mars, Jupiter, Vénus, toutes les planètes de notre système, donner les équations du mouvement de tous ces astres, et prédire l'heure, la minute, la seconde de leurs éclipses, de leurs conjonctions, dix ans, cent ans à l'avance; et les faits ont justifié ses prédictions.

Il a pu mesurer, et mesurer exactement, des vitesses que l'imagination seule peut concevoir, celle de la lumière, une vitesse de soixante-dix mille lieues par seconde.

Il a pu apprécier des distances que les chiffres sont impuissants à définir, la distance de la terre à certaines étoiles dont la lumière met deux mille ans à nous arriver en parcourant, je l'ai dit, soixante-dix mille lieues par seconde.

Cette revue rétrospective, sur la rapidité de la marche de l'esprit humain, a donné le jour au paradoxe absurde et impie que vous connaissez, la perfectibilité de l'homme; mais, dans un esprit sain, elle appelle naturellement une pensée de limite.

Une limite, Messieurs, elle existe, cercle de Popilius tracé par Dieu lui-même, au milieu duquel l'homme est enfermé, tournant ses regards vers la circonférence, de laquelle il s'approche incessamment, et s'approchera jusqu'au dernier jour, sans jamais pouvoir l'atteindre.

L'homme, Messieurs, peut changer la forme, il peut changer la place, mais là s'arrête son pouvoir; il ne peut rien créer, rien détruire.

Permettez-moi de compléter ma pensée par un exemple ou deux qui, nous ramenant à la réalité des choses de la terre, me feront, je pense, mieux comprendre.

Si je prends un morceau de glace, si je le mets dans un vase et le vase près du feu, j'ai déjà changé la place; la glace fondera, je change la forme; l'eau s'évaporera, je change à la fois la forme et la place; le vase est vide, mais la vapeur répandue dans l'atmosphère retombera, pourra geler de nouveau; je n'ai donc rien créé, rien détruit.

Si je mets dans le feu un morceau de bois, il ne restera bientôt qu'un peu de cendre, de la vapeur et de la fumée. J'ai changé la forme, j'ai changé la place, mais ai-je détruit quelque chose? Non, assurément; réunissez la cendre,

la vapeur, la fumée, pesez, et vous retrouverez exactement le poids du bois. Bien plus, les cendres, un jour ou l'autre, seront rendues au sol; la vapeur retombera en pluie; une plante, un arbre se trouvera dont les racines s'assimileront les cendres et la pluie, dont les feuilles respireront l'acide carbonique produit de la combustion, et les éléments que j'avais séparés se trouveront de nouveau réunis; le bois sera reconstitué.

Cette fois encore l'homme n'a fait que changer la forme et la place, mais il n'a rien détruit, rien créé.

Il ne lui a pas été donné, c'est ainsi que je formulerai la limite de son pouvoir, il ne lui a pas été donné de changer d'un milligramme en plus ou en moins le poids de la terre qu'il habite.

De cette courte esquisse, permettez-moi, Messieurs, de tirer une conséquence : à différents titres, nous appartenons à la même Société, littérateurs, agriculteurs, hommes de science; éléments divers, en apparence étrangers les uns aux autres, en réalité tous unis par un même lien, par un sentiment commun, la poésie, qui se retrouve dans tous les travaux de l'esprit humain.

Cette pensée n'est-elle pas, pour vous comme pour moi, l'explication de la bienveillance, de l'urbanité, qui donnent à nos réunions tant de charmes et tant d'attraits?

Je ne veux pas, Messieurs, détourner plus longtemps votre attention des communications intéressantes que vous avez à entendre; toutefois, je croirais manquer à la mission que vous avez bien voulu me confier, si en terminant je ne me faisais l'interprète de vos sentiments en donnant un souvenir d'affection et de regrets à la mémoire de ceux de nos collègues que nous avons le chagrin de ne plus retrouver au milieu de nous.

Il faut remonter à 1862 pour rencontrer dans nos annales une fête de famille semblable à celle qui nous rassemble aujourd'hui. Cinq années se sont écoulées depuis cette époque, et ce court intervalle a suffi pour que la mort vînt quatre fois réclamer parmi nous son fatal tribut; puissions-nous pour longtemps être à l'abri d'aussi pénibles épreuves !

Troyes, le 12 mars 1867.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Depuis la Séance publique du 6 Juin 1862 jusqu'à celle du 12 Mars 1867

PAR

M. HARMAND, Secrétaire de la Société.

MESSIEURS,

Je vous dois aujourd'hui le compte-rendu de vos travaux depuis plus de cinq années, et vous n'attendez pas, j'en suis sûr, ce morceau redoutable sans une certaine inquiétude. Vous comprenez, en effet, que pour être exact, méthodique, nourri d'intéressants détails, complet en un mot, ce travail exigerait un volume dont la lecture, quelque rapide qu'on puisse le supposer, absorberait cette séance tout entière. Et pourtant, s'il est un droit imprescriptible, un beau fleuron attaché à la dignité de secrétaire par tous les règlements du monde, c'est le privilège de parler longuement dans les séances publiques et d'ennuyer de même. — Eh bien! rassurez-vous, je renonce et aux droits acquis et aux usages reçus : je veux être court, n'en déplaise à cette foule de matériaux de toutes sortes que j'entends s'agiter

autour de moi, et réclamer vivement la place qu'ils croient leur être due.

Je m'engage dans cette voie d'un pas d'autant plus assuré qu'on n'y rencontre plus les dangers d'autrefois, et que si le *genus vatum* existe encore, du moins le *genus irritabile* a complétement disparu, dit-on. Les auteurs, depuis le 1er janvier de l'an de grâce 1867 (ceci est nouveau), ont abdiqué cette susceptibilité devenue proverbiale en tous les temps et chez tous les peuples. En sorte que désormais nous pourrons dire comme le poète :

Chez eux la fibre est calme et ne sait plus frémir.

Usant donc du bénéfice de cette assurance, je vais, si vous me le permettez, sinon supprimer, du moins abréger à mon aise, concentrer, grouper les hommes et les choses, comme j'ai vu quelquefois certains financiers grouper les chiffres dans l'intérêt d'un résultat.

Sera-ce mieux?.... Sera-ce bien?..... Quoi qu'il en soit, si par ce moyen j'arrive à réduire à soixante minutes, par exemple, ce qui, dans les proportions moyennes, en aurait exigé plus de deux ou trois cents, ne me devrez-vous pas, Messieurs, et vous surtout, Mesdames, qui êtes venues embellir cette réunion, ne me devrez-vous pas deux ou trois bonnes heures de reconnaissance?

Du reste, c'est la seule récompense que j'ambitionne.

Sans autre préliminaire, et pour pratiquer immédiatement l'économie de temps promise, je vais aborder successivement chacun des points qui constituent le programme de vos travaux : l'Agriculture, les Sciences, les Arts et les Lettres. Grands objets, Messieurs, qui, pour être traités dignement, demanderaient et un agriculteur émérite, et un homme de science profond, et un artiste distingué, et un littérateur éminent, — et, vous le savez, je ne suis rien, absolument rien de tout cela. Mais dans cette circonstance, le devoir parle : j'ai dû me résigner. Puisse cet acte d'abné-

gation vous toucher et vous rendre assez indulgents, pour qu'à défaut de talent vous vouliez bien du moins me reconnaître quelque courage !

Né dans les champs — *ego rusticus alter* — trouverez-vous étonnant, Messieurs, que j'aie conservé pour eux un attachement filial, et ne me permettrez-vous pas de saisir cette occasion de redire avec le poète :

O rus, quando te aspiciam!!
Quand te reverrai-je, campagne chérie !

Eh! mon Dieu! quand on vit enfermé dans l'enceinte resserrée d'une ville, quand on y a respiré, durant un long hiver, la maigre portion d'air municipal octroyé chaque jour à tout administré ; quand de sa fenêtre on a aperçu, toute une année, entre deux toits malencontreux, un ciel long de deux ou trois aunes, qui ne désire plonger son œil dans un horizon plus vaste? rafraîchir ses poumons d'un air plus abondant et plus pur? — et, secouant un matin le manteau de gêne qu'impose la cité, qui n'aspire à s'épanouir au sein de l'espace et de la liberté?

Que ce début, Messieurs, ne vous cause aucun souci : je ne viens point, vous rappelant l'*O fortunatos nimium* de Virgile, mêler ma voix satisfaite au concert des vieilles muses champêtres. C'est tout simplement une protestation à ma manière contre cette tendance aveugle, ou plutôt cette ardeur, cette fièvre malheureuse qui, par l'espoir d'un travail en apparence moins ardu, d'un gain plus rapide, pousse l'intelligence et les bras de la campagne vers le gouffre des villes. Je le reconnais, la vie des champs, telle qu'on l'a faite aujourd'hui, se montre, pour le véritable agriculteur, épineuse et rude, et agitée de pénibles épreuves. Mais l'agriculture n'en est pas moins l'art le plus noble, le plus libéral et le plus utile de tous. Qu'importent les difficultés et les épreuves, tous les autres chemins de la vie n'ont-ils pas leurs ronces et leurs écueils? — Mais du moins l'exercice

et le travail en plein air donnent à celui de l'homme des champs une saveur inconnue non-seulement aux oisifs, mais même aux travailleurs des cités.

Aussi, Messieurs, l'agriculture est-elle l'objet de vos constantes préoccupations. La pierre philosophale, que l'on a tant cherchée, est enfin connue : vous avez compris que le grand œuvre de l'humanité, c'est l'agriculture; et que la matière alchimique, dont elle fait de l'or, c'est le fumier. La médaille d'argent, grand module, que vous allez décerner à M. Abit aîné, blanchisseur-agriculteur à Troyes, pour l'emploi, dans la confection de ses fumiers, des dissolutions alcalines provenant de ses blanchissages (stimulant précieux que personne du pays ne s'était avisé d'utiliser jusqu'ici), est une preuve évidente de l'importance que vous attachez à cette maîtresse branche de l'économie rurale.

D'un autre côté, persuadés que, dans la plus vaste exploitation comme dans le plus humble des ménages, l'ordre sévère, minutieux, parfait, est la plus sûre garantie du succès, la source précieuse d'où découle sans bruit la douce abondance, vous vous êtes réservé, parmi les primes agricoles que distribue chaque année le Comice départemental, de fournir celle que vous jugez avec raison la première de toutes, la prime qui récompense *la ferme la mieux tenue*.

Là ne se sont pas arrêtées vos récompenses ou plutôt vos encouragements (car vous n'êtes pas assez riches pour solder le prix de l'intelligence et de l'esprit); vous avez distingué tout d'abord les efforts de M. Dosseur qui, du haut de sa *Revue agricole*, comme d'un point qui domine le département, promène sur nos campagnes son regard scrutateur, prodigue les conseils, combat la routine aveugle, montre la voie du progrès, dirige les hommes de bonne volonté et ranime dans chacun l'ardeur de bien faire. De tels services, dans une contrée essentiellement agricole, sont au-dessus de tout éloge. Aussi, Messieurs, quand, l'autre jour, une étoile s'est détachée du ciel de la Légion-d'Honneur pour

venir se poser sur la poitrine de notre cher collègue, avez-vous vivement applaudi à cet acte de justice distributive.

Mais avançons, Messieurs; le progrès est la loi de ce monde, et les faits accomplis ne sont plus de son domaine. Semblable à l'espérance, il tient ses yeux constamment tournés du côté de l'avenir. En sorte qu'on peut dire de lui ce qu'un poète a dit de l'homme :

Qu'il ne vit jamais, mais qu'il attend la vie.

Or la vie, l'aliment du progrès, ce sont les améliorations, ce sont les essais de tous genres, les procédés nouveaux, les expériences de quelque nature qu'elles soient.

Si celle que vous avez tentée et pour laquelle vous avez ouvert un concours et proposé une prime arrive un jour à bien, vous aurez fait jaillir une source de produits précieux, et le département devra à votre initiative un accroissement notable dans une partie de ses revenus.

Il ne s'agit de rien moins, en effet, 1° que de couvrir de plantations ou fruitières ou forestières, selon la nature du sol, les terrains improductifs; — et 2° de border tous les chemins communaux, vicinaux et autres, toutes les lignes des chemins de fer de longues files d'arbres qui fourniront un jour au voyageur reconnaissant un ombrage frais, *frigus opacum;* — à la main de nos petits neveux l'attrait du fruit défendu, *carpent poma nepotes*, et aux touristes pressés, que la vapeur emporte sur ses ailes, la vue rapide de poires dorées, de pommes au teint vermeil qu'ils respecteront malgré eux.

La première partie de ce gracieux programme, qui a déjà donné l'éveil à cinq concurrents, comme vous le verrez tout à l'heure, vous en devez la pensée à votre section d'agriculture. La seconde, qui est restée jusqu'ici à l'état d'idée pure, de simple proposition, appartient à M. Charles Baltet, qui ne serait pas fâché sans doute de pouvoir donner à notre Champagne l'aspect d'une autre Normandie.

Les deux missions qu'il a successivement remplies en votre nom, aux Expositions ou plutôt aux Congrès internationaux de Bruxelles et de Namur (*car rien n'est bon cejourd'hui s'il n'est fait en congrès*), prouvent que vous pensez en prose ce que Virgile a dit en vers : ***non omnis fert omnia tellus***, — tous les fruits ne naissent pas sur toutes terres, — le même climat ne produit pas toutes choses. Seulement, faisant de cet axiôme une application plus large, vous avez ajouté : les idées non plus ne germent pas toutes au même lieu : ***parfois on trouve ailleurs ce qu'on n'a pas chez soi***. De là vous est venu le désir d'assister, du moins par procuration, à ces fêtes florales si pompeusement annoncées. Ces exhibitions sont un grand livre où l'on peut apprendre beaucoup en peu de temps. On dit que dans ces contrées l'horticulture est l'objet d'un culte public à peu près comme autrefois à Eleusis, à Athènes ou à Rome, en retranchant toutefois du programme, j'imagine, Flore et Pomone, ces charmantes déesses dont le pied divin ne se hasarde guère que sur un sol poétique.

Votre représentant est revenu de ces excursions germaniques chargé de notes et d'observations, et il vous souvient sans doute à ce sujet avec quelle abondance de détails et quelle chaleur d'éloquence horticole il a célébré les fruits et les fleurs, sans oublier ceux qui les cultivent. Quoi qu'on en dise, je ne puis le blamer sur ce dernier point : ***la louange chatouille et gagne les esprits***.

Mais ce qui doit rassurer ici notre amour-propre de Français, c'est qu'à travers cet enthousiasme de circonstance, on ne peut saisir un seul fait qui établisse la supériorité de nos voisins sur ce point même qui semble leur être plus spécial. Nous faisons moins de bruit autour de nos fleurs et de nos fruits, — voilà tout. — Mais les aimons-nous moins? — Les cultivons-nous plus mal? — Nos fleurs sont-elles moins variées, moins nombreuses et moins éclatantes? — Et nos fruits, moins abondants, moins savoureux et moins

beaux? — Eh! Messieurs, les petits états ne sont-ils pas un peu comme les gens secondaires qui élèvent le ton et parlent de haut, pour témoigner de leur importance, sinon de leur supériorité?

Vous avez compris aussi que conserver c'est progresser encore, le progrès n'ayant pas d'ennemi plus mortel que la destruction. Vous vous êtes efforcés d'inspirer aux populations qui s'abritent à l'ombre de leurs rameaux séculaires, le respect de ces rares monuments de la végétation auxquels vit attaché le nom du grand homme qui fut l'ami d'Henri IV. Ah! quelle douce, quelle souriante poésie dans ce culte des souvenirs! Chaque année, au retour du soleil, quand la tête de ces arbres se couronne d'une verdure nouvelle, le printemps ne semble-t-il pas réchauffer aussi la tombe de Sully et illuminer son vieux front d'un rayon nouveau de jeunesse?

Mais vous n'êtes pas toujours, Messieurs, tant s'en faut, d'une humeur aussi pacifique, et quand l'ennemi est à vos portes (c'est-à-dire aux portes de l'agriculture), Dieu sait comme vous le recevez! Ne vous rappelez-vous pas vos croisades répétées contre ce terrible *oïdium* des treilles, l'effroi non seulement du vigneron, mais de quiconque n'est pas indifférent au jus de la vigne? Et ne me faudrait-il pas, Homère nouveau, composer une Iliade entière, si je voulais dire vos exploits contre les innombrables phalanges des chenilles et des hannetons?

Applaudissez-vous, Messieurs, que l'heure rapide ne me fasse pas ce loisir.

Mais ce qui vous a causé, depuis quelques années, les plus graves préoccupations, ce qui vous a le plus profondément ému dans ces derniers temps, ce sont les cris de détresse poussés par l'agriculture aux abois, — ce sont les malaises, les souffrances de ces hommes dévoués dont le travail opiniâtre, qui nous fournit à nous notre pain de chaque jour, a cessé d'être, pour eux, un travail rémunérateur.

Qu'avez-vous fait alors? Vous êtes-vous contentés, sous le couvert d'une commisération stérile, de déplorer le mal? Non. — Vous vous êtes appliqués sans relâche à en découvrir le remède, — et, pendant que la Chambre des députés, transformée en tournois parlementaire, donnait à la France le spectacle de ces joûtes brillantes de la parole qui nous charment toujours, Athéniens légers que nous sommes, mais qui n'aboutissent que rarement, votre Section d'Agriculture, constituée en Commission spéciale, approfondissait sans bruit ce problème épineux, et à la place de l'éloquence des mots faisant parler l'éloquence des faits, préparait à l'enquête, que poursuit le Gouvernement, une série de documents puisés à des sources certaines. C'est là le grand événement qui tient aujourd'hui le pays dans l'attente.

Cette crise, qu'a précipitée l'avilissement pendant plusieurs années du prix des céréales, l'élévation toujours croissante des salaires l'avait préparée. Durant cette période, après chaque exercice clos, quand le laboureur établissait la balance entre ses dépenses forcées et les revenus de sa terre, les profits se trouvaient constamment nuls : il touchait donc à la limite extrême de l'abîme qu'on nomme *déficit*.

C'est ici que la Prévoyance devenait la mère de la Sûreté. Aussi les agriculteurs intelligents ont-ils compris la nécessité de joindre à leur exploitation quelque industrie auxiliaire. Un de vos membres associés, M. Herbo, a eu l'heureuse idée de tenter, sur le territoire d'Eclance, la culture du lin, inconnue jusque-là dans ces contrées. Bientôt des voisins ont suivi l'exemple donné, et ces essais divers, couronnés d'un plein succès, prouvent que M. Herbo a découvert une mine féconde, et a bien mérité de l'agriculture et des agriculteurs.

Mais la vérité a son ombre, qui est l'erreur. A côté de la médecine rationnelle marche l'empirisme qui commence par promettre des merveilles. — Vous vous plaignez que

le produit de votre terre ne suffit plus à payer vos labeurs? Que ne vous ai-je connu plus tôt? J'ai découvert, grâce à la connaissance profonde que je possède des opérations mystérieuses de la nature, le secret infaillible de forcer les champs à produire davantage. Né sur les bords de l'antique Danube, le plus grand fleuve de l'Europe, qui se jette dans le Pont-Euxin par sept embouchures, je voyage depuis ce moment dans l'intérêt de l'humanité. Prêtez à mes paroles une oreille attentive. Voici la révélation :

Le long d'un cordeau de grosseur raisonnable, attachez une frange de laine large de huit à dix centimètres. Touchez ensuite légèrement, ou plutôt effleurez à peine les barbes de cette frange avec la soie douce d'un pinceau garni de miel (c'est un procédé plein de douceur, comme vous voyez). Puis, un beau jour que l'alouette, à l'horizon d'un ciel tranquille, épanouira, sous les rayons d'un soleil de printemps, son aile et sa chanson, à cette heure tiède, à ce moment solennel où s'opère dans les blés frémissants le mystère de la fécondation, vous viendrez en aide à la nature. Deux initiés, armés de la corde mollement tendue qu'ils tiendront chacun par un bout, s'en iront de sillon en sillon, promenant d'une main délicate sur les épis en fleurs l'appareil emmiellé, recueillir les atômes qui tombent des corolles entr'ouvertes, pour semer ensuite avec un merveilleux à propos, dans les calices restés vides cette poussière fécondante.

Grâce à cette opération supplémentaire, plus de stérilité possible! Le laboureur charmé voit tous les ans chaque alvéole de l'épi se gonfler d'un grain superbe, et, à chaque moisson, l'abondance remplir ses greniers, sans qu'il soit besoin de cultiver plus de terres, de consommer plus d'engrais, de dépenser plus de travail.

Le même artifice impose aux arbres des jardins la même fécondité. — Des monceaux de fruits pour un mince rayon de miel.

Ma simplicité champenoise, je l'avoue, s'était laissé séduire par de si magnifiques promesses, — et pendant trois jours j'ai béni le nom de l'enchanteur *Hooïbrenck*.

Mais voici venir, de Bar-sur-Aube, un de vos membres associés, M. Guerrapain, homme de science exact, observateur attentif, logicien rigoureux qui, en quelques pages, nous montre sur ce point l'inanité de nos espérances. — N'est-ce pas dommage, vraiment, et la fable n'était-elle pas plus riante que la vérité?

Mais tel est le rôle de la science! Elle réprime les écarts de la folle du logis et ferme impitoyablement la porte dorée des songes. Ne se trouve-t-elle pas du reste en parfaite harmonie avec les tendances, avec l'esprit du moment; — c'est-à-dire, le positivisme?... Est-ce l'esprit du jour qui a influé sur la science, — ou la science qui a façonné l'esprit du jour?.... Quoi qu'il en soit, il existe entre eux une entente cordiale, — et quand la justice et la paix se rencontrèrent jadis, elles ne s'embrassèrent pas plus étroitement, j'en suis persuadé. La science s'est humanisée : elle ne considère plus comme une mésalliance son union avec les arts utiles, avec l'industrie; elle est enfin sortie de ce temple d'Isis qui ne s'ouvrait que pour un petit nombre d'initiés, et s'adresse résolûment aux enfants et aux ignorants, se fait petite comme les uns et simple comme les autres; elle est toute à tous, — prend par la main quiconque vient à elle et l'élève par des degrés faciles jusqu'aux notions exactes et sûres qui illuminent l'intelligence et éclairent la pratique. La science était autrefois la lampe mystérieuse du sanctuaire. — Aujourd'hui c'est le soleil qui rayonne sur le monde.

Pardonnez à ma bouche, Messieurs, ces grands mots que lui arrache la force de la vérité. Je me hâte, la prudence m'y invite, de rentrer dans mon sujet.

Au seuil de ce chapitre, permettez-moi de placer une pierre que je serais fort empêché d'encadrer ailleurs, et que

pourtant je ne puis passer sous silence, étant un phénomène scientifique d'une haute importance.

Le 30 mai dernier, à trois heures et demie du matin, au milieu d'un ciel calme, un globe lumineux qui traversait l'espace avec une extrême rapidité en répandant au loin une vive lumière figurant un éclair rougeâtre, se brisait dans les airs avec une détonation qu'on a comparée à une décharge d'artillerie, et réveillait en grand émoi les habitants de Saint-Mesmin. Du sein de cette détonation formidable, une traînée enflammée se précipitait vers la terre avec des sifflements produits par les éclats du météore qui fendaient l'air et s'enfonçaient dans le sol. Le soir de ce même jour, deux de ces fragments enrichissaient le Musée de Troyes, grâce à la diligence, ou plutôt à la rapidité de son intrépide conservateur, M. J. Ray, qui depuis a poursuivi ses conquêtes et est parvenu à former une collection où sont représentées dix-huit chutes d'aérolithes différentes.

La science, Messieurs, a fait l'analyse de ces pierres tombées, et peut dire de quels éléments elles se composent; mais d'où proviennent ces globes enflammés? — D'où partent ces météorites qui excitent si vivement et si légitimement notre curiosité?... Ici les avis se partagent, et la science, sur ce point capital, en est encore réduite à la fameuse inscription d'Ensisheim, attachée à la pierre tombée du ciel près de Colmar, le 7 novembre 1492 :

Multi multa, omnes aliquid, nemo satis.

Une foule d'auteurs en ont parlé, chacun a dit son mot, personne n'en a dit assez.

Mais sur d'autres points, la science a l'œil du lynx de la fable. Avec M. le docteur Henry, un de vos membres associés, elle sonde les profondeurs de l'espace, expose certaines lois de la mécanique céleste et de la cosmogonie, discute la constitution physique du soleil, et contrôle la théorie des comètes, des orages et de la grêle. Avec M. Boutiot, elle

voit dans les entrailles de la terre et raconte le régime des eaux souterraines de Vendeuvre et de ses environs, — dit le rayon géologique qui condamne à une sécheresse éternelle le plateau où sont assis les villages de Montmartin, de Nuisement, de Magnifouchard et de la Maison-des-Champs, — et sur un autre point du département approuve les espérances dont se flattent Bouilly et Souligny de se promener bientôt sur les bords verdoyants d'un ruisseau dont ils goûteront la fraîcheur et sentiront d'autant mieux le prix, qu'il sera une conquête de leur infatigable persévérance. Une autre fois, dans une distraction comme en ont les savants, mais qui nous sont inconnues à nous autres simples mortels, M. Boutiot avait tourné ses regards vers les plaines éthérées, et s'était permis une excursion aérienne dans le domaine de M. Henry, en vous décrivant un arc-en-ciel lunaire qu'il avait observé. Mais averti aussitôt par sa conscience du danger auquel il s'était exposé, il rentre, Icare bien avisé, dans sa ligne par un rapport circonstancié sur la découverte d'un secret surpris par hasard à la discrétion de la terre qui le gardait religieusement, à une profondeur de cinq mètres au moins, sous les dalles du chœur de notre cathédrale. La terre, Messieurs, est un témoin muet, un dépositaire incorruptible qui ne cède qu'à la violence. Aussi, c'est à coups de pioche qu'on l'a forcée d'exhiber la preuve ensevelie dans son sein que, dans cet endroit-là même, était jadis un grand établissement romain.

En même temps et sur le même point, mais dans une couche de terrain supérieure, M. l'abbé Coffinet ne ressuscitait pas précisément les morts, mais du moins faisait parler leurs cendres et leurs tombes, et vous racontait l'histoire de quatre de nos évêques dont le dernier repos venait d'être troublé par des fouilles indiscrètes, et les restes étonnés de revoir encore une fois la lumière du jour.

Quand on cherche, Messieurs, les traces de l'homme dans les entrailles de la terre, on remarque une sorte d'é-

chelle des âges écoulés qui s'est formée lentement, successivement des débris superposés des générations disparues. Les dernières populations éteintes, nos pères, occupent le degré supérieur. Au pied dorment les peuples primitifs. Entre ces deux extrêmes on trouve comme degrés intermédiaires les Celtes, les Gaulois, les Romains et nos Français du moyen âge.

Le point curieux pour nous serait de pouvoir descendre avec certitude jusqu'au dernier degré de cette échelle souterraine, jusqu'aux racines de cet autre arbre de Jessé dont Adam est la souche et dont nous sommes nous, Messieurs, les derniers rameaux, les rejetons plus ou moins verdoyants, et vous, Mesdames, les fleurs toujours nouvelles.

Mais dans ce passé lointain nos yeux voient-ils mieux que dans l'avenir? Au-delà des Gaulois et des Celtes, qu'aperçoit-on dans les profondeurs?... Des gisements de terrain, témoins irrécusables d'un déluge, d'un cataclysme qui a bouleversé, à une certaine époque, l'écorce du globe et a détruit, a enfoui tout ce qu'il y avait de vivant à sa surface.

C'est là la grande ligne de démarcation, ou plutôt l'abîme jeté entre deux mondes, le monde d'en haut et le monde d'en bas. Ici se présenterait bien une grande question, une question capitale pour nous : antérieurement à cette catastrophe, la Gaule, la France que nous occupons était-elle habitée ou déserte? Aucune tribu, aucune peuplade n'y avait-elle élevé une chaumière ou placé sa tente?

J'aimerais à discuter ici, Messieurs, ce point délicat; mais que pourrais-je vous dire que vous ne sachiez mieux que moi? Si l'on a pas rencontré encore l'os humain fossile, qui terminerait ce fameux débat, n'a-t-on pas trouvé des ustensiles, des armes, des figures, des signes ou symboles en pierre, ouvrages incontestablemement primitifs, sortis évidemment de la main des hommes qui vivaient dans nos contrées en même temps et sous le même soleil que ces

mastodontes, ces sauriens, ces mammifères dont on a retrouvé et reconstruit les charpentes colossales? Ne vous souvenez-vous pas de la merveilleuse exposition d'une foule d'objets de ce genre, faite en 1864 par votre collègue M. Gréau, et qui a été pour le plus grand nombre des visiteurs une véritable révélation?

J'avoue que ces instruments grossiers, que ces types lourdement ébauchés, œuvres d'une époque que la science d'aujourd'hui appelle *l'âge de la pierre*, contredisent singulièrement les idées reçues. Habitués que nous sommes à contempler le berceau du genre humain sous des images plus riantes, notre orgueil se révolte de cette infimité de l'homme des premiers jours. Et pourtant ces outils, ces sculptures informes, qui n'ont aucun prix aux yeux des amateurs vulgaires, sont le témoignage le plus précieux pour celui qui s'occupe sérieusement de l'étude de l'homme. Il lui montre cet homme enfant, à son premier pas sur la terre; et, loin de voir dans ses ébauches un signe de faiblesse, il y trouve une preuve de son intelligence, de sa séparation de la brute. Ce sont là ses premières preuves de noblesse et, à coup sûr, ses titres les plus anciens.

Chose étonnante, Messieurs, l'anthropologie, cette science de l'homme, est née d'hier, par la raison peut-être que nous préférons toute autre étude à l'étude de nous-mêmes. Mais l'élan est donné : on recueille de partout, avec un soin pieux, ces rares débris de la famille antique. Un coup d'œil jeté sur nos collections du Musée que vous avez créé, et auquel vous ne cessez de donner tous vos soins, suffit pour démontrer que vous n'êtes pas entrés des derniers dans cette voie. Tout récemment encore vos richesses, sur ce point, se sont accrues d'une hache en silex taillée à éclats, trouvée dans une carrière de sable jaune sur le territoire des Noës, — et d'un instrument de fer, en forme de faucille, découvert à Chappes, à une profondeur de cinq mètres, dans un banc de terre d'alluvion qui n'avait jamais été remuée; —

deux morceaux précieux donnés, le premier par M. Cottet, et le second par M. Adnot, ancien notaire, un de vos membres associés.

La note que M. Boutiot vous a lue sur ce dernier instrument, qu'on prendrait pour la faulx rouillée du Temps (si le Temps avait perdu sa faulx), cette note, dis-je, ouvrait la série d'une foule de travaux sur les objets les plus divers : — Les souterrains de Villemaur ; — les caveaux qui, comme des mines menaçantes, tiennent en émoi certaines rues de la ville de Troyes ; — des fragments de vases et des ossements antiques, trouvés à Villepart par M. Vaudé ; — les mottes de Roncenay et de Villy-le-Maréchal ; — un tronçon de voie romaine, près du nouveau Lycée, dans la propriété de M. Mortier ; — les nombreuses haches, dites celtiques, du territoire de Chappes ; — une appéciation du 1er vol. publié par la Société des sciences naturelles de l'Yonne ; — une étude sur les derniers jours de l'Evêque de Troyes, Guichard, soupçonné à tort d'avoir empoisonné la reine Jeanne de Navarre, épouse de Philippe-le-Bel ; — une promenade archéologique sur les bords du ruisseau la Boderonne, à Marolles-lès-Bailly et à Villy-en-Trodes ; — une visite de pure politesse au cimetière de Saint-Aubin, dit de la Reine-Blanche, au nom de la Commission des Dolmens, etc...

Bien que je n'en aie pas fini, tant s'en faut, avec la plume multiple de M. Boutiot, permettez-moi, ne serait-ce que pour varier les tons en variant les sujets, une courte digression à propos de ces dolmens que le hasard place ici sur mon passage.

La contrée qui possède ces monuments primitifs forme, au sud-ouest de la grande plaine de Champagne, une région géologique tout à fait distincte des contrées environnantes : c'est la région des grès sauvages qui occupe, dans l'Aube, la partie la plus considérable de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine.

Ces monuments, d'une époque antéhistorique parfaitement

inconnue, mais certainement les premiers qui aient été élevés par la main de l'homme sur l'ancien sol de la Gaule, n'ont rien emprunté à l'art. La nature seule en a fait tous les frais. On n'a eu qu'à choisir parmi les grands blocs épars sur la terre, les dresser ou les coucher sur de grossiers supports. Dans l'idiome celtique de la Bretagne armoricaine, les pierres dressées, ou plutôt *levées* (c'est le terme consacré), se nomment *Menhirs*, — et les pierres couchées, *Dolmens*.

Les *Menhirs* semblent avoir été le premier essai de l'obélisque : ils se retrouvent constamment avec les *Dolmens*, et doivent être considérés comme l'œuvre du même peuple. Ce sont des pierres funéraires qui protègent depuis bien des mille ans les restes des illustrations d'alors. Nous les voyons tels maintenant qu'ils étaient au premier jour. La dureté de ces masses de grès erratiques les a préservées des outrages du temps et des restaurations.

Mais ce que n'ont fait ni le temps, ni les barbares, ni les révolutions, on ose l'entreprendre aujourd'hui. Déjà sont tombés en éclats, sous l'effort du marteau, plusieurs de ces représentants des vieux âges, et d'autres, dit-on, sont menacés. Protecteurs nés de ces reliques sacrées, vous vous êtes émus à cette nouvelle et vous vous êtes empressés de nommer une Commission spéciale chargée de constater l'état des choses et d'aviser aux moyens d'arrêter ce vandalisme de la spéculation.

Votre Commission a dignement rempli la mission qui lui était confiée et vous a présenté, par la plume savante de M. G. Laperouse, un rapport excellent qui résume, sur ce point, l'état actuel de la science et répand un jour nouveau sur ces lointains obscurs. Ce sera certainement aux yeux du Gouvernement, à qui vous l'avez envoyé, le plus éloquent plaidoyer pour obtenir que ces premiers essais d'une civilisation rudimentaire soient classés le plus tôt possible au rang des monuments historiques et échappent, par cette

haute protection, aux mains de la destruction qui n'a pas renoncé à son œuvre.

M. J. Gréau, membre essentiel de la Commission, ne renfermait pas les élans de son imagination de touriste dans le cercle fort restreint des *Menhirs* et des *Dolmens;* il butinait le long du chemin et, comme l'abeille, composait son miel à lui des fleurs de toutes choses. Les peintures ignorées, les sculptures méconnues, les églises, les édifices oubliés, les fraîches vallées, les eaux limpides, les sites pittoresques, les ombres du soir s'allongeant dans la plaine, les feux rougeâtres du soleil couchant, la lune montant à l'horizon, — rien n'est oublié, et de toutes ces couleurs, de tous ces tons habilement fondus, il forme un tableau, un vaste paysage que ne désavoueraient ni nos Caba, ni nos Schitz, ni nos Dussausay.

Mais permettez-moi de revenir encore un instant sur les premiers pas de l'homme, dont le sol que nous foulons garde l'empreinte profonde, c'est-à-dire sur ses premiers tombeaux.

Après le menhir et le dolmen, la chronologie reçue place le *tumulus* et la *tombelle*. Les premiers recouvrent, dit-on, des ossements humains accompagnés d'armes en silex d'où on a conclu qu'ils appartiennent à l'âge de la pierre; — les seconds, qui renferment des instruments en bronze, sont attribués à l'âge de bronze.

Rien ne paraît plus simple, et vues à cette distance les choses s'arrangent d'elles-mêmes. Mais le rayon lumineux pénètre-t-il suffisamment ces profondeurs du passé; et l'œil de la Science sait-il toujours, de si loin, se garantir du mirage des systèmes?... Un fait me frappe tout d'abord : dans l'Aube il n'existe des menhirs et des dolmens que dans une contrée, la contrée où se sont trouvés gisants sur le sol les matériaux convenables : partout ailleurs c'est le tumulus et la tombelle. Mais le tumulus et la tombelle, n'étaient-ce pas les dolmens de ces autres contrées-là? Ne pouvant dresser

des pierres qui leur manquaient, ces peuplades énergiques couvraient la tombe qu'elles voulaient honorer de ces monceaux de terre, de ces collines artificielles qui ont, elles aussi, résisté par leur propre masse à l'action des siècles.

La tombelle d'Aulnay (ainsi nommée sans doute parce qu'elle appartient à Jasseines), la tombelle d'Aulnay, que vous avez fouillée il y a quelques mois, est un de ces monticules funèbres ne mesurant pas moins de 500 mètres cubes de terre apportée de deux ou trois kilomètres. Ces fouilles que vous avez commencées, marqueront dans vos travaux une ère nouvelle : vous êtes entrés dans une voie qui ne peut manquer de devenir féconde. Bien d'autres tombes du même genre, bien d'autres cimetières antiques, bien d'autres monuments enfouis appellent votre attention sur une foule de points du département et n'attendent que votre visite pour vous livrer leurs secrets; c'est de la réunion de ces étincelles éparses que se fera le jour sur ces questions encore nébuleuses. Redoublez de zèle, Messieurs, s'il est possible; poursuivez sans relâche cette œuvre patriotique, et faites qu'un jour il soit vrai de dire que chez nous les morts ont instruit les vivants. Car, on ne peut se le dissimuler, ce sol, qui nous supporte et nous nourrit, est formé de milliers de générations superposées. Ce n'est, en quelque sorte, qu'une poussière humaine dont chaque grain a eu la vie et s'est agité devant le soleil. Il s'agit de souffler sur cette cendre éteinte et de lui rendre la parole et la vie.

Je voudrais vous voir exécuter dans l'Aube ce qu'un simple particulier, un savant dévoué, M. l'abbé Cochet, a accompli à lui seul dans la Normandie. Je voudrais voir un jour sortir de vos mains ce qu'on appellerait l'*Aube souterraine*, — c'est-à-dire la vieille histoire du pays, — puisée à sa vraie source, dans ses monuments tombés, dans ses villes détruites, dans ses nombreux cimetières francs, gaulois, celtiques et autres, en un mot dans tout le sol où elle se tient cachée, — histoire la seule authentique, écrite sans passion

avec des ossements et des ruines par la mort qui ne ment jamais.

Mais que fais-je, imprudent!! quand je n'ai pas même le temps d'être court, je me surprends à faire un chapitre! — Maintenant par quelle manœuvre adroite, par quel contour flexible ramener dans son chemin ma phrase égarée? Et surtout, Messieurs, comment, dans les mille détours où aime à se dissimuler la transition, trouver le doux méandre dont la pente insensible vous conduise des sombres bords où je ne viens vous montrer que des tombes à un autre rivage où sourit un horizon plus gracieux, où luit un soleil qui semble plus beau parce que ses rayons éclairent des vallées plus riantes et illuminent des champs plus fertiles. D'un côté vous avez vu la nature inculte, rude, fougueuse, indomptée encore, n'ayant d'autre luxe que la ronce qui déchire le pied et l'épine qui blesse la main; de l'autre, c'est la nature aussi, mais la nature cultivée, la nature revêtue des formes les plus suaves, parée des fleurs les plus charmantes et courbée sous le fardeau des fruits les plus délicieux. Venez en aide à ma détresse, je vous prie, et pour peu que votre bonne volonté ne repousse pas l'illusion, dans un instant vous aurez franchi l'espace, et vous serez transportés sans fatigue d'un pays barbare dans la patrie des beaux-arts et de la civilisation; — vous serez chez vous. Et moi, Messieurs, j'arriverai à la partie de ma tâche sinon la plus facile du moins la plus agréable. On est bien venu, en effet, de parler des arts dans le département, dans la ville de France qui a été peut-être la plus riche en artistes. L'intérêt qui s'attache à ces enfants d'élite projette naturellement un doux reflet sur la plume qui en rappelle le souvenir, et la prose la plus modeste vue à travers le prisme de ces noms glorieux, se transforme et s'embellit, pour ainsi dire de l'amour qu'on leur porte.

Rives fortunées de la Seine, vallées fécondes de l'Aube, vous êtes bénies entre toutes les autres! Vous êtes vraiment la tige de ce rameau d'or merveilleux renaissant toujours jeune sous la main qui l'arrache :

Uno avulso non déficit alter.

La mort avait à peine desséché le laurier de Simart, que naissait, pleine de sève et d'espoir, la palme de Dubois.

Paul Dubois, Messieurs, a commencé comme les héros : son début a été un triomphe. Vous jouissez de cette œuvre puisqu'il vous en fait hommage. Je n'essaierai donc pas de la décrire. Aussi bien l'admiration est un sentiment plutôt qu'une parole, et il est des choses si délicates qu'on n'oserait même les toucher de la plume. Je constaterai seulement que l'arme est tombée des mains de la critique devant la grâce exquise du chanteur florentin. Une seule fois elle a hasardé chez nous le mot *réalisme*. Ah! j'avoue que si, sous l'influence du réalisme, naissent de telles inspirations, le réalisme devrait être la muse des Beaux-Arts. Dans quel chef-d'œuvre, en effet, trouverait-on mieux exprimée non-seulement la vérité de l'attitude et des formes, mais surtout cette vérité de la pensée qui pénètre la matière, l'épure et l'élève au-dessus d'elle-même? Comment mieux saisir et mieux fixer cette nuance fugitive, ce je ne sais quoi d'indécis, de flottant qui caractérise l'enfant grandi mettant un pied déjà dans l'adolescence, ou bien le jeune homme, l'adolescent nouveau, frêle, svelte, conservant encore certain charme de l'enfant? Voilà le véritable, le légitime réalisme, le réalisme de tous les grands maîtres. Arrière le système opposé qui travaille sur la matière sans l'idéaliser, qui copie servilement, qui reproduit sans âme des types vulgaires : c'est le réalisme de l'impuissance et du mauvais goût : *Odi vulgus et arceo.*

Naguères le Gouvernement vous avait accordé le beau David, de Ramus, l'Hymne du soir, de Maison, la Dixme,

de Monginot, et vous aviez obtenu de la munificence de M. le duc de Luynes l'original de la Minerve, de Simart, cette œuvre savante, élevée au-dessus d'un succès de vogue, et rappelant la sévérité de la grande statuaire antique. Vous veniez d'acheter en même temps le seul tableau de Mignard que possède jusqu'ici le Musée de Troyes, une sorte de glorification de M^me^ de Montespan.

A cette manière, qui ne vous est pas toujours possible, d'honorer nos artistes en recueillant et en conservant leurs œuvres avec un soin pieux, vous savez en ajouter une autre : vous leur ouvrez les galeries de l'histoire. C'est ainsi que M. Corrard de Breban, notre maître à tous, a fait revivre l'année dernière, dans une notice pleine de sève patriotique et qui restera le modèle du genre, un de nos peintres troyens injustement oublié depuis longtemps, Jacques Carrey et son œuvre.

M. Le Brun-Dalbanne s'est élancé avec intrépidité dans la carrière : — Pierre Mignard, sa famille et quelques-uns de ses tableaux; — Le peintre Pierre de Saint-Yves; — La grille de l'Hôtel-Dieu, son histoire et sa restauration; — Les bas-reliefs curieux et l'autel restauré de l'église Saint-Jean; — Le buste en marbre blanc de Bacchus, précieux morceau antique appartenant à M. Noël de Buchères; — Un tableau de Cima, un des cinq qui nous viennent du Musée Campana; — L'évêque Hervé, le fondateur de notre cathédrale, son tombeau, sa crosse, son anneau, son calice et sa patène; — Le coffret en ivoire du Trésor, rapporté des croisades, et représentant dans ses bas-reliefs l'image du prodigieux palais de Bysance, — Sujets aussi riches que variés qui, sous la plume élégante et correcte de M. Le Brun, sont devenus les titres des dissertations les plus intéressantes. Je ne sache pas que l'auteur ait jamais été militaire, et cependant je trouve dans la manière dont il a abordé et attaqué chacun de ces points, quelque chose qui rappelle le procédé du tacticien assiégeant une ville de guerre.

Pour ne rien laisser, comme on dit, au hasard ni à la fortune, le général manœuvre de loin, s'avance avec précaution, fouille les buissons et les bois d'alentour, nettoye la plaine, et, quand il se croit bien assuré contre les ennemis du dehors, enferme la place dans un cercle qui se rétrécit à chaque instant jusqu'à ce qu'enfin, dans un assaut suprême, il triomphe de toute résistance. J'approuve singulièrement cette stratégie pleine de calme et de réserve qui est de beaucoup la plus sûre si elle n'est pas la plus expéditive, et je ne serais pas éloigné de croire que M. Le Brun, qui a fait des études solides, ait puisé l'excellente idée de cette prudence dans un souvenir classique. Combien de fois n'apprend-on pas en latin et ne traduit-on pas en français que c'est à sa patience, à sa prudence sage, à son active lenteur, que l'illustre Fabius dut la gloire de n'avoir jamais été vaincu et de sauver Rome! Qu'on vienne contester maintenant l'utilité du grec et du latin, et la nécessité des colléges et des lycées!!!...

Je voudrais bien finir ici, Messieurs; n'ai-je pas, en effet, immolé déjà un assez grand nombre de nos collègues? mais on dirait que ma tâche avance d'autant moins que je me hâte davantage, et je ne ressemble pas mal, je trouve, à ce pauvre illusionné des îles imaginaires qui usa sa vie à poursuivre, sans jamais avoir pu l'atteindre, l'horizon fuyant toujours devant lui.

Qu'aperçois-je là-bas à demi-cachée par le contour du chemin?..... une phalange nouvelle se déployant plus nombreuse encore.

.....En veniunt longo agmine fratres.

Le premier que je reconnais, c'est M. l'abbé Coffinet; mais en attendant qu'il arrive, permettez-moi, pour ne pas gêner tout à l'heure sa modestie, un mot de confidence. Ses armes, qui sont naturellement de Champagne, étaient simplement écartelées d'un manteau bordé d'hermine, surmonté

d'une barette de chœur avec une longue banderole d'antiquaire brochant sur le tout. Le gouvernement vient d'y ajouter, aux applaudissements de tous, le ruban et la croix de la Légion-d'Honneur, récompense d'une carrière utilement remplie, et d'éminents services rendus.

Heureusement que M. l'abbé Coffinet a travaillé jeune et qu'à l'heure où tout est fini pour les autres, il lui reste à lui de longs jours encore qu'il continuera à féconder, nous l'espérons, par des productions nouvelles qui charmeront ses nombreux amis et mettront le comble à la gloire de son nom. Ceci dit entre nous, — sous le sceau de la discrétion, — je passe à l'indication sommaire de ses derniers travaux.

Une médaille de Saint-Benoît, chargée de 27 lettres, initiales de 27 mots qui forment une légende, offrait depuis longtemps aux numismates une énigme insoluble et semblait défier leur pénétration. Le peuple, qui ne voyait dans l'arrangement de ces lettres qu'un *grimoire cabalistique*, l'appelait la *médaille des sorciers*. Ah ! que de victimes eussent payé le tribut au sphinx de cette médaille, s'il se fût montré d'une humeur aussi dévorante que le sphinx de Thèbes. Dans ce cas, M. l'abbé Coffinet serait l'heureux Œdipe qui eût tué le monstre. Mais il demeure prouvé par l'explication donnée qu'en tout ceci il n'y a qu'un sorcier, celui qui a triomphé de l'énigme.

Pendant que, grâce à cette médaille de Saint-Benoît, nous voici un peu dégagés du profane, et rapprochés de sentiments plus pieux, ne voudriez-vous pas poursuivre un peu cette voie sainte, et vous laisser conduire jusqu'à Sens, au tombeau vénéré de Sainte-Colombe, une des premières et des plus illustres martyres des Gaules? M. l'abbé Coffinet sera votre guide encore, et vous prêtera même l'enseigne de cet antique pélerinage retrouvée naguères par M. Boutiot et dont il vous expliquera la signification et l'usage. Comme tous les saints sont de la même famille, de Sainte-Colombe à Saint-Antoine il n'y a de distance que de la sœur au frère.

En revenant, vous pourrez donc faire visite à ce célèbre anachorète qui est devenu un des saints les plus populaires du calendrier :

L'honneur qu'on rend aux saints porte toujours bonheur.

M. l'abbé Coffinet voudra bien vous charmer les ennuis du chemin par quelques traits de la merveilleuse légende de cet athlète de la pénitence, naïf comme l'enfant et néanmoins fort comme un géant, qui ne vécut que de veilles et d'austérités et mourut à 105 ans. Il vous dira les détails de son entrevue avec l'ermite Paul, et vous laissera émus de cette scène si attendrissante d'hospitalité antique dont un chapiteau du Musée reproduit la principale circonstance. Il vous énumèrera, en les expliquant, les neuf attributs distinctifs avec lesquels l'iconographie le représente. Il vous enseignera que l'étrange compagnon du saint, le pourceau immonde, est là comme le témoin, l'emblême vivant des appétits grossiers, des épouvantables tentations dont il a triomphé. Il pourra même ajouter les privilèges singuliers et les honneurs dont jouirent plus tard et pendant des siècles les pourceaux des Antonins. Il vous apprendra que la flamme qui brûle aux pieds du cénobite est la figure du feu sacré, cette peste noire, ce choléra du moyen âge, l'effroi, le désespoir des peuples qui l'appelèrent du nom de *Feu Saint-Antoine*. Alors, comme aujourd'hui, l'Orient d'où est venue la vie, envoyait sur l'Occident ce souffle de mort. A la vue des milliers de victimes qui tombaient chaque jour comme frappées de la foudre — à la vue surtout de l'impuissance absolue de la science contre le mal qui les dévorait, — les peuples le regardèrent comme le feu de la colère divine envoyé d'en haut pour purifier la terre des crimes de ses habitants. Se trouvant trop indigne pour être écoutée de Dieu, la foule se précipitait aux pieds de saint Antoine et le suppliait d'intercéder en sa faveur et d'apaiser le maître irrité.

— Vous rappelez-vous à ce sujet, Messieurs, la docte indi-

gnation d'un de nos jeunes Esculapes, M. Eugène Bacquias? Le voyez-vous, champion ému de la science, la défendre dans un éloquent plaidoyer et prouver qu'en appliquant les sages mesures d'hygiène publique et privée réclamées par la science, qu'en dissipant les ténèbres, en détruisant les préjugés, en répandant partout et sur tous la lumière et les connaissances positives, en favorisant le libre développement des facultés physiques et morales, elle a amélioré l'individu et en même temps élevé la digue la plus solide contre tous les fléaux?

> Ah! puissent tous les maux que cet arrêt menace
> Accepter la sentence et déserter la place !!!...

Cette parenthèse qui ne sera, dans votre pélerinage, qu'un léger pli de terrain retardant d'une minute à peine l'heure du retour, je me hâte de la fermer et de vous remettre aux mains de M. l'abbé Coffinet qui, avant de vous donner le salut d'adieu, va vous conduire au *lavabo* du Musée, non pour qu'à l'imitation des voyageurs des temps patriarcaux vous y purifiiez vos pieds que n'a point souillés la poussière du chemin, ni vos mains qui sont restées pures, mais pour vous faire admirer cette œuvre d'art, ce travail du XV^e^ siècle, à l'occasion duquel votre guide ingénieux vous apprendra ce que vous ignorez problablement, l'histoire des lavabo depuis les temps les plus reculés; celle de l'abbé Forjot, ce fils illustre d'un simple maréchal-ferrant de Plancy qui voulut, comme font sans doute tous les parvenus de nos jours, consacrer dans ses armes parlantes le souvenir de son humble origine; et enfin les annales ou plutôt les fragments les plus intéressants des annales du couvent de Saint-Loup, occupé aujourd'hui par des moines d'un ordre bien différent.

Conviendrait-il de séparer ici deux hommes, deux collègues que les insignes, que le lien d'une même dignité viennent d'unir plus étroitement? La promotion de M. l'abbé

Coffinet ne peut-elle pas être regardée comme le prélude de l'ovation de M. d'Arbois ? Le mot ovation n'est qu'exact, Messieurs. Rien ne rappelle mieux, en effet, les triomphateurs du Capitole que M. d'Arbois montant à la Sorbonne, dans un jour solennel, et recevant, au milieu d'un appareil inusité et en présence d'une foule choisie appelée de tous les points de la France, le brevet d'honneur, sa carte d'entrée dans cette légion illustre, objet de tant de convoitises secrètes, de tant d'ambitions ardentes, car, Messieurs, pour un Miltiade combien de Thémistocles !!

M. d'Arbois est jeune, mais le mérite attend-il toujours le nombre des années ! et vraiment n'en est-ce pas un prodigieux que ce courage de sacrifier sa vie, de l'absorber tout entière dans des travaux ingrats qui ne seront appréciés que d'un nombre très-restreint d'adeptes, et ne peuvent aspirer qu'à un succès d'estime ? Oui, c'est une rude école que cette Ecole des chartes d'où sortent des caractères et des esprits aussi rudement trempés qui, insouciants de la forme, ne s'attachent qu'au fond des choses et ne s'amusent guère à permettre aux grâces de leur dérider le front. Quoi qu'il en soit, ils n'en rendent pas moins à la science d'éminents services. Ils font ce qu'eux seuls savent faire, ils tirent de la mine les filons d'or : et le vaste recueil que M. d'Arbois vient de publier sera la source, le trésor précieux où devront puiser désormais tous ceux qui entreprendront d'écrire l'histoire de la Champagne et de ses comtes. Aussi, le grand prix Gobert décerné à ce travail par l'Académie française a-t-il été la juste récompense de si longs efforts.

Cette couronne académique m'en rappelle quatre autres d'un poids moins considérable peut-être, mais que je regretterais d'autant plus d'omettre ici qu'il revient toujours à une compagnie comme un doux reflet de la gloire de ses membres. MM. Boutiot et Le Brun-Dalbanne ont aussi obtenu de l'Académie des inscriptions, dans le compte-rendu des travaux qu'elle distingue tous les ans, le premier, une

mention honorable pour son *Etude sur la géographie ancienne appliquée au département de l'Aube*, travail tout-à-fait neuf sur un sujet vieux, dont les aperçus nouveaux ont fait sensation dans le monde savant, — et le second, trois mentions d'honneur : 1° pour un mémoire d'un haut intérêt sur le Trésor de notre cathédrale, — 2° pour des recherches sur l'histoire et le symbolisme de certains émaux du même Trésor, — et 3° pour une étude approfondie des bas-reliefs de l'Eglise Saint-Jean de Troyes.

Ces succès doivent vous toucher, Messieurs, d'une manière plus particulière puisqu'ils adviennent à ceux de vos collègues que vous avez faits vos représentants et qui ont porté haut l'honneur de votre nom dans ces tournois archéologiques et littéraires où viennent se mesurer, tous les ans, à la Sorbonne, dans des joûtes de l'esprit, les délégués de toutes les sociétés savantes de l'Empire.

Mais l'histoire, qui raconte les évènements passés, ne pourrait-elle pas aussi quelquefois soulever le voile de l'avenir? Après vous avoir dit les faits accomplis, les succès obtenus par quelques-uns des nôtres, ne me serait-il pas permis de vous confier nos espérances? Ce sera un secret bien entendu, mais qui sera d'autant mieux tenu, j'en suis persuadé, que nous sommes un plus grand nombre pour le garder.

Sur l'invitation de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, vous vous êtes chargés, il y a quelques années, d'un travail considérable, aussi difficile que peu attrayant : le *Dictionnaire topographique du département de l'Aube*, dont vous avez confié l'exécution à une Commission très-spéciale composée de *cinq* membres. Vous m'aviez fait l'honneur de m'inscrire au nombre des *cinq*; mais je dois à la vérité ce témoignage — que je me suis complètement abstenu. Seulement j'ai applaudi du geste et de la voix en vous annonçant la fin et en vous exposant le mérite du travail. Si deux autres de nos collègues veulent bien se rendre le même

justice, il en résultera que la Commission a été réduite à *deux*, mais qui à eux seuls valent une légion, MM. Socard et Boutiot. C'est ainsi du reste que les choses se passent d'ordinaire : il y a toujours dans une Commission, comme au théâtre, les spectateurs et les acteurs; et Dieu sait si le rôle de ceux-ci est le plus commode. MM. Socard et Boutiot pourraient vous en dire quelque chose. Il ne s'agissait pas seulement de recueillir les noms de toutes les localités du département et de les disposer dans un ordre convenable : rien n'eût été moins pénible, — rien n'eût été plus tôt fait. Ce qu'il fallait surtout, c'était de suivre ces noms à travers les siècles, constater les variations, les altérations et les changements que chacun d'eux a subis en parcourant ce long chemin, marquer l'époque de ces transformations et indiquer avec un soin scrupuleux les sources où ont été puisés ces renseignements. C'est-à-dire qu'on n'avait rien moins à faire que l'histoire complète, la biographie pour ainsi dire de chacun de ces noms depuis les temps les plus reculés, depuis leur naissance même, si c'eût été possible, jusqu'aujourd'hui. Mais pour établir une telle synonymie, que de livres anciens et nouveaux, grecs et latins, à compulser, que de cartes à parcourir, que de manuscrits à déchiffrer, que d'archives à fouiller, que de sens douteux à éclaircir, que de pages rebelles à dompter!!! M. Socard s'est jeté tête baissée, la plume à la main, sur ces sombres bataillons, et a combattu jusqu'à extinction avec une résolution, une vaillance qu'on ne met pas d'ordinaire au service de semblables conquêtes. Son courage a triomphé sur toute la ligne, et il est revenu chargé pour dépouilles opimes de 3,500 articles, ne fournissant pas moins de 15 à 20 mille désignations synonymiques.

Pendant que M. Socard, couvert d'une docte poussière, poursuivait à outrance ces luttes intérieures, M. Boutiot, le Topfer de l'expédition, lancé en éclaireur, s'assurait de la plaine et rentrait lui aussi riche d'autres trophées.

Ainsi s'est faite cette œuvre collective qui verra bientôt le jour, mais qui, dans toutes celles du même genre déjà parues, n'a pas assurément son égale. En sorte que, s'il suffisait, pour triompher dans un concours, d'y présenter une œuvre parfaite, nos espérances secrètes dont je vous ai fait confidence seraient solidement fondées.

(Permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse pour vous dire qu'une obligeante indiscrétion vient de nous apprendre que nos espérances sont devenues une réalité).

Maintenant que cette œuvre capitale a entraîné ma plume bien au-delà des bornes que je m'étais prescrites pour chacun, quel temps me reste-t-il pour vous parler d'une foule d'autres? Et cependant si je gardais un silence absolu, que diraient de cette singulière méthode de rendre compte de leurs ouvrage, — et M. Gréau, dont les impressions de voyage à Hyères et dans le midi de la France, dont les vastes rapports sur les congrès de Rouen et de la rue Bonaparte, et sur les séances de la Sorbonne formeraient non-seulement des volumes entiers, mais ce qui vaut beaucoup mieux, des livres charmants; — et M. G. Laperouse qui, le premier, dans une dissertation savante, vous a révélé le véritable nom de la ville gallo-romaine de *Vertault*, découvert par M. Lucien Coutant et demeuré caché depuis des siècles sous le pseudonyme de *Landunum*, et qui, au sujet du lieu si controversé où fut vaincu Attila, sur ce terrain prédestiné à toutes sortes de batailles, à ce qu'il paraît, soutient à grands coups de plume contre M. Peigné-Delacourt qui riposte avec les mêmes armes, un combat moins sanglant sans doute qne celui de 451, mais qui promet d'être beaucoup plus long; — et M. l'abbé Tridon, cet amant de saint Bernard, dont la passion croissant avec les années, s'épanche si volontiers en discours onctueux et nous montre sans cesse la figure suave du saint, et la tête puissante du grand homme qui domina son temps, le grand XII^e^ siècle, et du fond de sa vallée d'absinthe a jeté sur

notre pays un éclat qui resplendira à jamais; — et M. Gayot, et M. Camusat de Vaugourdon, et M. Blerzy, et M. Eugène Bacquias, et M. Thévenot, et M. V. Deheurle, dont les rapports divers ont animé vos séances de l'intérêt le plus varié, et M. Ferrand-Lamotte?..... Je m'arrête à ce nom, Messieurs. Le voile de deuil qui couvre votre Société, me rappelle la perte récente que vous avez faite, et la place laissée vacante que j'aperçois dans votre bureau, dont il devait être le chef aujourd'hui, m'ôte le courage de poursuivre. Aussi bien la mort a le droit d'être exigeante, et les quelques mots que le temps me permettrait à peine de consacrer ici aux travaux nombreux, aux services considérables de l'homme éminent dont la tombe vient de se fermer seraient trop au-dessous de son mérite et de nos regrets.

Je serais désolé que, même par inadvertence, il me fût arrivé d'omettre un seul nom, et cependant je suis forcé de reconnaître, d'avouer en toute humilité, qu'à la façon dont j'amoindris les auteurs par l'indication tronquée de leurs ouvrages, l'oubli, comme dit le poète,

L'oubli serait pour eux un véritable gain.

Mais ce motif de consolation négative, qu'admettrait peut-être en souriant une indulgente confraternité, oserais-je m'en permettre l'idée à l'égard des auteurs étrangers à votre compagnie? Car, vous aussi, Messieurs, vous ouvrez quelquefois, comme l'Académie française, les portes de votre hospitalité champenoise à certains travaux étrangers dont on veut bien vous faire hommage.

Trois d'entre ceux-ci ont même obtenu dans vos Mémoires le droit de cité, comme rentrant plus particulièrement dans le cercle habituel de vos études locales : le tableau des latitudes, des longitudes et des altitudes pour toutes les communes et quelques hameaux du département, par M. Febvre, ancien géomètre de 1re classe du cadastre. — Le grand bénitier en fonte, de l'église de Brienne-Napo-

léon, et son inscription gothique, par M. Chapellier, archiviste de la Société d'émulation des Vosges, que les loisirs des vacances ramènent chaque année au château de M. le prince de Beauffremont; — et surtout quelques recherches sur l'excommunication des animaux, par M. Gelée, professeur d'histoire à Paris : dissertation aussi solide que brillante devant laquelle se sont ouverts, pour accueillir l'auteur, les portes et les cœurs de votre Académie.

Ne deviez-vous pas, en effet, quelque reconnaissance au preux chevalier, à l'écrivain dont la plume vaillante était venue de loin pour redresser une erreur et venger en même temps un de nos plus spirituels compatriotes, Grosley, de caustique mémoire?

Je regarde la discussion, Messieurs, comme un bienfait, puisque du choc qu'elle produit jaillit souvent la lumière cachée. Elle naît du reste nécessairement de la diversité des esprits et de l'inégalité des aptitudes. Sans elle la vie des intelligences, privée de mouvement, ne serait plus guère, dans son éternelle immobilité, qu'un sommeil sans fin.

Ici, en effet, sans M. d'Arbois, que je remercie sincèrement, notre indifférence assoupie se serait-elle réveillée au vieux souvenir de *Urebecs* de Villenauxe, et aurions-nous eu l'excellent mémoire de M. Gelée? Les *Urebecs*, dont il est question dans ce grand travail, sont de petits insectes appartenant à la famille des... coléoptères... peut-être...— à une vilaine famille, en un mot, — qui étaient venus, au printemps de 1506, s'abattre par myriades sur les vignes de Villenauxe, et menaçaient, si l'on n'y mettait promptement ordre, de détruire complètement l'espoir du vigneron.

Que faire en ce péril extrême?... Le peuple qui croyait fermement que toute créature dépend de son créateur et lui doit obéissance, a recours à Dieu, l'auteur de l'insecte aussi bien que de l'homme, le supplie d'écarter le fléau et demande à l'Eglise, représentante ici-bas de la puissance di-

vine, de frapper d'excommunication ces légions dévorantes. La sentence est portée, et là finit l'histoire de cette étrange invasion. Je ne vois rien de bien extraordinaire en tout ceci, et je trouve même que MM. les Villenauxois d'alors ne raisonnaient pas trop mal pour des vignerons. Ils avaient la foi, et faisaient tout simplement un acte de cette foi.

Aujourd'hui que le vent du scepticisme a soufflé sur nos têtes, que ferait-on dans un cas pareil?... On courrait aux armes et on ferait parler non le fusil à aiguille ni le fusil Chassepot, mais la poudre insecticide, formidable de nom au moins, mais dont l'insecte malin se rirait sous la feuille.

De ces deux procédés si différents, je ne me permettrai pas de décider à priori quel est le préférable : je ne prétends imposer mon opinion à personne. Je me contenterai de dire que j'aime mieux le premier, parce qu'il est d'un ordre plus élevé et me semble l'expression juste d'une certaine note dans la grande harmonie des êtres.

En traitant cette sentence d'apocryphe et en accusant de cette invention malsonnante la légèreté facétieuse de Grosley, la plume de M. d'Arbois jugeait l'affaire avec les idées d'aujourd'hui et naturellement la trouvait impossible, sans faire attention qu'il y a mille choses qui ne peuvent se faire et qui se font néanmoins tous les jours, et que les petits préjugés de l'homme sont loin d'être les pensées de Dieu.

Non loin de cette plage accidentée où se jouent, comme vous venez de voir, et se heurtent quelquefois deux vents contraires, et où gronde le bruit heureusement peu redoutable de certains orages, on voit s'épanouir, sous la douce lumière d'un ciel plus riant, une contrée toujours féconde où naissent d'elles-mêmes les fleurs les plus suaves et les plus variées, c'est la douce patrie des Lettres, c'est le séjour chéri des Muses.

Les Lettres ! ... Les Muses ! ! ..... mots mystérieux, paroles magiques qui nous transportent tout-à-coup dans

une région plus aérienne où la vie est moins terrestre, l'esprit plus dégagé et plus poli, le goût plus épuré, le sentiment plus délicat et plus noble, et la langue, pour l'exprimer, plus sensible, plus harmonieuse, plus divine.

Quel dommage, Messieurs, que dans ce tableau, si vrai autrefois, l'idéal ait dû, aujourd'hui, sur plus d'un point, venir en aide à la réalité!!.. Qu'êtes-vous devenus, en effet, heureux temps où les Lettres, ces filles du ciel, étaient de la part de tous l'objet d'un culte empressé et choisi ? Alors c'était l'élite, c'était l'autorité des grands esprits qui commandait à l'opinion. La foule pouvait manifester ses goûts, mais ne les imposait pas. Aujourd'hui la multitude, cette multitude qu'on rencontre partout, qui encombre les places et les rues, ce profane vulgaire que haïssait Horace, a pénétré dans le sanctuaire, l'a envahi presque tout entier, s'est substitué insolemment aux divinités du lieu, et s'est déclaré l'arbitre suprême. Non, ce ne sont plus les esprits élevés qui donnent le ton : ce n'est plus des hauteurs du Pinde que descend l'inspiration ; l'influence vient d'en bas. C'est le goût trivial des majorités qui est à cette heure-ci la loi souveraine, et c'est ce goût qu'il faut flatter pour réussir, c'est-à-dire pour arriver à l'argent — car aujourd'hui le succès, c'est l'argent — et l'argent c'est la foule. La muse du jour s'est faite industrielle ; et, pour elle la question littéraire se réduit à la question du grand-livre, du *doit* et *avoir*. Aussi, remarquez-le, Messieurs, tout disparaît peu à peu; nous ne voyons rien reverdir; le siècle se stérilise et se dépouille; les grands hommes s'en vont — et bientôt que restera-t-il?... les moyens et les petits.

Vous ne vous contentez pas, Messieurs, de voir le mal et d'en gémir — vous opposez au flot montant de cette démagogie littéraire (dans le cercle, hélas! trop restreint de votre influence), vous opposez les efforts de votre critique, la sagesse de vos conseils et l'autorité de vos exemples.

Je regrette vivement de ne pouvoir reproduire ici l'es-

quisse même la plus rapide, la plus légère des analyses si pleines d'intérêt que vos présidents annuels successifs, MM. Corrard de Breban, Ferrand-Lamotte, Gréau, Laperouse et A. Gayot, vous ont présentées à chaque séance, des bulletins et des ouvrages envoyés à la Société. Dans cette impossibilité absolue, j'en appelle à vos souvenirs. Vous vous rappelez avec quelle finesse de tact, quelle délicatesse de goût et quelle sûreté de jugement sont appréciées ces œuvres si diverses, et avec quel respect sévère pour la vérité, et en même temps quelle bienveillance pour les coupables le bon grain est séparé de l'ivraie, le vil plomb, de l'or pur.

Ce n'est pas sans une émotion vive que vous avez vu s'élancer, avec une ardeur qui vous a séduits, le plus jeune de vos collègues en qui le mérite n'a pas attendu le nombre des années, et qui depuis son enfance a puisé dans le commerce assidu des muses grecques et latines, et dans l'étude approfondie de notre langue et des chefs-d'œuvre qu'elle a produits, cette richesse de fond, cette sève de bon goût et cet atticisme de formes qui donnent à chacun de ses écrits un charme particulier.

Dans l'appréciation que vous lui aviez demandée de l'ingénieuse et savante étude de M. Havet sur l'art et la prédication de l'auteur grec Isocrate, non seulement M. Jully s'est montré avec ses compagnes fidèles les qualités que je viens de dire, mais il y a mis cette sobriété, cette juste mesure de détails qui prouvent le tact de l'écrivain et cette propriété de termes, cette concision de style qui n'appartiennent qu'aux rares esprits qui sont maîtres absolus de leur pensée. Aussi lui a-t-il suffi de quelques pages pour vous exposer par quel travail tout-à-fait neuf, tout-à-fait original M. Havet a su, en se plaçant à une perspective convenable, faire surgir à la place du vieil Isocrate, déclamateur, arrangeur de phrases, artiste en lieux communs, comme on nous l'avait enseigné autrefois, un Isocrate entièrement nouveau, un

Isocrate complet que n'avaient pas même soupçonné nos devanciers Longin, Boileau, ni Fénelon.

M. Jully excelle en prose ; — mais ne fait-il pas aussi des vers, me demandait dernièrement un de ces interrogateurs redoutables qui pour tromper l'ennui de leur désœuvrement le promènent tout le jour de questions oiseuses en questions indiscrètes? Silence ! !... lui dis-je ; nous ne sommes, vous et moi, que des profanes : respectons le secret de la muse. Si M. Jully ne fait pas de vers, il en parle si volontiers, si délicieusement, que dans plus d'un esprit a pu se glisser le soupçon

> Qu'il est au mieux avec maître Apollon.
> Le vers au fond, ne fait rien à la chose ;
> On peut être poète et s'exprimer en prose.

Platon, Tacite, Fénelon, Bossuet, dans leurs pages immortelles n'ont-ils pas répandu autant de véritable poésie qu'on en rencontre dans les œuvres de nos poètes versificateurs? Voyez comment M. Jully vous a parlé de la poésie rustique en France à propos du *Poème des champs* de M. Callemare de Lafayette. N'est-ce pas le langage de l'artiste même parlant de son art divin? Car, Messieurs, la poésie est la divinité du langage. Lisez surtout ces pages émues qu'il a consacreés à la mémoire du pauvre Hégésippe Moreau, cet autre poète champenois. Bientôt vous vous sentirez pris d'un tendre intérêt pour ce *bluet éclos parmi les roses de Provins,* comme il s'est nommé lui-même. Vous bénirez le toit hospitalier qui a recueilli le jeune orphelin, et a réchauffé à son foyer généreux cette muse naissante. Vous le verrez s'arrachant un matin aux joies de sa famille adoptive, prendre le chemin de la grande ville, n'emportant avec lui, comme le berger de l'églogue, que la douceur et l'amertume de ses souvenirs. Vous partagerez son ardeur et ses espérances bientôt suivies, hélas! des plus cruelles déceptions. Dans sa douloureuse carrière, vous le verrez un jour gisant à l'hôpital misérable et nu ; mais semblable à ces oiseaux solitaires et

sauvages, que ne domptent ni la faim ni l'hiver, écrire encore ses plus jolis contes et soupirer ses vers les plus charmants. A quelque temps de là, un soir, vous le retrouverez faisant sa dernière visite et disant son dernier adieu à sa chère ville de Provins; puis, comme s'il eût brisé dans ce suprême effort le reste des faibles liens qui l'attachaient à la vie, tomber à vingt huit ans, quand le bruit commençait à se faire autour de son nom, quand la critique saluait en lui un futur grand homme. Vous assisterez à son agonie déchirante, et vous recueillerez en pleurant son dernier soupir. Oui, Messieurs, relisez ces pages touchantes, l'honneur de la plume qui les a écrites et du cœur qui les a pensées, et permettez-moi d'ajouter : l'espoir de la ville de Troyes qui a vu naître l'auteur et qui, le plaçant déjà en esprit au rang des hommes littéraires dont elle se glorifie, le salue à son aurore par ce mot prophétique de virgile : *tu Marcellus eris*, et toi aussi, j'en ai la ferme confiance, tu seras un de mes Marcellus.

Je le compreds, Messieurs, vous êtes aussi fatigués de m'entendre que je suis moi-même impatient de finir. — Toutefois, permettez de vous dire quelques mots, non pas de ces fleurs charmantes mais caduques qui redoutent les frimats de l'hiver ou que flétrit le souffle des autans, mais quelques fleurs de poésie écloses sur le Parnasse de votre Société; seulement, j'ai regret que nos muses soient, comme les muses antiques, d'une humeur un peu voyageuse et nous envoient, de sommets lointains, le tribut de leur veine.

M. l'abbé Rémion, curé de Ramerupt (nos muses admettent tous les chapeaux et revêtent tous les costumes), par la bouche d'une abeille mère (du mont Hymette sans doute) qui donne à deux de ses filles un peu légères des leçons de prudence et de modestie, s'adresse aux jeunes personnes sans expérience et leur fait entendre des enseignements qui doivent être écoutés d'autant plus volontiers qu'ils sont plus harmonieux, et d'autant mieux goûtés qu'ils ont la transparence et la douceur du rayon de miel.

La sève généreuse des côtes de Ricey a fortement trempé sans doute la verve de M. Maréchaux, et lui a inspiré ces mâles accents, ces vers énergiques, par lesquels il a peint, sous les traits profonds d'un vieux guerrier, Jacques Bonhomme, ces rudes soldats, ces braves de la République et de l'Empire, dont toute la vie s'absorbait en trois points : la patrie, la gloire et le culte du Grand Homme !

Des hauteurs qui environnent Clermont (car c'est toujours de haut que nous parlent les poètes), M. Perroche nous montre, dans un vrai tableau de genre, les graves, les solennels paysans de l'Auvergne

> Encor tels aujourd'hui qu'ils étaient autrefois,
> N'ayant rien délaissé des mœurs des anciens jours,

ajoutant même ce mot prophétique dont le gouvernement, je crois, ne garantit pas l'accomplissement :

> Tels ils ont été, tels ils seront toujours,

protégés qu'ils sont par les rochers noirs et nus de leurs montagnes éternelles dont le progrès envahisseur vient frapper en vain la sombre barrière. Bientôt, donnant l'essor à ses pensées, il touche de son aile d'or ces questions élevées, domaine transcendant où se complaît la grande poésie, il se demande s'il est possible qu'il y ait des peuples

> ..... vivant comme ils sont nés,
> A l'immobilité vraiment prédestinés?

Il cherche

> ..... qui du ciel ou des hommes
> Selon les régions nous fait ce que nous sommes.

Puis il s'arrête tout-à-coup, et, à la lueur rapide d'un éclair qui traverse le nuage d'un doute, il s'écrie :

> Après tout, au milieu de ces laves,
> Sur ce vieux sol éteint peuplé de choses graves,
> Sent-on, las de la paix des simples actions
> Le moderne besoin des rénovations?
> Qu'importe, si le temps qui détruit ce qu'il sème,
> Use, impuissant ici, ses ailes sur lui-même;

S'il ne peut rien créer il n'anéantit rien,
Et qui sait où se trouve, en somme, le vrai bien?

La lyre, sous les doigts sonores du poète ne rend-elle pas des vibrations dignes du sujet qu'il chante?

S'inspirant des beaux vers où Virgile représente le laboureur étonné exhumant un jour, avec le soc de sa charrue, des javelots rongés par la rouille, des débris de casques vides, et des grands ossements des légions romaines qui avaient péri jadis dans les champs de Philippes, M. Richaud fait revivre aussi, dans des rimes émues, après quinze siècles d'oubli, le souvenir du guerrier à l'armure couverte d'or tombé dans la plaine de Pouan. Il le voit, frappé par une main inconnue, enfoui à la hâte et sans honneur dans une terre étrangère, loin de la patrie pour laquelle il meurt, loin d'une mère qui a pleuré son départ, loin d'une épouse qui a vainement attendu son retour, et dont l'HEVA du mystérieux anneau a conservé peut-être le nom bien-aimé.

Mais celui de la troupe sacrée qui pratique le plus les rives du Permesse et va le plus souvent tremper ses lèvres à ses sources poétiques, celui que j'appellerai le Nestor de nos muses locales, c'est M. Sardin, je vous le dénonce, n'en déplaise à sa modestie. Sa verve souple, facile, inépuisable, essaie tous les genres, se plie à tous les tons : elle passe, sans le moindre effort, de Virgile à La Fontaine, d'Horace à Camoëns, de Pope à M^me^ Deshoulières, et du Tasse..... mon Dieu, Messieurs, à mille sujets divers : harmonie, romance, mythologie, blason de la ville de Troyes, dissertation philosophique, réformation du calendrier, etc., car la muse de M. Sardin n'est pas exclusive et ne s'emporte pas à des hauteurs telles qu'elle perde de vue tout à fait les humbles vallées de la prose.

Mais ici, comme au Parnasse, au milieu de ces muses qui chantent, vient présider souvent un Apollon qui les inspire et dont la présence amie prête à vos réunions un charme particulier. Que ne peut, en effet, sur des esprits

sympathiques, l'étincelle désirée, l'étincelle électrique jaillissant d'un esprit supérieur?.... Cette bonne fortune qui vous est échue depuis quelques années et dont vous jouissez à vos séances de chaque mois, vous y attachez d'autant plus de prix que vous la savez plus rare, et qu'elle sera un jour un des plus beaux, un des plus doux souvenirs des annales de votre Compagnie. Vous permettrez donc, Messieurs, à ma vive reconnaissance de se joindre à la vôtre pour adresser devant cette grande assemblée, à notre Président d'honneur, qui devait être à notre tête ce soir, un remercîment plus solennel.

J'aimerais à poursuivre cette revue variée des fleurs charmantes dont est émaillé ce coin privilégié, cet *angulus* riant de votre domaine des lettres; mais j'entends une voix grave me rappeler que j'ai encore un triste devoir à remplir.— Depuis bientôt cinq ans la mort ou l'absence ont fait dans vos rangs des vides dont le réglement m'oblige de réveiller ici le douloureux souvenir.

Ainsi, la mort vous a enlevé parmi vos membres résidants :

M. Louis Desguerrois ✻, docteur en médecine;
M. Truchy de la Huproye, agriculteur;
M. Carteron-Cortier, docteur-médecin;
Et tout dernièrement M. Ferrand-Lamotte ✻, manufacturier.

Parmi vos membres honoraires :

M. Camusat-Busserolles, propriétaire;
M. le marquis de Chavaudon ✻, agriculteur;
M. Charles Doé ✻, ancien magistrat;
M^gr^ Debellay ✻, archevêque d'Avignon;
M. Fontaine-Gris ✻, manufacturier;
M. Dublanc, économe de la pharmacie centrale, à Paris;
M. Stourm ✻, sénateur;
Et M. le baron Doyen ✻, sous-gouverneur de la Banque de France;

Auxquels il faut ajouter sept membres associés et onze membres correspondants.

Pour réparer tant de pertes vous avez successivement fait entrer dans votre Société, comme membres résidants :

M. Emile Vaudé, artiste peintre ;
M. Ludovic Jully, professeur de rhétorique au Lycée ;
M. Quilliard ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;
M. Henry Blerzy, inspecteur des lignes télégraphiques ;
M. Camille Gey, pharmacien ;
M. Arsène Vauthier, docteur en médecine ;
M. Ambroise Drouot, agriculteur ;
M. Auguste Guichard, docteur-médecin ;
Et M. Henri Boulanger, architecte.

Comme membres d'honneur :

Mgr Ravinet ✻, évêque de Troyes,
Et M. le duc d'Albert de Luynes O. ✻, membre de l'Institut.

Comme membres honoraires :

M. Richaud, proviseur du Lycée de Cahors ;
M. Henri Drouët, actuellement conseiller de préfecture à Dijon ;
M. Emile Douliot, professeur de physique ;
M. Uhrich O. ✻, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées ;
Et M. Auguste Truelle, maintenant receveur-payeur général à Foix ;

Auxquels il faut ajouter treize membres associés et vingt-quatre membres correspondants.

Tels sont, d'un côté, les justes, les dignes sujets des regrets de la Société, et de l'autre, les motifs de ses espérances. Chaque membre nouveau est pour elle, en effet, un fils adoptif, un fils choisi, appelé à la consoler de la perte d'un de ses aînés. Fatales à tout individu pris en particulier, puisqu'elles le détruisent en détail, les années restent impuissantes contre une association : elles la transfor-

ment sans cesse, il est vrai, mais c'est pour lui donner la figure et l'esprit de son temps, et par ce renouvellement successif, la maintenir dans une éternelle jeunesse. C'est par cette filiation indéfinie, du reste, qu'une Société est en possession de l'avenir et qu'elle arrive à mener à bien des œuvres impossibles à la faiblesse et à la courte durée de l'homme isolé. Les preuves de cette vérité abondent. — Je ne citerai qu'un exemple. Le Musée que vous avez fondé il y aura tantôt quarante ans, dont les riches collections peuvent exciter l'envie de la plupart des musées de province, ce Musée que vous pouvez montrer avec confiance aux savants eux-mêmes et qui a conquis toutes les sympathies de Troyes et du département, que serait-il aujourd'hui si, depuis son humble naissance, il n'eût senti à chaque instant la présence d'une action réglée, toujours la même, toujours patiente et vive tout à la fois, parce qu'elle puise sa sève et son principe à une source qui ne vieillit pas? Un homme seul, faible conséquemment, inégal, sujet à l'ennui et au découragement, variable dans ses humeurs et dans ses goûts, étroit et souvent exclusif dans ses idées, aurait-il offert à la libéralité du Conseil général et du Conseil municipal, à l'intérêt, au zèle si bienveillant et si dévoué du premier magistrat du département et du premier magistrat de la ville, la sécurité, les garanties désirables? — Aurait-il pu inspirer à votre infatigable archiviste, M. Jules Ray, et à son ardent, à son savant auxiliaire, M. l'abbé Garnier, ce dévouement sans bornes au perfectionnement de l'œuvre? Et serait-il jamais parvenu, au prix même des plus grands efforts, à faire naître en chaque particulier, pour ainsi dire, de Troyes et du département, ce besoin, cette passion d'apporter sa pierre pour l'accroissement de l'édifice, passion qui au lieu de s'éteindre semble grandir à mesure qu'elle avance et se traduit par une abondance de dons vraiment merveilleuse?

Les Expositions, surtout celles qui concernent l'archéolo-

gie et les beaux-arts, — les Congrès, ces exhibitions d'un autre genre, cette autre mise en commun de sentiments et d'idées, — et ces Lectures du soir qui attirent la foule, n'ont-elles pas toujours trouvé aussi, au sein de votre Société, ou des précurseurs intelligents et empressés pour applanir le chemin et préparer le succès, ou pendant l'action, durant le feu du combat, des soldats éprouvés et inébranlables, et après la lutte, des preux modestes déposant le glaive de la parole pour devenir, à l'exemple de César, des historiens fidèles? — Le 31e volume de la collection des Congrès scientifiques de France, racontant les exploits de la session tenue à Troyes en 1864, ne le cède, je ne crains pas de le dire, désintéressé que je suis dans la question, ne le cède, tant s'en faut, à aucun des trente qui l'ont précédé, grâce à l'éminent Secrétaire général choisi dans vos rangs.

Ainsi partout, dans les sciences, dans les arts, dans les lettres, dans l'agriculture, vous tenez d'une main ferme le drapeau du progrès.

Les prix que vous allez décerner n'en sont-ils pas une preuve nouvelle?

Mais que fais-je, Messieurs? Ne semble-t-il pas que je veuille emboucher la trompette emphatique devant un auditoire dont la modestie est habituée à faire marcher le mérite sous la sauvegarde du silence?... à sonner la fanfare au sein d'une ville essentiellement calme, positive et vraie, — arrosée d'ailleurs par un fleuve dont les eaux tout unies et sans prétention n'ont aucune affinité avec les ondes sonores qui s'unissent bruyamment à la Dordogne et à la Gironde!! Ce serait m'engager évidemment dans une fausse route. Quel parti me reste-t-il donc à prendre? Un seul, je crois, — celui que conseille Virgile quand les prairies sont suffisamment arrosées, — c'est de fermer les canaux :

Claudite jam rivos..... Sat prata biberunt.

Troyes, le 12 mars 1867.

UNE ATTELÉE DE CHARRUE

PAR

M. DOSSEUR

MEMBRE RÉSIDANT.

I

Un beau mois de l'année, à Foicy, c'est Novembre.
Quand la feuille a quitté la branche, un fruit vermeil
Parfois reste au pommier, comme une boule d'ambre;
On fait déjà du feu, le matin, dans sa chambre,
Et la cour, à midi, garde encor du soleil.

II

Fin de mai, la nature est dans sa robe neuve;
Elle porte, en août, son tablier tout plein
D'épis murs; en janvier, c'est une dame veuve
Qui, par coquetterie, est contente qu'il pleuve;
Car la déesse est blonde et le noir lui va bien.

III

Mais, en grange, Novembre a des gerbes vermeilles;
Il conserve, au jardin, des parfums et des fleurs;
Il a des chants d'oiseaux et des ailes d'abeilles,
Le dernier raisin mûr dans l'osier des corbeilles,
Le premier vin qui coule au muid des pressureurs.

IV

Les rôdeurs vont chercher, sur les bords des rivières,
Aux hameçons des nuits la pêche du matin;
On entend sur les gués de joyeuses commères
Qui, le battoir en main, par familles entières,
Lavent leur linge sale.... et celui du voisin.

V

Mille bruits indistincts gargouillent dans l'espace;
Les plus doux sont au loin, les plus forts sont auprès.
La jument bat du pied, quand son charretier passe,
Et les chiens qu'on éveille aux fanfares de chasse
Tournent l'œil a la couple et le nez aux forêts.

VI

C'est l'heure d'atteler : — mets tes guêtres, Antoine,
Et pends l'étrille au clou. Claude, jaûte tes bœufs;
Les hommes ont la soupe et les bêtes l'avoine;
Chevaux, palefreniers, tout est plein comme un moine,
Marche comme un distique, et s'en va deux à deux.

VII

S'en aller à charrue, est-ce assez de bien-être!
Respirer jusqu'au ventre et ne penser à rien
Qu'à toucher sa quinzaine et parler mal du maître!
Valet de ferme, ou de ville!... je voudrais être
Pendant quatre à cinq jours ou le vôtre... ou le mien.

VIII

Comme au plus petit mot j'exigerais mon gage!
Comme j'insinuerais aux bonnes du quartier
Que Madame et Monsieur sont trois dans leur ménage,
Ou quatre; et, quelle casse! et, quel fier gaspillage!
Quelle danse effrénée à l'anse du panier!

IX

Si quelqu'une de vous a besoin d'une bonne
Ou d'un de ces coquins rêvés par Beaumarchais,
Je suis libre ce soir; l'occasion est bonne;
Mes bureaux sont ouverts, à toute heure on s'abonne,
J'ai mon livret en règle et des papiers parfaits.

X

Je saurai, boutonné dans une ample lévite,
Plus roide qu'un consul, sur mon siége campé,
Mener Monsieur au cercle, et Madame en visite,
Et, pour faire valoir que sa main est petite,
L'appuyer sur la mienne en ouvrant le coupé.

XI

Je serais, à coup sûr, demain de la famille
Si je venais ici préparer les couverts ;
Servir, au lieu de strophe, une fraîche coquille
De glace mélangée en framboise et vanille
Et vous verser du punch au rhum, et non des vers.

XII

Quel trésor vous auriez ! Mais voyez le caprice;
Je pouvais arriver, je crois, sans grand souci
Chasseur chez un banquier, nègre chez une actrice ;
Comme un autre venir d'Amiens pour être suisse;
J'aime mieux défricher ma luzerne, à Foicy.

XIII

L'histoire a ses leçons dans un couvent qui croule.
La charrue, en marchant, sur l'acier du versoir
Mêle des souvenirs et des débris en foule ;
La pierre de l'idée a conservé le moule,
Et la brique ou la dalle usée au promenoir

XIV

Garde des faits anciens la légende et le titre,
Comme le marbre pris à l'autel qui n'est plus.
Là, sa crosse à la main et le front sous la mitre,
L'abbesse présidait les dames du Chapitre
Ou disait son rosaire au son de l'*Angelus*.

XV

Ici, la sœur-novice allait faire chapelle,
Prendre le voile blanc ou couper ses cheveux,
Et le frère-quêteur en traînant la semelle
Au seuil du monastère apportait son écuelle
Et l'aumône emplissait sa besace aux lépreux.

XVI

Plus loin, c'étaient le Jeûne assis au réfectoire,
Le Silence qui va par les cloîtres obscurs.
L'esprit cénobitique a bâti l'oratoire,
Mis la prière aux pieds des crucifix d'ivoire
Et suspendu la haire et le silice aux murs.

XVII

Quels désespoirs d'amour! quels chagrins de familles!
Le pain quotidien était donc bien amer,
Que vous veniez ici, briser, oh! jeunes filles,
Votre pensée ardente aux barreaux de ces grilles?
De vos temps on n'allait donc pas aux bains de mer?

XVIII

On ne savait donc pas étudier ses rôles
De coquette, attacher un ruban Benoiton?
Galatée, aujourd'hui, ne court plus sous les saules;
Elle a sa manche au coude, et sa taille aux épaules,
Beaucoup de robe à queue.... et peu de passion.

XIX

Quand il faut discuter si la jupe est bien faite,
Demander si l'on est assez belle, au miroir,
Changer vingt fois sa mine et ses airs de conquête,
Et, créper en chignon, à deux pieds de sa tête,
Les cheveux noirs ou blonds — qu'on fait semblant d'avoir,

XX

Pour que le cœur se vide et s'en aille en ruines,
Certe on n'a pas besoin d'entr'ouvrir, à minuit,
Son surplis et sa coule aux fouets des disciplines
Et sa lèvre au récit d'un psaume ou des matines.
On dort si bien, le jour, quand on danse, la nuit.

XXI

Mais je vous mène au bal et je suis dans l'ornière.
Allons, mes juments! hu, Bambine, hu Papillon!
J'oublie, à chaque instant, d'appuyer sur l'araire,
Et mon grain, trop coffré sur la bande de terre,
Va lever inégal ou pourrir au sillon.

XXII

En outre, ma lectrice accuse mes redites.
Madame, vous pouvez, pour vos pas nonchalants,
Choisir parmi mes prés semés de marguerites,
Et rêver là tout bas, les phrases inédites
Du poème éternel qu'on se chante à trente ans.

XXIII

Cette année il pleut tant, sur notre pauvre globe,
Qu'on trouve toujours bien, par les guérets mouillés,
Un peu d'eau, qu'au soleil, l'herbe haute dérobe;
Prétexte suffisant, pour montrer sous sa robe
Une bottine étroite et deux tout petits pieds.

XXIV

Rien ne peut faire obstacle à l'instinct qui vous guide.
Mais pour moi, charretier, le sort est moins heureux;
Je laboure, agissant, du curou, de la bride;
Sur l'épaule, en sautoir, j'ai mis mon semoir vide;
Il souffle un vent du nord à décorner des bœufs.

XXV

Puis, qu'au ciel passe un fil de la Vierge, une grue
Messagère d'hiver, que je trouve un caillou
Dans ma raie entr'ouverte, et que Bambine rue
Ou décroche ses traits, poésie et charrue
Tout chemine à la diable et va je ne sais où.

XXVI

Ajoutez que, suivant une folle tendance,
L'administration des haras nous a fait,
Depuis peu, des poulains qui tirent en cadence;
A tout coup de collier l'attelage entre en danse;
La verge est inutile; il nous faut un archet.

XXVII

A douze ans, les jockeys sont un fardeau qu'on pèse
Sur le dos du pur-sang entraîné par le prix.
On a cassé l'épaule à l'hercule Farnèse;
L'agriculture au trot, sur une selle anglaise,
A son carnet de poche ouvert pour les paris.

XXVIII

L'écurie est un jeu de cartes; l'or s'y jette.
Friches de Chantilly, prés de Fontainebleau,
Table à whist, c'est tout comme; et, même l'étiquette
Veut qu'avant de sauter la haie ou la banquette,
Le gentleman s'habille... en valet de carreau.

XXIX

Tracez un labour en pointe, et soyez poète,
Avec des compagnons peu jaloux du travail,
Qui font la belle jambe et détournent la tête
Comme pour réclamer aux reines de la fête
Des bravos, des bouquets et des coups d'éventail!

XXX

J'aurais su, comme un autre, emmailloté d'emphase,
Maquiller ma pensée et lui faire un maintien;
Mais je laisse la peine aux sauteurs de la phrase
De mettre des fers neufs sous les pieds de Pégase;
Et, pourvu que mon vers soit un homme de bien,

XXXI

Qu'il marche, s'il lui plaît, aux sentiers de traverse.
Me voyez-vous, d'ailleurs, critique puritain,
Sur le chiendent du style allant traîner la herse?
Non! j'aime à semer dru; tant pis si mon blé verse,
Les éplucheurs de mots vanneront le bon grain.

XXXII.

Heureux, auprès de l'âtre où la bûche pétille,
L'artiste aimé du ciel, le tranquille écrivain,
Qui d'un œil caressant suit sa femme ou sa fille,
Et peint d'après nature un bonheur de famille,
Son londrès à la lèvre et sa plume à la main!

XXXIII

Il peut lire la vie aux bons endroits du drame,
En arranger l'intrigue, en costumer l'acteur;
Coudre leur robe blanche aux virginités d'âme,
Ajouter une agrafe au corset de la femme,
Une épingle au fichu de l'innocence en fleur.

XXXIV

Il peut, si c'est son rêve, aller aux mascarades,
Mettre sa muse en rose et la conduire au bal;
Chanter sous les balcons des airs de sérénades,
Attacher son grelot au cou des cavalcades :
Tous les cieux sont ouverts au vol de l'idéal.

XXXV

Qu'il ait des plumes d'aigle ou de cygne à son aile
Parfois, à l'horizon, l'oiseau passe et s'en va;
Le chantre peut mourir, la voix est immortelle :
Si la muse se tait, peut-être couve-t-elle?
Son œuf est dans le nid, et l'aiglon éclora.

XXXVI

L'aiglon, c'est Lamartine à la lyre indécise,
Pleurant sa Julia, morte à Gethsemani;
Byron, les pieds glacés du froid de la Tamise,
S'en allant réclamer du soleil à Venise
Et des baisers au front de la Guiccioli.

XXXVII

C'est Musset, enfant blond de blonde poésie,
S'écriant à vingt ans : Vertu, tu n'es qu'un nom;
Cherchant, dans Paris morne, une place choisie
Auprès d'Alcibiade aux soupers d'Aspasie,
Aimant avec Phryné, pensant avec Platon.

XXXVIII

C'est Balzac, écrivant la Comédie humaine,
Et donnant à Grandet, Florine ou Bianchon,
Des vêtements bourgeois si vrais, qu'on voit à peine
Si les types qu'il fait agir et vivre en scène,
S'habillent au roman, pour entrer au salon.

XXXIX

C'est Jasmin, confiant aux plis des papillotes
Son patois inspiré; c'est Moreau, c'est Murger,
C'est Hugo sur la grève ou la pieuvre a ses grottes
Et l'exil son pain noir, demandant à nos flottes
La France, et ses parfums aux vagues de la mer.

XL

Maître, reste à Jersey, ta gloire a charge d'âme;
Rêveur, suis ta pensée ou la mouette au vol.
Nos habits sont trop courts pour tes héros de drame,
Laisses Esmeralda rêver à Notre-Dame
Et dormir Marion, Ruy-Blas et dona Sol.

XLI

La mode est, de nos temps, pour le couplet obscène,
Pour la pose plastique, et Rachel reviendrait,
Qu'il nous faudrait la voir chanter la belle Hélène
Plutôt que d'exposer Andromaque à la scène,
Et des fureurs d'Oreste, au parterre on rirait.

XLII

Le chef-d'œuvre admiré, c'est *Bastien dans ses bottes :*
Et, quand la Thérésa suspend à l'Alcazar
Un public idolâtre aux perles de ses notes,
On met la *Femme à barbe* et *Vénus aux carottes*
Comme des astres d'or au firmament de l'art.

XLIII

O Muse, qui marchais sur des strophes alternes,
Quand Virgile à genoux laçait tes brodequins,
Et qui vas, aujourd'hui, par les carrefours ternes,
Fille sans nom, cherchant aux lueurs des lanternes
Si la police veille au coin de tes chemins.

XLIV

Quel Messie inconnu pourras-tu faire naître
Qui dise au mort Lazare : Allons, sors du tombeau !
Et, comme d'une verge, armé de l'hexamètre,
Dans l'Eglise livrée aux marchands, entre en maître,
Et rappelle la foule au sentiment du beau?

XLV

Quel fondeur inspiré pétrira dans la glaise
Un creuset assez large, un moule assez puissant,
Pour que le masque humain y refroidisse à l'aise,
Et qu'on puisse couler d'un jet dans la fournaise
Notre ouvrier moderne, à sa tâche, et vivant?

XLVI

Nouant la corde au cou de nos fausses idoles
Quelle main écrira son poème au Travail?
— Quand l'usine féconde élargit ses coupoles,
Suspend aux ateliers le gaz en girandoles,
Livre sa flotte aux mers et ses vagons au rail,

XLVII

Quand le génie humain cherche au ballon son aile,
Que Paris à New-York souhaite le bonsoir
Avec un télégramme, et mande la nouvelle
Comme on va, quand le vent a soufflé sa chandelle,
Au foyer du voisin rallumer son bougeoir.

XLVIII

Quand le commerce vogue et coule à pleines rives,
Viendra-t-il un penseur, démon ou demi-Dieu,
Qui guide notre marche à ses lumières vives
Et donne leur fanal à nos locomotives,
A ce siècle à vapeur sa poésie en feu?

XLIX

Mais voici du couvent la cloche qui m'appelle;
Le souper sur la table a son morceau de pain;
Bambine et Papillon demandent qu'on dételle.
J'ai pourtant plus d'un rêve encor dans la cervelle,
Mon champ n'est pas fini, — je reviendrai demain.

Foicy, le 12 mars 1867.

RAPPORT

SUR

LES MÉDAILLES ET LES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

Depuis 1862 jusqu'en 1867

PAR

M. le Dr Eugène BACQUIAS, Secrétaire-adjoint.

La Société Académique de l'Aube a pour but et pour objet principal (art. 1er de ses statuts) « d'éclairer, de favoriser » les progrès de l'agriculture et de l'industrie, d'encourager » et de développer le goût et l'étude des sciences, des arts et » des belles-lettres dans le département, en propageant les » découvertes et les inventions utiles, et en excitant l'émula- » tion par des distributions solennelles de prix et de primes » d'encouragement, de recueillir et de publier les matériaux » qui peuvent servir à l'histoire du pays. »

Le spirituel compte-rendu de M. Harmand, les vers pleins de verve et d'humour de M. Dosseur, les études remarquables dans des genres divers que vous allez entendre, les distinctions honorifiques, les récompenses accordées à plusieurs membres de la Compagnie par des Académies de province,

par le Ministre de l'Instruction publique, et par l'Institut, montrent avec quelle ardeur la Société s'efforce de remplir sa mission.

Les médailles qu'elle a décernées depuis sa dernière séance publique (juin 1862) dans les Comices agricoles, à l'Exposition d'apiculture et à l'Ecole de dessin, les prix qu'elle distribuera tout à l'heure, prouvent que si les travailleurs du département ont souvent répondu à son appel, elle n'a, de son côté, négligé aucune occasion de manifester l'intérêt qu'elle porte à toute œuvre utile.

Les progrès de l'agriculture sont et resteront l'objet de préoccupations spéciales : aussi la Société, considérant la *Revue Agricole de l'Aube* comme une œuvre désintéressée dont l'influence pouvait être avantageuse au pays, a témoigné ses sympathies pour cette publication par une allocation de 200 fr.

La Société Académique a mis à la disposition du Comice Agricole départemental cinq médailles d'or, qui ont été distribuées dans les cinq arrondissements à l'agriculteur dont l'exploitation est la mieux dirigée.

En 1862, la médaille a été donnée à M. Dosseur, propriétaire à Foicy : une distillerie d'alcool de betteraves, installée dans la ferme, fournissait une abondante nourriture à un nombreux troupeau de l'excellente race porcine Berschire. M. Dosseur, on le voit, s'est souvenu qu'Apollon était éleveur de bestiaux.

M. Herbo-Prévost, propriétaire à Éclance (arrondissement de Bar-sur-Aube), a obtenu la médaille en 1863 : cet intelligent agriculteur a importé dans notre pays les perfectionnements de la culture du département du Nord ; à côté de la distillerie, il a monté un teillage pour le lin.

En 1864, dans l'arrondissement de Nogent, c'est M. Combe qui fut lauréat : au clos de Mâcon (commune de Bouy-sur-Orvin), des bœufs de la meilleure provenance,

de magnifiques moutons, sont, chaque hiver, engraissés avec la pulpe d'une très-importante distillerie de betteraves.

La réputation du nombreux et excellent troupeau de métis-mérinos de M. Honnet-Chapplain, propriétaire à Saint-Parres-les-Vaudes, justifie la distinction dont on honora cet habile agriculteur en lui remettant, en 1865, la médaille destinée à l'arrondissement de Bar-sur-Seine.

La cinquième médaille n'a pas été accordée en 1866, les titres des candidats ayant été jugés insuffisants.

A l'occasion de l'intéressante exposition d'apiculture que nous avons tous vue dans les charmants jardins de la ville, à la fin de l'été dernier, la Société a donné cinq médailles d'argent et trois médailles de bronze.

Les médailles d'argent ont été accordées à MM. Deheurle (Victor), de Rosson, pour les intelligentes améliorations qu'il a introduites dans le matériel apicole; Petit-Boussard, de Pont-Sainte-Marie, pour une superbe collection de miels d'époques différentes; Royer, de Braux, pour plusieurs inventions utiles; Froideval, de La Motte, pour sa cire bien épurée et son plateau à entrée mobile qui permet d'agrandir et de rétrécir à volonté l'entrée de la ruche; Leclerc, de Bourdenay, pour divers essais ingénieux.

Une médaille de bronze a récompensé M. Chaumonnot, d'Orvilliers : il exposa des pots de miel surfin très-blanc. M. Colin, de Marcilly, a reçu la même récompense : de la cire bien épurée, du beau miel ordinaire, et un flacon d'eau-de-vie de miel dont le goût de cire est parfaitement dissimulé, recommandèrent cet apiculteur. Enfin, la troisième médaille de bronze a été accordée à M. Ludot, des Grandes-Chapelles, pour l'ensemble de son exposition.

J'ai hâte d'arriver aux encouragements donnés aux arts de goût et d'agrément, de tout temps si appréciés dans notre ville.

Un de nos membres correspondants, M. Rondot Saint-Cyr, a offert, pendant les années 1862 et 1863, à la Société Académique, une somme de 150 francs à répartir entre les élèves de l'École de dessin, fils d'artisans, qui se seraient le plus distingués par leur bonne conduite, leur application, leurs progrès et leur assiduité aux différents cours. En 1862, à la distribution des prix, trois livrets de caisse d'épargnes ont été donnés comme prime aux élèves Languillat (Auguste), Paulvé (Isidore) et Defrance (Eugène). En 1863, la première récompense a été obtenue par l'élève Bourgeois (Sévère), la deuxième par l'élève Moine (Jules), la troisième par l'élève Carré (Emile). Puisse M. Rondot Saint-Cyr trouver des imitateurs, le succès répondra bien vite à leur généreux appel, dit en terminant son rapport, l'artiste distingué qui dirige l'École de dessin!

La Société avait mis au concours un bas-relief représentant l'entrevue de Saint-Loup et d'Attila à la porte sud de la ville de Troyes. M. Bruyer, sculpteur à Paris, envoya un projet; malgré le mérite incontestable de quelques parties, le projet ne parut pas à la Section des beaux-arts réunir toutes les conditions posées par la Société pour mériter le prix : une médaille de 200 francs récompensa les louables efforts de l'artiste.

Après avoir signalé les médailles décernées au nom de la Société, j'appelle bien vite les lauréats qui vont recevoir leurs primes dans cette solennité.

M. Abit-Dupont, blanchisseur à Troyes, a composé un engrais d'une puissance fertilisante toute exceptionnelle, par l'addition à ses fumiers des dissolutions alcalines qui ont servi au blanchissage des étoffes. Nous espérons que la médaille d'argent accordée à M. Abit-Dupont fixera l'attention des agriculteurs et des industriels sur une méthode qui

utilise, de la façon la plus heureuse, les énormes quantités d'eaux de lessives perdues chaque jour chez les blanchisseurs de tissus et de bonneterie.

Il appartenait à la Société, qui multiplie les récompenses en faveur des plantations d'arbres verts, de recommander, par un concours, la culture d'arbres fruitiers sur les montagnes et sur les plaines en friches. Plusieurs concurrents se sont fait inscrire.

M. Gustave Gayot, ancien avoué à Bar-sur-Seine, après dix années de travaux persévérants et intelligents, est parvenu à créer sur une colline dénudée, inabordable au piéton le plus intrépide, tant les cailloux y étaient nombreux, un magnifique jardin émaillé de fleurs aux plus brillantes couleurs; un verger qui produit des fruits savoureux, un excellent potager, une vigne plantée de pineau fin de Bourgogne et une forêt de sapins entourent la maison qu'embellit le pinceau d'un de nos artistes les plus aimés.

M. Gayot a été imité par tous ses voisins; c'est là, il se plaît à le dire, la plus précieuse récompense de ses labeurs. Tout autour de lui fleurs et fruits ont pris la place des ronces et des buissons d'épines.

La Société accorde à M. G. Gayot une médaille de vermeil du plus grand module.

Parmi les imitateurs de M. G. Gayot, M. Bouvin-Battier, propriétaire à Bar-sur-Seine, s'est signalé par les procédés économiques à l'aide desquels il métamorphosa une friche des plus abandonnées en un jardin fruitier en voie de production : il épierra le sol, planta de jeunes sujets de pépinière, les greffa, et obtint des arbres qui s'acclimatèrent facilement. Les pierrailles furent employées à entretenir la fraîcheur au pied des arbres.

La Société décerne à M. Bouvin-Battier une médaille de vermeil.

M. J. Dutailly, propriétaire aux Riceys, a substitué à des vignes épuisées des plantations d'asperges, de cassis et d'arbres fruitiers, et il a réussi aussi complètement que dans ses exploitations forestières, dont les produits ont été si remarqués dans les concours agricoles.

La Société accorde à M. Jules Dutailly une médaille de vermeil.

M. Gerdy, huissier aux Riceys, a planté, dans un champ livré à la vaine pâture, un clos d'arbres fruitiers aujourd'hui en plein rapport; les poiriers, pruniers et surtout les cerisiers et les pommiers, y poussent vigoureusement, y fructifient abondamment.

Une médaille d'argent est donnée à M. Gerdy.

M. Crétey, notaire à Chaource, a couvert d'arbres fruitiers et d'arbres à cidre les coteaux arides d'anciennes carrières ravinés par les eaux, où ne croissait pas le moindre brin d'herbe. S'il n'obtient pas un succès complet, du moins, en donnant l'impulsion, a-t-il bien mérité une médaille d'argent.

M. le Préfet de l'Aube, toujours disposé à encourager les entreprises d'utilité publique, a invité les communes à convertir leurs friches en vergers. La commune de Bouilly a répondu à cette invitation; bientôt elle récoltera de bons fruits de table et de pressoir sur la montagne des Essarts, où on ne rencontrait que bruyères et broussailles.

La Société est heureuse de donner à la commune de Bouilly un diplôme d'honneur, et une somme de 50 fr. qui sera consacrée à la plantation de nouveaux arbres fruitiers.

L'Académie de l'Aube, qui récompense volontiers toute culture qui développe une richesse nouvelle, accorde une médaille de vermeil à M^me^ Guzowska, propriétaire aux Riceys, pour ses plantations de houblon : dans des terrains bas, tourbeux, à proximité de forêts de sapins où se trouvent

les perches à houblon, Mme Guzowska a institué une houblonnière dont elle écoule très-facilement les produits.

Tandis que les savants recherchent les causes de la maladie des vers à soie qui amène dans le midi des pertes incalculables, M. le capitaine Jacquier voit, depuis plusieurs années, ses éducations de vers à soie couronnées de succès, ses graines recherchées par les éleveurs du Midi, achetées à des prix fort avantageux. Il doit, sans doute, ces heureux résultats au croisement avec la race japonaise, qui a régénéré l'ancien type.

On réussira souvent, en sériciculture, quand, sous un climat tempéré comme le nôtre, on se bornera à élever des sujets destinés à la reproduction et qu'on évitera leur agglomération dans un grand établissement.

Une médaille d'argent est la juste récompense des persévérants efforts de M. le capitaine Jacquier.

Avant de clore l'appel des récompenses, il me reste à proclamer le prix de statistique. Un seul mémoire a été présenté à ce concours permanent, c'est l'étude du canton de Ramerupt. L'auteur a accumulé, avec un zèle digne d'éloges, d'abondants documents, réuni une grande quantité de matériaux utiles, mais l'édifice n'est pas terminé, l'auteur le reconnaît avec une modestie qui l'honore; cependant, il s'est acquitté avec tant de dévouement de la part la plus pénible de l'entreprise, que la Société n'hésite pas à lui décerner la médaille d'or, prix du concours.

L'auteur de ces recherches laborieuses est M. Thévenot, vérificateur des poids et mesures, à Troyes.

Une voix plus autorisée que la mienne vous exposera les titres de M. Lebrun (Romain), à Ossey-les-Trois-Maisons, à une médaille d'or. M. Lebrun a eu la bonne fortune, bien rarement réservée aux inventeurs, d'être encouragé, sou-

tenu dans ses premiers essais, par un homme aussi éclairé que dévoué au bien public, et de rencontrer, pour réaliser sa découverte, un de nos plus ingénieux constructeurs-mécaniciens. Aujourd'hui il lui est donné d'être loué par le digne fils de l'homme distingué qui demanda pour Delarothière la médaille d'honneur, récompense tardive d'une vie de labeurs.

Troyes, le 12 mars 1867.

PROGRAMME

DES

PRIX MIS AU CONCOURS

PAR LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

Prix à décerner en 1868.

1°. Une Médaille d'or de 100 francs sera décernée à l'auteur d'une *Pièce de vers* dont le sujet est laissé au choix des concurrents. — La pièce ne devra pas excéder 200 vers.

2°. Une Médaille d'or de la valeur de 200 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure *Statistique de l'un des cantons du département de l'Aube.*

La Société invite les personnes qui voudront concourir pour ce dernier prix à consulter le 29e numéro de ses Mémoires (1er trimestre 1829), où elle a publié un projet de statistique et six grands tableaux présentant la nomenclature très-détaillée des diverses questions que la Société désire voir traiter dans un travail de ce genre. — La *Statistique du canton des Riceys*, par MM. Guenin et Alexandre Ray (2e semestre 1852 des Mémoires de la Société), pourra être consultée avec fruit. — Les concurrents devront s'abstenir de traiter la statistique des cantons de Marcilly-le-Hayer, de Nogent-sur-Seine, des Riceys, d'Aix-en-Othe, de Méry-sur-Seine et de Ramerupt. Ces six cantons ont déjà été le sujet de travaux couronnés par la Société.

Les concurrents, pour ces deux prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, au Secrétariat de la Société, rue Saint-Loup, n° 17, *au plus tard le* 1er *février* 1868.

Prix à décerner en 1869.

Deux Médailles d'or, l'une de 200 francs, l'autre de 100 francs, seront décernées aux auteurs des meilleurs mémoires sur un *Sujet scientifique ou médical*, dont le choix est laissé aux concurrents.

La Société recommande cependant les sujets suivants :

1° Etudier l'influence de la localité sur les maladies en général, dans les cantons où règnent des fièvres intermittentes ;

2° Exposer des considérations sur le jaugeage des cours d'eau et leur régime dans le département de l'Aube ;

3° Etudier l'influence des professions sur la santé des artisans ;

4° Présenter une série d'observations météorologiques faites dans le département de l'Aube.

Les concurrents, pour ces deux prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, au Secrétariat de la Société, rue Saint-Loup, n° 17, *au plus tard le 1er février* 1869.

Prix à décerner en 1870.

1°. Une médaille d'or de 100 francs sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : *Comment on pourrait exploiter le sol plus avantageusement que par la culture des céréales?* — L'auteur est invité à traiter cette question principalement au point de vue des terres fortes du département de l'Aube.

2°. Une Médaille d'or de la valeur de 200 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure *Notice sur Philippe Thomassin*, graveur troyen.

Cette étude avait déjà été mise au concours, pour l'année 1864, avec une médaille de 100 francs. — En appelant de nouveau les concurrents, la Société a doublé la valeur

du prix, et a décidé que la récompense pourrait être également obtenue par l'auteur d'une *Notice sur tout autre artiste qui aurait illustré la ville de Troyes.*

L'auteur devra joindre aux détails biographiques une nomenclature, aussi complète que possible, et une appréciation critique des œuvres de l'artiste qu'il aura choisi pour sujet de son travail.

Les concurrents, pour ces deux prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, au Secrétariat de la Société, rue Saint-Loup, n° 17, *au plus tard le 1er février* **1870.**

Prix à décerner en 1871.

1°. Une Médaille d'or de la valeur de 200 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure *Etude historique sur les invasions des Normands* dans la Champagne méridionale.

2°. Une Médaille d'or de la valeur de 200 francs sera décernée à l'auteur d'une *Géographie physique et historique du département de l'Aube.*

Cet ouvrage doit être précis, élémentaire et destiné à l'usage des écoles du département de l'Aube.

Les concurrents, pour ces deux prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, au Secrétariat de la Société Académique, rue Saint-Loup, n° 17, *au plus tard le 1er février* **1871.**

Indépendamment des prix sus-énoncés, la Société Académique de l'Aube décerne, tous les ans, des prix, des récompenses ou des encouragements dont le sujet n'est pas annoncé, et pour lesquels elle désire conserver son initiative.

CONDITIONS COMMUNES A CES CONCOURS

Les manuscrits devront être inédits ; ils porteront chacun une épigraphe ou devise qui *sera répétée dans et sur le billet cacheté* joint à l'ouvrage, et contenant le nom de l'auteur. Celui-ci ne devra pas se faire connaître, *à peine d'être exclu du concours.*

Les concurrents sont prévenus que la Société *ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours ;* mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

Troyes, le 1er mars 1867.

Le Président de la Société,

QUILLIARD.

L'Archiviste,

JULES RAY.

DELAROTHIÈRE

INVENTEUR

MÉCANICIEN A TROYES

ÉTUDE

SUR SES TRAVAUX, SES INVENTIONS ET SON INFLUENCE SUR L'INDUSTRIE TROYENNE

Pendant sa vie et après sa mort

PAR

M. JULIEN GRÉAU

MEMBRE RÉSIDANT.

Il y a longtemps déjà, lorsque la Société Académique commençait à réunir les premiers éléments de notre Musée industriel, elle a classé, sous le sixième numéro de son conservatoire naissant, une machine de petit volume, simple dans ses combinaisons, et facile à manœuvrer.

L'invention de cet outil de modeste apparence a été et est encore pour notre département l'un des bienfaits les plus signalés qu'il ait jamais reçus. Destiné à une industrie répandue dans toute la France, mais qui était la principale ressource de nos contrées, il a servi, plus qu'aucun autre avant lui, à concentrer dans notre ville et ses alentours cette fabrication qui n'avait pas encore de centre bien reconnu par les consommateurs; c'est maintenant un fait accompli,

notre cité est à présent la métropole incontestée du tricotage en France.

A l'occasion d'un appareil relatif à cette industrie et qui vient d'être communiqué à la Société, j'ai pensé qu'il serait bon de vous dire quelques mots de l'homme à qui notre pays doit l'éminent service que j'ai rappelé en commençant.

Quoique la mort ait fait depuis quelque temps, et tout récemment encore, des vides trop nombreux dans les rangs de notre Société, je pense que quelques-uns de nos collègue se souviennent encore de celui dont je voudrais reproduire quelques traits, tels que je les trouve gravés dans la mémoire de nos populations. Le temps rongeur n'a pas entamé son souvenir, et au contraire la sanction de l'expérience qui a passé, pendant bientôt un demi siècle, sur ses inventions, protège sa mémoire, comme ce vernis naturel dont le temps a recouvert les objets antiques, et qui assure ainsi leur transmission à la postérité en les rendant plus durables.

Joseph-Auguste Delarothière est né le 1er mars 1783, à Amiens, où son père, Louis Delarothière, Troyen d'origine, s'était marié avec une Picarde, pendant un séjour accidentel qu'il avait fait dans cette ville. Peu de temps après la naissance de cet enfant, son père revint avec lui, et d'autres enfants qu'il avait déjà, habiter Troyes, sa ville natale, où les autres membres de sa famille, qui était nombreuse, résidaient depuis près de trois siècles. J.-A. Delarothière ne devait plus la quitter, et il s'est toujours considéré comme Troyen.

Lorsque ceux d'entre nous qui lui ont survécu ont pu le connaître, il avait déjà dépassé la force de l'âge; il était mince et de grande taille; sa tête était osseuse, son front saillant, ses cheveux gris et rares, l'œil brillant profondément enfoncé dans l'orbite. Sa face pâle et maigre, creusée par les veilles, semblait toujours réfléchir; mais il ne dédaignait pas de se dérider à l'occasion, quoique rarement; une cicatrice

produite par une brûlure profonde qui, dans l'enfance, avait atteint sa joue gauche, augmentait encore la gravité de sa physionomie; c'était donc une austère figure, pleine de dignité naturelle; car ce qu'il avait acquis en connaissances morales et matérielles, il ne le devait qu'à lui seul.

Né dans une condition moyenne où, dans certaines circonstances, une existence facile aurait dû lui être assurée, il avait été élevé à l'école du malheur : il perdait son père lorsqu'il entrait à peine sur le seuil de la vie; il n'avait alors que dix ans, et presqu'en même temps il était rudement éprouvé par la Révolution qui engloutissait, sans en laisser surnager d'épaves, une fortune patrimoniale suffisante pour vivre honorablement, et qui mettait ainsi sans ressources sa mère chargée de six jeunes enfants. Dès l'enfance il s'était donc vu aux prises avec l'adversité, et ainsi, tout jeune, il apprenait par une dure expérience qu'il ne devait compter que sur ses bras et son intelligence pour avancer dans la vie : malheureusement il ne se sentait aucun goût pour les travaux manuels; aussi il accepta, il subit, plutôt qu'il ne le choisit, l'état de bonnetier qu'on lui fit apprendre.

Mais dès qu'il connut l'outil destiné à le faire vivre, il eut bientôt compris tout le parti qu'il en pouvait tirer, et il s'y attacha comme on se lie avec un ami qui est venu vous sortir d'un mauvais pas. L'esprit inventif dont il était doué, et qu'il ne soupçonnait pas, se révéla sous l'empire des circonstances, et au lieu de suivre la marche commune et de produire paisiblement ce que chacun savait faire, il s'exerça à produire des sortes de tricots nouvelles et variées, à faire ce qu'on appelle maintenant de la nouveauté; sortes éphémères parfois, mais lucratives parce qu'elles répondent aux besoins capricieux de la mode, et parce qu'il faut de l'imagination pour les concevoir et du goût pour les exécuter. Il réussit surtout dans le guilloché, genre en faveur à l'époque dont nous parlons et qui vient d'avoir une renaissance brillante dans ces derniers temps.

Aussi, jusqu'au temps de notre Delarothière, nul ne s'était identifié aussi bien que lui avec le métier à tricot; il en possédait si bien la structure, qu'il prétendait le modifier, l'améliorer, et que ses projets à ce sujet ont plus d'une fois suscité des doutes ironiques chez ses camarades qui regardaient, comme le dernier mot de la mécanique, le métier à tricot dont ils se servaient alors.

Et dans cette appréciation, ils n'avaient peut-être pas tout-à-fait tort; car le métier à bas est d'invention déjà bien ancienne, et les mécaniciens modernes les plus habiles ne peuvent s'empêcher de reconnaître et lui rendent cette justice que, dès son origine, il avait été amené à un dégré de perfection suffisant pour qu'il répondît pendant longtemps aux besoins de la consommation, et qu'il ne fût ni utile, ni nécessaire de chercher à l'améliorer.

On en a jugé ainsi pendant trois siècles; mais les choses allaient changer par la volonté intelligente de l'homme que je cherche à rappeler à vos souvenirs.

La première fois qu'il se manifesta d'une manière exceptionnelle, ce fut en 1828. Le Gouvernement désirait se pourvoir, dans les manufactures françaises, d'un tissu qui jusqu'alors s'était fabriqué exclusivement en Angleterre : des échantillons avaient été adressés aux chambres de commerce des départements manufacturiers, et avaient été soumis aux industriels compétents de ces localités; le temps s'écoulait et depuis longtemps déjà les échantillons allaient du tisserand au bonnetier qui se les renvoyaient réciproquement sans qu'il apparût aucun résultat. Ce produit, en effet, dont l'aspect participe du tissu et du tricot, pouvait paraître étrange en 1828 : il ne faut pas le juger avec les connaissances actuelles. Un morceau de cette étoffe, qui paraissait alors si singulière, passa enfin sous les yeux de M. Delarothière. Dans la même journée il était parvenu à en exécuter à la main, sur son petit métier français, un carré de quelques centimètres; et bientôt après il soumet-

tait au roi Charles X, passant à Troyes, la solution réussie du problème proposé par le ministre du commerce. Peu de mois après, M. Delarothière avait inventé un appareil, ou métier spécial à chaîne pour la fabrication rapide et économique du tricot en question, et au commencement de 1829, il prenait pour ce métier son premier brevet : quelques-uns de ces métiers fonctionnaient encore dernièrement dans une usine de Troyes, et ils avaient été si bien conditionnés, qu'un métier anglais importé en France, à peu près au même moment de l'invention, ne fonctionnait pas mieux et ne produisait pas un tricot plus beau que celui sorti d'un seul jet du cerveau de M. Delarothière.

Cependant il n'avait jamais voyagé, il n'avait pas suivi de cours de mécanique : il n'y en avait pas dans ce temps-là; il n'avait pas visité de grands établissements industriels, dont la vue suffit souvent pour dégager et développer les pensées latentes. Il trouvait dans sa tête les forces nécessaires pour suppléer à ce que chacun peut obtenir par l'instruction, lorsqu'on possède le temps et les moyens de puiser dans le grand réservoir où est accumulée l'expérience de ceux qui nous ont précédés, et tout obligé qu'il était de gagner chaque jour à la sueur de son front sa vie du lendemain, il marchait en avant, apportant à son siècle un contingent d'idées nouvelles et de solutions inconnues avant lui.

Sans le chercher, presque sans le savoir, il venait d'entrer dans cette grande classe des inventeurs dont les membres ont à supporter le plus souvent tant de souffrances, à subir tant de déboires; s'en est-il inquiété? je ne sais, mais ce qui est certain, c'est qu'il a marché d'un pas ferme et résolu.

Le 12 décembre 1834, il faisait breveter son invention capitale, celle de laquelle son nom ne saurait désormais être séparé : c'est la machine destinée à rapprocher, par des rétrécissements, deux parties d'une pièce de tricot sans faire de couture entre ces deux parties.

Cette machine avait pour résultat immédiat de supprimer

les coutures principales, souvent gênantes dans les pieds des bas et chaussettes et dans les bouts de doigts des gants.

Le succès de M. Delarothière avait montré que le métier de bonnetier n'était pas imperfectible; à son exemple, de nombreux chercheurs entrèrent dans la carrière des améliorations et des découvertes. Je ne vous dirai pas ici le nombre de ceux qui l'ont parcourue avec succès; ce sera l'objet d'un travail spécial pour lequel vous m'avez dernièrement donné des encouragements flatteurs.

Je constaterai seulement que la mécanique à diminuer de M. Delarothière est devenue d'un usage général et exclusif dans tous les pays où l'on fabrique des bas, des chaussettes et des gants. Tous les articles consommés en France et tous ceux de fabrication française qui sont exportés dans les contrées les plus lointaines du globe sont exécutés par son procédé.

Mais si le principe de la machine à diminuer est la création principale de M. Delarothière, il ne s'était pas endormi après l'avoir trouvé et il n'a pas cessé de l'améliorer. Six brevets de perfectionnement ou d'inventions nouvelles applicables à la même idée sont là pour l'attester. Il était de ces hommes qui ne disent jamais *exegi monumentum*, mon œuvre est parfaite.

Le 30 janvier 1839, il prenait un brevet pour un tricot à chaîne destiné à faire des pantalons, et dont le caractère particulier était d'être élastique seulement dans le sens de la longueur. Cette invention, peu applicable à l'industrie troyenne, a reçu un développement considérable dans les fabriques de draperie où elle a servi à produire de magnifiques étoffes.

Bientôt après, le 30 septembre de la même année 1839, il se faisait délivrer un nouveau brevet d'invention pour la fabrication d'un certain nombre d'articles destinés à l'habillement et qui, quoique proportionnés, paraissaient tout d'une pièce, les deux lisières se trouvant rapprochées et réunies

par un procédé ingénieux, comme s'ils étaient sans couture. Cette fabrication attira sur M. Delarothière l'attention du public commerçant, et son nom, déjà bien connu, se répandit partout. Il y eut alors comme un moment de halte dans ses inventions, quoiqu'il ne donnât pas de repos à ses idées; mais il fallait bien répondre aux demandes de produits que lui amenait cette dernière invention qui s'exploitait sous ses yeux dans sa maison, et il devait suffire en même temps à l'extension que prenaient ses machines à diminuer qui pénétraient de plus en plus chez tous les fabricants de bonneterie.

Le 3 octobre 1847, il sortit de ce repos plus apparent que réel, et se fit délivrer un brevet pour une combinaison du métier à chaîne avec le métier à cueillement. Ce procédé donne le moyen facile de produire des articles à carreaux, en losanges, en zigzag, etc., et peut se prêter à beaucoup d'applications commerciales : il fut loin cependant de recevoir l'extension dont il était susceptible, M. Delarothière ne l'ayant pas transmis à des mains étrangères et l'ayant conservé dans son atelier personnel, où sa santé qui s'affaiblissait rapidement ne lui permit pas de le faire valoir comme il eût été possible de le faire.

Une maladie de poitrine, dont il était affecté depuis longtemps, s'aggrava en 1847 et ne lui permit plus dès lors aucun travail actif et corporel. A partir de ce moment, la carrière industrielle de M. Delarothière est terminée; mais elle a été bien remplie. Dans la période de 1828 à 1847, il a fait breveter cinq inventions importantes, améliorées, complétées par sept brevets de perfectionnement.

Et cependant un tel homme, connu seulement de ceux qui pratiquaient son industrie spéciale, restait ignoré du plus grand nombre, même au sein de la ville dont plus qu'aucun autre jusqu'à lui, il contribuait à améliorer le bien-être.

Lorsque sa machine à diminuer avait paru, quelques industriels de Troyes, qui avaient de suite compris sa portée et sa véritable valeur, cherchèrent à attirer l'attention de

l'Etat sur cet inventeur modeste; leurs efforts furent inutiles, le temps n'était pas favorable.

La Société Académique avait jugé l'invention autrement que le Gouvernement d'alors ; elle voyait M. Delarothière s'affaiblir et le moment fatal s'approcher où il viendrait à s'éteindre sans qu'on parût avoir fait attention à lui. Aussi, après bien des années d'attente, elle voulut suppléer autant qu'il était en elle à l'absence d'une récompense qu'elle aurait voulu voir descendre de plus haut. Sur la proposition d'un de vos membres les plus écoutés (1), vous avez décerné, en 1849, à M. Delarothière, une médaille d'or qui lui fut remise en séance publique le 10 décembre 1850.

Vous émettiez en même temps le vœu qu'une distinction plus éclatante, la croix de la Légion-d'Honnneur, fût bientôt la légitime reconnaissance des travaux de ce brave et infatigable pionnier de l'industrie.

Les vœux de la Société n'ont pas été exaucés.

M. Delarothière, malgré l'affaiblissement de ses forces et subissant l'inaction forcée à laquelle la maladie condamnait souvent son corps, ne se contentait pas d'assister au développement graduel de sa mécanique à diminuer ; son esprit était toujours resté lucide, et chaque fois que la maladie le lui permettait, il reprenait et poursuivait des recherches commencées depuis longtemps, souvent interrompues et auxquelles la mort vint mettre fin le 8 janvier 1854. Il n'avait pas 71 ans accomplis (2).

---

(1) M. Gréau aîné, père de l'auteur. (Voir les Mémoires de la Société, année 1850, tome II, 2e série, pages 234 et suivantes.

(2) Cependant, M. Delarothière n'était pas tellement absorbé par son travail manuel et par ses idées d'inventions, qu'il ne crût pas utile et nécessaire de prendre quelques loisirs pour donner du repos à son corps et du calme à son cerveau : il partageait ces moments de diversion entre la musique et la littérature française ; Molière était son auteur favori, celui auquel il revenait le plus souvent.

Porté vers la musique par instinct, il était devenu bon exécutant, sans maîtres, par sa persévérance et sa volonté, et il réussissait à se

Ses dernières pensées ont été pour ses machines ; car au moment suprême où il allait quitter sa fille, depuis longtemps sa seule compagne, confidente de ses déceptions et de ses espérances, il lui exprimait le regret de n'avoir pu terminer un appareil qu'il avait commencé et qui était destiné pour piquer des dessins à jours.

Aurai-je réussi à retracer convenablement le souvenir de cet ouvrier sage et laborieux, de ce penseur réfléchi, de cet homme doué d'une patience inaltérable pour rechercher le but qu'il s'était proposé? J'en appelle à ceux d'entre vous qui l'ont connu. Mais avant de terminer, je viens vous demander de le nommer encore une fois comme on l'appelait généralement alors, le père Delarothière. C'était certainement sans méchanceté que beaucoup de ses concitoyens le désignaient par cette appellation familière. Mais si, de la part de quelques-uns, elle a été empreinte d'une certaine nuance d'ironie envers le vieux, l'infatigable chercheur, je dis hautement que ceux-là ont eu tort, et je leur demanderai qui mieux que lui a, de son temps et de nos jours, mérité le nom de père de la cité.

Je sais qu'il ne s'est pas manifesté par une de ces explosions soudaines qui étonnent et surprennent, qui enlèvent les cœurs et les admirations, parce qu'elles sont grandes autant qu'inattendues. Mais il n'en a pas moins réalisé ce qu'en mécanique on appelle l'effet utile, et cet effet a été considérable ; car il a donné à l'industrie de nos contrées une impulsion puissante, non seulement par ses inventions, par l'une d'elles surtout dont l'action bienfaisante domine toutes les autres et se renouvelle chaque jour ; mais encore en montrant, à ceux qui venaient après lui, ce qu'on pou-

---

servir avec une égale aptitude des instruments à vent et des instruments à cordes. La musique de chambre surtout lui plaisait, et plusieurs de nos concitoyens ont gardé le souvenir de concerts intimes dans lesquels il faisait sa partie avec de respectables personnes qui vivent encore parmi nous.

vait faire dans la voie où il était entré le premier. Et c'est surtout sur ce côté de l'influence de M. Delarothière que j'attire votre attention. Aussi je vous demanderai de me permettre de développer un peu ces dernières expressions.

Avant M. Delarothière, il y avait ici des ouvriers plus ou moins habiles. Depuis lui, depuis quelques années surtout, notre ville a vu s'épanouir dans son sein une brillante pléiade d'ingénieurs dont l'éclat va en s'augmentant chaque jour.

Sous ce rapport, nous n'avons rien à envier aux localités les plus renommées, les plus avancées dans les arts industriels; notre ville tient bien sa place, grâce à eux, et la prochaine exposition en donnera des preuves éclatantes (1).

Pourquoi dois-je taire aujourd'hui les noms de ces hommes aussi modestes que laborieux? Ils appartiennent à la cité qu'ils honorent par leurs talents, et je serai heureux si je puis un jour rendre un légitime hommage à leurs travaux dont le mérite rejaillit sur le pays entier. Ces noms ne sont pas circonscrits dans la contrée; ils sont connus au loin, peut-être mieux qu'autour de vous: de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Prusse, de la Russie, de l'Amérique, on est venu trouver ceux qui les portent, et le monde entier entretient des relations avec eux.

Mais n'est-ce pas le père Delarothière qui a été leur inspirateur, leur initiateur? N'est-ce pas lui qui a planté les premiers jalons sur cette route où plusieurs d'entre eux, ses disciples, peut-être sans le savoir, ont fourni et fournissent encore une si brillante carrière?

Et notez bien ceci : pour terminer, pour achever la confection de ces monceaux de bas, de chaussettes, de gants, qui se fabriquent si bien et si vivement sur les ingénieuses

---

(1) Trois distinctions d'un ordre des plus élevés : *trois médailles d'or* décernées par le Jury international de l'Exposition universelle à des constructeurs de la ville de Troyes, ont confirmé l'exactitude des prévisions de l'auteur.

machines qui ont vu le jour, depuis quelques années, il n'y a qu'un seul procédé : le procédé Delarothière.

Notez encore cet autre fait, car il est capital et caractéristique ; c'est à l'aide du procédé Delarothière que nos négociants ont attaqué et sapé les industries anglaise et saxonne. C'est à l'aide de ce procédé qu'ils ont implanté les produits troyens au Brésil et aux Etats-Unis. C'est à l'aide de ce procédé seul qu'ils sont en voie de les faire accepter dans l'univers entier où, il y a peu d'années encore, on ne voulait rien accepter d'origine française.

Qui pourrait dire combien de millions représentent ces inventions et ces services ?

Aussi voudrais-je voir la statue de Delarothière, coulée en bronze comme celle de Jacquart à Lyon, s'élever sur la place publique en face de la halle aux marchandises où chaque année des milliers d'étrangers viennent rendre hommage aux mérites de son invention et payer, à notre contrée, un tribut volontaire et lucratif (1).

Car, ne doit-on pas honorer surtout ces personnalités d'élite sur lesquelles Dieu semble avoir versé une portion de sa puissance créatrice, puisqu'en leur permettant de saisir quelque grande loi de la nature ou d'appliquer quelque règle de la science, il les met à même de lancer dans la circulation des richesses qui n'existaient pas avant eux et qui deviennent un véritable capital au moyen duquel s'accroissent le bien-être et les jouissances des populations ? Les artistes, peintres et sculpteurs, comme les inventeurs industriels, comme les écrivains, remplissent à cet égard la même fonction économique. Les Van-Eyk et Rembrandt, le Vinci et Raphaël, Michel-Ange et Jean de Bologne ont créé

(1) Après cette lecture, quelques honorables personnes de Troyes et du département de l'Aube, adoptant le projet qui vient d'être énoncé, ont manifesté l'intention de se réunir pour aviser aux moyens de le mettre à exécution, et plusieurs souscriptions notables ont été immédiatement offertes.

des valeurs, qui, pour chacun d'eux, peuvent se chiffrer par plusieurs millions; ils y sont parvenus à l'aide de quelques panneaux de bois, de quelques mètres de toile, de quelques blocs de pierre ou de marbre, de quelques masses informes de métal dont la valeur était à peu près nulle, avant de passer par leurs mains.

Mais certains inventeurs ont aussi, dans leur sphère, réalisé des résultats immenses : il suffira de nommer Papin, avec sa marmite à vapeur; Thomas Highs avec sa petite Jenny et son Throstle; Volta, avec ses disques de zinc; Sauvage, avec son hélice. J'y joindrai sans hésiter le père Delarothière, avec sa petite mécanique, parce qu'il est du nombre de ceux qui ont, par leurs modestes procédés, opéré la renovation complète du monde industriel, au grand profit de l'humanité toute entière; de ceux qui ont fait surgir bien des richesses inconnues jusqu'alors, absolument comme s'ils eussent retiré du fond de la terre des diamants ou des métaux précieux, et qui ont ainsi transformé en pays riches des pays pauvres avant eux.

M. Delarothière avait peu survécu à votre récompense, et quoique son invention principale se soit propagée de son vivant, il a été privé d'assister au développement considérable qu'elle a reçu depuis et qui sans doute aurait pu lui procurer une aisance qu'il a peu connue et surtout une satisfaction morale qu'il préférait encore. Vous aviez prévu ce développement, et vous disiez, dans votre rapport de 1850, qu'à l'avenir un métier, dépourvu de l'appareil Delarothière, serait regardé comme incomplet. Les évènements vous ont bientôt donné raison, et je puis ajouter un renseignement que j'ai recueilli ces jours derniers; c'est que la génération actuelle des ouvriers bonnetiers a peine à penser que leur métier ait jamais fonctionné sans cet organe, et qu'elle se refuse à croire qu'on ait jamais pu faire des bas convenables avant son invention.

Ce qui a surtout nécessité la propagation des machines

Delarothière, c'est l'extension du nombre des métiers circulaires qui, depuis quelques années, ont pris une place considérable dans les moyens de production.

Ces appareils, vous le savez, produisent très rapidement et très économiquement des quantités importantes de marchandises. Mais ces produits manquent de proportions, c'est-à-dire de ces formes terminales élégantes, qui, sur le métier rectiligne, s'obtiennent de prime abord et qui sont en rapport avec les parties du corps qu'elles sont appelées à vêtir.

A l'aide de combinaisons plus ou moins ingénieuses, on était bien parvenu à éviter ou à pallier quelques-uns des inconvénients résultant de cette absence immédiate de proportions ; mais on n'y avait pas réussi pour la terminaison des bouts de pieds des bas et chaussettes dont la production, pour ces deux seuls genres, se chiffre annuellement par millions de francs.

Il fallait absolument transférer, sur des métiers rectilignes, pourvus de l'appareil Delarothière, tous les bas et les chaussettes qu'on voulait terminer convenablement, et les choses se sont ainsi passées jusqu'à la fin de 1866.

Pour qu'il en fût autrement, il aurait fallu rendre applicable au métier circulaire l'appareil rectiligne de M. Delarothière, ce qui ne pouvait se faire sans convertir le mouvement rectiligne en mouvement circulaire; opération des plus délicates pour qui connaît les machines dont il s'agit, et la précision indispensable pour faire concorder pendant des mouvements très rapides des appareils concentriques, munis d'organes d'une excessive délicatesse et indépendants les uns des autres, excepté à certains moments précis.

Ce problème vient d'être résolu par M. Romain Lebrun, fabricant de tricots circulaires à Ossey-les-Trois-Maisons, canton de Romilly-sur-Seine. M. Lebrun a courbé la machine Delarothière selon les formes du métier circulaire ; il

a heureusement combiné ensemble les deux appareils, et quoiqu'il n'ait fait qu'une application nouvelle d'un procédé déjà connu, cette application est si complète, elle vient si à propos satisfaire à des nécessités actuelles et urgentes de la consommation, qu'elle s'élève presque à la hauteur d'une invention.

En effet, la production par les appareils circulaires a, depuis quelque temps, suivi une progression tellement croissante que les machines actuelles à diminuer ne sont ni en assez grand nombre ni assez rapides pour suivre la production. Il était devenu indispensable de découvrir un moyen plus prompt pour exécuter les façons complémentaires, sous peine de se voir dans la dure nécessité de maintenir la production dans des limites plus restreintes; car on ne pouvait pas songer à la multiplication indéfinie des machines Delarothière; non seulement on se serait trouvé en face d'une pénurie d'ouvriers suffisamment exercés; mais bien plus, l'absence absolue de bras supplémentaires n'aurait pas permis d'y songer, quand même on aurait voulu former de nouveaux élèves.

Les dispositions mécaniques de M. Lebrun viennent remédier à cet état de choses. Sa machine fait bien la maille; elle ne fournit pas de lisières; mais les produits à bas prix, à la confection desquels elle est destinée, n'en ont pas besoin; par contre, elle possède, à un dégré des plus satisfaisants, la vitesse, qui était la qualité la plus désirable et dont la conséquence est la possibilité de produire à des prix réduits et inférieurs à ceux des machines à lisière, tout en fournissant à l'ouvrier un salaire proportionnellement plus rémunérateur.

Ces résultats ne pouvaient échapper aux regards clairvoyants du membre du Conseil Général, surveillant naturel des intérêts de son canton (1); mais, quoique les appréciant à leur juste valeur, il n'a pas voulu se fier seulement à son

(1) M. le marquis de Chambon.

sentiment personnel, et pour éviter à son client de se livrer aux entraînements d'un enthousiasme irréfléchi, qui sont souvent la cause d'amères déceptions, il a engagé M. Lebrun à soumettre ses procédés à un examen spécial, avant de les livrer à la publicité.

M. Lebrun, présenté chez moi par M. de Chambon, a voulu invoquer ma longue pratique et connaître mon opinion; contre mon gré, je suis ainsi obligé de parler ici de moi-même.

Le premier, je crois, dans notre ville, j'ai reçu les confidences de M. Lebrun, et, lorsqu'avec une confiance qui m'honore, il me communiquait ses plans, et qu'il développait devant moi les moyens d'action de sa machine, il n'avait encore pris aucune des mesures de sûreté commandées par la prudence la plus vulgaire.

Je fus bientôt à même de reconnaître que M. Lebrun était sur la voie d'un succès certain; et après l'avoir engagé à se mettre en règle au plus vite avec la loi sur les brevets, j'eus la satisfaction d'applaudir à un perfectionnement dont la vulgarisation devait profiter à toute notre contrée.

Alors, l'honorable représentant du canton de Romilly, pour faciliter à son jeune client le premier accès, toujours épineux, de la publicité, et d'acccord avec une pensée que j'ai, à ce moment, manifestée à plusieurs de nos collègues, jugea opportun de signaler à la Société Académique de l'Aube les travaux de M. Lebrun, et, sans perdre de temps, il appela l'attention de notre Compagnie sur les résultats obtenus par cet intelligent industriel.

La Société, dont le concours a toujours été acquis à tout ce qui est bon et utile, ne pouvait manquer de s'associer à la demande d'examen qui lui était adressée et qui paraissait digne de tout son intérêt : elle a nommé une Commission (1)

(1) Cette Commission était composée de MM. Quilliard, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Blerzy, inspecteur des lignes télégraphiques; Julien Gréau, ancien manufacturier.

qui a étudié à fond la machine au double point de vue théorique et pratique, qui s'est enquise de ses résultats économiques et commerciaux; puis sur la proposition conforme de sa Commission, la Société a décidé qu'elle décernait à M. Romain Lebrun, pour le récompenser de ses travaux et l'engager à persévérer dans ses recherches, *une médaille d'or*, qui va lui être remise devant l'honorable assemblée, dont la présence à cette séance solennelle accroît beaucoup la valeur des prix distribués par notre Société.

Troyes, 12 mars 1867.

POÉSIES

Par M. SOULARY, Membre correspondant.

A M. LE Dr F. MONIN

EN RECEVANT SON TRAITÉ SUR L'ABEILLE

Ami, bien qu'assoupie, elle respire encor
La fille aux reins ailés qui meurt faute d'espace.
Elle boudait les cieux ; mais une abeille passe,
Et d'un bond la voilà qui reprend son essor.

La ruche a mille échos de Virgile et d'Horace,
Le poète est d'instinct pasteur des mouches d'or ;
Leur murmure est musique, il en retient l'accord ;
Leur forme est élégance, il en garde la grâce.

Aimons la douce avette, et comme elle, volons
Ni trop haut ni trop bas, des coteaux aux vallons,
Parmi les sucs divins et les clartés sereines,

Cependant qu'alourdi par l'élytre exécré,
Le béat escarbot, stercoraire sacré,
Fouille en ses jeux la fange et les *odeurs* malsaines.

LES SCRUPULES DE LA MORT

Enfant mal accueilli comme un fardeau qui gêne :
« O madame la Mort, disais-je, à mon secours ! »
Mais elle : — « Cher baby, j'aime à trancher des jours
» Pleins d'azur; j'attendrai que le ciel t'en amène. »

A vingt ans, rebuté par la beauté hautaine :
« Cette fois, c'en est fait, criais-je à l'autre, accours ! »
Mais elle : — « J'ai souci des cœurs pris à leur chaîne;
» J'attendrai que tu sois aimé de tes amours. »

Plus tard, nouveaux appels, (— je débutais poète;)
Mais elle : — « Je fais cas d'un laurier sur la tête;
« J'attendrai qu'on t'imprime et que tes vers soient lus. »

Aujourd'hui, las de tout, je l'implore, mais elle :
« Ton âme est préparée à l'heure solennelle;
« J'attendrai pour venir que tu n'y songes plus. »

ON A SES PAUVRES

L'hiver est venu. La vendange
Dort son saoul dans le cuvier plein,
Et les énormes sacs de grain
Font fléchir le sol de la grange.

Le maître va, vient, range;
Il ne vit jamais pareil gain;
« Mais, dit-il, Dieu sait bien qu'on mange,
» Et qu'on fait sa part au prochain. »

Un rouge-gorge à voix fluette,
Frère-quêteur du rien qu'on jette,
Chantait sur l'auvent du fournil.

— « Sans ces pillards, j'aurais peut-être
» Un sac de plus ! » dit le gros maître
Qui l'abat d'un coup de fusil.

ODI PROFANUM VULGUS

Dites-moi, je vous prie, où se porte la foule,
Le bazar où se voit la grande nouveauté,
Le théâtre où le drame en faveur se déroule;
Vous y courez? Merci, je vais d'autre côté.

Dans le total humain réfractaire unité
Je cède en protestant au nombre qui me foule;
Sous la coulée ardente, impatient du moule
Ainsi gronde au creuset un métal révolté.

Dites-moi, je vous prie, où nul être ne passe,
Où tout manque, et le jour, et le bruit, et l'espace.
Vous l'ignorez? C'est bien; j'irai donc en ce lieu.

Qu'il soit morne désert, chaos nu, nuit profonde,
J'y mettrai du soleil, des voix, et tout un monde;
Car je sais la magie, et mon maître fut Dieu.

A QUOI BON?

Certain jour de Toussaint que le temps était gris,
Comme au bruit des clochers j'entrouvrais ma fenêtre,
La folle du logis dans ma chambre pénètre,
Et, me sautant au cou : — « Je suis en veine, écris ! »

— Va-t'en !
— Tu n'es pas gai, sais-tu ?
— Non !
— Je m'en ris ;
Tu vas être charmant tout-à-l'heure.
— Peut-être !
— J'ai là du neuf ! sujets rageurs, sujets fleuris...,
— Remporte !
— Ingrat ! sans moi, qui donc t'eût fait connaître ?

— Bah !
— J'en puis inspirer d'autres à ton défaut.
— A ton aise.
— Autrefois, tu le prenais moins haut.
— J'eus tort.
— Tu me nommais sacerdoce.
— Oh ! du style.

— Tu vieillis.
— Je le sais.
— Crains l'oubli.
— Je le veux !
— L'art est un or trouvé qu'on doit à ses neveux.
— Sottise et vanité ! laisse-moi donc tranquille !

DAME LA PAIX

RÉCIT FAMILIER

I

A l'époque où le soin de surveiller sa terre
Fait les loisirs d'Horace au magistrat austère ;
Où le soleil tardif, en humeur de chômer,
Délivre son permis de chasse au sagittaire,
Avec le droit de s'enrhumer;

J'y grimpais quelquefois par la *sente à la chèvre,*
Mon fusil sous le bras, dérangeant quelque lièvre
Que j'aurais tué net, s'il se fût tenu coi,
Ou faisant envoler d'un massif de genièvre
Un perdreau moins surpris que moi.

Bien avant qu'apparût entre les deux grands frênes,
Au détour du lavoir bordé de marjolaines,
Le toit déclive, accent jeté sur l'horizon,
Une rumeur, pareille au bruit des mers prochaines,
M'annonçait de loin la maison.

Car la maison couvait la tempête infinie.
La fermière en était l'irritable génie;
Elle parlait si haut! (pardon, je me trompais),
Elle criait si fort! — Aussi, par ironie
L'appelait-on *dame la Paix.*

Par elle, tout bougeait, grouillait, faisait merveille.
Si la poule au perchoir, comme au jardin l'abeille,
Si la vache à l'étable, au bercail le mouton,
Gloussait, bêlait, bramait et bourdonnait, l'oreille
Devinait qui donnait le ton.

Au fond, (— le dehors ment, et le fond seul importe)
C'était un brave cœur servi d'une voix forte,
Et le cœur pour la voix vous demandait pardon,

Quand, de l'air dont une autre eût dit : « passez la porte ! »
Elle vous criait : « Entrez donc ! »

Entrait-on ? l'ouragan traversait le ménage ;
Le sarment crépitait, la poële faisait rage ;
L'étain sonnant, les plats tintant sur le dressoir,
Rendaient à leur manière un bruyant témoignage
De son zèle à vous recevoir.

La ferme entre ses mains prospérait, comme on pense,
Accueillante aux profits, serrée à la dépense,
Elle était le pivot qui faisait tout mouvoir ;
Au besoin châtiment, à propos récompense,
C'était le *Janus* du devoir.

C'était *Argus* aussi. Double-vue aggravante
Des larcins qu'on commet, des ruses qu'on invente,
Ce dragon vigilant ne laissait approcher
Ni les jolis garçons de sa jeune servante,
Ni les frelons de son rucher.

Bref, c'était ce qu'on nomme une femme-maîtresse.
Le pied toujours levé, la langue allant sans cesse,
Elle distribuait, un œil ouvert sur tous,
Aux bêtes la provende, aux marmots la caresse,
Les bourrades à son époux.

Et l'époux résigné marchait, sans plus de cure
De ces assauts qu'un bœuf n'en a d'une piqûre ;
Il disait en riant : « le calme est au plus fort ;
» Notre femme est pareille au griffon de la cure :
» Parce qu'il jappe, il croit qu'il mord. »

Advint que l'homme un jour fut pris de maladie.
Alors eut lieu le drame avec la comédie ;
Elle chercha querelle à Dieu, l'interpella,
Cria tant et si haut, que la mort assourdie
Rit, fut vaincue, et s'en alla.

II

Dame *la Paix* n'est plus. Un jour de cet automne,
La chasse m'y portant, je monte, et je m'étonne
De ne pas voir le pâtre aux champs, l'homme au labour,

La servante au lavoir, le chien au seuil, personne
Vers le fenil ni sous le four.

Dans la cour grande ouverte, à terre, éparpillées
En désordre, gisaient des javelles souillées,
L'auge n'avait pas d'eau, la crèche était sans foin ;
Coûtre émoussé, râteaux édentés, faulx rouillées
Se cachaient, honteux, dans un coin.

Quelques poules sans coq disputaient d'une paille,
Un bœuf maigre aiguisait sa corne à la muraille,
Un âne en liberté se demandait conseil,
L'abeille, sans abri qu'un chaume qui s'éraille,
Se traînait mourante au soleil.

Le désarroi régnait partout. Les plates-bandes
Du jardin s'effaçaient sous les herbes gourmandes,
L'ortie envahissait les ceps et les fraisiers,
Et la ronce courait, de ses folles guirlandes
Etrangler jasmins et rosiers.

Il faisait peine à voir le logis, à cette heure !
Où tout riait jadis la pierre même pleure,
Et l'âme de la morte en fuit de toute part,
Comme une ruche à miel où plus rien ne demeure
Dès que la reine-abeille part.

J'ai su que l'homme, atteint d'un ennui lamentable,
Du cabaret voisin ne quitte plus la table ;
Le fils aîné braconne et tourne au garnement ;
Les champs restent en friche, et la fille d'étable
Vient d'accoucher sans sacrement.

Lyon, le 10 février 1867.

LA JEUNESSE

DE

PIERRE MIGNARD

PAR

M. LE BRUN-DALBANNE

MEMBRE RÉSIDANT

Il existe à Troyes plusieurs tableaux, très-remarquables, de Pierre Mignard. Leur vue, et plus encore leur étude, nous a déterminé à entreprendre un ouvrage d'une certaine étendue sur Pierre Mignard, sa famille et ses œuvres. La variété qu'exige un recueil de la nature de celui de la Société Académique de l'Aube ne nous permettant pas de publier tout notre travail, nous en détachons le passage concernant la jeunesse de Pierre Mignard.

I

Nous ne saurions avoir la prétention de faire la biographie de Pierre Mignard à propos de quelques-uns de ses tableaux. N'a-t-elle pas été faite déjà par l'abbé de Monville, l'académicien Lépicié, le comte de Caylus et notre illustre ami Charles Blanc, de manière à nous ôter toute envie de la recommencer? Et cependant il nous faudra bien, dans le

cours de ce travail, toucher à plusieurs dates, rectifier quelques erreurs, compléter des points demeurés incertains ou obscurs, soit parce que de Monville, qui aurait dû être le mieux informé des biographes, puisqu'il écrivait sous la dictée de la comtesse de Feuquières, a voulu laisser dans l'ombre certaines parties de la vie de Mignard, soit parce que Catherine Mignard ignorait plusieurs détails dont la révélation ne s'est faite que plus tard. Au surplus, le principal défaut de la *vie de Pierre Mignard,* par de Monville, c'est que presque aucune date ne s'y rencontre, et que, pour inspirer toute créance, il aurait fallu que ce « monument élevé par les soins de la fille du premier peintre du Roi, comme une dernière marque de sa piété, de son respect et de sa tendre reconnaissance pour son illustre père (1), » ne commençât pas par une fable sur la noblesse de son origine et par une erreur de date aussi capitale que celle de sa naissance.

Pierre Mignard est né à Troyes à la fin de l'année 1612, et non en 1610, comme l'a dit le premier l'abbé de Monville et comme depuis on l'a répété et imprimé partout d'après lui. Cette date erronée de 1610, nous la trouvons même dans le livret du Musée du Louvre ; encore que Pierre Mignard, par une coquetterie de vieillard et d'artiste, ait pris soin de préciser l'année de sa naissance, en inscrivant son âge en même temps que son nom sur plusieurs de ses tableaux. Ainsi la *Sainte Cécile chantant les louanges du Seigneur* (n° 354 du Musée du Louvre) est signée *P. Mignard, pinxit anno* 1691, *ætatis suæ* 79 ; les deux tableaux représentant *la Foi* et *l'Espérance* (n^os^ 355, 356) portent au bas : *P. Mignard, pinxit* 1692, *ætatis suæ* 80 ; enfin le dernier ouvrage de Mignard, *Saint Luc peignant la Vierge* (n° 353), est signé à gauche : *P. Mignard, pinxit* 1695, *ætatis* 83,

(1) De Monville. La vie de Pierre Mignard, p. 190.

ce qui donne invariablement l'année 1612 pour date de sa naissance. Et si l'on pouvait admettre que, comme dans son tableau de *Jésus sur le chemin du Calvaire* (n° 350 du même musée), qui est signé sur une pierre : *P. Mignard, pinxit Parisiis* 1684, *ætatis suæ* 73, Mignard a pu quelquefois se tromper (puisque, étant né en 1612, il n'était en 1684 âgé que de 72 ans), toute incertitude doit cesser devant son acte de naissance, dont voici la teneur :

« Paroisse de Saint-Jean-au-Marché, de Troyes. Du 17 novembre 1612. Pierre, fils de Pierre Mignart et de Marie Galois, sa femme, fut baptisé. Parrains : Pierre Félix et Pierre Boilletot; Claude, fils de Claude Everseau. Marraine : Marie, fille de François Perrelle. »

Quelle était la profession du père de Pierre Mignard? Son acte de naissance ne l'indique pas. Etait-il cet officier qui s'était distingué, suivant l'abbé de Monville, par une fidélité inviolable pour nos rois durant les troubles de la Ligue, et avait-il dû à un bon mot du Béarnais de pouvoir changer son nom de Pierre More en celui de Pierre Mignard? Il y a longtemps que Grosley (1), Lépicié et Mariette ont fait justice de cette anecdote romanesque, sans doute venue en droite ligne de ces bords fameux auprès desquels écrivait de Monville, qui était chanoine de Bordeaux; à moins qu'elle n'ait été imaginée par Catherine Mignard elle-même, afin de rendre le *lion passant sur champ d'azur*, de ses armes, *au chef cousu de gueules chargé de trois feuilles de trèfle*, plus digne du *lion rampant au lambel à trois pendants d'argent* des Feuquières. Ce qui demeure certain, c'est que, si le père de Mignard avait eu à Troyes une position sociale un peu élevée, ou même s'il y avait exercé une profession libérale, elle eût été énoncée dans les actes de naissance de ses enfants. Or il y est invariablement nommé Pierre Mignard, sans aucune qualification. Nous sommes donc autorisé à

(1) GROSLEY. Mém. sur les Troyens célèbres, t. II, p. 158.

croire qu'il ne devait pas avoir pignon sur rue, d'autant que nous le trouvons changeant souvent de domicile. Ainsi, en 1591, il a un premier enfant, Anne, qui est baptisée à Saint-Jean-au-Marché le 31 juillet 1591. Il va habiter le centre de la ville, et Nicole, sa seconde fille, est baptisée à Saint-Jacques-aux-Nonnains, le 23 décembre 1599. Puis il revient dans son ancien quartier; et Pierre, son premier fils, mort vraisemblablement en bas âge, est baptisé à Saint-Jean, le 22 juillet 1603. Il prend un logement dans la partie ouest de la ville; et Nicolas, qui fut depuis Mignard d'Avignon, est baptisé le 7 février 1606, à Sainte-Madeleine. Il quitte encore ce quartier et se dirige cette fois à l'extrémité opposée de la ville. Jean est baptisé à Saint-Nizier le 24 janvier 1610, et son acte de baptême nous apprend qu'à cette époque son père habitait la rue du Fort-Bouy, dans laquelle se trouvait un four banal, probablement celui de l'évêque, seigneur du lieu. Enfin Pierre, son dernier enfant, fut baptisé, ainsi que nous l'avons dit, à Saint-Jean, le 17 novembre 1612. Ces nombreuses migrations n'indiquent pas, il faut en convenir, une bien grande consistance de position, et il n'y avait guère qu'un homme d'une médiocre fortune qui pût changer aussi facilement de demeure.

Toutefois, si nous ne savons rien de la profession du père de Pierre Mignard, nous connaissons celle de son grand-père, qui se nommait Pantaléon Mignard. Grosley avait eu le bonheur de recueillir une note manuscrite de la fin du XVI^e^ siècle ainsi conçue :

« La ligue commencée, la ville de Troyes se déclare pour les princes. *Pantaléon Mignard, marchand armurier,* avait cinq garçons, à savoir : Pantaléon, l'aisné, Odoard, Jean, *Pierre* et Nicolas. Par la ligue de M. de Vaubecourt qui entroit dans Troyes, la nuict, fait prendre le parti du roy à Odoard; Jean et Pierre, Pantaléon et Nicolas toujours ligueurs. Lorsque le cardinal de Guise se présenta pour en-

trer à Troyes par la porte de Cronceaulx, Jean Mignard et Pierre, Pantaléon et Nicolas toujours ligueurs. »

Or il paraît que Pantaléon Mignard, le marchand armurier, avait épousé Odette Véron, fille d'un simple chapelier. Ils avaient eu neuf enfants, six garçons et trois filles. On ne sait pas au juste quelle fut la profession de ces six fils, quoiqu'il semble résulter de la note que nous venons de citer que quelques-uns suivirent la carrière des armes et furent soldats de la Ligue. Quant aux filles, l'une d'entre elles, Claude Mignard, épousa François Pérelle, qui fut orfèvre; et Catherine Mignard se maria à Maistre Jacques Camusat, qui était couvreur.

Anne Mignard, sœur aînée de notre Pierre Mignard, avait épousé un marchand nommé François Bernard, dont elle eut quatre fils.

Jean Mignard, fils de Pantaléon II, et en cette qualité cousin germain de nos deux peintres, était joueur d'instruments.

Enfin deux des fils de ce Jean Mignard étaient postérieurement à 1650, l'un joueur d'instruments comme son père, et l'autre maître à danser.

Et Grosley ajoute : « J'ai vu éteindre la branche des Mignard, qui étaient demeurés à Troyes, dans un maître à danser dont la fille avait épousé un Villain de la même profession, et dont les enfants ont fait valoir leurs droits à l'opulente succession ouverte par le décès de la marquise de Feuquières. Cette branche vouée aux arts d'agrément a donné à Troyes des luthiers, etc. Mignard, ce célèbre danseur, sauteur et voltigeur que l'Europe vit avec admiration il y a trente ans, était d'une branche collatérale (1). »

Il faut en convenir, un armurier et un chapelier pour aïeuls, un couvreur pour oncle, un marchand pour beau-frère, des joueurs d'instruments, des maîtres à danser et un

(1) GROSLEY. Œuvres inéd., t. II, p. 159.

danseur même pour cousins, tout cela ne constituait pas cette noble origine et cette illustre lignée que la comtesse de Feuquières aurait voulu se donner, mais n'en rendait que plus glorieuse la situation que Pierre Mignard s'était faite par son travail et ses talents. Après tout, l'ami du Poussin, de François Flamand, de Dufresnoy, de Chapelle, de Boileau, de Racine, de Lafontaine, de Molière et de toutes ces spirituelles et charmantes femmes qui se réunissaient rue des Tournelles, dans le salon de M^lle^ de Lenclos, et qui s'appelaient elles-mêmes les *oiseaux des Tournelles* (1), par opposition aux *précieuses de l'hôtel de Rambouillet*, que cette vierge folle de Ninon avait surnommées les *jansénistes de l'amour*, le premier peintre du roi, auquel Louis XIV conférait des titres de noblesse en 1687, qu'aurait-il valu de plus s'il eût compté parmi ses ancêtres quelques hobereaux de province, *gentilshommes à lièvre*, comme on les nommait alors, guindés sur leurs titres et entêtés de leurs quartiers? Est-ce qu'il n'est pas préférable de dater de soi-même et d'être le premier auteur de l'illustration de sa famille?

Il paraît du reste que Marie Gallois, mère de Pierre Mignard, était sœur, belle-sœur et nièce d'orfèvres; que Pierre Félix, un de ses parrains, était gendre d'un orfèvre et peut-être orfèvre lui-même; que Pierre Boilletot faisait une certaine figure à Troyes, puisque nous voyons un de ses descendants devenir officier de la compagnie des arquebusiers de Troyes (2). Toutes ces relations de la famille de Mignard n'indiquent-elles pas que Pantaléon Mignard, l'armurier, avait dû diriger quelques-uns de ses enfants vers

(1) Je ne suis pas oiseau des champs,
Mais je suis oiseau des Tournelles, etc.,
a dit Charleval, seigneur de Ris, dans un madrigal resté célèbre. Voir ses œuvres publiées en 1759.

(2) FINOT. Les archers, les arbalétriers, et les arquebusiers de Troyes, p. 35.

l'orfévrerie, ce qui avait développé le goût des arts chez Nicolas et Pierre Mignard, et nous trouvons pour ainsi dire la preuve de cette supposition dans ce fait qu'en l'an IX on donnait à Troyes le nom de Mignard à l'ancienne rue de l'Orfévrerie, parce que la tradition indiquait que c'était dans une maison de cette rue que Pierre Mignard était né.

II

Nous ne saurions nous étendre longuement sur les commencements de Pierre Mignard. Son père l'avait d'abord destiné à la médecine; « mais lorsque Pierre Mignard, dit d'Argenville, accompagnait le médecin chez qui il était placé, au lieu de l'écouter, il dessinait les attitudes des malades et de ceux qui les servaient. » C'était là, il faut en convenir, un assez plaisant élève, et son maître pouvait bien n'être pas satisfait, lorsque le soir, en consultant son livre d'ordonnances, il n'y trouvait que des croquis et des bambochades. Est-ce que la vocation n'a pas de ces attraits irrésistibles? *Pierre* voyait son frère *Nicolas* dessiner et peindre; et, en dépit des remontrances, tandis qu'on le croyait absorbé par *les Pronostics* ou *les Aphorismes* d'Hippocrate, c'était le médecin avec sa mine doctorale, sa femme, ses enfants et jusqu'à ses domestiques, saisis sur le vif, qui sortaient de la retraite et de la longue étude du jeune Mignard. Comment après cela espérer qu'il pût jamais devenir médecin?

Son père ne résista plus. « Il n'eût tenu qu'à Pierre Mignard, dit le comte de Caylus, d'avoir des maîtres dans le lieu de sa naissance et de suivre en cela l'exemple de son frère; mais peut-être celui-ci ne s'en était pas assez bien trouvé et qu'il lui conseilla de s'adresser tout d'un coup à un habile homme. En effet, tout dépend de la première éducation, elle influe sur tout le reste de la vie, et les artistes conservent toujours

les impressions qu'ont faites sur eux les manières qui ont été l'objet de leurs premières études. » Mignard ne balança pas à suivre le conseil de son frère. Il apprit qu'il trouverait à Bourges, dans le peintre Jehan Boucher, un guide assuré; et de concert avec sa famille, il alla le chercher.

Il n'y a guère eu en France de province qui n'ait eu ses peintres et son école d'artistes. Troyes avait eu les siens. Bourges et le Berri n'avaient pas eu seulement d'admirables peintres verriers et d'étonnants tailleurs d'images, qui ont fait de la cathédrale de Saint-Etienne une des merveilles de la France, ils avaient Jehan Boucher, qui, né à Bourges le 20 août 1568, avait grandi au milieu des guerres civiles et religieuses qui ensanglantaient alors la France. C'était un maître peintre que ce Jehan Boucher, qui ne se contentait pas de faire de la peinture religieuse et des portraits que nous essayerons de caractériser, mais qui exécutait encore des armoiries, des devises et des toiles peintes pour les entrées des princes. Il dressait mieux qu'homme de France des théâtres où S. M. le roi pouvait se reposer et recevoir les harangues des maires et échevins à genoux devant lui. Il savait très bien peindre la figure du roi armé à l'antique, et une mer au milieu de laquelle était la France revêtue d'habits semés de fleurs de lys d'or, en un char de déesse tiré par des dauphins; élever un temple avec un beau portail à la corinthienne, surmonté de la figure du dieu Janus à triple face, et à côté la France richement parée, en une chaire, accoudée sur l'un de ses bras et dormant, et vis-à-vis d'elle M^sr le dauphin, aussi en une chaire, qui d'une main tenait la clef du temple fermé, et de l'autre une branche d'olivier autour de laquelle étaient ces mots : *Tempestate quiesce composita.* Il inventait des machines pour descendre l'enfant qui devait présenter à Sa Majesté *un berger représentant au vif le visage du roi, la hollette à la main, avec chien et moutons, le tout d'argent vermeil doré,* afin que personne, à cause du

mérite de la matière, ne pût se méprendre sur une aussi saisissante allégorie.

Il commandait enfin à une armée de peintres et d'artistes, et quand ils ne suffisaient pas, il en envoyait quérir jusqu'à Saint-Amand, à Dun-le-Roi, à Issoudun et même à Troyes. C'est sans doute par Nicolas Bonvallot, Veure, Hesnault, Edme Chevillot, François Coillebault, etc. qui étaient partis de Troyes en 1622, pour travailler sous ses ordres aux préparatifs de l'entrée de Louis XIII à Bourges, que la famille de Mignard avait dû de connaître un si grand maître.

Il y avait deux ans déjà que tous ces brillants et ingénieux travaux en l'honneur du roi de France étaient repliés sans pouvoir être oubliés, trois ans que Jehan Boucher était revenu de son second voyage en Italie, lorsqu'un jour de l'année 1624, il vit arriver seul dans son école un frêle enfant de douze ans qui venait de loin lui demander les secrets de son art et de sa réputation. Jehan Boucher l'interrogea; il apprit de lui qu'il était né à Troyes, en Champagne, qu'il se nommait Pierre Mignard, et que sa famille, qui n'était pas riche, fondait sur lui quelque espérance de gloire et d'avenir. Boucher l'accueillit avec bonté, sans se douter que, lui, qui allait devenir son maître, recevrait un jour de cet enfant cette demi-auréole qui est comme le rayonnement des grands hommes sur tous ceux qui les ont approchés et se sont trouvés mêlés à leur vie. Il le mit de suite à l'œuvre, mais il ne tarda pas à juger qu'avec ses étonnantes dispositions, le jeune Mignard n'aurait pas longtemps à apprendre auprès de lui.

Jehan Boucher, ainsi que nous l'avons dit, avait fait plusieurs voyages en Italie afin d'y étudier les maîtres dont la renommée avait franchi les Alpes. Les avait-il goûtés ou seulement compris? Le doute est bien permis lorsqu'on voit que sa manière n'en avait été nullement ébranlée. En reprenant à son retour sa palette et ses pinceaux, il était paisiblement retourné à ces régions moyennes et tempérées

d'où étaient sortis les premiers peintres de l'école française, et il avait continué à s'attarder dans les procédés des miniaturistes et des peintres verriers. C'est qu'en effet les artistes français, au moment où ils allaient abandonner les peintures murales et les vitraux des églises (qui n'étaient que les expressions différentes d'un même art et des miniatures agrandies), avaient balancé entre le spiritualisme des Allemands et l'idéalisme des Italiens. Leur instinct leur disait bien que le mouvement du XVI^e^ siècle devait nécessairement aboutir à la rénovation de l'art. Mais entre le mysticisme mêlé de naturalisme des maîtres du Nord, qui avaient trouvé leur souveraine personnification dans Albert Durer, et les peintures savantes et compliquées des écoles d'Italie, nos artistes avaient hésité. L'art gothique et les sombres visions de la Germanie ne les attiraient pas ; et, d'autre part, le haut style, les colorations vigoureuses des Italiens, qui confondaient dans l'harmonie de l'ensemble ou effaçaient sans pitié l'expression de la physionomie humaine, leur idéal à eux, leur sembleiant dépasser le but. En reproduisant des personnages, c'étaient surtout des âmes que nos vieux maîtres voulaient peindre. L'action pour eux devait toujours être subordonnée à l'idée, et le faire ingénu des peintres verriers suffisait à leur ambition et semblait mieux s'adapter à la modération de leur génie. Ils y trouvaient l'avantage d'écrire plus clairement leur pensée et les tonalités contrastées, les procédés sommaires des Jean Cousin, des Pinaigrier, des Linard Gonthier, leur paraissaient les sommets de l'art. Ils s'appliquèrent donc à transporter sur la toile la vigueur intensive des vitraux, en laissant aux figures ces tons adoucis, cette pâleur mate qui permettaient d'exprimer les mouvements de l'âme et le jeu des physionomies en des linéaments imperceptibles et délicats. Pierre Mignard retrouvait chez Jehan Boucher ce qu'il avait laissé dans sa ville natale, un dessin naïf et parfois timoré, une couleur passant sans transition de l'éclat des vêtements à la tranquil-

lité des carnations, de paisibles figures agenouillées comme des donateurs au bas de leurs verrières, de l'onction et de sérénités célestes dans les traits, qui étaient ses qualités distinctives et la dominante de son talent; aussi comprit-il bientôt qu'il apprendrait peu de chose dans une école qu'il avait pour ainsi dire pressentie et devancée. En entendant parler à son maître de l'Italie, il soupçonna que c'était là qu'il devait aller chercher son brevet de maîtrise. Il lui demanda timidement par quel chemin il pourrait s'y rendre. Jean Boucher lui apprit qu'il n'était pas besoin d'aller si loin, que les grands maîtres italiens avaient émigré en France et qu'il les trouverait tous à Fontainebleau. Une année à peine depuis son arrivée à Bourges, Pierre Mignard faisait ses adieux à son maître, et après s'être arrêté quelque temps à Troyes, il partit pour Fontainebleau.

III

Les Italiens que Mignard trouva à Fontainebleau n'étaient pas ceux qu'il était venu chercher et qui convenaient le mieux à ses confuses aspirations, et pourquoi ne le dirions-nous pas, à son tempérament d'artiste. Il avait le goût inné de la noblesse et de la correction du dessin, le sentiment instinctif de la couleur et il rencontra là pour modèles, d'abord les peintures du Rosso, plus remarquables par leur sauvage énergie que par la science des lignes et les embellissements du coloris. Le Rosso avait voulu adapter des formes rebondies jusqu'à l'exagération à des attaches et à des extrémités très-amincies, ce qui donnait à ses figures une grâce étrange et factice, tout à fait en dehors des lois de la nature. Il croyait ainsi continuer l'œuvre de Michel-Ange. Mais là où ce fier génie avait eu des accents passionnés et voulus, une expression hautaine, exaltée jusqu'aux dernières limites du possible, le Rosso, qui s'épuisait malgré les dan-

gers à le suivre dans sa voie solitaire, n'avait trouvé que des lignes capricieuses, des poses tourmentées jusqu'à l'incorrection, la singularité enfin au lieu de la sublime originalité du grand maître de Florence. Le Rosso d'ailleurs tenait à ne pas suivre les sentiers battus et son erreur avait été de croire que sa mission consistait surtout à infuser dans les veines de ces Français trop assagis et trop tempérés un peu de la fougue et des audaces du sang italien. Aussi n'avait-il pas craint de tourner le dos à toutes les traditions et de chercher à étonner plutôt qu'à plaire. Ainsi, le Sanzio avait peint la Transfiguration, et l'on sait toute la noblesse et l'élévation de cette peinture qui fut le chant du cygne. Le Rosso, lui aussi, voulut faire une transfiguration, mais il remplaça au premier plan les apôtres par une troupe de Bohémiens aux vêtements sordides et dépenaillés, afin de rajeunir, croyait-il, le thème usé de l'Evangile. De même à Fontainebleau, dans la galerie des fêtes, il peignit des enchevêtrements de guirlandes et de volutes, de fleurs et de figures tellement compliqués, qu'il dut faire plier l'exactitude du dessin aux fantaisies de son imagination et subordonner même la couleur aux nécessités de la décoration par lui rêvée. Les peintures du Rosso surprirent donc Mignard plus qu'elles ne l'attirèrent. Il trouva en lui un maître varié, inattendu, fertile en expédients, inventif à l'excès; mais il comprit plus tard, lorsqu'il eut connu l'Italie, que le Rosso, qui avait été mandé en France pour donner le ton à une école qui s'alanguissait dans les imitations du passé, avait malheureusement manqué des deux qualités les plus essentielles à un chef d'école, la correction du dessin, la science profonde du coloris.

Le Primatice, dont il vit aussi à Fontainebleau les peintures, était un maître plus séduisant, mais aussi plus dangereux. L'un des premiers élèves de Jules Romain, qui l'avait envoyé à sa place, il n'avait retenu des enseignements du maître qu'un goût immodéré pour la nouveauté, une cer-

taine grâce attirante et l'ambition, comme le Rosso de réaliser une alliance impossible entre des formes très-pleines et très-fines tout à la fois.

Il faut cependant en convenir, le Primatice avait mieux gardé les traits distinctifs de la race. Ainsi, ses figures sont dessinées avec élégance, et l'arrangement de ses tableaux décèle la liberté du trait et l'aisance du pinceau. Malheureusement ils sentent la recherche et il leur manque la sérénité des lignes, la tranquillité de l'expression et je ne sais quelles grâces ingénues et naïves qui sont le charme des artistes italiens de la belle époque. Aussi Mignard s'aperçut-il bien vite que dans les ouvrages du Primatice l'apparat de la composition ne servait qu'à masquer la futilité de la pensée et qu'ils avaient été trouvés pour ainsi dire au bout du pinceau, au gré de l'inspiration de l'heure présente. Le Primatice, en effet, travaillait le plus souvent sans modèles et demandait à la prestesse d'un pinceau rompu à toutes les habiletés de traduire instantanément ses conceptions d'artiste. C'est ce qui explique pourquoi le naturel est absent de ses œuvres, qui semblent plutôt des défis jetés à la nature que son image ennoblie. Est-ce donc un maître, dans la véritable acception du mot, qu'un artiste chez lequel la manière remplace le style, l'improvisation l'étude sérieuse, l'entrain de la brosse les combinaisons de la pensée? Il faudrait avoir son imagination pour imiter un pareil prodigue et se sentir en fonds comme lui pour jeter ses richesses par la fenêtre lorsqu'on est de belle humeur!

Ici encore Mignard regarda plus qu'il n'apprit. Il avait rêvé l'Italie et il se trouvait que ses rêves étaient au-dessus des réalités qu'il avait sous les yeux. Etait-ce donc l'art italien que cette inépuisable fantaisie, que ces romanesques compositions dans lesquelles le dessin et la couleur enivrés se précipitaient comme en des bacchanales?

François Ier avait eu une heureuse inspiration en demandant à l'Italie ses grands maîtres pour régénérer l'école

française. Malheureusement Léonard de Vinci était arrivé sur le tard, Andrea del Sarto n'avait fait que traverser la France, Jules Romain n'avait pas voulu quitter ses travaux, et Rosso et le Primatice, qui étaient venus à leur place, n'étaient que la monnaie de ces grands hommes. Comment auraient-ils eu la puissance d'imprimer à nos artistes l'élan et l'inspiration qui leur manquaient? Il n'y a que le génie qui s'impose; quant au talent, on le coudoie trop librement pour accepter ses leçons.

Il est un maître cependant que Mignard, pendant qu'il était à Fontainebleau, étudia avec une certaine attention : c'est Martin Fréminet, de son temps aussi célèbre qu'il est oublié aujourd'hui. Admirateur passionné de l'école Florentine et particulièrement de Michel-Ange, Martin Fréminet, pendant son séjour en Itale, avait copié et appris par cœur les sombres et terribles figures qui s'agitent et se tordent dans toutes les postures soit dans le *Jugement dernier*, soit autour des sibylles et des prophètes de la Sixtine. Il crut qu'une pareille étude lui donnerait mieux que la nature la science du dessin, et il y façonna si bien sa main que lorsqu'il revint en France, on fut émerveillé de la facilité de son pinceau à représenter toutes les attitudes, du feu de sa composition, du mouvement qu'il savait donner à tous ses personnages. On le proclama le plus habile homme de l'époque; et, après l'avoir fait nommer *maistre-peinctre de sa majesté le Roi*, le surintendant des bâtiments royaux le chargea de continuer les décorations de Fontainebleau. Il peignit donc la chapelle, et y représenta la chute des anges rebelles; Noé faisant entrer sa famille dans l'arche; l'annonciation et peut-être un baptême du Christ, sur lequel nous aurons à revenir à propos du tableau de Mignard reproduisant le même sujet.

L'étude de ces maîtres, poursuivie pendant deux années, ne fut cependant pas inutile à Mignard. Il apprit du Rosso comment il faut faire plier son dessin aux nécessités des

cadres imposés; de Primatice, la manière d'allier l'élégance à la fantaisie, et de Martin Fréminet, le jeu des muscles, la liberté des mouvements, le jet des draperies.

Enfin il y avait à Fontainebleau, ce qui valut mieux à Mignard, tout un monde de statues, de bas-reliefs, de vases et de bronzes antiques. Ce fut une véritable initiation pour lui. Dans sa soif du beau, il les copia tous. Aussi plus tard nous le verrons se ressouvenir, et refléter dans ses œuvres cette mâle beauté, cette simplicité de lignes, ce profond sentiment de la vie qui étincellent dans les œuvres de l'antiquité. Peut-on les étudier sans être grandis par elles, et si Poussin est devenu le grand Poussin, et s'il est demeuré la gloire de l'école française, n'est-ce pas parce qu'il a vécu plus qu'aucun autre en communication intime avec les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome?

IV

Après deux ans passés à Fontainebleau, Mignard revint à Troyes cherchant toujours sa voie plus qu'il ne l'avait trouvée. Nicolas de l'Hospital, maréchal de Vitry, demandait un peintre pour sa chapelle de Coubert : on lui présenta le jeune Mignard, et il fut si charmé de son esprit et de sa manière de peindre, qu'il voulut l'emmener à Paris pour le faire entrer dans l'atelier de Simon Vouet. C'était alors le peintre à la mode, qui réunissait tous les genres de succès : influence, renommée, brillant cortège d'élèves et d'admirateurs. N'était-il pas considéré comme le rénovateur de l'art français, et sans lui comment aurait-on jamais eu l'idée de la peinture et du *grand goût* des Italiens? La postérité, plus sévère, a bien rabattu de l'enthousiasme et des éloges des contemporains de Simon Vouet, et elle a trouvé que la meilleure part de son illustration et pour ainsi dire son unique gloire fut de former des élèves qui ont été plus habiles

et devinrent plus célèbres que lui. Mignard trouva donc dans son atelier Charles Le Brun, Eustache Lesueur, Tortebat, Michel Dorigny, Dufresnoy, Ninet de Lestaing et beaucoup d'autres; car chacun aspirait à devenir son élève. Il se façonna si rapidement à la manière du maître et sut si bien s'approprier « cette façon de peindre abondante et facile, où se trouvaient fondus et mariés avec une certaine fraîcheur les différents styles dont l'Italie était alors si fière (1) » que bientôt Simon Vouet n'hésita plus à mettre son nom sur des pages entières dues au pinceau de son élève. Lorsqu'il n'eut plus rien à lui enseigner, Simon Vouet voulut se l'attacher d'une manière durable en lui donnant sa fille aînée en mariage; mais soit qu'elle ne plût pas à Mignard, soit plutôt que son cœur fût pris ailleurs, l'élève éluda l'offre brillante du maître, et moins d'une année après il partait pour cette Italie qu'il avait tant rêvée et il arrivait à Rome vers la fin de 1635.

Nous ne le suivrons pas dans cette ville, car nous n'avons rien appris de son séjour en Italie qui ne soit depuis longtemps connu. Hélas! qu'il avait eu raison dans sa longue aspiration vers la patrie des divins chefs-d'œuvre, puisqu'il lui fallut se débarrasser de tout le bagage de connaissances si laborieusement amassé en France, et changer sa manière de peindre en une autre plus conforme au grand art qu'il avait sous les yeux. La lutte fut âpre, elle fut longue et il n'employa pas moins de douze années à ce dur travail. Il lui fallut pour ainsi dire tout rapprendre! dessin, composition, coloris, et si l'on veut avoir un aperçu des difficultés qu'il éprouva dans cette transformation, il suffit de dire que dans les années 1643 et 1644, Poussin l'ayant employé à faire des copies à Rome, pour M. de Chanteloup, il fut si peu charmé de ses travaux qu'il écrivit en France : « Mignard

(1) Charles Blanc. Hist. des peintres, Simon Vouet.

a fait sa copie différente pour le coloris de l'original autant comme il y a du jour à la nuit. » Et plus tard, au mois d'août 1648, il écrivait encore à M. de Chanteloup : « J'avais fait faire mon portrait pour vous l'envoyer, comme vous désirez; mais il me fasche de dépenser une dizaine de pistoles pour une tête de la façon de M. Mignard, qui est celui qui fait le mieux, quoiqu'elles soient fades, fardées, sans force ni vigueur. » Heureusement que Mignard ne perdit pas courage, qu'il eut la persévérance, qu'il eut le travail, ces deux leviers du génie. Aussi, à quelque temps de là, il eut la satisfaction de s'entendre dire par ce même Poussin et par François Duquesnoy, ses meilleurs et plus sincères amis, qu'il ne lui restait plus rien de sa manière française et qu'il était devenu Italien de la tête aux pieds. C'est alors qu'il reçut le glorieux surnom de *Romain* et qu'il se vit successivement appelé à peindre : les papes Urbain VIII, Innocent X et Alexandre VII; Hugues de Lyonne, ambassadeur de France et sa famille; les cardinaux Barberini, d'Est et de Médicis; les princes Colonna, Ursini, Sanelli et Conti; le prince Pamphili et sa sœur, la trop fameuse Olympia Maïdalchini; le grand maître de Malte Lascaris et tant d'autres célèbres personnages qu'il serait trop long de nommer. Puis, après avoir visité Florence, Parme, Bologne, Venise, Modène, Mantoue, Rimini et attentivement étudié leurs différentes écoles, il revint, comme le Poussin, à Rome pour s'y fixer définitivement. Ce fut dans ce temps qu'il aborda ces nobles et gracieuses compositions qui mirent le sceau à sa réputation, et que nous connaissons à peine en France, parce qu'à l'exception de la *Vierge à la grappe*, qu'un heureux hasard a fait arriver au Musée du Louvre, elles sont toutes demeurées en Italie. On peut citer notamment l'*Annonciation* de Saint-Charles des Quatre-Fontaines; la *Sainte Famille* de Sainte-Marie de Compitelli; un *Saint Charles Borromée communiant les pestiférés;* une *Aurore* au palais Martini; *la Vierge, l'enfant Jésus*

et saint Jean, dans la campagne de Rome, avec une vue de la ville éternelle dans le lointain; une *Trinité* pour le maître-autel de l'église de la Trinité-des-Espagnols, etc.

La France toutefois n'avait garde de l'oublier. Au commencement de l'année 1657, M. de Lyonne lui manda de la part du roi qu'il eût à se rendre à Paris où il trouverait l'accueil dû à son talent. Il y avait vingt-deux ans qu'il était à Rome, lorsqu'il en partit, le 10 octobre 1657.

Après un voyage rempli de péripéties que nous n'avons pas à raconter, Pierre Mignard arriva à Fontainebleau, où il fut immédiatement chargé de faire le portrait du roi. Il ne mit à ce qu'il paraît que trois heures à ce portrait, qui fut immédiatement envoyé à Madrid. Nous n'entrerons pas dans le détail des succès de Mignard à la cour et de ces demandes de portraits sans cesse renaissantes devant son infatigable pinceau, pour arriver de suite à une époque décisive de sa vie.

Troyes, le 12 mars 1867.

LES

CONSOLATIONS PHILOSOPHIQUES

A PROPOS DE LA

CONSOLATION A MARCIA

TRAITÉ DE SÉNÈQUE

PAR M. LUDOVIC JULLY

MEMBRE RÉSIDANT.

Messieurs,

Voltaire met en présence quelque part une femme affligée et un consolateur intrépide, le philosophe Citophile. Citophile ne voit rien de mieux à faire, pour calmer cette grande douleur, que de déployer son érudition et d'accumuler des exemples d'illustres infortunes, tirés de tous les siècles et de tous les pays. — « Ah, dit la dame, si j'avais vécu » du temps de ces belles princesses dont vous me par- » lez, et si, pour les consoler, vous leur aviez conté mes » malheurs, pensez-vous qu'elles vous eussent écouté? Le » lendemain, le philosophe perdit son fils unique, et fut sur » le point d'en mourir de douleur. La dame fit dresser une » liste de tous les rois qui avaient perdu leurs enfants et » la porta au philosophe. Il la lut, la trouva fort exacte et » n'en pleura pas moins. »

Je l'avoue, le souvenir de cette page me cause quelque

embarras, au moment de parler d'un traité de Sénèque auquel Voltaire, je le crains bien, songeait un peu, en imaginant son pédant Citophile. De nos jours, en effet, quand un grand, un irréparable malheur a frappé ceux que nous aimons, c'est par de muets témoignages, par des larmes, ou par quelques paroles discrètes que nous nous associons à leur douleur. Nous laissons volontiers l'affligé chercher dans sa raison, son énergie morale et ses croyances, la force dont il a besoin pour se raffermir et reprendre possession de lui-même. Mais de nous offrir à lui comme des médecins de l'âme, d'entreprendre une plaidoierie en formes contre la douleur, et d'écrire des traités sous prétexte de lettres, c'est ce que le plus intrépide n'oserait faire, sentant bien que, dans ce monde qui n'est plus jeune, le lieu commun a vieilli plus que toute chose, et doit être particulièrement épargné aux malheureux. D'ailleurs, quelle humaine sagesse oserait ici le disputer à cette charité apostolique qui a su, dans les admirables exhortations des Pères, dans les lettres spirituelles d'un François de Sales, d'un Fénelon, toucher d'une main maternelle et délicate ces éternelles blessures du cœur humain? Mais les anciens (et c'est d'eux surtout que je veux parler) n'avaient pas à ce sujet les mêmes idées que nous. Pour eux, consoler, et consoler longuement, est une habitude, un besoin, un devoir de famille et de société. Plutarque, étant à Tanagre, apprend qu'il vient de perdre une petite fille de deux ans. Aussitôt il prend la plume pour écrire à sa femme... quoi? Une lettre déchirante peut-être? Non, mais un traité. Le père se fait violence, refoule sa douleur, et sèche ses larmes pour laisser prêcher le philosophe. Les consolations sont un des thèmes favoris de la morale grecque. Ce peuple ingénieux, toujours en quête d'idées nouvelles, cherche, multiplie, accumule les arguments pour tous les maux et toutes les situations de la vie. Êtes-vous exilé ou goutteux, esclave ou perclus, malade du dégoût des richesses ou des an-

goisses de la pauvreté, frappé dans les objets de votre tendresse ou de votre ambition? puisez dans cette vaste officine, choisissez les remèdes qui vous plaisent, ou essayez de tous à la fois, comme fit le pauvre Cicéron, quand il eut perdu sa chère Tullia. Ce n'est rien encore : avez-vous vu votre patrie assiégée s'abîmer dans le sang et dans les flammes? Voici venir un consolateur. Après la prise de Carthage, un disciple de Carnéade a le courage plus que philosophique d'écrire un traité pour prouver aux Carthaginois que la *servitude n'est pas un mal*. A Rome même, les philosophes empruntés à la Grèce deviennent bientôt nécessaires non plus pour apprendre à vivre, mais pour apprendre à mourir. Sous les empereurs, quand la mort était suspendue sur les têtes les plus illustres, quand le centurion pouvait paraître d'un instant à l'autre au seuil de la maison, porteur de l'ordre fatal, chaque grande famille avait son philosophe attitré, chargé d'exhorter les victimes et de consoler les survivants. C'est à lui qu'on demandait ce que la science humaine avait trouvé de meilleur contre la malice du sort et celle des hommes, et à défaut d'autre prédication, on tâchait de se laisser persuader par les plus beaux arguments de toutes les doctrines. Le philosophe est donc investi d'un rôle officiel : à lui de soutenir le faible, de rassurer l'innocent et de ranimer son âme défaillante en face de la grande énigme de la mort. Voilà comment la Consolation à Marcia emprunte un vif intérêt aux temps où elle fut écrite. Ce n'est pas le seul, du reste. Nous ne lisons guère Sénèque aujourd'hui, et quand nous le lisons, nous sommes plus frappés de ses défauts que de ses qualités. Mais nous lisons Montaigne, dont le livre est *maçonné des dépouilles de Sénèque*, pour parler sa langue; nous lisons les grands moralistes français, qui ont pris la substance et la moelle de ce directeur des consciences romaines. Sénèque a contribué, plus que Cicéron peut-être, à former le style et la langue de nos écrivains. Au XVI^e^, au

XVII^e^ siècle, je trouve, pour ne pas sortir de mon sujet, dans Balzac, dans Malherbes, dans Voiture, des *Consolations* dont quelques-unes sont presque des traités. Je trouve enfin, dans un écrivain très-moderne et très-français, dans Paul-Louis Courrier, une imitation ingénieuse, habile, de la Consolation à Marcia. J'ajoute qu'il s'agit ici de la plus grande, de la plus durable de toutes les douleurs, de la douleur maternelle, éternel sujet de larmes et de plaintes, bien capable d'attendrir l'âme même d'un stoïcien. Puissent tous ces motifs me faire pardonner l'excursion très-courte, mais un peu lointaine, que je vais me permettre !

Et d'abord, qu'était-ce que Marcia? La fille d'un grand citoyen, d'une victime de Tibère, d'un ennemi de Séjan, de Crématias Cordus, cet historien coupable d'avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains. Accusé devant le sénat, il se justifia dans un simple et éloquent discours; et après en avoir appelé au jugement de cette postérité qui rend, dit Tacite, à chacun l'honneur qui lui est dû, il rentra chez lui et se laissa mourir de faim. Pendant trois jours, il trompa sa famille sur son vrai dessein, jetant les mets par la fenêtre pour faire croire qu'il avait mangé. Le quatrième jour, la faiblesse de son corps le trahissait. Ma chère fille, dit-il, en embrassant Marcia, apprends la seule chose que je t'aie jamais cachée : je suis entré dans le chemin de la mort, et déjà le passage est à demi-franchi; ne me retiens pas, tu ne le dois ni le peux. Puis, congédiant tout le monde, il s'ensevelit dans les ténèbres, tandis que ses accusateurs, excités par Séjan, allaient se plaindre au tribunal des consuls que leur victime se laissât mourir. Voilà comment Marcia apprit à connaître les maux de la vie. Fidèle à cette grande mémoire, elle recueillit et remis en circulation les ouvrages de son père, brûlés par la main du bourreau. Mais cette fille malheureuse fut une mère plus malheureuse encore; elle perdit un fils dont les talents et les vertus donnaient de grandes espérances. Trois ans

après, comme elle restait accablée sous le coup de cette nouvelle épreuve, Sénèque lui adressa la consolation célèbre où il rassembla tout ce que l'amitié et la science purent lui suggérer d'arguments contre la douleur. Ecoutons-le parler un instant, et ne craignons pas d'être indiscrets; car il élève la voix pour être entendu de nous, et s'il s'adresse à Marcia, il songe aussi à la postérité, comme un avocat disert qui ne serait pas si jaloux de convaincre ses juges, s'il n'avait un auditoire à charmer.

Aussi bien, il prend le rôle d'avocat : lui-même ne s'en cache pas. L'accusé, c'est la douleur; le juge, c'est Marcia; les témoins, il les emprunte à l'histoire ou à la raison. Il plaide, il argumente, il classe les preuves, varie les mouvements, multiplie les figures; tantôt calme, tantôt véhément, quelquefois touchant, le plus souvent solennel et tendu. Nous, qui avons le bonheur de goûter le naturel en toutes choses; nous qui, en pareille matière surtout, comprenons mieux une lettre où l'on cause, qu'un traité où l'on disserte, nous sourions d'abord de cette raideur un peu pédante. Tenons bon cependant, et cherchons quelles pensées se cachent sous les fleurs et les antithèses de cette rhétorique étudiée.

Le début est habile et touchant. Sénèque rappelle à Marcia la mort de son père, et la fermeté qu'elle a su garder. « Vois combien peu je cherche à te surprendre, à » faire illusion à ton cœur. Tu veux savoir si ta plaie nou- » velle peut se guérir, et je t'ai montré la cicatrice d'une » blessure non moins profonde. Que d'autres te traitant » mollement, caressent ta douleur; pour moi, j'ai résolu » de lutter contre elle. Ces larmes que, dans tes yeux » épuisés et malades, l'habitude, excuse ma franchise, fait » déjà couler plutôt que le regret, je veux en arrêter le » cours; toi-même, s'il se peut, aidant ta guérison; sinon, » même malgré toi, quand tu retiendrais dans une forte

» étreinte ce chagrin que tu as fait survivre à ton fils pour » le remplacer. Déjà trois ans se sont écoulés, et ta dou- » leur n'a rien perdu de sa première violence. Chaque » jour, elle se renouvelle et se fortifie ; elle s'est fait un » devoir de sa durée, et elle en est venue au point qu'elle » aurait honte de cesser. » Assurément, ce sont là des paroles émues : je ne puis cependant résister à l'envie de leur opposer un éloquent passage de Courier, dans sa consolation à une mère, où l'expérience propre de l'auteur, qu'il invoque à son aide, appelle bien autrement la sympathie et la confiance : « Moi-même, j'ai eu aussi mes mal- » heurs et mes chagrins, et je ne suis pas parvenu à l'âge » où vous me voyez sans prendre ma part des peines de la » vie. Mon cœur a reçu des blessures qui saignent encore » tous les jours. J'ai fait comme vous des pertes après les- » quelles il m'eût semblé que je ne pouvais plus vivre..... » Il n'appartient qu'à certaines âmes de sentir ce qu'il y a » d'affreux dans ces privations, et tous cœurs ne sont pas » faits pour toutes douleurs. Dans les intervalles de calme » que mon désespoir me laissait (car les peines les plus » cruelles ont leurs instants de relâche, et des sentiments si » vifs ne sauraient se soutenir au même degré) ; alors, lassé » pour ainsi dire de lutter contre la douleur, je me laissais » aller insensiblement à penser que, puisqu'il n'y avait ni » pleurs ni sanglots qui pussent ramener les morts à la vie, » le deuil était donc superflu, et les larmes en pure perte, » et qu'il serait beaucoup plus sage de se soumettre à la » destinée, que de murmurer contre un arrêt qu'on savait » ne pouvoir être ni révoqué ni suspendu. Mais bientôt me » surprenant dans les réflexions qui s'offrent d'elles-mêmes » aux affligés comme un baume que la Providence a mis » exprès à leur portée, je me querellais en quelque sorte ; » et, comme si j'avais eu horreur de ma guérison, déchi- » rant de ma propre main ce premier appareil dont la na- » ture se servait pour assoupir mes douleurs, je retour-

» mais avec plus d'obstination que jamais à mes plaintes » accoutumées. »

Quoi qu'il en soit, voilà l'ennemi connu : maintenant, comment Sénèque va-t-il l'attaquer? Par les exemples; d'abord. Il rappelle le souvenir d'Octavie, la sœur d'Auguste, la mère de ce Marcellus, mort si jeune, et si bien chanté par Virgile, et celui de Livie, la femme d'Auguste, la mère de Drusus et de Tibère. De ces deux femmes, l'une, Octavie, s'est enfermée jusqu'à la fin avec sa douleur, repoussant toute consolation comme un outrage, survivant non-seulement à son fils, mais à elle-même. La seconde, Livie, après la mort de Drusus, a vécu pour Tibère, reportant sur lui sa tendresse et son ambition, travaillant sans relâche à lui assurer ce rang suprême où il ne semblait pas appelé d'abord. C'est Livie que Sénèque admire, elle qu'il propose comme le vrai modèle à suivre, et c'est ici que Sénèque ressemble vraiment à Citophile, et Marcia pourrait lui répondre, ce semble : Mon cher philosophe, Livie n'était pas seulement une mère, c'était une femme ambitieuse; ne me vantez pas sa tendresse et sa sollicitude pour Tibère, c'est pour elle qu'elle travaille, c'est l'édifice de sa fortune qu'elle élève lentement et laborieusement; elle sait que si son fils règne, elle va elle-même, sous le nom d'Augusta, recevoir des honneurs presque divins, et couler dans le palais des Césars une vieillesse enivrée des plus doux parfums de l'adulation. Ne pouvant donc distinguer au juste quelle part occupent l'amour maternel et l'ambition dans cette âme si discrète et si bien maîtresse d'elle-même, j'aime mieux ressembler à Octavie, ou plutôt ne ressembler à personne, dussé-je m'exposer au reproche d'avoir vécu et d'être morte malheureuse, pour avoir voulu rester une simple mère. Voilà ce que pourrait dire Marcia. Sans doute, entre les deux chagrins, dont l'un dévore l'âme, tandis que l'autre l'effleure à peine et s'envole sur les ailes du temps, il y a place, nous le verrons bientôt, pour la tristesse qui dure

sans accabler, et qui devient un élément de perfection morale. Mais ce n'est pas ainsi que Sénèque envisage la douleur.

Nous voici au cœur même de notre sujet. Qu'est-ce que la douleur? Selon la plupart des philosophes, selon Sénèque lui-même, elle est ou un fantôme de notre imagination, ou une maladie qui terrasse l'âme et l'humilie, qui flétrit le corps et enlaidit le visage, qui rompt l'équilibre de nos facultés et enlève à notre nature quelque chose de sa noblesse originelle. Il faut lire dans les Tarculanes le résumé des opinions de la philosophie antique sur cette question de la douleur. Ecoutez ce tumulte confus de voix diverses. Voici toutes les sectes en présence : Non, s'écrie l'une, la douleur n'est pas un mal, puisqu'elle n'existe pas. Elle existe, dit l'autre, mais c'est un mal très-léger. Erreur! reprend une troisième école, elle est un très-grand mal, mais seulement parce que tu ne sais pas la prévoir. C'est la vaincre que de l'attendre. Puis vient Epicure qui disserte à son tour; il conclut à la nécessité de détourner la pensée vers des objets agréables. Alors, Cicéron (1), témoin et juge de tous ces débats, ne peut plus se contenir. Quels objets? s'écrie-t-il. Quoi! quand un homme sera frappé d'une grande douleur, il faudra s'adresser à ses sens pour le consoler? il faudra lui faire manger un esturgeon ou respirer le parfum des roses? — Plaisante consultation vraiment, et qui rappelle celle des médecins de Molière. Hélas! au temps passé, philosophes et médecins se ressemblaient quelquefois; ils pensaient moins au malade qu'à la science, moins à la science qu'à la profession; l'essentiel était de sauver l'honneur du corps, ce qui n'impliquait pas du tout la guérison du malade.

Ainsi fait notre consolateur, et c'est la partie faible du traité. La douleur, selon lui, est chose artificielle, c'est-à-dire qu'elle est une violence faite à la nature. Pourquoi?

(1) Cicéron. Tarculanes, Livre III.

parce qu'elle sévit fort inégalement, suivant l'âge, le temps, le sexe, et n'est pas la même pour les cœurs grossiers et les âmes éclairées. Le dirai-je? Il cite l'exemple des animaux eux-mêmes, et j'ai regret à voir Courier reprendre ce misérable argument, et de ce fait que les oiseaux et les bêtes fauves se consolent d'avoir perdu leurs œufs ou leurs petits, tirer la conclusion que la nature ne veut point de deuil éternel. Ce n'est pas tout : il ajoute à cet exemple celui du paysan, comme tenant le milieu entre la bête et l'homme proprement dit. Courier, il est vrai, corrige Sénèque : selon ce dernier, la douleur du barbare est plus violente et plus tenace; selon Courier, elle est plus bruyante et moins durable. Cela peut-être vrai parfois. Mais que dire d'un raisonnement dont la conséquence rigoureuse serait qu'il faut, contre la douleur, s'armer d'ignorance, flétrir en soi la fleur du sentiment, et tarir la source divine des larmes? Non, non : l'éducation, il est vrai, développe en nous la sensibilité. Mais, qu'on y prenne garde, si vraiment elle mérite son nom, elle développe aussi les autres forces de l'âme qui doivent servir de contrepoids à celle-là, en modérer les élans et en régler l'usage.

Si la douleur n'est pas naturelle, continue Sénèque, d'où vient cette obstination à nous en nourrir? de notre imprévoyance. Ici je pourrais citer plus d'une page applicable à la nature humaine de tous les temps, et où chacun de nous, puisque tous nous sommes sous le coup d'une douleur subie, ou sous la menace d'une douleur prévue, reconnaîtrait un juste sentiment de la commune misère. Je laisse de côté tout le vain étalage des héros Romains qui ont bravé la mort, et dont le pompeux défilé peut distraire un moment les yeux, mais non pas consoler un cœur maternel. Ce qui me frappe, ce qui m'attache, ce sont des pensées vraies, exprimées avec force, et que je retrouve dans nos plus anciens écrivains. N'est-ce pas Sénèque qui inspirait Malherbe, dans une Consolation à la princesse de Conti, écrite en 1614,

alors que Balzac n'avait pas vingt ans, que Pascal et Bossuet n'étaient pas nés, que notre langue bégayait encore? N'est-ce pas Sénèque qui lui dictait ces paroles : « Non, non, ma-» dame, la vie humaine a sa lie, aussi bien que le vin. Le » vivre et le vieillir sont choses si conjointes, que l'ima-» gination a de la peine à les séparer. Celui qui a tout créé » a tout enfermé dans le cercle des âges, afin que rien ne » soit exempt de leur juridiction. L'éternité n'est qu'au » ciel. En la terre, tout change, tout s'altère, non d'année » en année, de mois en mois, de semaine en semaine, » mais de jour en jour, d'heure en heure, et de moment » en moment. Nous ne sommes plus ce que nous étions » hier; nous ne serons plus demain ce que nous sommes » aujourd'hui, et déjà, madame, je ne suis plus celui que » j'étais, quand je me suis mis à vous écrire cette let-» tre. »

Mais où Sénèque triomphe, c'est lorsqu'il rappelle à Marcia ses devoirs de mère envers les deux filles qui lui restent et les enfants de son cher Métilius; c'est surtout lorsqu'il lui demande quel avenir ce fils pouvait attendre. Sans doute, on avait dit depuis longtemps que *lorsqu'on meurt si jeune, on est aimé des dieux*. Mais cette pensée poétique devient, du temps de Marcia, d'une effrayante vérité. Qui pourrait donner une idée de la détresse des nobles âmes sous Néron? Est-ce le désespoir des Girondins? Est-ce André Chénier, s'écriant du fond de sa prison :

Que promet l'avenir? Quelle franchise auguste,
De mâle constance et d'honneur,
Quels exemples sacrés, doux à l'âme du juste,
Pour lui quelle ombre de bonheur,
Quelle Thémis terrible aux têtes criminelles,
Quels pleurs d'une noble pitié,
Des antiques bienfaits, quels souvenirs fidèles,
Quels beaux échanges d'amitié,
Font dignes de regrets l'habitacle des hommes?

Oui, cette douleur est vraie, elle est poignante. Mais ces

cœurs généreux, épris de la liberté, ne désespérèrent pas toujours de l'avenir inconnu : il en est qui portèrent jusque sur l'échafaud l'intrépidité de leurs convictions et de leurs espérances. Sous Néron, rien de pareil. Avilir un grand nom ou le traîner dans l'obscurité; vivre inconnu, ou n'être connu que par le scandale et l'adulation : voilà la nécessité du temps présent pour qui cherchait sa sécurité. Mais l'avenir? Quelle lueur d'espérance éclairait ce ciel d'airain? On pouvait prévoir Domitien. Pouvait-on espérer Trajan ou Marc-Aurèle? On détournait donc les yeux de cet avenir : on saluait dans la mort une libératrice, on tâchait de l'aimer pour elle-même, et de la voir comme l'a dépeinte Sénèque dans ces lignes si fières dans la forme, mais au fond si tristes et si découragées : « La mort rétablit partout l'égalité. C'est elle qui jamais n'a rien fait selon les caprices d'un autre, elle, auprès de qui jamais on n'a rougi de sa condition, elle, qui n'a jamais obéi à personne, elle, qu'appelèrent les vœux de ton père, ô Marcia!..... Je sais où prendre terre. Là-bas, je vois des croix de mille formes variées selon la fantaisie des tyrans..... Je vois les chevalets, je vois les verges, et pour chaque membre, chaque muscle, un instrument de torture; mais je vois aussi la mort. Là-bas sont des ennemis sanglants, des citoyens superbes; mais, là-bas aussi, je vois la mort. Contre les outrages de la vie, j'ai le bienfait de la mort. »

Traite qui voudra ce langage de déclamation vaine. Non, ce n'est pas ainsi que l'on parle à une mère, je le sais; mais c'est ainsi que, du fond des plus épaisses ténèbres, l'âme, faite pour espérer, appelle et salue la lumière. Pourquoi Sénèque retombe-t-il si vite dans le plaidoyer? Pourquoi, réservant pour la péroraison ses plus beaux effets oratoires, prétend-il ouvrir le ciel à Marcia, pour la flatter d'une vague espérance d'immortalité? En vain évoque-t-il l'ombre de Crémutius Cordus pour dévoiler à sa fille les mystères de l'empyrée, et lui promettre le repos du sage

dont jouit déjà Métilius. En vain lui prédit-il la grande catastrophe finale où l'univers s'abîmera, et où l'âme, suivant la doctrine stoïcienne, ira se confondre dans les antiques éléments. En dépit de tout cet appareil oratoire, ce *Deus ex machina* qui descend de l'Olympe au milieu de la foudre et des éclairs pour dénouer la tragédie humaine, m'étonne et m'attriste sans me toucher; et ma pensée se reporte malgré moi loin de Marcia, loin de Sénèque, dans l'ombre et le silence des catacombes, où croissent les germes de la vie nouvelle.

Telle qu'elle est, cependant, cette laborieuse harangue a été lue et méditée pendant des siècles. Boète s'en est nourri dans sa prison, et elle a, dans des temps difficiles, aidé plus d'une âme à secouer le premier engourdissement de la souffrance. Faut-il s'en étonner? Non, car si la solidité des preuves ne répond pas à l'énergie de l'effort, du moins, vous pouvez reconnaître là le roseau pensant de Pascal, fragile toujours, mais se relevant toujours après l'orage.

Je doute pourtant que Marcia, bien que Romaine et trempée par de dures épreuves, y ait trouvé un remède bien efficace. Ce qu'elle y chercha sans doute, ce fut l'éloge éloquent de son père et de son fils, et voilà ce qui nous émeut nous-mêmes. C'est là le grand défaut des consolations, de nous plaire et de vivre, quand elles vivent, précisément par ce qu'elles ont de moins consolant. Qui ne connaît les stances de Malherbe à Dupérier? Les vers que nous citons le plus volontiers, sont ceux-là même qui ont dû arracher le plus de larmes à la douleur paternelle, et nous avons oublié les autres. Ne dites donc pas à l'affligé : tôt ou tard, le temps emportera ton chagrin; préviens ses ravages et chasse le souvenir avant qu'il te soit ravi. Même au point de vue purement humain, l'âme vraiment affligée ne veut accepter du temps que le soulagement qui rend la douleur supportable, et non l'oubli qui en efface jusqu'aux derniers vestiges; car cet oubli est plus triste que les ruines

mêmes des tombeaux. Je ne puis donc en croire Voltaire, quand, à la fin du récit que je citais d'abord, il suppose que ses deux affligés se retrouvent après quelques mois, et tout étonnés d'être guéris, élèvent un monument au Temps avec cette inscription : *A celui qui console.* Non, il ne faut pas élever de monuments à celui qui les détruit tous. Il ne faut pas oublier que la fidélité à la douleur n'est pas l'effort d'une âme vulgaire, et que les grands chagrins, comme les grandes fortunes, sont difficiles à porter noblement. Il faut répéter enfin cette parole de La Rochefoucauld, que nous nous consolons souvent par faiblesse des maux dont la raison n'a pas la force de nous consoler. Ici, je l'avoue, je préfère les fictions de la poésie aux arguments des philosophes. Songez aux types de la douleur maternelle que nous a légués l'antiquité : Andromaque et surtout Hécube et Niobé. La souffrance s'est tellement installée et enracinée dans leurs cœurs, que les dieux mêmes les admirent et les plaignent. Hécube, la vieille reine, sans époux, sans pays, sans enfants, sans petits-enfants, ne meurt point, cependant. La mort n'ose approcher d'elle, ni tarir ses larmes : Hécube vit, sous une autre forme, pour gémir et pleurer toujours. Niobé, qui a vu les flèches divines percer sous ses yeux les sept fils et les sept filles dont elle était trop fière, transformée en rocher, est immobilisée et pétrifiée dans sa douleur : symbole sublime de l'âme vouée au deuil, et qui veut disputer au Temps sa dernière et misérable victoire.

Mais la morale moderne a fait bien plus encore : elle a frappé le rocher de Niobé, et de ce cœur desséché, de cette pierre aride, elle a fait jaillir les eaux vives de l'amour divin. Chez les anciens, la douleur est le plus souvent stérile et solitaire, alors même qu'elle est durable, et Sénèque qui, en plus d'un endroit, a senti cependant tout ce qu'elle ajoute à la vertu, ne conseille pas à Marcia de contraindre cet ennemi à devenir un bienfaiteur. Telle est cependant l'idée que nous nous faisons tous de la douleur, tant la tra-

dition chrétienne nous a saisis et enveloppés de toutes parts! J'en trouverais la preuve sans peine dans des écrits bien récents, où la douleur fidèle est admirée comme une vertu qui soutient et nourrit les autres. Elle n'est plus une maladie, elle n'enlaidit plus l'âme; tout au plus peut-elle changer son attitude habituelle en la revêtant de noblesse et de grâce. Ce n'est plus Hécube, ce n'est plus Niobé perdant, par l'excès du mal, les traits de l'humanité; c'est un être transformé, tout rayonnant d'une beauté morale, qui est en même temps une beauté poétique. Le type accompli de cette douleur sacrée, c'est la veuve, la veuve, pressentie par Virgile, saluée et vénérée de tout temps par les sociétés chrétiennes. Au fond du cœur, elle garde à l'époux mort une place inviolable et pure, une place où le feu du ciel a laissé sa trace, où rien désormais ne pourra plus germer ni fleurir. Mais de ce cœur jaillissent aussi, comme d'une source inépuisable, les bonnes paroles et les œuvres saintes. Elle est l'ouvrière infatigable de la charité. Elle n'a que faire de consolateurs; c'est elle qui console les autres; car, sans fiel dans l'âme, sans aigreur dans la tristesse, elle doit au chagrin d'être devenue meilleure, et d'avoir su, comme l'abeille et mieux qu'elle, tirer le miel des tristes fleurs qui croissent sur la dépouille des morts.

Troyes, le 12 mars 1867.

ÉPITRE

CONSEILS A UN JEUNE CONCURRENT

SIX FOIS MALHEUREUX (1)

PAR

M. SARDIN, Membre associé.

Tout orgueilleux encor de tes lauriers d'enfant,
Tu te dis, un beau jour, superbe et triomphant :
« Quand déjà le collége est rempli de ma gloire,
» Je puis bien, aux grands Jeux, compter sur la victoire;
» Je me sens fort en tout, donc je ne puis faillir :
» Voilà six belles *fleurs,* je m'en vais les cueillir. »
Et puis tu prends la plume, et, bâclant tes ouvrages,
Tu penses par six fois enlever les suffrages;
Mais tu rêves en vain le plus brillant début :
On te juge, et six fois on te met au rebut.
Tu te croyais géant, tu te croyais Hercule,
Toi, faible nain, la veille, encor sous ma férule.
Tu grandiras, mon cher, mais laisse faire au temps;
Un chef-d'œuvre est bien rare, et surtout à vingt ans.
Grâce à ta vanité qui lassait nos oreilles,
J'ai pu connaître à fond tes précoces merveilles :

(1) Notre jeune homme avait présenté ses essais à l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse. Or, on sait que cette Académie décerne des prix qui consistent en *fleurs* d'or ou d'argent.

Permets donc à la voix de ton vieux professeur
Le parler net et franc du sévère censeur.

J'ai lu ton *ode,* hélas ! Mais à quoi bon la lyre,
Quand on est plat et froid, sans âme et sans délire?
Je pensais qu'au début tu prendrais ton essor,
Et j'arrive à la fin, que tu rampais encor.
Quoi ! ta muse est timide et ton cœur est de glace,
Et tu pourrais avoir les transports et l'audace !
Puis tu n'as pas de style, et l'on voit par tes vers
Que tu fais vingt emprunts à vingt auteurs divers.

Venons à ton *épître.* Une épître morale
Prend une vérité piquante et non banale ;
Pour le plan, tu dois être un esprit inventeur,
Et pour le coloris un peintre séducteur.
Il faut que sans effort tout se suive et s'enchaîne,
Ton lecteur autrement se fatigue et se peine.
Même en un sujet vieux tu dois être nouveau,
Et surtout terminer par un brillant morceau.
Eh bien ! mon cher ami, de ce qu'il fallait faire
Tu n'as rien fait du tout, mais fait tout le contraire.
Tu n'as rien ordonné, rien peint ni rien fini,
Et c'est d'un bout à l'autre un vrai brouillamini.

Passons à *l'élégie* où ta voix amoureuse
Pousse les grands hélas d'une âme langoureuse.
Je n'en dirai qu'un mot : tu prétends nous toucher,
Quand tu nous fais sourire, en voulant pleurnicher,
Et l'on croit, en lisant ta plainte surannée,
Que tu sers pour la forme une autre Dulcinée.

Ta *fable !* ah ! je l'ai lue, et c'est depuis, vraiment,
Que mon bon Lafontaine est pour moi plus charmant.

Pour ton maigre *sonnet,* il vaut à peine un zeste ;
Bien riche en est la rime, et bien pauvre le reste.

Enfin, quittant les vers, arrivons au *discours*
Dont le superbe prix est le roi du concours.
Là, pas le moindre plan ; rien qui frappe ou saisisse ;
Forme et fond, tout accuse un écrivain novice.
C'est un centon mal fait de lambeaux d'orateurs,
Ou la phrase empruntée au commun des rhéteurs.

Mais pardon, mon ami, si ma brusque franchise
A coups trop redoublés flagelle et stigmatise.

Je te bourre, il est vrai, mon pauvre suffisant ;
Mais pour toi je veux être un bourru bienfaisant.
Je cache un très-bon cœur sous un air de rudesse,
Et, si j'étais moins dur, j'aurais moins de tendresse.
Oui, mon ami, je veux, quand tu viens de broncher,
Te donner un pied sûr et t'apprendre à marcher.

Ecoute : un sot orgueil te rejette en arrière,
Quand tu pensais déjà primer dans la carrière.
Pourtant je t'avais dit que tes premiers essais
Ne pourraient que plus tard aspirer aux succès ;
Que tu devais grossir un trop mince bagage,
Enrichir ton esprit, bien former ton langage,
Dans les sources du beau t'abreuver longuement,
Et, quand tu produirais, *te hâter lentement*.
Mais mon jeune écolier n'a pas voulu comprendre
Que rien ne vient à point à qui ne sait attendre :
Ainsi, dans son enfance, un jour, de son berceau
S'élance et tombe à terre un imprudent oiseau.
Encor, si ta jeunesse avait pu se restreindre,
Embrasser beaucoup moins, afin de mieux étreindre !
Mais, pour avoir couru tous les cerfs à la fois,
Voilà que mon chasseur est lui-même aux abois.

Allons ! au dieu du Goût fais un grand sacrifice,
Si tu veux que ce dieu te soit un jour propice.
Oui, brûle à son autel tes six enfants morts-nés
Qu'un aveugle aimait seul, et seul avait prônés.
Quand ils ne seront plus que cendre et que poussière,
Alors, triste et contrit, fais cette humble prière :

« Dieu du Goût, que mon âge avait trop peu connu,
» De mes sottes erreurs me voici revenu.
» Enfant, j'allais tout seul, sans guide et sans modèles;
» Je me croyais un aigle et je n'avais pas d'ailes !
» Pour les œuvres de l'art j'étais plein de dédain;
» Mais, je le jure ici, je ne serai plus vain.
» Oui, je te le confesse, et j'en fais pénitence;
» J'étais insuffisant par trop de suffisance ;
» Mais longtemps aveuglé, je vois enfin le jour :.

» A tes adorateurs, oui, je ferai ma cour.
» J'écrivais, j'écrivais; je veux apprendre à lire.

» — J'étudierai vos airs, vous, maîtres de la lyre,
» Grecs, Latins et Français, je vais vous écouter,
» Pour entendre de vous comment il faut chanter.
» — Pour trouver de *l'épître* et la force et la grâce,
» Tout en lisant Boileau, je lirai mon Horace,
» Dont je dois aimer mieux le charmant négligé
» Que la pompe d'un vers d'ornements surchargé.

» — Je veux, moi qui faisais le dolent ridicule,
» Entendre soupirer Lamartine et Tibulle.

» — Et toi, mon Lafontaine, oui, je veux à loisir
» De ton je ne sais quoi savourer le plaisir;
» Et, si j'eus le grand tort de griffonner ma *fable*,
» Je veux en te lisant faire amende honorable.

» — Quant aux *sonnets* fameux, dieu du Goût, je promets
» D'en admirer plusieurs, sans en faire jamais.

» — Quand j'aurai sous l'ombrage, aimable Poésie,
» Respiré tes parfums, goûté ton ambroisie,
« Je veux, laissant les fleurs et les lieux enchantés,
» Aborder l'*éloquence* et ses mâles beautés.
» Guide-moi, dieu du Goût, dis-moi par quel mystère
» L'orateur, au-dessus des maîtres de la terre,
» L'orateur, éclipsant les plus brillants vainqueurs,
» Sait triompher de l'âme et régner sur les cœurs.
» Enfin, quand tu m'auras bien appris l'art de lire,
» Conduis alors ma plume, apprends-moi l'art d'écrire;
» Mais, si je peignais mal auprès des beaux tableaux,
» Déchire alors ma toile et brise mes pinceaux. »

Oui, mon ami, ce dieu, touché de ton hommage,
Soutiendra tes efforts, t'armera de courage,
Et te fera sentir si tu dois être auteur,
Ou goûter nos chefs-d'œuvre en modeste amateur.

Piney, le 24 janvier 1867.

L'ABEILLE ET LE COUCOU

FABLE IMITÉE DE L'ESPAGNOL

PAR

M. SARDIN, Membre associé.

L'abeille, un jour, de sa cellule
Sort et dit au coucou : « Tais-toi !
» Je ne puis travailler, ma foi !
» Avec ton chant si ridicule.

» Est-il un oiseau dont la voix
» Lasse et fatigue autant l'oreille !
» Coucou ! coucou ! coucou ! cent fois,
» Et puis toujours chanson pareille ! »

— « Ah ! répond l'oiseau peu flatté,
» Mes chants te semblent monotones !
» Mais, comme aux murs que tu maçonnes
» Je ne vois qu'uniformité.

» Et que sur un modèle unique
» Tu fais mille et mille travaux,
» Si mes airs ne sont pas nouveaux,
» Toi, ta manière est bien antique. »

L'abeille au coucou dit alors :
« Quand l'utile est tout dans l'ouvrage,

» Ne pas varier davantage,
» C'est là le plus léger des torts.

» Mais dans l'œuvre où l'on se propose
» Et de plaire et d'être goûté,
» L'inventeur sans variété
» Pour moi n'est plus que peu de chose. »

L'abeille a semblé dire à nous, pauvres auteurs :
« Pensez donc un peu plus au plaisir des lecteurs ;
» Je veux bien que vos vers aient assez d'harmonie ;
» Mais qui de vous échappe à la monotonie? »

Piney, le 24 janvier 1867.

LA MOISSONNEUSE

IDYLLE

Par M. Arsène THÉVENOT, Membre associé.

« Allez, ô moissonneurs! allez, il en est temps,
» Fauchez les blés, liez les gerbes dans les champs. »
(Mme Anaïs Ségalas.)

I

Voyez, là-bas, dans la plaine,
Magdeleine,
La brune fille des champs;
Oh! comme la moissonneuse,
Matineuse
Est avare des instants!

Depuis l'aube, sans relâche,
A sa tâche
Se livrant avec ardeur,
Vers la terre — où tout s'épanche —
Elle penche
Son front perlé de sueur.

Sous le chapeau qui l'ombrage,
Son visage
Se dérobe aux traits de feu

Que le soleil sur la terre
— Qu'il altère —
Lance du haut du ciel bleu.

En simples bras de chemise
Elle est mise
Sans corset ni carace,
Et sa légère toilette
Se complète
D'un jupon de calicot.

Ainsi librement s'agite,
Vite, vite,
La fille aux traits colorés,
En faisant, sous sa faucille
Qui scintille,
Tomber les épis dorés;

Et de sa pesante gerbe,
Parmi l'herbe,
Elle sème tout exprès
La part que Dieu mêmeordonne
Que l'on donne
Aux glaneurs venant après.

II

Partout on entend bruire,
On voit luire
Quelque insecte du bon Dieu,
Qui saute de tige en tige,
Ou voltige,
Cherchant sa vie en tout lieu.

La fourmi toujours chemine
Et butine,
Allant, venant tour à tour;
Babillarde sans égale,
La cigale
Chante et vit au jour le jour.

Les légères sauterelles
Vont entr'elles
Par bataillons déréglés;
Enfin la vive alouette,
Tout en fête,
Dit aux cieux ses airs perlés.

Et Magdeleine à l'ouvrage
S'encourage
Et se distrait aux chansons
De tous ces hôtes champêtres,
Joyeux êtres,
Qui célèbrent les moissons!

Troyes, le 12 mars 1867.

NOVEMBRE

PAR

M. JULES PÉROCHE, Membre correspondant.

Le soleil s'est éteint. Le jour est morne et sombre.
La nuit semble du ciel ne pas quitter le seuil.
D'épais et lourds brouillards laissent traîner leur ombre,
Comme des voiles noirs, dans les vallons en deuil.

Plus de chansons aux bois, aux toits plus d'hirondelles.
Les gazons sont flétris, les pampres mutilés.
Au penchant des coteaux, où nulle voix n'appelle,
Roulent en flots fangeux les ruisseaux désolés.

Où sont les verts abris du saule et de l'yeuse?
Les feuilles tour à tour ont détaché leur vol,
Et la pluie, en tombant, lente, silencieuse,
Rouille le jaune amas dispersé sur le sol.

Rien, plus rien; ni rayons, ni senteurs, ni murmures;
Plus de ces bruits voilés dans le soir répandus.
L'âme des jours passés semble, dans les ramures,
Pleurer, en sanglotant, tous ces doux biens perdus.

Oui, gémis, ô nature ! épanche ta tristesse.
D'amers regrets aussi s'amassent sur tes pas.
Mais toi, ton bleu printemps renaît, nouvelle ivresse;
Le nôtre, hélas ! ne renaît pas.

Rouen, le 6 janvier 1867.

NOTE

SUR UNE

PIERRE A POLIR LES HACHES EN SILEX

TROUVÉE

A MARCILLY-LE-HAYER (Aube)

EN 1866

Par M. François LENOIR, Membre correspondant.

Messieurs,

Dans une excursion que nous faisions, M. Prestat et moi, au mois de décembre 1866, sur les limites des départements de l'Aube et de l'Yonne, nous rencontrâmes à Marcilly-le-Hayer, dans le bois dit des *Tanières*, et appartenant à un de vos collègues, M. Guichard, un bloc de grès avec entailles, dont le dessin a été placé sous vos yeux. La description qui accompagnait ce dessin vous a suggéré la pensée de me demander, sur ce sujet, une notice plus étendue. Le temps et l'habileté surtout me manquent pour entreprendre une monographie de ce genre d'objets. Espérons que, parmi les nombreux chercheurs qui s'occupent aujourd'hui de la question de l'homme avant les temps historiques, il s'en trouvera bientôt qui aborderont ce sujet

beaucoup plus intéressant, peut-être, qu'il ne le paraît à première vue.

Je me bornerai donc à essayer de vous faire partager mes convictions en mettant sous vos yeux quelques-unes des observations qui les ont amenées.

Si, dans cette notice, j'ai souvent recours à la pierre de Cérilly (Yonne), quoiqu'elle soit moins complète que celle de Marcilly, c'est que j'ai été à même de l'étudier avec beaucoup plus de soin, d'en explorer les environs, d'observer enfin les circonstances locales, ce qui serait peut-être, pour ceux qui doutent, le meilleur moyen d'arriver à une conclusion.

PL. III

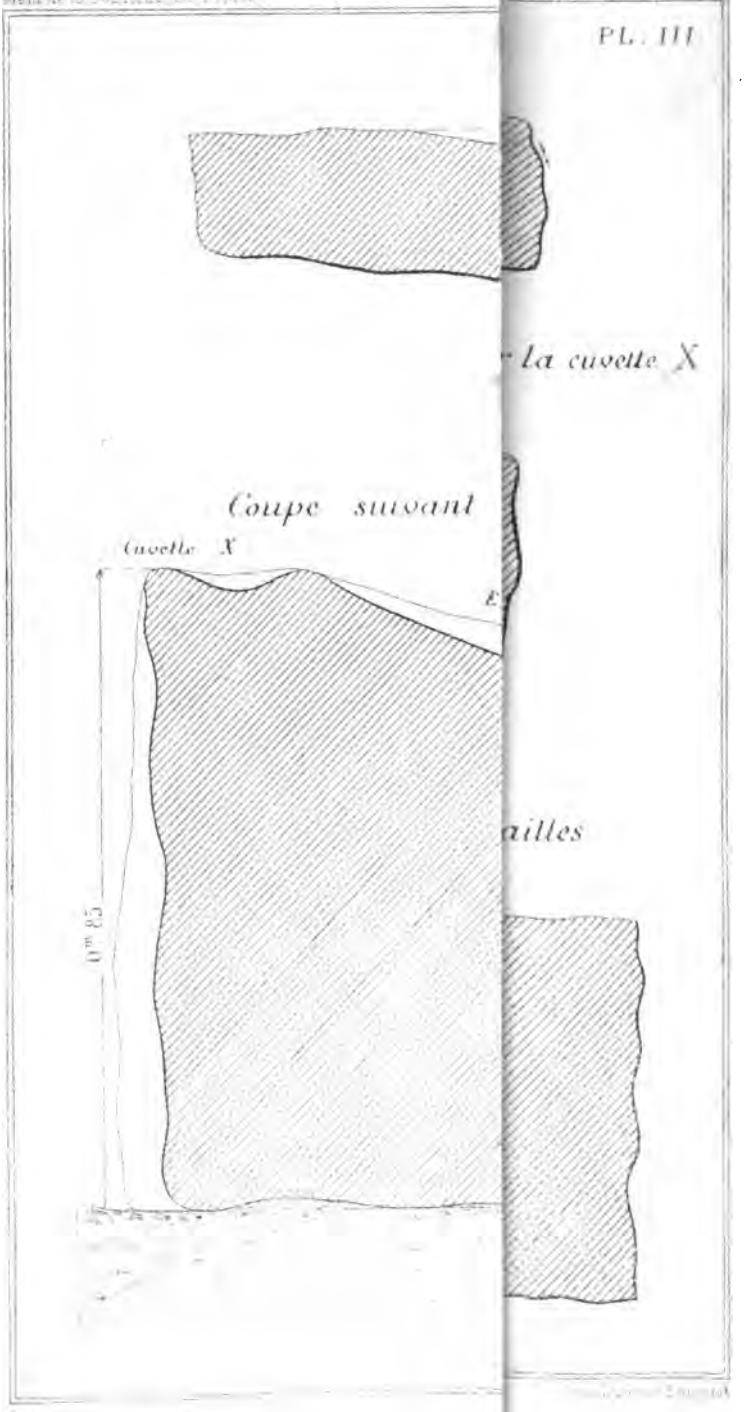

PL. II

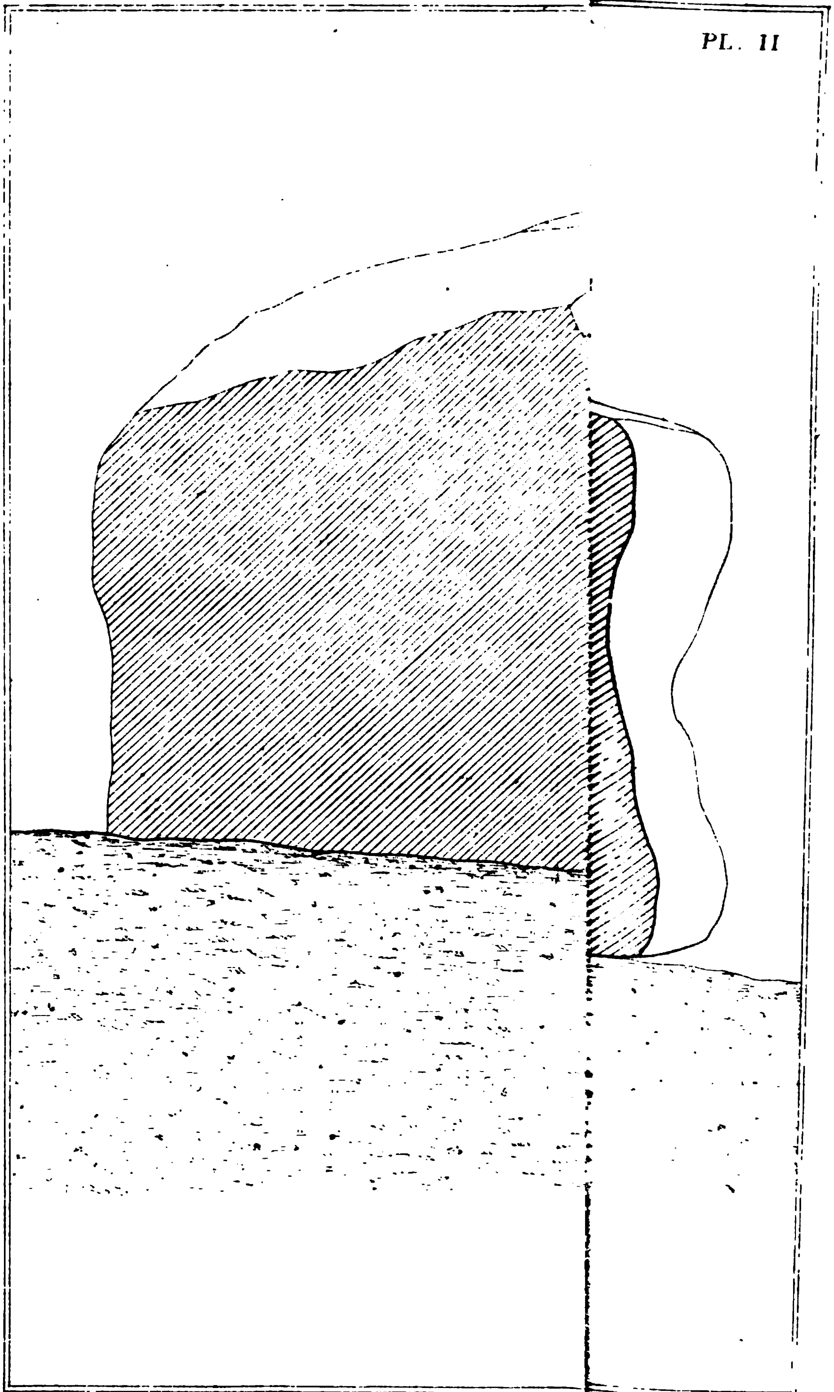

Lenoir del — Lith. Dufour Bouquot

PL. I

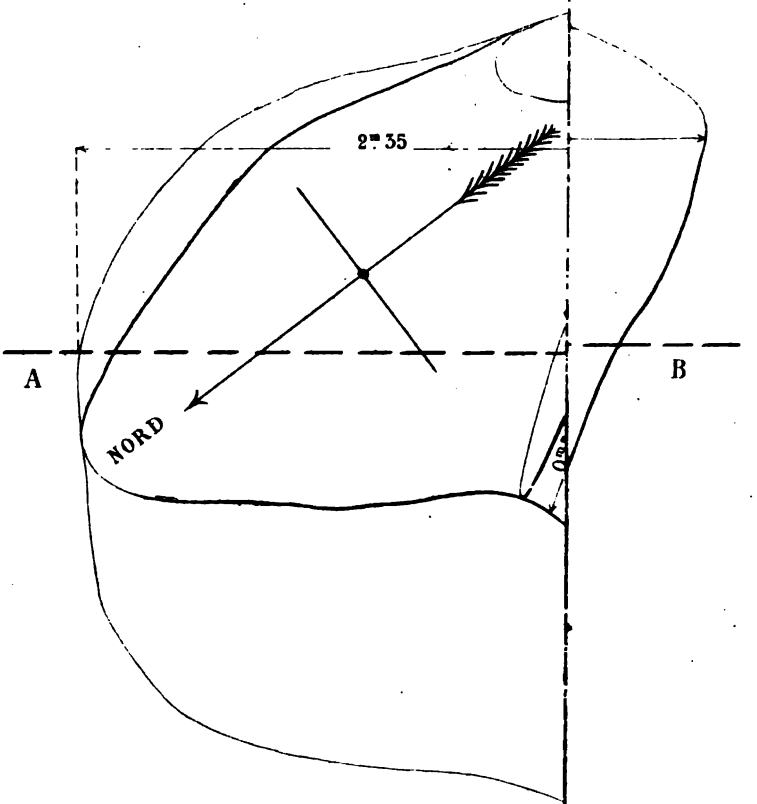

Lenoir del

Lith Dufour Bouquot

POLISSOIR DE MARCILLY-LE-HAYER

(AUBE)

PL. I, II, III

Ce polissoir, si bien caractérisé dans toutes ses parties, me paraît être le plus intéressant signalé jusqu'à ce jour.

Il se compose d'un bloc isolé de grès dur, reposant sur le sol, d'une longueur de 2m 35 c. environ, et d'un poids approximatif de 6,000 kil. L'ensemble en est fort irrégulier.

La partie supérieure porte 12 entailles (numérotées de 1 à 12 sur le plan), plus 2 cuvettes, marquées X et Y, enfin, une rainure Z, d'une forme toute particulière, et qui ne me paraît point encore avoir été signalée sur les pierres analogues connues.

La surface qui porte cette rainure, toutes les entailles et une des cuvettes, est à peu près plane, mais fort inclinée par rapport à l'horizon. La position figurée sur le dessin et qu'occupe encore aujourd'hui cette pierre, est cependant celle qu'elle devait avoir lorsqu'on s'en servait, car son redressement rendrait impossible l'usage de la cuvette X, dont la profondeur atteste un long service.

La longueur des entailles se tient entre 70 et 30 centimètres; 5 centimètres peuvent être pris comme largeur moyenne; la profondeur est à peu près uniforme et de 4 centimètres environ. Il faut en excepter cependant les numéros 7, 8, 9 et 12, dont la profondeur n'est que de 1 1/2 à 2 centimètres, avec des largeurs proportionnelles.

La cuvette X, bien finie, a 45 cent. de longueur, 16 c. de largeur, et 2 c. 1/2 de profondeur.

La cuvette Y est moins profonde et moins régulière. La

rainure Z, peu profonde, est formée par deux plans se coupant sous un angle fort obtus.

Cette pierre est complètement recouverte de lichens, qui ont même envahi les entailles et les cuvettes. Elle est malheureusement brisée en trois morceaux que j'ai supposés rapprochés dans le dessin. La fracture la plus importante s'est faite suivant la longueur de l'entaille n° 11.

Le jour où nous la visitâmes, elle était couverte de glace. Une pluie fine et pénétrante, à laquelle nous étions en outre exposés, rendait les observations difficiles. Je pense cependant n'avoir rien négligé d'important à signaler.

POLISSOIR DE CÉRILLY

(Yonne)

PL. IV

Comme celui de Marcilly, ce polissoir se compose d'un bloc de grès dur. Il est presque complètement enterré. Sa longueur est de 2m45 c. environ, sa largeur de 1m40 c. à la partie supérieure. Cette largeur augmente beaucoup, mais d'un côté seulement, dans la partie cachée, qui est de 1m20 c. environ. Son poids peut atteindre 7,000 kilog.

La partie supérieure, à peu près plane, quoique brute, porte 11 entailles marquées sur le plan par des lettres (de A à K), et peut être considérée comme horizontale.

Les dimensions de ces entailles sont extrêmement variables. La plus longue atteint 97 centimètres, tandis que la plus courte n'en a que 46. Leur largeur varie de 6 centimètres à 2 1/2. — La profondeur la plus considérable est

PL. IV

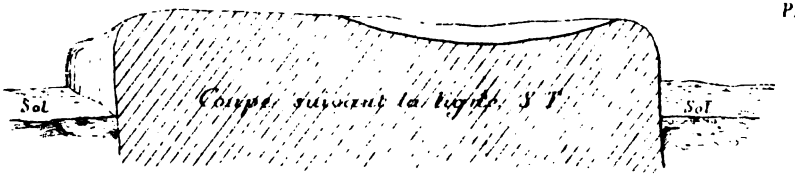

Coupe suivant la ligne M N O P

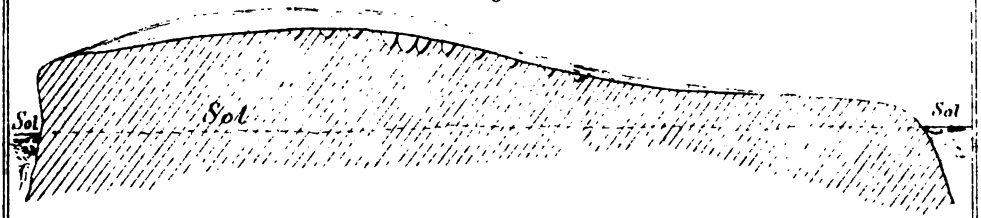

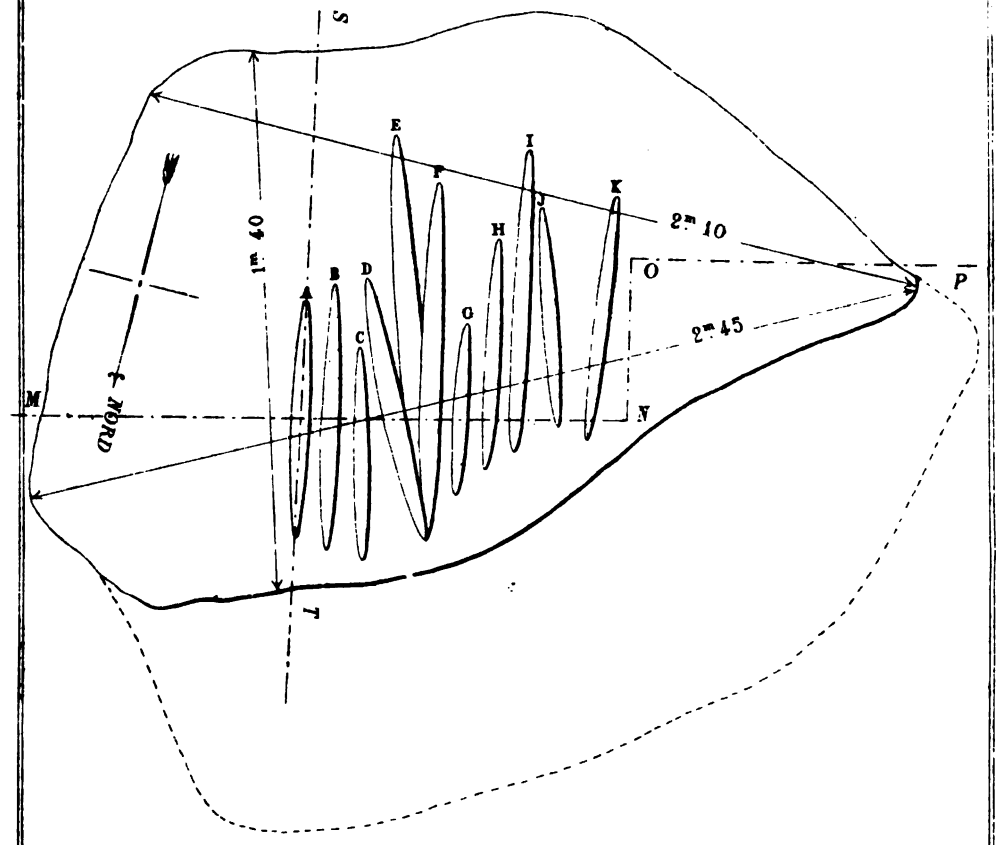

Echelle de 5 Centimètres pour 1. Mètre

Lenoir del. Lith. Dreux-Bouquot

POLISSOIR DE GÉRILLY (YONNE)

PL. V

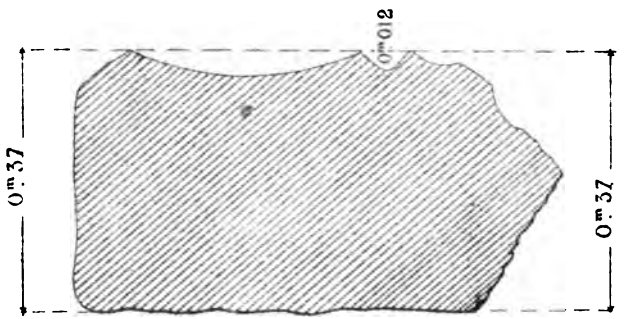

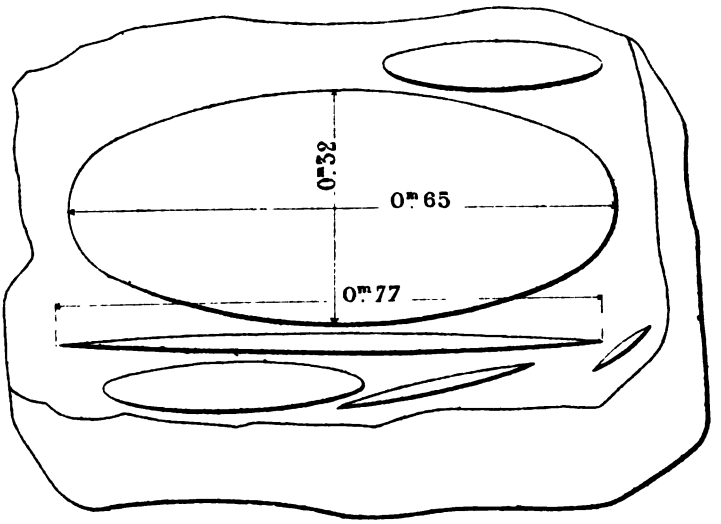

Echelle de 1 Décimètre pour 1 Mètre

Lenoir-del. Lith. Dufour-Bouquot

POLISSOIR DE LA VARENNE-SAINT-HILAIRE (SEINE)

de 5 c. 1/2, tandis que la plus petite ne dépasse pas 1 centimètre.

Ce polissoir, le plus grand connu, mais ne portant aucune trace de cuvettes, a été signalé par nous, en 1866, à la Société des sciences de l'Yonne, et il y a tout lieu d'espérer qu'il sera transporté au Musée d'Auxerre.

DIMENSIONS DES ENTAILLES
(EN CENTIMÈTRES)

Lettres	Longueur	Largeur	Profondeur
A	68	5 1/2	4
B	75	4	3 1/2
C	60	4	2 1/2
D	74	4 1/2	5 1/2
E	97	3	3 1/2
F	94	5	3
G	46	6	4 1/2
H	66	2 1/2	1
I	84	5	4
J	62	4	2 1/2
K	68	4	3 1/2

POLISSOIR DE LA VARENNE-St-HILAIRE

(SEINE)

PL. V

Bloc de grès brut, de forme à peu près cubique, d'une longueur de 96 centimètres sur une largeur de 55 et une épaisseur de 34, n'offrant aucune trace de taille.

Ce polissoir présente sur une de ses faces trois cuvettes

de diverses grandeurs, deux rainures bien caractérisées, et une autre à peine ébauchée.

La plus grande cuvette occupe le centre et a la forme d'une ellipse dont le grand axe est de 65 centimètres et le petit de 32.

La pierre, fortement usée par suite d'un long emploi, est creusée au milieu, à une profondeur de 3 centimètres. A côté de cette cuvette se trouve une rainure ayant 77 centimètres de longueur sur une largeur de 3 centimètres environ au milieu, et une profondeur de 12 millimètres.

Des deux petites cuvettes placées parallèlement à la grande, l'une a 33 centimètres de longueur et l'autre 27; leur largeur moyenne est de 7 à 8 centimètres. Toutes deux offrent la forme d'une ellipse très-allongée.

La petite rainure, pratiquée assez près de la grande, a 24 centimètres de longueur; elle est peu profonde, et large à peine de 12 millimètres.

Cette pierre a été trouvée en 1860, par M. Leguay, président de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire, et fait partie de sa collection.

Quoique les instruments de cette nature, connus aujourd'hui, soient nombreux, il est, je crois, inutile de multiplier ces exemples par le dessin. Une analogie frappante existe entre eux. Partout, nous retrouvons des sillons plus ou moins profonds, mais de forme semblable et affectant celle d'un fuseau; des cuvettes plus ou moins larges et rappelant la forme d'une amande. Déterminer l'usage de l'un deux, est certainement déterminer l'usage de tous.

Les légendes qui, même pour des temps fort reculés, viennent souvent au secours de l'archéologue, ne peuvent ici être consultées. Elles ne manquent pas cependant; cha-

cune de ces pierres a la sienne : mais elles sont dues à l'ignorance ou à la superstition. Ces entailles, dont nous recherchons aujourd'hui l'origine et l'usage, ne seraient guère, d'après les traditions, que l'œuvre des fées, des saints et même du diable. Nous ne voyons là qu'une preuve de leur antiquité.

Quelques-uns y voient des traces laissées par des carriers affûtant leurs marteaux. Cette opinion, basée sur de trompeuses apparences, est bien facile à détruire; je ne m'y arrêterai pas cependant, attendu qu'elle n'est point partagée par les carriers eux-mêmes, qu'on peut admettre comme bons juges en cette circonstance.

Parmi les personnes qui combattent nos croyances, quelques-unes ont déclaré impossible l'usure du silex par le grès. L'objection paraissant sérieuse, il fallait y répondre. Pour être à même de le faire convenablement, je me suis fait envoyer un morceau du polissoir même de Cérilly; j'ai essayé de nombreux silex de couleurs et d'origines différentes, et aucun n'a résisté au frottement répété sur ce grès que je tenais tout simplement humide.

Il n'est pas besoin, je crois, d'insister sur cette expérience que chacun peut répéter si facilement. Pour la faire, le premier morceau de silex venu est bon. On doit cependant, pour se tenir dans de bonnes conditions, choisir un grès d'une densité convenable, et c'est ici le lieu de faire remarquer que celui qui était employé pour les polissoirs est toujours à grains très-serrés et par suite fort dur.

Le polissage d'une hache en silex était, sans aucun doute, une longue opération; mais, à l'époque où ce travail se faisait, le temps n'était point encore de l'argent. Le but étant donné, on y arrivait par la persévérance. Elles ne sont pas rares les œuvres de patience et d'adresse parvenues jusqu'à nous et datant de cette partie de la période humaine. La plupart, cependant, n'avaient pour but que des objets d'une utilité secondaire; et, il ne faut point l'oublier, il s'agissait

ici de haches, c'est-à-dire d'instruments qui étaient à la fois des armes et des outils d'indispensable nécessité.

Sans vouloir entrer dans des considérations générales, nous ne croyons pas inutile, cependant, de figurer ici quelques-unes des transformations que la hache de silex a subies, en nous amenant graduellement à l'époque de la pierre polie qui nous intéresse.

Ces exemples, nous le savons, ne suffiraient point s'il s'agissait de l'étude de l'instrument lui-même; mais tel n'est point le but. Quelques-uns d'entre eux pourraient être mieux choisis; mais en puisant dans nos documents personnels, qui sont peu nombreux et laissent généralement à désirer, nous avons pensé que leur provenance connue et leur incontestable authenticité militeraient en leur faveur.

La figure 1 de la pl. VI représente une de ces haches primitives taillées à grands éclats, et qu'on retrouve encore en si grande abondance. Nous pensons qu'elle ne devait point être emmanchée et qu'on s'en servait à la main.

Celle de la figure 2 annonce un notable progrès. Comme la précédente, elle n'est peut-être point encore destinée à l'emmanchement; mais le travail en est bien plus fini. La forme est bien arrêtée et sa régularité obtenue au moyen de nombreux éclats.

La hache de la figure 3 indique qu'une grande transformation a eu lieu. L'emmanchement est certain. La pointe qui, dans les deux exemples précédents, était la partie utile, fait place à l'extrémité la plus large qui devient alors, et pour toujours, la partie essentielle de l'instrument. L'exemplaire figuré, obtenu au moyen de quelques grands éclats, n'est guère qu'une ébauche.

On trouve, figure 4, un magnifique spécimen de hache dont le tranchant surtout est devenu l'objet des plus grands soins, et obtenu au moyen de petits éclats multipliés. Elle

PL. VI

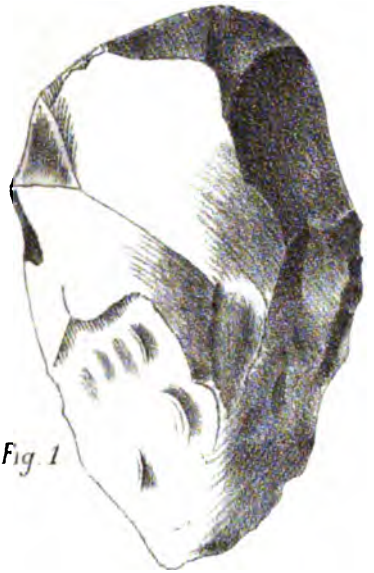

Fig. 1

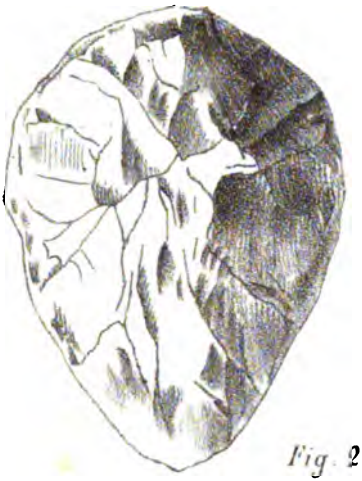

Fig. 2

Fig. 3

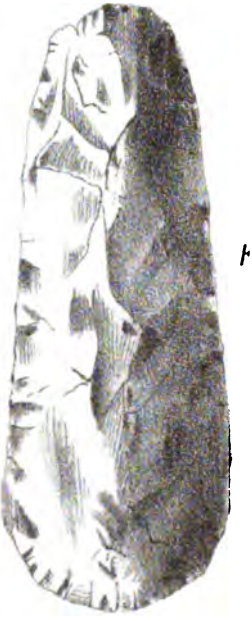

Fig. 4

1/2 grandeur

Arthus Vallancien del. Lith. Dufour-Bouquot

FORMES DIVERSES DE HACHES DE PIERRE

AYANT PRÉCÉDÉ LA HACHE POLIE

PL. VII

Arthus Vallancien del. Lith. Dufour-Bouquot

HACHE POLIE

TROUVÉE DANS LA SEINE

PL.VIII

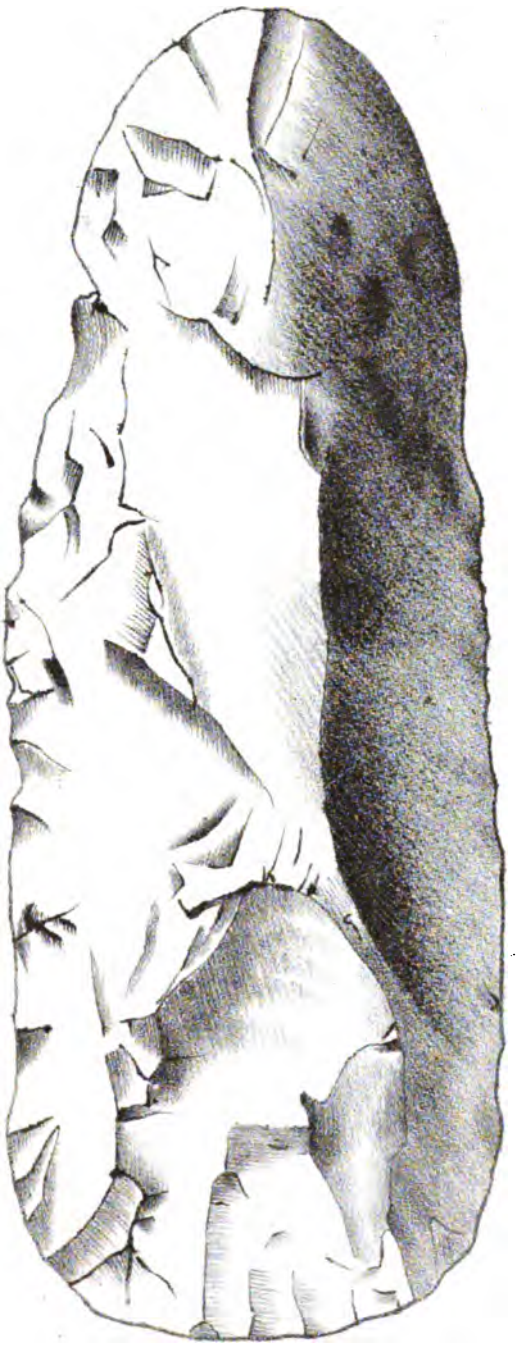

Arthus Vallancien del. Lith Dufour-Bouquot

HACHE ÉBAUCHÉE PRÉPARÉE POUR LE POLISSOIR

TROUVÉE A CÉRILLY (YONNE)

PL. IX.

Arthus Vallancien del Lith Dufour-Bouquot

HACHE ÉBAUCHÉE COMMENCÉE A POLIR

TROUVÉE A CÉRILLY (YONNE)

est due à un grand concours de soins, de patience et d'adresse. (Cette pièce fait partie de la belle collection de M. Peccadeau de l'Isle, qui a bien voulu me la confier.)

Après ce résultat obtenu, et c'était certainement le plus beau qu'il fût possible d'atteindre en se tenant dans les conditions de travail conservées jusqu'alors, la hache polie devait paraître. Elle devenait la perfection dans la fabrication des armes tant que la pierre, et particulièrement le silex, resterait comme matière première.

La pl. VII figure une de ces haches polies qui devaient être le dernier progrès obtenu et faire place elles-mêmes aux armes de bronze. (Celle représentée a eu le tranchant et un des côtés retouchés après coup.)

Avant le polissage, la pièce était préparée par éclats et amenée à peu près à la forme qu'elle devait avoir une fois terminée.

La pl. VIII nous fait voir ce travail préparatoire. L'original a été trouvé aux environs du polissoir de Cérilly. Une heureuse découverte est venue depuis confirmer notre opinion à cet égard, et nous prouver que tel était bien le mode de préparation des haches destinées à être polies.

La pl. IX est le dessin d'une hache également trouvée non loin du même polissoir. La forme est semblable, le mode de tailler est le même. Ce qui la rend précieuse pour la circonstance, c'est qu'elle est commencée à polir sur les deux côtés. Elle a dû être abandonnée par suite d'une fracture à la partie supérieure. De plus, un des plats possède une défectuosité qu'il eût été difficile de faire disparaître.

Avant de montrer le résultat du rapprochement de divers types de haches et des entailles variées des polissoirs, nous croyons, Messieurs, devoir vous faire part des précautions que nous avons prises pour éviter l'écueil qui se présentait,

ayant à prouver une assertion émise par nous, et avec des éléments qui ne pouvaient être placés sous vos yeux.

Nous nous sommes fait envoyer de Cérilly, par M. Prestat, des calibres pris sur les entailles mêmes du polissoir; nous avons fait dessiner les haches par une personne tout à fait étrangère à la question; enfin, M. Guichard a eu, de son côté, l'obligeance de nous envoyer les sections de quelques-unes des haches qui font partie du Musée de Troyes.

Nous avons pensé, en agissant ainsi, éviter les erreurs que nous aurions pu commettre, et donner plus de valeur aux preuves que nous voulions vous soumettre.

C'est la combinaison de ces divers éléments, pris à des sources différentes, que nous allons maintenant exposer.

Dans la pierre de Cérilly, l'entaille marquée I sur le plan a une longueur de 84 centimètres; elle est large de 5, et profonde de 4. — La fig. 1 de la pl. X représente une coupe de cette entaille dans le sens longitudinal, et la fig. 2 une section transversale au milieu.

Ce qui frappe tout d'abord dans la section de la fig. 2, c'est le manque de symétrie des deux côtés de l'entaille; c'est-à-dire que la ligne verticale, passant par le fond de cette entaille, ne la divise point en deux parties égales. Il y a là une irrégularité plutôt apparente que réelle. En effet, si on cherche la section de la dernière hache polie, elle est donnée par la forme non déviée de l'entaille. Nous l'avons figurée par une ligne ponctuée. Nous obtenons la preuve de la vérité de ce tracé théorique en inclinant la figure vers la partie déviée de l'entaille sur laquelle elle s'applique exactement. La section figurée par des hachures ponctuées nous fait voir ce rabattement.

Ce défaut de symétrie se retrouve sur plusieurs des entailles du polissoir de Cérilly, et est d'autant plus prononcé

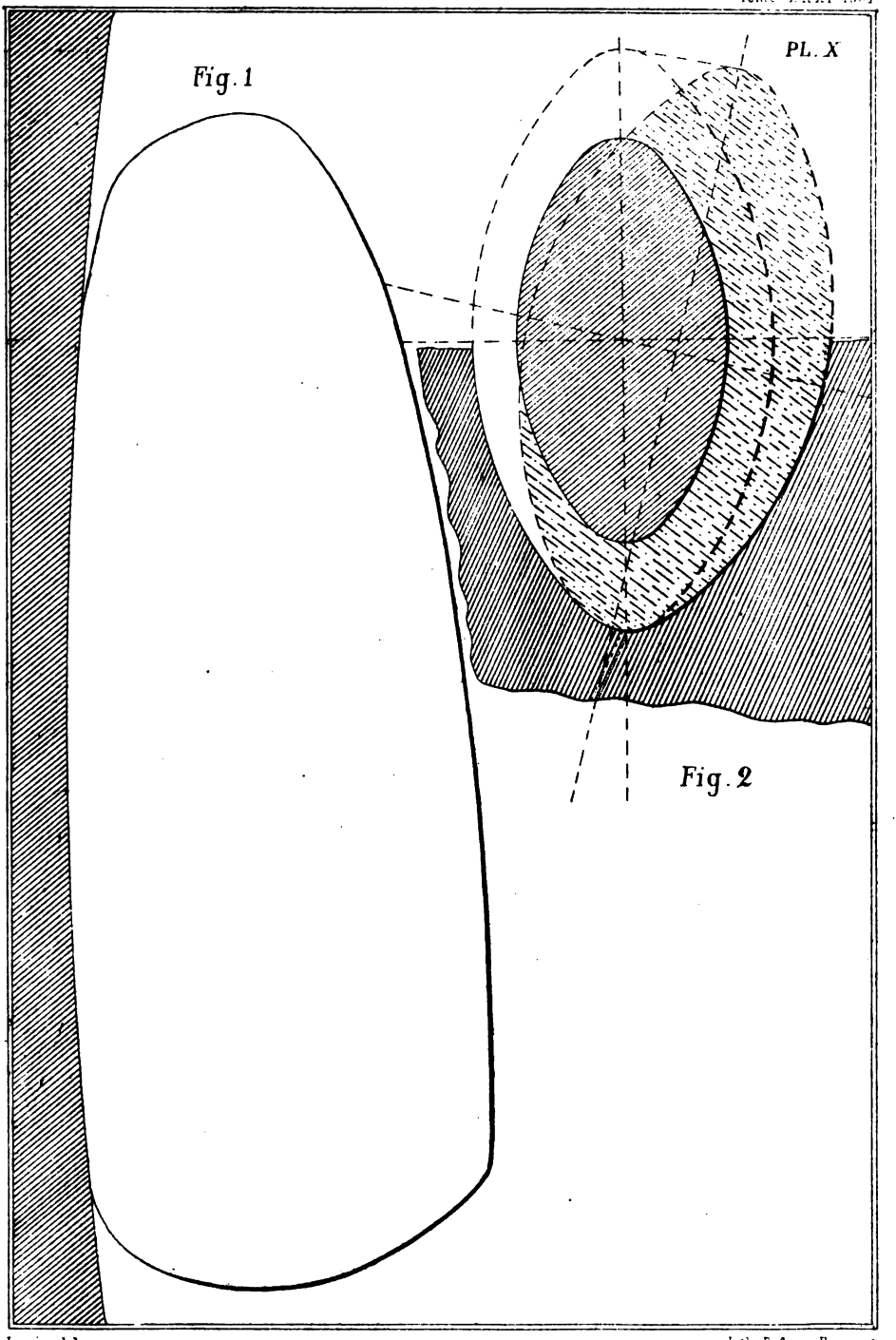

Lenoir del. Lith. Dufour-Bouquot

HACHE POLIE DE LA PLANCHE VII

PRÉSENTÉE SUR L'ENTAILLE I DU POLISSOIR DE CÉRILLY

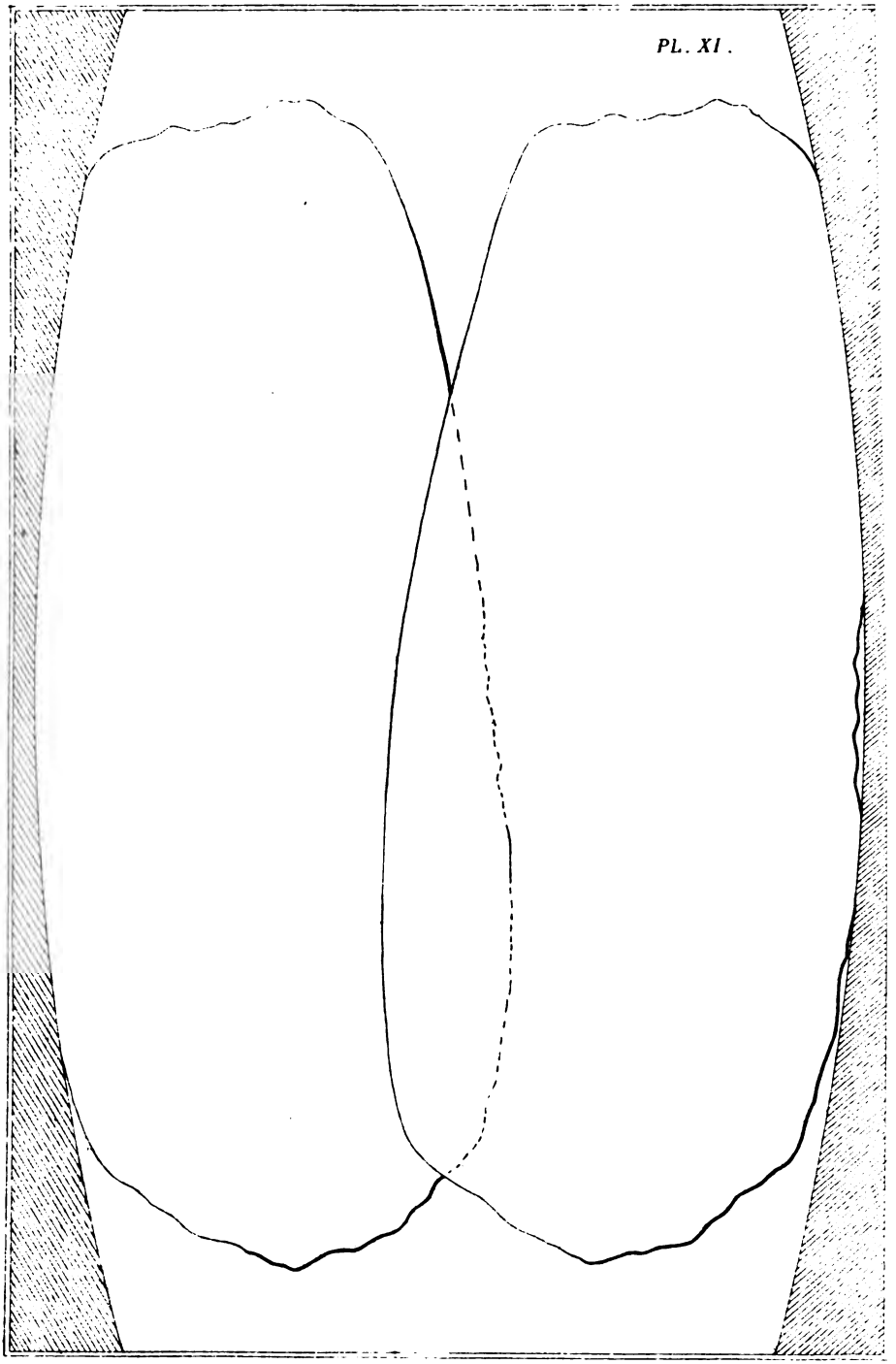

HACHE ÉBAUCHÉE COMMENCÉE A POLIR DE LA PLANCHE IX

PRESENTEE SUR L'ENTAILLE C DU POLISSOIR DE CÉRILLY

que l'entaille est plus grande par suite d'un long usage. Nous ajouterons même que cette circonstance qui, à première vue, semblait être embarrassante, vient nous fournir, au contraire, de précieux renseignements et confirmer nos assertions.

Nous allons supposer les ouvriers effectuant le polissage, placés au sud de la pierre de Cérilly, et l'examen des entailles va nous montrer que cette hypothèse n'est point dénuée de fondement.

L'homme occupé à polir une hache et la tenant de la main droite devait, forcément, appuyer davantage sur la paroi droite de la rainure, et la déviation de la courbe qui s'en suivait devait être, on le comprend, d'autant plus grande qu'elle était plus éloignée du point d'appui qui était le fond même de la rainure. La position de l'homme et la nature du mouvement nécessité par l'opération concouraient à la formation d'une courbe dont le centre était situé vers la gauche de celui qui travaillait. Cette déviation des entailles du même côté appuie donc l'hypothèse que nous venons de faire quant à la place qu'occupaient les ouvriers.

Si, prenant la hache polie de la pl. VII, nous la présentons sur la fig. 1 de la pl. X, qui donne la section longitudinale de l'entaille I, nous voyons qu'elle s'applique exactement dans cette entaille. Si, dans la fig. 2 représentant la section transversale de la même entaille, nous traçons celle de la même hache, nous trouvons une ressemblance frappante dans les deux sections.

Il faut nécessairement tenir compte de la petitesse des spécimens que nous avons à notre disposition. Nul doute qu'en prenant des exemplaires d'un plus grand format on arriverait à des résultats encore plus remarquables.

Sur la pl. XI, nous avons tracé l'entaille C du polissoir

de Cérilly, vue dans le sens de la longueur. Si, dans cette entaille, on présente la hache figurée pl. IX, nous voyons que les deux côtés se confondent exactement avec le tracé de la rainure. Cette coïncidence a, pour nous, d'autant plus de valeur, que la hache a été trouvée assez près du polissoir. Nous l'avons décrite précédemment, et on se souvient qu'elle est seulement commencée à polir sur les deux côtés. Les hachures de la pl. IX indiquent les parties qui ont été atteintes par le polissoir.

La pl. XII nous donne, fig. 1, une coupe de grandeur (dans le sens longitudinal) de la cuvette X du polissoir de Marcilly, et fig. 2, une section moyenne des entailles. Nous avons représenté dans la cuvette la hache polie de la pl. VII, dans deux positions différentes : la première, lorsqu'il fallait terminer les plats et enlever les inégalités laissées par les entailles qui, du reste, n'atteignaient généralement pas le milieu de la hache ; la seconde, lorsqu'on achevait le tranchant qui devait être la dernière opération, et qu'on raccordait, par une courbe plus ou moins longue, à la forme générale.

La pierre de Cérilly, qui ne porte pas de cuvettes, est incomplète sous ce rapport, mais il y a tout lieu de croire qu'elles étaient, non loin de là, sur d'autres grès, où l'on achevait le travail commencé dans les entailles. Sur la section des entailles nous avons rétabli le tracé théorique des dernières haches polies. Si nous rapprochons de ce tracé la section d'une hache conservée dans votre Musée, et qui a été trouvée à Paisy-Cosdon, nous voyons que cette section, figurée par des hachures, offre une grande analogie avec la forme ainsi obtenue. Nous ne voulons cependant pas attribuer à ce rapprochement trop d'importance, car, nous l'avons dit en commençant, n'ayant pu faire, avec tout le soin désirable, nos observations, il est possible que le tracé moyen des entailles de Marcilly, que nous représentons, n'offre point toute l'exactitude nécessaire en pareil cas.

PL. XII

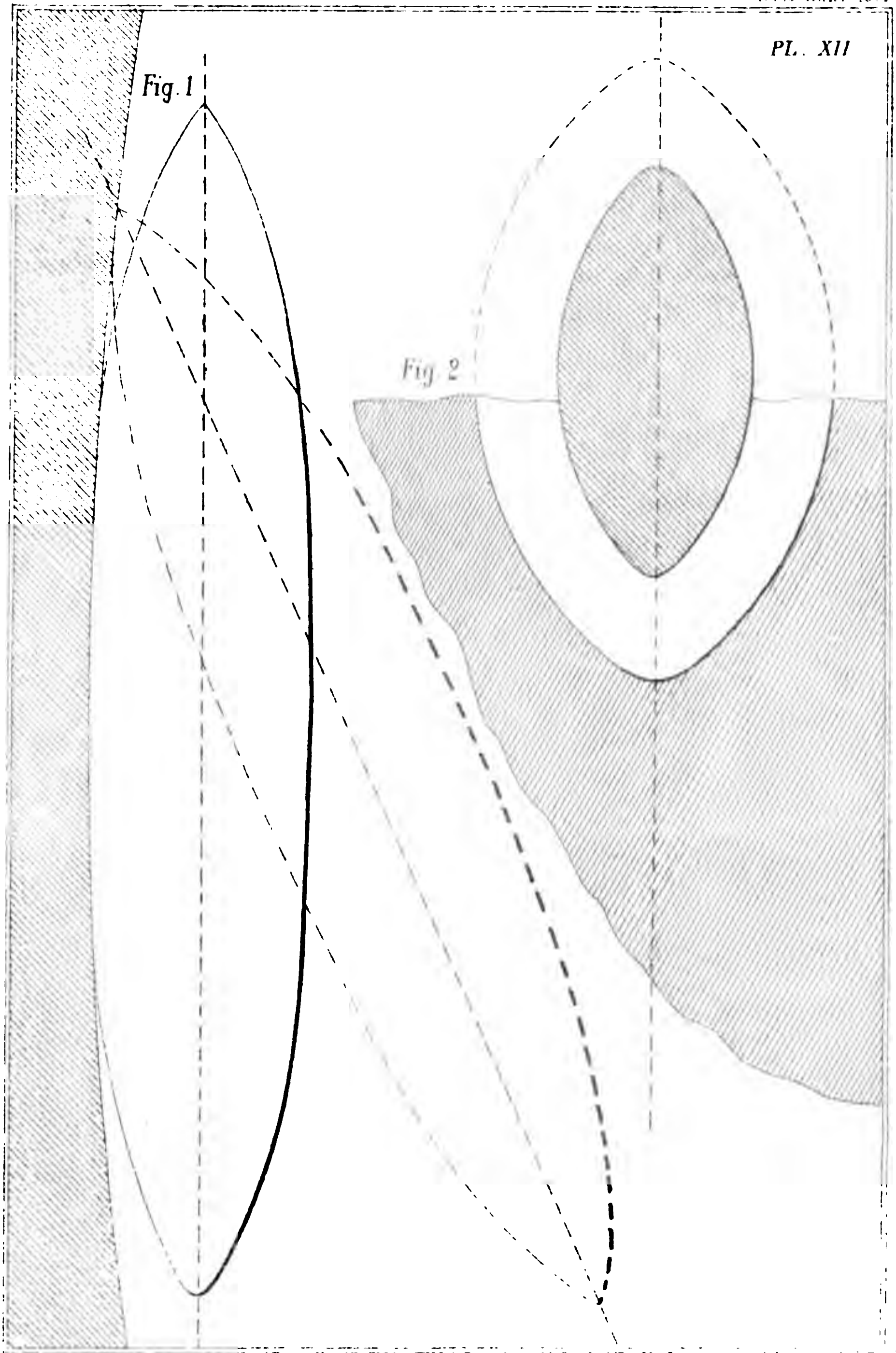

Lenoir del.

HACHE POLIE DE LA PLANCHE VII [illegible]

2 HACHE DU MUSÉE DE TROYES [illegible]

PL. XIII

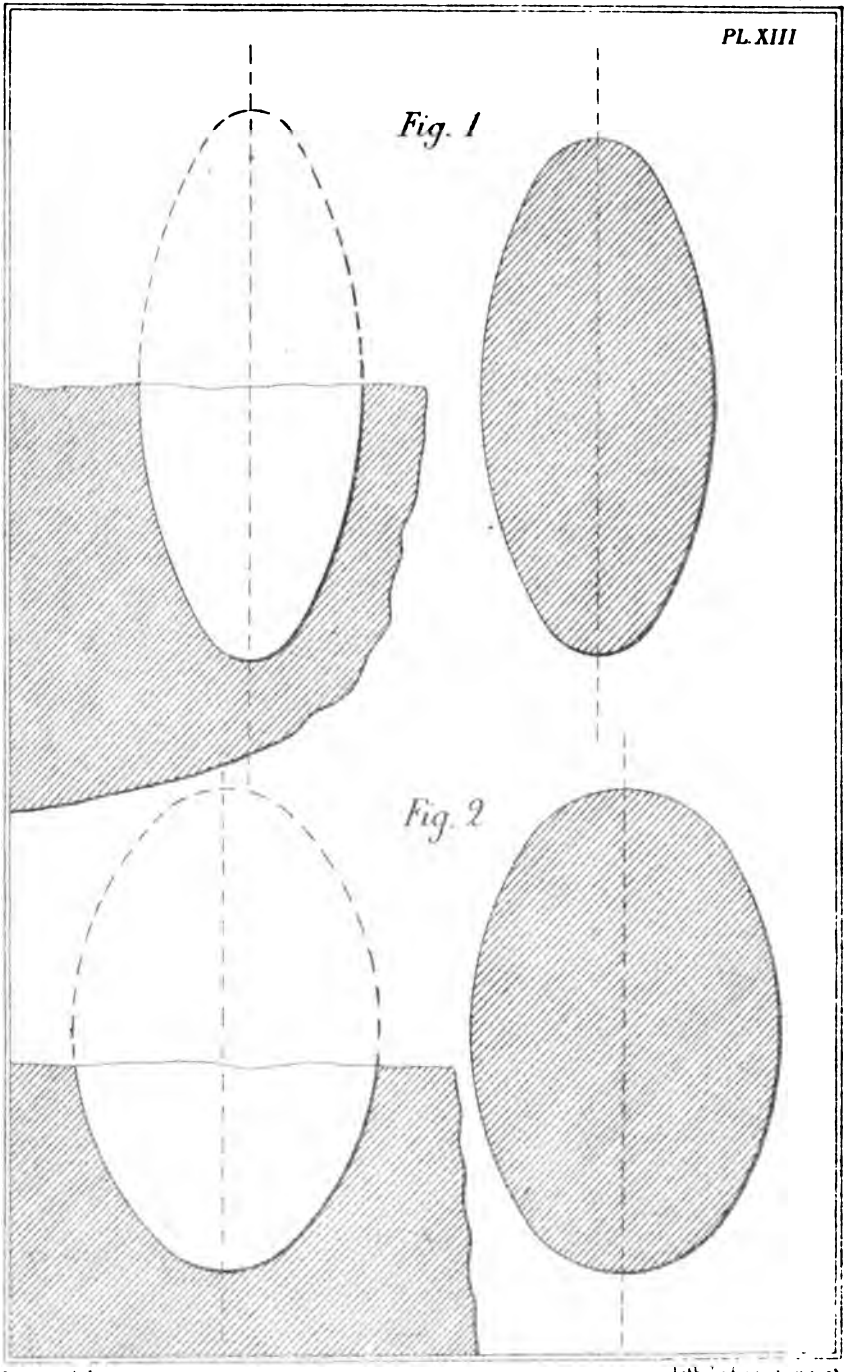

HACHES DU MUSÉE DE TROYES

Sur les cinq sections de haches polies du Musée de Troyes, que nous avons reçues, nous avons choisi les trois qui variaient le plus par la forme. Nous venons d'en figurer une dans les entailles du polissoir de Marcilly. Nous allons maintenant faire le rapprochement entre les deux autres et deux entailles du polissoir de Cérilly, afin de montrer que les formes si variées de ces rainures ne sont que la reproduction des formes également variées que nous trouvons dans les haches polies.

Nous avons, précédemment, donné un tableau des dimensions des onze entailles qui composent le polissoir de Cérilly. Si nous traçons, pl. XIII, l'entaille E qui a 3 centimètres de largeur et 3 1/2 de profondeur, nous obtenons la fig. 1 qui offre, avec la hache trouvée à Vernonvilliers, la plus grande analogie, non-seulement comme forme, mais encore comme dimensions. Si nous faisons la même opération pour l'entaille C, qui a 4 centimètres de largeur et 2 1/2 de profondeur, nous obtenons la fig. 2 qui offre également, avec la hache trouvée à Rosson, une frappante analogie de formes et de dimensions.

Si chacun de ces faits, pris isolément, ne suffit point pour amener une conviction, il faut bien reconnaître cependant que leur ensemble acquiert une certaine importance, et, à moins d'idées préconçues, qu'il est difficile de ne point y voir autre chose que des effets du hasard. Lorsqu'à ces observations, que nous pourrions multiplier si nous ne craignions de surcharger cette notice déjà trop longue, on peut joindre celle des localités dans lesquelles se trouvent ces pierres avec entailles, la conclusion qu'on en peut tirer ne nous paraît pas douteuse.

Nous croyons, Messieurs, satisfaire un désir exprimé par quelques-uns d'entre vous en plaçant ici quelques rensei-

gnements sur les pierres analogues déjà connues. Les documents nous manquent pour en dresser une liste complète qui d'ailleurs trouvera mieux sa place dans une monographie spéciale.

Le département de l'Aube est riche en objets de cette nature. Si l'on considère l'ensemble des localités dans lesquelles il se trouve, en y joignant celles de l'Yonne placées sur la limite du département, on obtient un groupe remarquable qui ne peut, croyons-nous, laisser de doutes sur l'existence d'un immense atelier de fabrication qui aurait été autrefois établi dans ces parages. Ce mémoire étant déjà bien chargé de dessins, nous avons dû résister au désir de placer sous vos yeux un ensemble des situations géographiques des localités sur lesquelles nous avons pu obtenir des renseignements. Une carte figurant ces localités et leurs positions relatives, nous eût montré un circuit que nous allons rapidement parcourir en signalant à chaque station les polissoirs qui existent encore aujourd'hui, et ceux qui ont été détruits depuis peu de temps.

Si nous partons de Marcilly-le-Hayer, où un existe encore, et où un autre a été détruit depuis peu, nous rencontrons :

Lanneray (hameau de la commune de Bercenay-le-Hayer), où deux ont été détruits;

Villemaur, qui possède encore un intéressant polissoir que nous nous proposons de décrire;

Cérilly, où un existe, deux autres ayant été détruits depuis peu d'années. Un de ces derniers avait cinq entailles, et l'autre trois seulement;

Villeneuve-l'Archevêque et Pouy, entre lesquels trois polissoirs doivent encore exister aujourd'hui.

Dans celles de ces localités que nous avons pu étudier, nous avons partout retrouvé les éléments nécessaires à la fabrication des armes. Le silex y est abondant, de bonne

qualité, d'un clivage facile. Joignons à cela de nombreux blocs de grès disséminés, qui permettaient d'avoir les outils à la source même de la matière première, et nous voyons que cette contrée était singulièrement favorisée pour le travail; aussi y retrouve-t-on en abondance des haches de toutes les formes et à tous les degrés d'avancement dan leur fabrication.

Est-il nécessaire de rappeler ici que le silex de ces parages, si justement apprécié des anciens, a été de nos jours encore utilisé avec succès, et que Cérilly, entre autres, était naguère un des grands centres de fabrication des pierres à fusils, où s'approvisionnaient et la France et l'étranger?

Trois polissoirs, mais de petites dimensions, sont en ce moment à l'Exposition universelle de Paris, et ont pour origine, croyons-nous, la région du Grand-Pressigny. Le premier, exposé par M. Samarson, a sept entailles; le second, exposé par le Musée de Tours, en a quatre; le troisième, exposé par M. le marquis de Vibraye, n'en a que deux.

Aucun n'a de cuvettes.

En décrivant celui de Cérilly, qui est dans le même cas, nous émettions l'avis qu'une autre pierre les contenant et lui servant pour ainsi dire de complément avait pu exister et être détruite. Il nous a été donné de voir depuis, chez M. Roujou, un grès qu'il a découvert à Choisy-le-Roy, et qui confirmerait notre opinion. Ce grès ne contient point d'entailles, mais seulement une cuvette de forme et de dimensions ordinaires. Nous pouvons donc admettre que, dans certains cas, les pièces étaient préparées sur un polissoir et achevées sur un autre.

Il existe auprès de Vendôme un bloc de grès, connu dans le pays sous le nom de Pierre cochée, qui doit être aussi un polissoir. Jusqu'à ce jour, cette pierre nous paraît avoir été signalée sans description suffisante.

Outre celui que nous avons reproduit, M. Leguay en

possède plusieurs découverts par lui dans la même localité.

Il ne faut point oublier un polissoir possédé par M. Meillet, et dont il a eu l'obligeance de nous envoyer une photographie. Malheureusement, la petitesse du dessin et ce mode de reproduction, d'ailleurs peu favorable pour ce genre d'objets, ne nous ont point permis d'en étudier suffisamment les détails, mais il nous semble fort intéressant.

M. Gassie a bien voulu nous en signaler un, de forme régulière, avec rainures très-variées, qu'il a découvert en 1847, à Duras (Lot-et-Garonne). M. le docteur Léveillé en possède plusieurs qui auraient été trouvés dans les environs du Grand-Pressigny. Nous n'avons vu le dessin que de l'un d'eux, qui nous paraît aussi très-curieux.

M. le docteur Garrigou a trouvé, dans la grotte de Niaux (Pyrénées), des plaques de grès ayant servi de polissoirs pour les haches et les autres outils.

De son côté, M. Boucher de Perthes cite deux plaques de grès trouvées dans la tourbe, non loin d'Abbeville, qui ont servi de polissoirs.

Des observations et des faits précédemment exposés, nous croyons pouvoir conclure :

Que les blocs de grès qui portent des rainures en forme de fuseaux allongés, ordinairement accompagnés de cuvettes en forme d'amandes, sont bien les instruments qui ont servi à polir les haches que nous retrouvons en si grande abondance.

Cette croyance devra être conservée tant qu'on ne montrera pas d'autres instruments ayant servi à cette opération, tant qu'on ne dira pas l'usage de ceux que nous venons de décrire, ou, à défaut de ces renseignements, tant qu'on ne fera pas de sérieuses objections qui puissent au moins faire douter de la vérité de cette attribution.

Ceci admis, leur antiquité n'est plus qu'une conséquence.

Ils appartiennent à la fin de l'âge de la pierre; c'est-à-dire à l'époque de la pierre polie, dans nos contrées.

Quant à leur assigner une date, même approximative, il n'y faut point encore songer, quoique d'ingénieux rapprochements aient été faits dans ce but. Mais on arrivera, nous en avons la conviction, à circonscrire, au moins dans d'étroites limites, la fin de la période humaine où l'usage des métaux n'était point encore connu.

En terminant, nous vous dirons, Messieurs, qu'à la fin de janvier, le dessin du polissoir de Marcilly ayant été mis sous les yeux de la Commission de l'histoire du travail, quelques membres exprimèrent le désir de voir ce monument figurer dans les collections de Saint-Germain. Nous fîmes alors auprès de M. Guichard, que nous n'avions pas l'avantage de connaître, des démarches pour en obtenir la cession. Un refus poli, et d'ailleurs parfaitement motivé, répondit à notre demande. M. Guichard tenait à conserver pour son département ce document qui lui appartenait. Nous n'osons exprimer des regrets devant le vote par lequel vous avez accueilli l'offre qu'il vous en a faite. Nous aurions du reste mauvaise grâce à nous plaindre, puisque c'est à ce refus même que nous devons l'honneur d'être appelé aujourd'hui à vous faire cette communication.

Paris, ce 22 mai 1867.

La Société Académique de l'Aube vient de faire transporter au Musée de Troyes le Polissoir de Marcilly-le-Hayer, que lui a donné M. le docteur Guichard.

TABLETTES GÉNÉALOGIQUES

DE LA

MAISON DE VALOIS DE S^{T}-REMY

Par M. EMILE SOCARD

MEMBRE RÉSIDANT.

La maison de Valois de Saint-Remy, dont tous les membres, ou presque tous les membres, sont nés dans le département de l'Aube, l'ont habité et y ont eu des possessions, descend en ligne directe de Henri II, roi de France. A la vérité, c'est par un fils naturel de ce monarque, mais ce fils fut au moins reconnu, sinon légitimé, ainsi qu'il est constaté par le testament de Nicole de Savigny, sa mère, dans lequel elle déclare que le roi Henri II lui avait donné, en 1558, pour son fils Henri, Monsieur, une dot de 30,000 écus sol. Fidèle aux volontés de son père, le roi Henri III, par lettres du 13 février 1577, fit payer cette somme, par son exprès commandement, à Nicole de Savigny, et celle-ci en donna quittance le 26 du même mois.

Malgré quelques réclamations qui se produisirent à différentes époques, malgré quelques procès, notamment celui de 1733, où les habitants de Fontette contestaient à messire

Nicolas-René de Valois de Saint-Remy le titre de noble, procès qui se termina en faveur de ce dernier, après examen des preuves qu'il fournit pardevant la Cour des Aides, la maison de Valois de Saint-Remy fut toujours regardée comme issue du sang des rois de France, et par conséquent noble de la première noblesse. De plus, on le sait, la possession d'un bien et d'un droit, justifié par un laps de temps de cent années, fait présumer un titre, s'il n'y en a un contraire : *Possessio centenaria et vim tituli et juris constituti habet.* Or, de tout temps, les seigneurs de Valois de Saint-Remy ont possédé la qualité de nobles sans conteste, puisqu'aucun titre contraire n'a pu être apporté contre eux. En outre, les descendants de Henri, Monsieur, fils naturel de Henri II, ont toujours fait profession des armes, à peu d'exception près, comme on le verra dans ces *Tablettes généalogiques*, et par conséquent doivent jouir du privilége de la noblesse. Enfin Louis XVI, Louis XVIII et Charles X les ont reconnus à plusieurs reprises comme véritables descendants des rois de France de la branche des Valois-Angoulême.

On faisait encore une objection tirée de ce que Henri II n'avait pas légitimé Henri, Monsieur. La Cour des Aides y a répondu en disant qu'il n'est pas permis d'ignorer qu'avant l'édit de Henri IV de l'année 1600, les enfants naturels des simples gentilshommes jouissaient des avantages de la noblesse ; qu'en conséquence, Henri, Monsieur, pouvait non-seulement prendre la qualité de noble, mais même la transmettre à ses descendants.

A plusieurs reprises la famille de Valois de Saint-Remy a fait ses preuves :

1° Le 17 septembre 1733, à propos du procès intenté par les habitants de Fontette à messire Nicolas-René de Valois de Saint-Remy pardevant la Cour des Aides, dont nous avons parlé plus haut ;

2° En 1776, au mois de mai, pardevant M. d'Hozier de Serigny, juge d'armes de la noblesse de France, qui signe,

en faveur de la branche des seigneurs de Luz, branche des de Valois de Saint-Remy, un certificat de copie conforme à la minute conservée au Dépôt de la Noblesse ;

3° Par une autre copie certifiée véritable et signée de M. Chérin, généalogiste de France, en faveur de la branche aînée des de Valois de Saint-Remy, le 10 août 1784. — Nous lisons dans un papier du temps, manuscrit : « En » 1784, au mois de janvier, la famille de Valois de Saint- » Remy, ayant recouvré les titres qui constatent sa descen- » dance de Henri II, roi de France, par Henri de Saint- » Remy, appelé Henri, Monsieur, fils *légitimé* de Henri II, » roi de France, et chef de la famille de Saint-Remy de » Valois, ils se présentèrent à Versailles pour se faire re- » connaître, et Sa Majesté Louis XVI les a accueillis avec » la bonté et la justice si naturelles à l'auguste famille des » Bourbons. » C'est à la suite de cette reconnaissance que le roi Louis XVI confirma dans ses titres de noblesse, par lettres patentes, Jean-Géraud de Valois de Saint-Remy, lui fit une pension sur sa cassette, et plaça deux de ses enfants, Pierre-Géraud et Jean-Baptiste-Laurent, à l'abbaye royale de Saint-Denis, pour y faire leurs études.

Pour faire bien comprendre la valeur du témoignage et de la généalogie des de Valois donnée par M. Chérin, nous citons, extrait des *Mémoires du comte Beugnot*, qui viennent de paraître, le passage suivant, où il est dit que M. Chérin, généalogiste des Ordres du roi, « était minutieux dans ses » examens et inflexible dans ses jugements. Il connaissait à » fond l'origine de toutes les grandes maisons... Il exa- » mina les titres des Saint-Remy et certifia leur descendance » directe par les mâles du baron de Saint-Remy, fils natu- » rel de Henri II. »

Il ne faudrait pas croire qu'avant l'année 1733, on ne trouve de trace ni imprimée ni manuscrite sur la famille de Valois de Saint-Remy. Avant l'époque fatale de la Révolution de 1789, les papiers et titres de la famille étaient nom-

breux ; mais, comme nous le verrons, au mois d'août 1789, tous ces papiers et titres furent brûlés à la suite du pillage du château de Fontette par des bandes révolutionnaires, et, pour comble de malheur, les doubles de ces pièces, déposés à Paris, dans l'ancien couvent des Grands-Augustins, furent aussi brûlés en 1793 avec tous les autres titres de la noblesse de France.

Il ne nous reste donc d'autre document imprimé avant 1733 que l'*Histoire généalogique de la Maison de France*, Paris, 1726, tome 1^er^, page 136, 3^e^ édition, où les continuateurs du père Anselme ont introduit la maison de Henri, Monsieur, de Saint-Remy.

Depuis, le président Hénault l'a mentionnée dans son *Nouvel abrégé chronologique de l'Histoire de France*, Paris, 1749, 3^e^ édition in-4°, page 315.

En dernier lieu, le chevalier de Courcelles, dans son *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne*, etc., Paris, 1822, in-4°, tome 1^er^, page 91, donne la généalogie de la branche aînée des de Valois de Saint-Remy presque jusqu'à nos jours. — Dans un premier ouvrage intitulé : *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, Paris, 1820-1821, 4 vol. in-8°, le chevalier de Courcelles, à la page 307 du 2^e^ volume, art. SAINT-REMY, semblait ne pas vouloir admettre la maison des de Valois de Saint-Remy parmi la noblesse, tout en en faisant mention. « Lors de la recherche » de la noblesse, en 1667, dit-il, M. de Caumartin, inten- » dant de Champagne, ne voulut point, par considération, » donner de jugement aux descendants de ce seigneur, » qu'il eût fallu dès lors reconnaître issus du roi Henri II, » ce qu'on ne parut point vouloir autoriser. On doit dire » aussi que le don fait par le roi Henri II, n'était pas un » motif suffisant pour établir un fait de cette importance. » En écrivant cet article, l'auteur du *Dictionnaire* ne connaissait pas les preuves ressortant du procès de 1733, ni la gé-

néalogie dressée par d'Hozier, ni celle établie par M. Chérin. Mieux informé l'année suivante, il donna dans le 4^e^ volume de son *Dictionnaire*, page 154, un autre article où se trouvent exposés clairement, comme dans son *Histoire généalogique*, mais d'une manière moins complète, les droits des Valois de Saint-Remy.

En présence de toutes ces preuves, n'y eut-il que les seules lettres-patentes de Louis XVI, de 1784, reconnaissant la branche aînée des de Valois de Saint-Remy, comme descendants de Henri II, roi de France, la pensionnant même, on ne s'explique guère les paroles adressées par M^me^ la comtesse de La Motte, née de Valois de Saint-Remy (branche collatérale), à M. l'abbé Tillet, alors qu'elle était détenue à la Salpétrière, paroles qui n'iraient à rien moins qu'à réduire à néant les droits de la branche aînée des Valois de Saint-Remy. Ce respectable ecclésiastique était allé la voir. Elle raconte ainsi son entrevue avec lui : « Madame, » me dit-il, je suis natif de Troyes, en Champagne, j'ai » eu l'honneur de connaître la famille des Valois, que je » respecte infiniment; je m'intéresse à tout ce qui peut la » concerner. J'ai appris vos malheurs, et je m'empresse de » vous offrir des consolations et des conseils. » Je lui dis alors que je ne devais point abuser de son erreur, si toutefois l'intérêt qu'il paraissait prendre à mon sort n'était que la suite de son attachement pour les Valois de Troyes en Champagne : « Puisque cette famille, ajoutai-je, est entière- » ment étrangère à la mienne, et quoiqu'elle se dise aussi » descendre des Valois qui ont occupé le trône de France, » MM. Chérin et d'Hozier n'ont point voulu la reconnaître » pour telle, les titres qu'elle a produits ne leur ayant point » paru suffisamment authentiques (1). »

Ceci se passait vers le milieu de l'année 1786, alors que

(1) Vie de Jeanne de Saint-Remy de Valois. — Paris an 1^er^ de la République française, tome II, page 121 et suiv.

depuis deux ans, c'est-à-dire, depuis le 10 août 1784, M. Chérin, dans une généalogie particulière, avait établi les droits des Valois de Troyes, la branche aînée de la famille. Il était presque impossible que Jeanne de Valois, alors à Paris, ne le sût pas. Pour quelle raison donc voulait-elle répudier toute parenté avec les Valois de Troyes? Etait-ce dans la crainte de ne pas recouvrer ou de partager avec eux les biens de Fontette qu'elle réclamait depuis longtemps, ou parce qu'elle espérait que moins intrigants qu'elle, et vivant dans des positions modestes, ils ne se présenteraient pas pour faire valoir leurs droits? C'était peut-être pour ces deux raisons. Quoi qu'il en soit de ce dédain et de cette mauvaise foi de la comtesse de La Motte, la branche aînée des Valois de Saint-Remy, établie à Troyes, non-seulement a fait ses preuves, mais elle a été reconnue d'origine royale par Louis XVI, qui l'a d'abord pensionnée, puis renvoyée en possession de ses biens de Fontette, en 1788; ensuite par Louis XVIII et par Charles X, qui, n'ayant pu lui redonner ses biens patrimoniaux, de nouveau perdus à la révolution de 1789, par suite de l'anéantissement de ses titres de propriété brûlés, comme nous l'avons dit, en ont pensionné les membres même au-delà de la révolution de 1830. De plus, le titre de comte, en échange de celui de baron, a été donné à Nicolas Géraud de Valois, à l'époque de la Restauration, en récompense de ses services militaires.

On pourrait se demander comment il se fait que le procès de 1733 ne donne aux membres de la famille de Valois de Saint-Remy que le nom de Saint-Remy tout court? Nous répondrons avec M. de La Motte, qu'après l'assassinat de Henri III, dernier roi de la branche des Valois, en 1589, « les descendants de cette famille ancienne et déchue, crai-
» gnant de causer de l'ombrage à la maison régnante (celle
» de Bourbon), cessèrent d'en porter le nom et prirent
» celui de Saint-Remy, qu'ils portèrent jusqu'à ce que le
» père du baron de Valois (Nicolas-René, seigneur de Luz,

» vers 1700) eût repris le véritable nom de ses ancêtres;
» mais comme il passait sa vie à la campagne, il n'avait
» pas été reconnu à la cour (1). »

Ce que M. de La Motte dit de la famille des Valois de Saint-Remy, en parlant seulement de la branche à laquelle appartenait sa femme, Jeanne de Valois, peut s'appliquer à toutes les branches. En effet, la branche aînée qui de Fontette passa à Mesnil-Lettre, de Mesnil-Lettre à Montangon, et de Montangon à Troyes, a dû agir de même. Nous avons voulu remonter le plus haut possible dans les registres des paroisses; mais l'absence de ces registres au-delà de 1700, ne nous a pas permis de constater le fait. Nous sommes sûr seulement que Pierre II de Valois de Saint-Remy, le premier qui vint se fixer à Troyes, signe du nom de VALOIS, le 26 novembre 1725, dans son acte de mariage.

M. le comte Beugnot et M. le comte de La Motte semblent ne pas avoir connu la branche aînée et la branche cadette des Valois de Saint-Remy, dont les descendants, par suite de la perte de leurs biens de Fontette, d'Essoyes et de Verpillières, avaient quitté leur pays natal vers le milieu du XVII^e siècle, pour se fixer dans d'autres localités du département de l'Aube, où ils exerçaient des professions regardées alors comme roturières et vivaient de la vie la plus modeste. Ce n'est qu'au mois de janvier 1784, nous l'avons vu, que les de Valois de Troyes sortirent de leur obscurité. A cette époque, le comte et la comtesse de La Motte étaient déjà plongés dans leur vie d'intrigues, et à la veille de la triste et malheureuse *Affaire du Collier*, puisque la première entrevue avec les joailliers eut lieu le 24 décembre 1784. Il n'est donc pas étonnant que le comte de La

(1) Mémoires inédits du comte de La Motte-Valois, sur sa vie et son époque (1754-1830), publiés d'après le manuscrit autographe... par Louis Lacour. — Paris, 1858, in-12, page 49.

Motte n'ait pas connu les autres branches de la famille de Valois. Quant au comte Beugnot, on s'explique plus difficilement son ignorance.

Il ne peut donc rester aucun doute sur la noblesse d'extraction de la Maison de Valois de Saint-Remy, et c'est appuyé sur les documents authentiques qui viennent d'être signalés, que nous allons dresser ces TABLETTES GÉNÉALOGIQUES.

La famille de Valois de Saint-Remy, ou de Saint-Remy de Valois, ainsi que signaient indistinctement ses membres, commence vers 1556, et n'est plus représentée aujourd'hui que par la seule branche aînée dont il reste un héritier mâle. — C'est peut-être la seule famille, dirons-nous en terminant, qui, en empruntant les ancêtres de Henri II, roi de France, dont nous avons vu qu'elle descend, remonte dans l'histoire à la plus haute antiquité. En effet, par une suite non interrompue de documents authentiques, nous arrivons d'abord jusqu'à Hugues Capet, et ensuite à Saint-Arnoul, de race noble parmi les Francs, né vers la fin du VI^e^ siècle. L'*Art de vérifier les dates,* qui donne les preuves de la généalogie de Hugues Capet, tome I^er^, page 566, ne laisse aucun doute à ce sujet. Placé au point de vue de cette antiquité exceptionnelle et probablement unique, d'une famille encore existante depuis treize cents ans, nous avons cru le fait assez intéressant pour le mettre en lumière.

Troyes, le 15 novembre 1867.

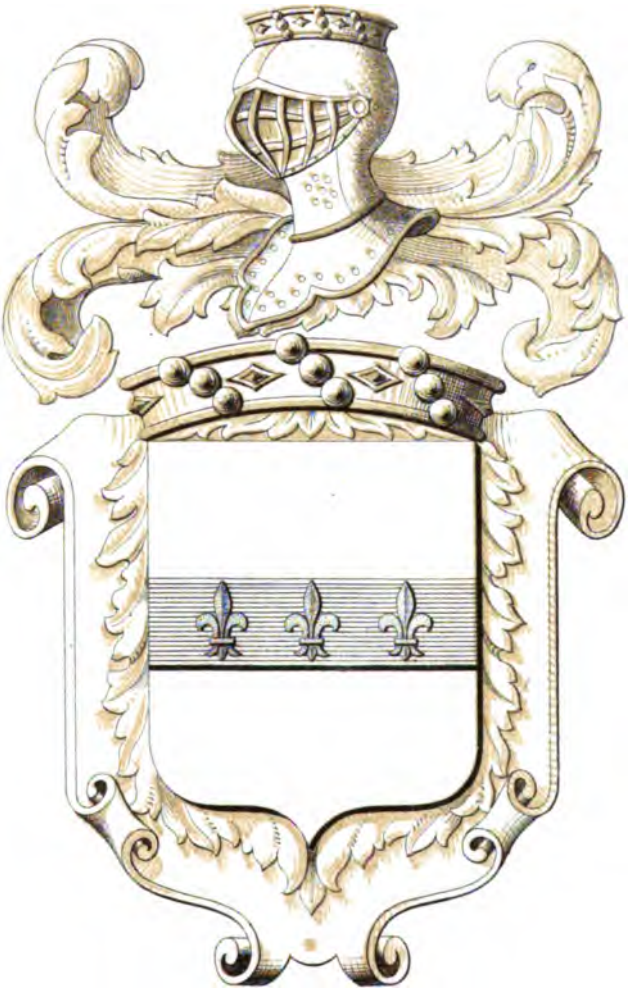

G Berthelin del Troyes Lith Dufour Bouquot

ARMES

DE LA FAMILLE DE VALOIS DE SAINT-REMY

TABLEAU GÉN

RS

-REMY

4 RE Ier DE
eigneur et h
rié à demo

MAS DE
eigneur et
é à demoise

RE II DE
eigneur et
é à demois

7 ANGÉLIQUE DE VALOIS DE St-REMY
Célibataire.

FRANÇOIS II DE VALOIS DE St-REMY
Officier du roi, célibataire.

-HENRI
ine à l'ar
ié à demoi

-PIERRE
Médecin à
à demoise

-JULIETTE
Cé

8 EDMÉE-BRIGIDE DE VALOIS DE St-REMY
Morte à neuf mois.

MARGUERITE-BRIGIDE DE VALOIS DE St-REMY
Célibataire.

ICTOIRE
de M. DE G
hal-de-ca

9 EDME-HENRI DE VALOIS
Hussard de
marié; s

EMY

GÉNÉALOGIE DES VALOIS DE SAINT-REMY

Première Branche, ou Branche aînée.

I. — Henri II, roi de France, de la branche des Valois-Angoulême, aima une dame de la cour, Nicole de Savigny, baronne de Saint-Remy, qualifiée dame de Fontette, de Noé, de Beauvoir, du Châtellier, etc. Il eut d'elle le fils qui suit :

II. — Henri Ier de Valois de Saint-Remy, Monsieur, naquit à Paris avant 1558. Sa mère, Nicole de Savigny, qui se maria depuis avec Jean de Ville, chevalier de l'ordre du Roi, fit son testament le 12 janvier 1590, dans lequel elle déclare que le roi Henri II lui avait donné en 1558, pour son fils Henri, Monsieur, une dot de 30,000 écus sol. — Henri III, fils et successeur de Henri II, par lettres du 13 février 1577, lui fit payer cette somme par son exprès commandement, et elle en donna quittance le 26 du même mois. — Henri de Saint-Remy, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, baron de Fontette, seigneur de Noé, de Beauvoir, du Châtellier, etc., chevalier des ordres du Roi, fut gentilhomme ordinaire de sa chambre, colonel d'un régiment de cavalerie et de gens de pied, gouverneur de Châteauvillain. Il mourut à Paris, le 14 février 1621, et fut inhumé à l'église Saint-Sulpice, sa paroisse. Il avait épousé, par contrat du 31 octobre 1590, passé à Essoyes, haute et puissante dame Chrétienne ou Christine de Luz, veuve de Claude de Franay, seigneur de Louppy, chevalier de l'ordre du Roi, laquelle mourut le 22 avril 1636 et fut inhumée dans l'église

de Saint-Corneille et de Saint-Cyprien, de Fontette, devant le grand-autel. — Henri, Monsieur, en eut quatre fils et une fille : 1° Denis de Valois de Saint-Remy, chevalier, seigneur, baron de Fontette, dont l'existence nous est révélée par M. l'abbé Caulin, dans son ouvrage intitulé : *Quelques seigneuries au Vallage et en Champagne propre.* Troyes, 1867, in-8°, p. 241, où nous lisons : « Denis de Saint-Remy, chevalier, seigneur, baron de Fontette, fils et héritier, sous bénéfice d'inventaire, d'Henri Ier et de Christine, aliéna en 1612 (lisez 1621), le fief de Montricon et ensemble le bois des Ménissons. » Ce fief et ce bois relevaient de la seigneurie d'Eclance; — 2° François Ier de Valois de Saint-Remy, écuyer, seigneur de Fontette et de Saint-Bazoille, marié à demoiselle Marguerite de Mauléon, le 2 avril 1625, mort sans postérité avant le 29 octobre 1661; — 3° René Ier de Valois de Saint-Remy, qui suit : — 4° Jacques Ier de Valois de Saint-Remy, né à Fontette, le 12 août 1599, dont nous ne savons rien de plus; — et 5° Marie-Marguerite de Valois de Saint-Remy, que nous trouvons marraine de Pierre-Jean de Valois de Saint-Remy, son neveu, dans l'extrait baptistaire de celui-ci, le 19 octobre 1653, mentionné au procès de 1733. Un autre document, manuscrit de la Bibliothèque impériale, nous apprend qu'elle fut mariée le 10 octobre 1621 à messire Joachim de Marron, écuyer, seigneur et baron de Cullé, gentilhomme de la chambre du Roi.

III. — René Ier de Valois de Saint-Remy, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur et baron de Fontette et d'Essoyes, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et capitaine de cent hommes d'armes, naquit à Fontette, en 1606, et mourut le 11 mars 1663. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Fontette. — Il avait épousé, par contrat du 25 avril 1636, passé à Essoyes, noble dame Jacquette de Brévot, dont il eut six enfants : 1° René II de

Valois de Saint-Remy, mestre de camp du régiment de Fontette et brigadier des armées du Roi, né et baptisé à Fontette, le 25 mars 1636; marié le 30 juillet 1666 à demoiselle Marie de La Mark; mort sans postérité, à Paris, où il demeurait, paroisse Saint-Jean-en-Grève; — 2° Henri II de Valois de Saint-Remy, écuyer, capitaine des armées du roi Louis XIV, né à Fontette et baptisé au même lieu, le 23 août 1637, marié à demoiselle Marie de Mulot, dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, tué dans les guerres de Hollande, sans postérité; — 3° Remi de Valois de Saint-Remy, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment de Villequier, qui se dit quelque part majeur le 13 mars 1663, et qui naquit par conséquent en mars 1638; marié à demoiselle de Colne; tué au service du roi à la tête de sa compagnie, sans postérité; — 4° Charles-François de Valois de Saint-Remy, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment de Bellegarde, né à Fontette, le 13 février 1646, et baptisé le 19 octobre 1653, en l'église de Fontette; marié à demoiselle..... d'Anglure; mort sans postérité; — 5° Pierre I^er^ de Valois de Saint-Remy, qui suit; — 6° Pierre-Jean de Valois de Saint-Remy de Luz, tige de la branche des seigneurs de Luz.

IV. — Pierre I^er^ de Valois de Saint-Remy, chevalier, seigneur et baron de Fontette et d'Essoyes, naquit à Fontette, le 5 juillet 1648, et y fut baptisé le 19 octobre 1653, en même temps que ses frères Charles-François et Pierre-Jean. Il ne put servir le roi à cause de la difficulté qu'il avait à marcher, et c'est ce qui fut cause du procès intenté à son neveu en 1733, procès où l'on prétendait que Pierre de Saint-Remy n'était pas noble pour n'avoir point fait partie des armées du roi. — Marié à Jeanne Félix, en 1667, il en eut un fils, Thomas de Valois de Saint-Remy, qui suit. — Il mourut à Mesnil-Lettre, le 17 janvier 1694.

V. — Thomas de Valois de Saint-Remy naquit à Mesnil-Lettre, le 9 février 1668, et mourut à Montangon. — Il avait épousé dame Jeanne de la Vicq, dont il eut Pierre II, qui suit :

VI. — Pierre II de Valois de Saint-Remy naquit à Montangon, en 1689. Dans une position obscure par suite de la perte des biens de la famille, dont son père avait été victime, il fut réduit à l'état de manouvrier. De Montangon il vint se fixer à Troyes, où il épousa dans l'église Saint-Jean-au-Marché, de Troyes, le 26 novembre 1725, dame Jeanne Vincent, dont il eut pour enfants : 1° Angélique de Valois de Saint-Remy, née à Troyes le 5 août 1726, baptisée dans l'église Saint-Jean, le lendemain; morte à Troyes; — 2° François II de Valois de Saint-Remy, né à Troyes le 18 août 1730, baptisé à Saint-Jean le 19, officier du roi au régiment de Montmorin, mort après dix-huit ans de service à Cadillac, diocèse de Bordeaux, célibataire; — 3° Marie de Valois de Saint-Remy, née et baptisée à Troyes, en l'église Saint-Jean, le 3 septembre 1732, morte le 8 juillet 1733; — 4° Jean-Géraud de Valois de Saint-Remy, qui suit; — 5° Anne de Valois de Saint-Remy, née à Troyes le 2 mai 1736, baptisée le 3 dans l'église Saint-Jean, morte à Troyes; — 6° Françoise de Valois de Saint-Remy, née à Troyes le 17 août 1738, baptisée dans l'église Saint-Jean le lendemain 18, morte le 14 août 1740; — 7° Nicolas-Henri de Valois de Saint-Remy, tige de la branche cadette. — Pierre II mourut à Troyes le 3 juin 1741.

VII. — Jean-Géraud de Valois de Saint-Remy, seigneur et baron de Fontette et Essoyes, naquit à Troyes le 13 juillet 1734. Il fut d'abord cordonnier, sur la paroisse Saint-Gilles de Troyes, profession qu'il exerçait lors de son mariage. Il épousa à Troyes, le 24 février 1756, demoiselle

Brigide Foignot. Plus tard, le roi Louis XVI le reçut à Versailles, et le confirma dans ses titres de noblesse par lettres-patentes de 1784, après avoir examiné les titres qui constataient sa descendance de Henri II, roi de France, par Henri de Saint-Remy, fils *légitimé* (le mot se trouve dans une pièce du temps) de Henri II, roi de France. Au mois de novembre de la même année 1784, une pension de 600 livres fut accordée à Jean-Géraud et à son épouse, sur la cassette du roi; cette pension lui fut payée jusqu'à la Révolution par M. Harlan, receveur des Tailles, à Troyes, rue du Bourg-Neuf. Quelques mois plus tard, d'après un certificat de M. Chérin, généalogiste des Ordres du roi, en date du 10 août 1784, Sa Majesté accorda à Messire Jean-Géraud de Valois, chevalier baron de Saint-Remy, une pension de 1,000 livres de rente sur le Trésor royal. — Enfin, en 1788, Louis XVI le renvoya en possession des terres et baronnie de Fontette et d'Essoyes, comme provenant du chef de Nicole de Savigny, leur aïeule, ayant toujours depuis Henri, Monsieur, appartenu à la famille, mais se trouvant alors — nous ne savons comment — faire partie du domaine royal. — En 1789, au mois d'août, des bandes révolutionnaires firent une descente dans le château de Fontette, pillèrent, saccagèrent et brûlèrent tout ce qu'il y avait de plus précieux, surtout les papiers et les titres de la famille, ce qui fut constaté par un acte juridique. Brigide Foignot, femme de Jean-Géraud, n'avait pas assisté à ces horreurs; elle etait morte à Fontette, le 9 janvier 1789.

En 1790, il se déroba aux fureurs de la Révolution en partant pour l'Italie, avec son fils Pierre-Géraud de Valois de Saint-Remy. — De son mariage sont issus onze enfants : 1° Edmée-Brigide de Valois de Saint-Remy, née à Troyes le 22 novembre 1756, morte à Troyes le 9 juillet 1757; — 2° Marguerite-Brigide de Valois de Saint-Remy, née à Troyes le 24 février 1758, morte à Troyes; — 3° Charles Ier de Valois de Saint-Remy, qui suit; — 4° Marie-Ma-

deleine de Valois de Saint-Remy, née à Troyes le 9 août 1762, pensionnée par les rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X; morte à Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes, le 25 avril 1842; — 5° Nicolas-Jérôme (dit aussi Géraud), comte de Valois de Saint-Remy, né à Troyes le 16 octobre 1763, émigré avec les princes le 21 décembre 1791, ayant fait toutes les campagnes de 1792 au mois de juillet 1800, à l'armée du prince de Condé, dans les chasseurs nobles, avec le grade de capitaine; blessé à la jambe en 1793, à Berchtem; blessé encore à Kamlach, le 13 août 1796, d'un coup de feu qui lui traversa le corps; nommé comte de Valois, chef de bataillon et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, en récompense de ses glorieux services, le 18 avril 1816, pour tenir rang du 21 décembre 1813; pensionné par les rois Louis XVIII et Charles X, mort à Troyes le 9 janvier 1834; — 6° Pierre-Géraud de Valois de Saint-Remy, né à Troyes le 22 avril 1767; placé par le roi Louis XVI à l'abbaye de Saint-Denis, au mois d'août 1784, avec son frère Jean-Baptiste Laurent, dont nous parlerons plus bas, pour y faire ses études, et où il resta deux ans; tonsuré par M^gr^ l'archevêque de Paris, Le Clerc de Juigné; nommé en 1787, par le roi, à l'abbaye d'Honcourt, diocèse de Cambrai, devenue vacante par la mort de M. l'abbé de Siougeat, aumônier de Mesdames, tantes du roi; diacre en 1790; forcé de s'expatrier pour se soustraire à la persécution, ne voulant pas prêter le serment à la Constitution civile du clergé; parti avec son père, Jean-Géraud de Valois, pour Rome, où le pape Pie VI l'ordonna prêtre de sa main, et le nomma protonotaire apostolique; resté à Rome jusqu'au mois de février 1815; à son retour en France, nommé desservant de Vauchassis et de Bercenay-en-Othe (diocèse de Troyes), membre du Comité central d'Estissac; mort à Vauchassis, le 30 juillet 1829, regretté non-seulement de sa paroisse, dont il était le modèle par ses vertus, non-seulement des populations de

l'Aube, mais encore des départements voisins qu'il avait comblés de ses bienfaits désintéressés en les soignant gratuitement dans leurs maladies et souvent en les guérissant, malgré les attaques incessantes du corps médical ; — 7° Edmée-Victoire de Valois de Saint-Remy, née à Troyes le 3 avril 1771; placée en 1785 à l'abbaye du Val-de-Grâce, à Paris, fondée par Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, sur un fief appartenant à la famille de Valois; mariée le 18 septembre 1806, à M. de Gissey, comte de Riolet, général à l'armée de Condé et chevalier de Saint-Louis ; décédée et inhumée à Vauchassis en 1818 ; — 8° Jean-Baptiste Laurent de Valois de Saint-Remy, né à Troyes le 10 avril 1776; mort à la suite de ses blessures au service du roi dans les chasseurs nobles à l'armée de Condé, même compagnie que le comte Nicolas-Géraud, son frère ; — 9° Etiennette-Thérèse de Valois de Saint-Remy, née à Troyes le 25 octobre 1778; pensionnée par les rois Louis XVIII et Charles X ; morte à Troyes le 5 mai 1854 ; — 10° Charles-Amand de Valois de Saint-Remy, né à Troyes le 7 février 1780; servit dans les armées de la République et de l'Empire ; capitaine au 3e bataillon, 3e compagnie du 29e régiment de ligne ; blessé grièvement à la tête et à la cuisse à la bataille de Wagram, le 6 juillet 1809, mort dix jours après des suites de sa blessure, à Vienne, en Autriche, le 26 juillet 1809 ; — 11° Nicolas-Remi de Valois de Saint-Remy, né à Troyes le 8 février 1782 ; servit avec ses frères Jean-Géraud et Jean-Baptiste-Laurent de Valois, dans les chasseurs nobles, à l'armée de Condé ; mort en émigration.

VIII. — Charles I^er de Valois de Saint-Remy, chevalier, baron de Fontette et Essoyes, naquit à Troyes le 19 avril 1760. Il fut d'abord marchand-tanneur à Troyes, lorsqu'il épousa, dans l'église Saint-Frobert de Troyes, demoiselle Marie-Claude-Thérèse Michelin, le 10 octobre 1785. — En 1793, il fut incarcéré comme noble, et suspect par

conséquent ; resta en prison pendant treize mois, et ne dut d'échapper à l'échafaud qu'à la révolution du 9 thermidor, qui mit fin à la Terreur par la mort de Robespierre. Il mourut à Troyes, le 26 février 1830. De son mariage sont issus : 1° Edme-Henri de Valois de Saint-Remy, né à Troyes le 20 juillet 1786 ; fabricant de bas, à Saint-Martin, faubourg de Troyes, marié à Edmée-Françoise Hodenicq ; père de Henri de Valois de Saint-Remy, né à Troyes, paroisse Saint-Martin, le 29 octobre 1819, mort en bas âge ; servit dans les hussards de la Garde royale ; mort sans postérité, à Paris, vers 1835 ; — 2° Elisabeth-Claudine de Valois de Saint-Remy, née à Troyes, en 1787, célibataire, morte à Troyes ; — 3° Adélaïde-Olympiade de Valois de Saint-Remy, née à Troyes, le 15 décembre 1791, célibataire, aujourd'hui vivante ; — 4° Charles-Amand de Valois de Saint-Remy, né à Troyes le 18 mai 1793 ; servit dans le second régiment des chasseurs à pied de la Garde royale ; libéré pour cause de santé en 1823 ; mort à Troyes le 8 décembre 1862, célibataire, pensionné par le roi Charles X jusqu'en 1830 ; — 5° Marie-Madeleine de Valois de Saint-Remy, née à Troyes, le 29 fructidor an III (15 septembre 1795), morte à Troyes, aux Faux-Fossés-Saint-Nicolas, le 25 brumaire an IV (16 novembre 1795) ; — 6° Marie-Sophie de Valois de Saint-Remy, née à Troyes le 10 avril 1797, célibataire, aujourd'hui vivante ; — 7° Etienne-Melchior de Valois de Saint-Remy, qui suit :

IX. — Etienne-Melchior de Valois de Saint-Remy, baron de Fontette et Essoyes, naquit à Troyes le 5 avril 1801. Il est qualifié de *Gentilhomme* dans une pièce émanée du duc de Berry, datée du 6 juillet 1814, qui lui permet de porter la décoration de la *Fleur de lys*. Il entra dans l'administration de l'Enregistrement et des Domaines le 11 janvier 1826, et après avoir géré les bureaux de Noiretable (Loire), de Theil (Orne), de Pierrefitte et de Révi-

gny (Meuse), de Longuyon (Moselle), de Bernay (Eure), de Douai et de Laon, il fut appelé à celui de Tours — Timbre extraordinaire — le 1er octobre 1855, et prit sa retraite en 1864. Il mourut le 3 avril 1867. — Il avait épousé, le 5 juillet 1838, demoiselle Louise-Adélaïde-Désirée d'Andrée de Breuil, fille de M. Charles d'Andrée de Breuil, directeur de l'Enregistrement et des Domaines à Troyes, où il est décédé en 1848, et de Désirée Herbin, veuve en premières noces du général Binot, tué à la bataille d'Eylau. — De ce mariage sont issus : 1° Charles III de Valois de Saint-Remy, mort en bas âge; — 2° Emile de Valois de Saint-Remy, mort à l'âge de trois ans; — 3° Marie-Caroline de Valois de Saint-Remy, née à Révigny le 19 février 1842, aujourd'hui dans l'instruction; — 4° Henri III de Valois de Saint-Remy, mort en bas âge; — 5° Louise-Sophie-Olivia de Valois de Saint-Remy, aujourd'hui dans l'instruction avec sa sœur Marie-Caroline; — 6° Gustave de Valois de Saint-Remy, né à Troyes le 6 février 1848, militaire, engagé volontaire.

Deuxième Branche dite Branche cadette.

VII. — Nicolas-Henri de Valois de Saint-Remy, fils de Pierre II de Valois de Saint-Remy et de Jeanne Vincent, naquit à Troyes le 18 juillet 1740, et fut baptisé le lendemain dans l'église Saint-Jean de Troyes. Il servit d'abord le roi Louis XV pendant quatre ans, au régiment de Montmorin, infanterie, quitta le service après la campagne de Portugal, se maria à Troyes, où il exerça le métier de cordonnier, puis de presseur de toiles; émigra en 1791, fit toutes les campagnes dans les chasseurs nobles de l'armée de Condé, comme capitaine, en même temps que ses deux ne-

veux, le comte Pierre-Géraud de Valois de Saint-Remy et Jean-Baptiste-Laurent de Valois de Saint-Remy; fut nommé chevalier de Saint-Louis en récompense de ses services, et mourut à Maraye-en-Othe. — Il avait épousé, le 4 mai 1767, sur la paroisse Saint-Gilles de Troyes, Lucrèce Isselin. De ce mariage est issu le fils qui suit :

VIII. — Nicolas-Pierre de Valois de Saint-Remy, médecin à Maraye-en-Othe, naquit à Troyes le 21 avril 1775, et mourut à Maraye-en-Othe le 28 octobre 1823. Il avait épousé, en l'église de Saint-Martin-ès-Vignes, Thérèse Thevenot, le 5 prairial an IV (24 mai 1796). — De ce mariage sont issus sept enfants : 1° Juliette-Madeleine de Valois de Saint-Remy, née à Saint-Martin-ès-Vignes, célibataire, morte à Troyes le 23 janvier 1833; — 2° Thérèse-Félicité de Valois de Saint-Remy, née à Saint-Martin-ès-Vignes le 8 frimaire an X (29 novembre 1801), mariée à Troyes le 15 mai 1827 à Nicolas-Augustin d'Antessanty, décédé receveur principal des contributions indirectes, et entreposeur à Bar-sur-Aube, en 1866; morte à Troyes le 29 mars 1849; — 3° Charles II de Valois de Saint-Remy, né à Maraye-en-Othe en 1803; mort à Maraye, âgé de onze ans. — Les quatre autres enfants sont tous morts en bas âge.

Dans la personne de Charles II de Valois de Saint-Remy finit la branche cadette de cette Maison.

Troisième Branche dite des Seigneurs de Luz.

IV. — Pierre-Jean de Valois de Saint-Remy, qualifié de haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur de Fontette et de Noé, seigneur de Luz, major du régiment de Ba-

chevilliers, cavalerie, fils de René I^er^ de Valois de Saint-Remy et de noble dame Jacquette de Brévot, naquit à Fontette le 9 septembre 1649 et y fut baptisé le 19 octobre 1653, en même temps que ses frères Charles-François et Pierre. Il épousa en premières noces demoiselle Reine-Marguerite de Courtois, dont il n'eut point d'enfants, et en secondes noces, par contrat du 18 janvier 1673, passé à Saint-Aubin, diocèse de Toul, demoiselle Marie de Mulot, morte à Saint-Aubin le 20 décembre 1704, nièce de Marie de Mulot, femme de Henri II de Valois de Saint-Remy, son frère, fille de Paul de Mulot, écuyer, et de demoiselle Charlotte de Chaslus. La cérémonie du mariage eut lieu huit jours après, 26 janvier 1673. Il mourut avant le 4 mars 1714. — De son second mariage sont issus : 1° Barbe-Thérèse de Valois de Saint-Remy de Luz, née à Saint-Aubin-aux-Anges, vers 1675, dont nous ne connaissons rien; — 2° Nicolas-René de Valois de Saint-Remy, qui suit :

V. — Nicolas-René de Valois de Saint-Remy, seigneur de Luz, naquit à Saint-Aubin-aux-Anges, diocèse de Toul, le 4 avril 1678. Il servit le roi pendant dix ans, en qualité de garde-du-corps de S. M. Louis XIV, dans la compagnie du duc de Charost; quitta le service pour se marier; épousa, par contrat du 4 mars 1714, demoiselle Marie-Elisabeth de Vienne, fille de Nicolas-François de Vienne, chevalier, seigneur et baron de Fontette en partie, de Noé et autres lieux, conseiller du Roi, président, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Bar-sur-Seine, et de dame Elisabeth de Mérille. La cérémonie eut lieu à Fontette, le 14 du même mois, 1714. Il mourut à Fontette le 3 octobre 1759, et fut inhumé au cimetière de l'église. — De son mariage sont issus : 1° Pierre-Nicolas-René de Valois de Saint-Remy, né à Fontette le 3 juin 1716, reçu en 1774 cadet gentilhomme dans le régiment de Grassin, après avoir fait ses preuves de noblesse le 2 mars de cette même année 1744. Il fut tué à la

guerre, sans laisser de postérité; — 2° Jacques II de Valois de Saint-Remy, qui suit :

VI. — Jacques II de Valois de Saint-Remy de Luz, appelé d'abord de Luz, et ensuite de Saint-Remy de Valois, qualifié chevalier, baron de Saint-Remy, naquit à Fontette le 22 décembre 1717. Dans son acte de baptême du 1er janvier 1718, son père, présent, est appelé et qualifié « messire Nicolas-René de Saint-Remy de Valois, baron de Saint-Remy, » et sa tante, qui fut sa marraine, y est appelée « demoiselle Barbe-Thérèse, fille de feu messire Pierre-Jean de Saint-Remy de Valois; » l'un et l'autre y ont signé : Saint-Remy de Valois. Il épousa, dans la paroisse de Saint-Martin, de Langres, le 14 août 1755, Marie Jossel, dont il avait déjà un fils, Jacques, qui suit. — Il mourut à l'Hôtel-Dieu de Paris, après avoir dissipé toute sa fortune, le 16 février 1762. Son extrait mortuaire porte : « Jacques de Valois, chevalier, baron de Saint-Remy. » Outre son fils Jacques, de son mariage sont encore issues trois filles : 1° Jeanne de Saint-Remy de Valois, née à Fontette le 22 juillet 1756; placée d'abord au couvent des Ursulines de Ligny, ensuite à l'abbaye de Longchamps, avec sa sœur Marie-Anne, en 1778; mariée à M. le comte de La Motte en 1780, triste héroïne de l'*Affaire du Collier;* morte à Londres, le 23 août 1791; — 2° Marie-Anne de Saint-Remy de Valois, née et baptisée à Fontette le 2 octobre 1757; abandonnée par son père au moment où il partait pour Paris avec ses trois autres enfants, en 1761. — Son berceau fut suspendu à la fenêtre d'un paysan aisé de Fontette, qui en était le parrain, le nommé Durand, qui s'était rendu acquéreur d'une grande partie de la terre de Fontette par des moyens illégaux, d'après les *Mémoires de M. Lamotte;* réunie plus tard à sa sœur Jeanne, chez Mme de Boulainvilliers, à Passy, placée ensuite avec elle, d'abord à l'abbaye d'Hirc, puis à l'abbaye de Longchamps le 30 mars 1778, d'où elle revint

à Bar-sur-Aube avec sa sœur Jeanne. Toutes deux étaient pensionnaires du roi Louis XVI dès le mois décembre 1775; — 3° Marguerite-Anne de Saint-Remy de Valois, née à Fontette le 17 février 1759, morte à Paris, de la petite-vérole, vers 1775.

VII. — JACQUES III DE VALOIS DE SAINT-REMY, né à Langres le 25 février 1755, et baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Saint-Pierre et Saint-Paul de Langres, fut reconnu et légitimé par son père et sa mère dans l'acte de célébration de leur mariage du 14 août de la même année 1755. Placé en pension à Bar-sur-Seine et admis plus tard à l'Ecole de marine, il fut lieutenant des vaisseaux du roi Louis XVI, commandant la frégate de S. M., la *Surveillante,* et mourut à l'île Bourbon, le 9 mai 1785, sans postérité. En lui s'éteignit la branche des seigneurs de Luz. Il fit ses preuves devant M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de la noblesse de France, le 6 mai 1776. Il était pensionnaire du roi Louis XVI dès le mois de décembre 1775, et chevalier de Saint-Louis.

Les différentes branches de la famille de Valois de Saint-Remy portent pour armes : *d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Procès en faveur de Nicolas-René de Saint-Remy.

Saluations aux contredits des habitans de Fontette. Signifié le dix-sept septembre 1733 que fournit par devant vous nos seigneurs de la Cour des Aydes

Messire Nicolas René de S^t^ Remy cheuallier fils de Pierre Jean de S^t^ Remy cheuallier qui estoit fils de René de S^t^ Remy ausy che^r^ qui estoit pariellement fils de Henry ausy che^r^ qui fut nommé de S^t^ Remy et qui etoit fils naturel de Henry 2. Roy de France et de Dame Nicole de Sauigny baronne de S^t^ Remy demandeur en oppotion et radiation de la cotte sur le rolle de taille de la paroisse de Fontette

Contre Monsieur le Procureur general

Et contre les sindic des habitans et commenauté de la paroisse de Fontette deffendeurs.

Pour satisfaire à l'arrest de la Cour du 22 fevrier 1732 qui donne acte au s^r^ de S^t^ Remy

Qu'il renonce a la preuue testimonialle s'en tient a la preuue literalle resultant de ses tiltres et que pour faire droit aux parties ordonne que la Cour verra les pieces.

Ensuitte il plaise à la Cour adjuger au s^r^ de S^t^ Remy les conclusions qu'il a prises avec depens.

On auroit pu sans compromettre les interests du s^r^ de S^t^ Remy se dispenser de repondre aux moyens qui ont ete opposez par les habitans pour soutenir l'imposition qu'ils ont faite du s^r^ de S^t^ Remy a la taille et au contredit quil viennent de fournir contre la production du s^r^ de S^t^ Remy quil a fait de ses titres de noblesse.

En effet il ne s'est peut estre jamais presenté une noblesse soutenue de tiltres ausy descisiues et ausy esclatants et une fil-

liation plus claire et mieux suiuie. Il est justifié par des tiltres que le s^r^ de S^t^ Remy produit que ses encestres ont remply les postes les plus honorables de la Cour qu'ils ont mérité par leur fidellité et par leur valleur que nos roys leurs ayeuls leur ont conflez les commendements de differents corps de trouppe et de gouvernement de quelque place. Enfin on voit par ces tiltres ce qui est tres important d'obseruer qu'ils ont été chevalliers des ordres du Roy, honneur auquel il n'y a que la haute noblesse qui puisse aspirer. Auec de tels auantages le s^r^ de S^t^ Remy auoit il lieux d'apprehender quon ose attenter d'attaquer à sa noblesse; ausy ny eut il jamais une entreprise plus insensée; mais que ne peut la vengeance de telles gens que les habitans de Fontette.

Sy le s^r^ de S^t^ Remy n'auoit pas de creance a exercer contre eux, s'il ne tenoit pas saisis les deniers de la vente des bois de la commenauté qu'ils ont fait, on les verroit encorre aujourdhuy le respecter comme le successeur de leurs seigrs, comme l'ayant este luy mesme jusque en l'an 1720 qu'il a traité de la partie de la seig^rie^ qui appartenoit à la dame de Vienne son espouse.

Tel est le principe de l'injure que les habitans de Fontette font au s^r^ de S^t^ Remy, mais quils n'auroient sans doute osé soutenir en justice, s'ils nestoient annimez et soutenus par leur seig^r^.

Les moyens que les habitans ont oppose pour soutenir l'impositions qu'ils ont faite sur leurs rolles du s^r^ de S^t^ Remy, et les contredits qu'ils ont fourny contre la production des tiltres du s^r^ de S^t^ Remy, ne roulent que sur des principes erronez et des faits ou faux ou indifférents. Il suffira de remettre les uns sous les yeux de la Cour pour les faire proscrire et de rappeler les autres pour en faire sentir l'illusion.

Premiere proposition :

Le sieur de S^t^ Remy ne peut se qualifier en remontant à son auteur.

Seconde proposition :

Quand quelques uns des auteurs du s^r^ de S^t^ Remy auroient pu prendre la qualité de noble, l'imposition dont est question ne seroit pas moins valable.

Pour etablir le principe de ces deux oppositions les habitans de Fontette disent que c'est une maxime reçuë dans nos usages

que la noblesse ne se présume pas et quiconque pretend avoir cet auantage il est obligé de le prouuer 2° que le laps du temps pendant lequel l'on a pris la qualité de noble ne peut en acquerir le tiltre et le droit, en sorte quil faut prouuer qu'on est noble d'extraction ou anobly par Lettre du prince ou par possession de charge auquel le grade est attaché parce que le sr de St Remy ne prouue point qu'il soit ete anobly ou qu'il ayt possedé des charges qui leurs ayt pu faire transmettre la noblesse a leur posterité; par consequent conclu les habitans de Fontette

Le sr de St Remy a été vallablement impossé.

Inutillement adjoutent les habitans de Fontette le sr de St Remy articule tille quil descend d'un fils naturel de Henry deux, parce qu'il ne suffit pas pour avoir la qualitté de noble d'estre fils naturel d'un de nos roy, mais qu'il faut des lettres de légitimation. Ainsy que le sr de St Remy ne rapportant point de lettre de legitimation accordée à Henry Mr de qui il descend, il ne peut se qualifier noble, parce que Henry Mr n'a pu transmettre la noblesse à sa posterite.

A lesgard du surplus de cette objection, il faut passer la plume dessus, cest pourquoy on se gardera bien de le relever.

SALUATION

Que la qualité de noble ne se presume pas; et qu'on soit obligé de prouuer quon a eté avantagé, la proposition generale est bonne parce que la distinction que la naissance procure n'est point du resort des droits de la nature qui sont communs à tous les hommes, mais en effet est une suitte de loix que nos souuerains ont establie ausquels il faut se conformer; mais avancer comme font les habitans de Fontette que cest une maxime également generale que laps de temps ne peut tenir lieu de tiltre, c'est une fausse proposition.

Il est certain que la possession dun bien et dun droit justifié par laps de 100 ans fait presumer un tiltre, s'il ny en a un contraire : *possessio centenaria et vim tituli et juris constituti habet*. En effet, un laps de temps si considerable ne permet pas souuent de pouuoir rapporter des tiltres qui soient antérieurs, et ce seroit reduire à l'impossible une infinité de nobles surtous dans les prouinces qui ont eprouvé les rauages que les guerres ont causé dans le royaume; que les obliger ou de produire leurs anoblisement ou tiltre qui remontent aux temps qui ont precedé 100 ans. Cest pourquoy un homme recherché pour la

qualité de noble qu'il prétend n'est obligé lorsqu'il articule une noblesse d'estraction a autre chose, sinon de justifier que ses ancestres prenoient 100 ans avant la qualité de noble, et que son pere et son ayeul n'ont fait d'acte derogeant. Telles sont nos maximes fondées en principe et sur les descisions et arest de la Cour.

Or le sieur de Saint-Remy articulle une noblesse d'estraction justifiée incontestablement :

1° Qu'il descend de Henry M^r de S^t Remy qui estoit noble d'estraction ;

2° Que les descendants de Henry M^r ont toujours fait professions des armes, qu'on aura lieu dans la suitte de le faire voir, par consequent il doit jouir du privilege de noblesse ; enfin il nest permis qu'aux habitans de Fontette d'ignorer la difference quil faut faire entre les enfans naturels des souverins et des princes qui sont legitimés d'avec ceux qui ne le sont pas ; il n'y a non plus qu'eux a qui il soit permis d'ignorer qu'avant l'édit de Henry 4 de l'année 1600 les enfans naturels des simples gentilshommes jouissoient des avantages de noblesse ; au surplus il est imprudent dans cette sorte de matieres de citer des exemples ainsy que la conséquence que les H. de F. ont tirée de ce que le s^r de S^t Remy ne rapporte pas les lettres de legitimation supposant que Henry M^r auroit pu obtenir pour pouvoir prendre la qualité de noble et pour pouvoir transmettre cette qualité à ces descendents. Cela part d'un faux principe, et ne mérite pas de sy arrester plus lon temps.

La premiere proposition des H. de F. est donc visiblement fause ; la seconde n'est ausy mieux prouuée ny plus juste. Les H. de F. disent que quand quelques autheurs du s^r de S^t Remy auroient droit de prendre la qualité de noble, le s^r de S^t Remy ne pouroit s'en prevaloir, et par cette raison que l'imposition qu'il ont faite de sa personne sur le rolle des taille de leur paroisse est valable ; cette proposition est fondée, dit-on, sur ce que René de S^t Remy ayeul du s^r de Saint Remy, que le s^r de S^t Remy ont fait des actes dérogeants ; voicy qui sont ces faits qu'ils sont ausy mal imaginez que faux.

Il y a environ 80 ans et plus, disent les H. de F., qu'un nommé Mille sergent se presenta pour saisir reellement la terre et seig^rie de F., dont René de S^t Remy etoit proprietaire. René de S^t Remy batty le sergent et lui coupa une oreille. René de S^t Remy fut decreté de prise de corps, arest interuient et cette

arest est encore entre les mains des descendens de ce sergent. Les H. de Fontette assurent que sy on conteste le fait, ils seront en estat de leuer l'arest. On adjoute que Pierre Jean de S^t^ Remy, pere de Nicolas René de S^t^ Remy, fut obligé de se retirer en Loreine et qu'il ny eut que Pierre de S^t^ Remy, oncle du s^r^ de S^t^ Remy, qui resta à Fontette, mais que la declarations de 1690 pour la recherche de la noblesse estant suruenu, Pierre de S^t^ Remy n'ayant point seruy a larriere ban fut condamné à 2000^ff^ d'amande comme usurpateur de la noblesse. Ainsy concluent les habitans de F. le s^r^ de S^t^ Remy n'a point du avancer que ses encestres n'ont point d'actes de desrogeances.

A legard des actes de desrogeances qui sont personnel à Nicolas René de S^t^ Remy, ils se réduisent à supposer *primo* qu'en 1717 il a maltraité a coup de bayonnette Nicolas Gauché, lequel apres avoir dit ou rendu plainte fut obligé d'abandonner ses poursuites à cause de son indigence 2°. quil a maltraité le curé de S^t^ Aubin qui luy deffendy la porte de l'Eglise de S^t^ Aubin, et on ajoute qu'il ne seroit pas avantageux au s^r^ de S^t^ Remy qu'on esclercise ces derniers faits 3°. que le s^r^ de S^t^ Remy a achepté en lannée 1730 des bois du s^r^ Orceau qu'il a reuendu en detail, et que les habitans de Fontette offrent d'en faire la preuue et singulierement qu'il a vendu au nommé Berthelot charon des essieux et des hayes de charuë. Enfin on termine les faits de desrogeances qu'on oppose au s^r^ de S^t^ Remy par obseruer que les autheurs du s^r^ de S^t^ Remy n'ont point fait inserer leurs tiltres dans le registre des nobles qui fut fait du temps que M. de Caumartin M^tre^ des Requestes estoit Commissaire departy dans la prouince de Champagne.

SALUATION.

On se renferme dans la denegation des faits de desrogence quon opose parcequ'ils ne sont pas prouuez; mais quand on supposeroit contre la vérité que René de S^t^ Remy auroit maltraité et exedé un sergent quil vouloit saisir reellement sa terre et seig^rie^ de Fontette, ce fait toujours reprehensible n'auroit pu donner lieu qu'a des justes dommages et interest en faveur de ce sergent et a des deffences qui auroient esté faites à René de S^t^ Remy de plus residiver, parce qu'il faut toujours respecter les ordres de la justice en quelques mains qu'ils se trouvent; mais supposer que l'arrest qui auroit adjugé des dommages et interest eut donné atteinte à la qualité de noble que René de S^t^ Remy auoit et eut pu priuer sa postérité de cette avantage,

c'est une ineptie. Ces sortes d'exces ne sont que trop frequents, c'est pourquoi nos legislateurs ont voulu les preuenir autant que la prudence humaine le permet en declarant par l'article 15 tiltre 2 des ajournements de l'ordonnance de 1667 que les exploits donnés aux fermiers aux juges procureur d'office et aux greffiers de ceux qui demeurent es chateaux et maison fortes vaudront comme fait à leurs propres personnes a moins qu'ils n'ayent fait election de domicille en la plus prochaine ville et fait enregistrer l'acte en la juridiction royale du lieux.

Larest qu'on suppose estre interuenu contre René de S^t^ Remy a ete justement condamné dans des dommages et interest qui ont été vraisemblablement le principe de la fortune du sergent et de ses descendens; mais cette arest nauroit pu avoir donné atteinte a la qualité de noble dont il jouissoit ny l'empêcher de transemettre cette qualité a sa posterité. A lesgard de la condamnation qu'on suppose ausy auoir été prononcée contre Pierre de Luz de S^t^ Remy, cinquieme fils de René de S^t^ Remy, le fait est visiblement faux. 1° Ce pretendu arest n'est point produit; 2° quand il y en auroit un, il ne pouroit être consideré que comme une surprise qui est demeurée sans executions et qui n'auroit pu luy prejudicier et a plus forte raison a ses collateraux. Il ne faut pour faire sentir l'ilussion de la pretendu condamnation qu'on suppose estre enoncée dans l'inventaire fait apres le decede de René de S^t^ Remy, pere de Pierre, que rappeler des alliances que les enfans de René ont prises et des employes militaires dans lesquels ils sont decedés. La grosse de l'inventaire fait apres le decede de René de S^t^ Remy est produite cotte H.

On voit par ce tiltre authentique 1° que le procureur fiscal du bailliage de Fontette requiere le bailly de Fontette qu'il fut procedé a l'inventaire et descriptions des biens de haut et puissant seigneur M^re^ René de S^t^ Remy etc.

2° Que du mariage de René de S^t^ Remy avec honorée Dame Jacquette de Breuot restoit six enfans masles au jour du decé de René de S^t^ Remy scauoir René second du nom, Hanry, Remy, Charles François, Pierre et Pierre Jean.

René second du nom a pris alliance dans la maison de la Marek, ce fait est justifié par une procuration que Jacquette de Breuot sa mere donna à Louis François duc de Villars et pair de France pour assister en son nom au contract de mariage de René pour la représenter, cette procuration est la dernière piece de la cotte H.

René second est decedé maistre de camp du Regiment de Fontette et brigadier des armées du Roy. Hanry 2ème fils de René premier a espousé Marie de Mulot qui etoit dame d'honneur de la Reine et avant veufue du baron de Mespas. Hanry a été tué dans les guerres de Holande. Remy troisieme fils de René premier a esté marié avec une demoiselle de la maison de Colne. Il a ete tuë a la testé d'une compagnie de cavalerie du Regiment de Vilquiers. Charles François quatrième fils de René premier a espousé une demoiselle de la maison d'Anglure et est decedé capitaine de cavalerie dans le regiment de Belgarde. Pierre 5ème fils de René Ier n'a point servy a cause de la dificulté quil auoit de marcher. Enfin Pierre Jean 6ème fils de René Ier pere de Nicolas René de St Remy partie a epousé Marie de Mulot niece de Marie de Mulot qui auoit espousé en seconde noce Hanry 2ème fils de René premier. Pierre Jean est decedé major du regiment de Fontette cavalerie qui appartenoit à René 2ème du nom son frere aîne.

Ce détail dans lequel on est entré de la posterité de René premier du nom, les alliances que les enfans de René premier ont prise, les emplois militaire qu'ils ont occupé destruiroient s'il etoit necessaire la pretendu condamnation quon suppose estre intervenue contre Pierre de St Remy 5me fils de René 1er et a l'observation peu reflechie quon fait sur ce que Pierre de St Remy n'a point servy dans l'arriere ban tandis que les cinq freres estoient a la teste de compagnies ou de regiment de cavalerie. Voyons maintenant quels sont les faits de dérogeance qu'on oppose au sr de St Remy de son chef.

Le fait qui concerne Nicolas Gauché est non seulement indifferent mais il est faux. Celui qui regarde le curé de St Aubin est pareillement faux. Ledit sieur de St Remy n'a jamais eu d'autre demelée avec le curé qui vit encore ou dont le curé put desposer que pour la chasse, le sr de St Remy a fait tuer plusieurs fois ses chiens.

Le surplus du fait dont parlent les habitans de Fontette n'interesse pas le curé, mais un moine vicieux a qui on auroit a plus juste titre fermé la porte de l'Eglise qu'on ne suppose l'avoir été au sr de St Remy.

Enfin si le sr de St Remy a acquis en mil sept cens trente un arpent de bois du sr Orceau, il est faux que le sr de St Remy l'ait revandu a des ouvriers ou a d'autres personnes. Un fait incontestable est que ce bois n'estoit que de 13 a 16 ans et par

cette raison il n'estoit propre qu'a bruler et c'est lusage que le s^r^ de S^t^ Remy en a fait. A legard du bois de charonnage que le s^r^ de S^t^ Remy a vendu a Berthelot charon il prouenoit de ces bois qui luy appartiennent. Voilà le fait que les habitans de Fontette prouueront sils le veulent, mais c'est s'arrester trop lon temps a des faits ou faux ou indifférents. Il est donc démontré que les auteurs du s^r^ de S^t^ Remy et luy s^r^ de S^t^ Remy, nont jamais fait aucune acte derogeants a noblesse, au contraire quils ont fait toujours professions des armes. Il ne reste plus maintenant qu'a faire voir que le s^r^ de S^t^ Remy a prouué le fait de genealogies quil a articulé, et que les contredits quon a fourny contre les titres qu'il a produit ne meritent pas plus d'atentions que le moyen des habitans de Fontette quon vient de refuter.

Le premier fait qui est articulé est que Nicolas René de S^t^ Remy partie dans linstance est fils de Pierre Jean de S^t^ Remy et que Pierre Jean de S^t^ Remy a toujours prix la qualité de nobles et de cheuallier. La filiation de Nicolas René de S^t^ Remy avec Pierre Jean de S^t^ Remy est prouee

1° par l'extrait baptistaire de Nicolas René de S^t^ Remy. Cette extrait porte Nicolas René fils de M^re^ Pierre Jean de S^t^ Remy cheuallier seig^r^ de Fontette et Noés et de dame Marie de Mulot son épouse est né le quatre apuril 1698 et baptisé le 12 dudit mois a été presenté sur les fonds par mesire Nicolas René d'Amoncour cheuallier seig^r^ de la Tour major de la ville de Toul et dame Madelene Nicole de Comsy veuue de M^r^ le baron de Beaulieu. Cette extrait est rapporté en bonne forme et bien legalisé sous la cotte L.

2° par le contrac de mariage de Nicolas René de S^t^ Remy du 14 Mars 1714 avec damoiselle Marie Elisabeth de Vienne. Ce contrac porte : furent presents en leurs personnes M^re^ Nicolas René de S^t^ Remy, cheuallier seig^r^ de Lux fils de deffunt Pierre Jean de S^t^ Remy et de dame Marie de Mulot. Ce contrac est auay produit sous la cotte L.

A lesgard de la qualité de noble et de cheualier que Pierre Jean pere de Nicolas René de S^t^ Remy a toujours prise, ce point de fait est justifié 1° par lextrait baptistaire de Pierre Jean dans lequel il est qualifié fils de haut et puissant seig^r^ M^re^ René de S^t^ Remy et dame Jacquette de Breuot. Cette extrait est produit cotte H.

2° par l'inventaire de René de S^t^ Remy pere de Pierre Jean

dans lequel Pierre Jean et ses cinq freres sont qualifiés de messire et de cheuallier, cotte H.

3° par le contrac de mariage de Pierre Jean de S[t] Remy avec D[lle] Marie de Mulot du dix huict januier 1673 qui porte : furent presents en leurs personnes haut et puissant seigr M[re] Pierre Jean de S[t] Remy cheuallier seig[r] de Noés et Fontette. Ce contrac est produit cotte I.

Le 2[eme] fait articulé par le s[r] de S[t] Remy est que Pierre Jean de S[t] Remy son père est fils de René de S[t] Remy a toujours pris la qualité de noble et de cheuallier.

Il est prouué que Pierre Jean de S[t] Remy est fils de René de S[t] Remy et de dame Jacquette de Breuot sa mère espouse de René de S[t] Remy,

1° par l'extrait baptistaire de Pierre Jean de S[t] Remy du dix neuf octobre 1653 conclu en ces termes : Le mesme jour Pierre Jean fils de haut et puissant seigr René de S[t] Remy baron de Fontette et de dame Jacquette de Breuot sa femme a esté nommé sur les fonds batismaux par Pierre Jean d'Ysoppe et damoiselle Marie de S[t] Remy.

2° par la grosse de l'invantaire fait apres le decede de M[re] René de S[t] Remy son pere le 13 mars 1663. Sont ausy comparus, porte linvantaire folio premier, Messire René, Henry, Remy, Charles François, Pierre, Pierre Jean de S[t] Remy, cheuallier, etc.

3° par le contrac de mariage de Pierre Jean de S[t] Remy dans lequel il est qualifié fils de deffund haut et puissant seigneur M[re] René de S[t] Remy cheuallier seigr et baron de Fontette, Noés et Basoilles et autres lieux et de dame Jacquette de Breuot sa femme.

A l'esgard de la qualité de cheuallier de René de S[t] Remy pere de Pierre Jean elle est justifiée 1° par les extraits baptistaires de trois de ces enfans dans lesquelle il est qualifié haut et puissant seigr et baron etc.

2° par une sentence des requettes du palais du 9 juillet 1643 rendu sur production entre M[re] René de S[t] Remy, cheuallier seig[r] de Fontette et M[re] Emond de Rauenel cheuallier Marquis de la Sablonniere et de dame Anne Christienne de Luz sa femme dont on rendra un conte plus destaillé sur le fait suivant,

3° par des arest des 22 may 1631 et 23 feurier 1646 rendu au Parlement le 2[e] confirme la sentence du 9 juillet 1643.

4° par l'extrait mortuaire de René de S[t] Remy qui porte le onze jours du mois de mars 1663 mourut en communion de

l'Esglise haut et puissant seig^r^ M^re^ René de S^t^ Remy baron et seig^r^ de ce lieu et autres dont le corps fut inhumé au cœur de cette Eglise par moi soubsigné le 12 ensuitte dudit mois et ans et enfin par les pieces qui establissent le fait suiuant.

Le troisieme fait que le s^r^ de S^t^ Remy a articulé est que René de S^t^ Remy son ayeul est fils de Hanry Mons^r^ de S^t^ Remy et que René de S^t^ Remy a toujours pris la qualité de noble et de cheuallier.

Quoyque le s^r^ de S^t^ Remy ne puisse rapporter l'extrait baptistaire de René de S^t^ Remy son ayeul parce qu'il ignore le lieu ou il a eté baptisé. Cependant le point de fait que René de S^t^ Remy est fils de Henry de S^t^ Remy n'est ny moins evident ny moins incontestable le s^r^ de S^t^ Remy produit un nombre considérable de tiltres autentiques qui constatent que Henry Mons^r^ de S^t^ Remy a laissé de son mariage avec Christienne de Luz François et René de S^t^ Remy.

Cotte et paragraphe 25. — 1° le 27 octobre 1623 Christienne de Luz, venue de Henry Mons^r^ de S^t^ Remy obtint une commissions en chancellerie pour faire assigner au Parlement Marie Le Mairat qui avoit fait saisir reellement la terre de Basoille tant en son nom porte la commission que comme se portant de René de S^t^ Remy son fils,

2° le 2 avril 1625 Christienne de Luz donna une procuration en qualité de veuue de Henry de S^t^ Remy cheuallier Baron de Fontette, Noés, et Beauuoir et mere de messire François de S^t^ Remy, cheuallier seig^r^ Baron, etc et messire Joachim de Marron, cheualier baron de Cullé pour la représenter au contrac de mariage de François de S^t^ Remy avec damoiselle Marguerite de Moléon fille de haut et puissant seig^r^ Gabriel de Guenest cheuallier des ordres du Roy, laquelle donne pouuoir, porte la procuration, et puissance pour elle en son nom assister en la convocation et assemblee pour le traité de mariage d'entre haut et puissant seig^r^ messire François de S^t^ Remy cheuallier seig^r^ baron de Fontette, Basoille, Noés, Bauuoir, fils ainé dudit deffund et delle

Nouvelle production. — 3° Le 30 octobre 1630 François et René de S^t^ Remy obtiennent des lettres de benefice d'inventaire en qualité de fils et heritiers de Henry de S^t^ Remy : « A tous ceux qui ces presentes lettres verront salut. De nos amés, portent ces lettres, M^re^ François de S^t^ Remy, baron, et M^re^ René de S^t^ Remy, cheuallier de Fontette, nous est exposé qu'est arrivé le decedé de feu Henry de S^t^ Remy leur pere et d'autant

qu'en ladite succession il se trouve plusieurs debtes, etc. Ce tiltre est cy concluant qu'il ne demande point de reflections. Ces lettres enterinées le 6 novembre 1630 au bailliage de Troyes dont la coutume regit la seigneurie de Fontette comme il est enoncé à la suitte du proces verbal de cette commenauté continué.

Cotte E paragraphe 29. — 4° le 22 may 1634 arest interuint au Parlement entre Christienne de Luz veuve de messire Henry de St-Remy de Fontette, Noés et Bauuoir François de St-Remy, René de St-Remy enfants heritiers par benefice d'inventaire dudit deffunt Baron de Fontette leur père seigr dudit Bauvoir d'une part et Mre Louis Largentier baron de Chapelaines, lieutenant général de Troyes d'autre part. La cour parties ouyes infirmant la sentence du bailliage de Troyes qui avoit adjugé la terre et seigneurie de Fontette et Noés au sr Largentier et ordonna qu'il seroit mises de nouuelles afiches et proceder a une nouuelle adjudication. — On verra dans un instant que cette arest est rappellé dans une autre dont on rendra compte.

5° Le 9 juillet 1643 sentence contradictoire interuint au requette du palais sur productions respectiues des parties entre René de St-Remy et Mre Emond de Rauenel cheuallier et marquis de Sablonniere et dame Anne Christienne de Sauigni son espouse. Cette sentence a esté confirmée par un arest egalement contradictoire rendu sur l'apel du marquis de Sablonniere le 23 feurier 1646. Ces deux tiltre sont dautant plus important quil prouue non seulement que René de St-Remy estoit fils de Henry de St-Remy mais encor que Henry de St-Remy est fils naturel de Nicolle de Sauigni.

Pour rendre plus sensible ces deux points de filliations prouués par ces jugemens, il faut rapeller quelques faits qui sont enterieurs a lannée 1643.

Cotte D. — Nicole de Sauigni avoit legué par son testament du 12 januier 1590 a Henry monsr de St-Remy son fils de tous ses meubles et acquest et le tiers de ses propres taht en France quen Lorraine et autres lieux pour s'acquitter envers luy de 30000 escus sol, que Henry second avoit donné a Henry de St-Remy son fils. Nicolle de Sauigny n'avoit point laissés d'enfants de son mariage avec Jean de Ville Baron de Fontette. Albert de Sauigny son neueu estoit son héritier quand au biens dont il navoit pu disposés.

Henry Monsr de St-Remy comblé de faveur seus le règne de Henry 3 avoit la générosité de ne point accepter le legs univer-

sel que Nicole de Sauigny sa mère lui avoit fait, mais les conditions de son abstention auoient été qu'Albert de Sauigny, heritier presomptif de Nicole de Sauigny, payeroit les debtes de sa succession. Ces conuentions auoient été rédigées dans une transaction faite en 1612 entre Henry Monsr de St-Remy et Maximillien de Choisieul en qualité de fondé de procuration d'Albert de Sauigny son gendre.

Malgré la transaction de 1612 quelques créanciers de Nicole de Sauigny s'étoient adressé à Henry Monsr de St-Remy pour estre payé de ce qu'il leur étoit deub. Henry Monsr avoit denoncé ces poursuittes a Albert de Sauigny et sentence estoit interuenuë le 28 mars 1815 qui auoit ordonné l'exécution de la transaction de 1612. En consequence qu'Albert de Sauigny payeroit les dettes de la succession de Nicolle de Sauigny sa tante. Pareilles poursuites furent fait en 1643 contre René de St-Remy, fils de Henry Monsr de St-Remy, à la requette de Jean d'Amon en qualité de creancier de Nicole de Sauigny. On voit que le creancier auoit fait saisir les terres de René de St-Remy le 6 janvier 1643. René de St-Remy denonça ces poursuites à Mre Edmond de Rauenel, marquis de Sablonniers, et a dame Anne Christienne de Sauigny son espouse, pour voir declarer executoire contre eux la sentence du 28 mars 1615. Comme elle estoit contre Albert de Sauigny, leur pere et beau-père, Emond de Rauenel marquis de Sablonniers et Anne Christienne de Sauigny opposoient qu'ils ignoroient la sentence de 1615 et quelques autres moyens ausy friuoles ; les parties furent apointés et par le jugement qui interuint, la sentence de 1615 fut declarée exécutoire contre Emond de Rauenel et Anne Christienne de Sauigny, comme elle estoit contre Albert de Sauigny. Voicy en quels termes sont concues les qualités de la sentence : entre Mre René de St-Remy cheuallier Baron de Fontette demandeur au fin de l'exploit du 26 janvier 1633 et Mre Emond de Rauenel chr, marquis de Sablonniers et dame Anne Christienne de Sauigny fille et héritier de Mre Albert de Sauigny deffendeur, sur ce que le demandeur disoit que dame Nicole de Sauigny des dettes de laquelle il estoit questions par son testament, institua Mre Henry de St-Remy pere dudit demandeur son legataire et donnataire d'un tiers de ses anciens propres, etc.

Le surplus de fait dont on vient de rendre compte sont ensuitte énoncé dans la sentence. René de St-Remy y expose que Henry de Saint-Remy son père n'avoit pas voulu se préualoir de la qualité de legataire universel de Nicole de Sauigny contre

des heritiers legitimes. Et ailleurs que le Sr de St-Remy Henry n'avoit jamais eté heritier de ladite de Sauigny et ne le pourroit etre par la loy et ainsy dune infinité d'autres faits qui confirment la filiation de René et de Henry de St-Remy.

Il a donc esté jugé bien contradictoirement par la sentence de 1633 que René de St-Remy ne paieroit point les dettes de Nicole de Sauigny son ayeulle parce que Henry de St-Remy son pere auoit renoncé à la qualité de legataire universel de Nicole de Sauigny qui estoit sa mère au profit d'Albert de Sauigny neueu et heritier presomptif de Nicole de Sauigny. Emond de Rauenel et Anne Christienne de Sauigny sa femme interjetterent apel de cette sentence dans le cours du procès. Ils prirent des lettres de recision contre la transaction de 1612 et demanderent a faire preuue qu'en 1612 Albert de Sauigny estoit en demence; mais cette demande et les autres qu'ils formerent furent rejettées; l'arest du 23 feurier 1646 confirma la sentence avec amende et despens.

Les circonstances dans lesquelles ces deux jugements sont interuenus demontrent que René de St-Remy a toujours été connu pour fils de Henry Monsr. de St-Remy et petit-fils de Nicole de Sauigny. Si les faits n'eussent pas eté nottoires, les creanciers de Nicole de Sauigni ne se seroient point adressé à luy pour se faire payer de leur deub; René de St-Remy n'auroit point agy en recours de garentie contre les heritiers d'Albert de Sauigny sur le fondement de la transaction de 1612 et de la sentence de 1615. Enfin Emond de Rauenel et Anne de Sauigny qui connaissoient parfaitement l'estat de la famille de Henry Mr. n'auroient point procedé avec René de St-Remy en qualité d'héritiers de Henry de St-Remy. Il est donc incontestable que René de St-Remy est fils de Henry Mr. de St-Remy.

Production nouvelle — Enfin un tiltre dont on rendra encore compte parce qu'il justifie avec la mesme euidence que René de St-Remy est fils de Henry de St-Remy est un arest solennel rendu au Parlement sur productions des parties le 10 juillet 1649. Le nombre des parties entre qui il est interuenu et la qualité de leurs demandes forment autant de preuues de la filiation de René de St-Remy. Jean d'Amont qui avoit fait adjuger en 1633 les terres de Fontette et Noés par sentence du Bailliage de Troyes comme creancier de Nicole de Sauigny procedoit dans cette instance. Mre Louis Largentier lieutenant general au Bailliage de Troyes en faveur de qui les terres de Fontette et Noés avoient été adjugées deffendoit à la demande du Sr d'Amont

qui tendoit à ce que le sieur Largentier fut tenu à consigner le prix de son adjudication quoyque la sentence adjudicatiue des terres de Fontette et Noés eut eté infirmée par l'arest de 1634 dont on vient de rendre compte. René de S^t^-Remy estoit ausy partie dans l'instance,

1° Pour faire ordonné qu'il seroit procédé à une nouuelle adjudication des terres de Fontette et Noés conformément à l'arest de 1634; 2° pour faire condamner Emond de Rauenel, marquis de Sablonniers et Anne Christienne de Sauigny son espouse de l'acquitter des condamnations que lesdits creanciers de Nicole de Sauigny pouuoient obtenir attendu que Henry son père avoit renoncé au legs fait a son profit par Nicole de Sauigny sa mère au profit d'Albert de Sauigny pere de la dame de Rauenel.

3° René de S^t^-Remy estoit encor deffendeur avec Christienne de Luz sa mere à l'appel comme d'abus que l'ordre de Malthe auoit interjetté de deux décrests du Chapitre prouincial de l'ordre de Malthe prouince de Champagne qui auoient homologué le bail amphiteotique que ledit Chapitre auoit fait au profit de Henry de S^t^-Remy en 1586 de parties des terres de Beauuoir et de Fontette qui appartenoient a la Commanderie des Paillis. Frère Charles de Vernes, ch^r^ de l'ordre de S^t^-Jean de Jerusalem, Procureur et Receveur dudit ordre au grand prieuré de Champagne estoit interuenu et appellant comme d'abus. Frère Jean Vion de Tessancourt, ch^r^ de l'ordre de Jerusalem et Grand Prieur de Champagne et frère Christophe Perrot ausy ch^r^ estoient ausy interuenant et quelque autre personne de la première noblesse de Champagne et c'est dans une instance ou un sy grand nombre de parties estoient interessées que René de S^t^-Remy procede comme fils de Henry de S^t^-Remy et de Christienne de Luz et de petit-fils de Nicole de Sauigny, porte la qualité de l'arest f° 2 R°, veuue de messire Henry de S^t^-Remy, baron de Fontette et ledit René de S^t^-Remy fils et heritier dudit Henry deffendeurs.

Certainement cet arest doit estre regardé par rapport a la filiation de René de S^t^ Remy comme un acte de notorieté d'autant plus autentique qu'il est formé par la reconnaissance d'une partie de la haute noblesse de Champagne. L'Ordre de Malthe se plaint de l'alienation d'une partie des terres de Beauvoir et de Fontette qui avoit été fait au profit de Henry de S^t^ Remy et c'est a René de S^t^ Remy que le Grand Prieur de Champagne, le Procureur du Grand Prieur de la même prouince et le Commandeur des Paillis s'addressent, c'est René de S^t^ Remy que les

creanciers de Nicole de Sauigny attaquent comme fils et heritier de Henry et petit-fils de Nicole de Sauigny. René de S[t] Remy denonce ces demandes a l'heritier d'Albert de Sauigny a qui les biens de Nicole de Sauigny avoient passé par l'abstention qu'Henry son fils avoit faite des legs universels dont Nicole de Sauigny sa mere l'auoit honoré. Enfin plusieurs personnes de la haute noblesse de la province de Champagne procedent ausy dans cette instance contre René de S[t] Remy comme heritier de Henry de S[t] Remy, seroit il possible apres des preuues si esclatantes de la filiation de René de S[t] Remy et apres des reconnoissances si decisiues qui constatent qu'il estoit fils de Henry de S[t] Remy de douter de ce point de fait. Non certainement; l'arest de 1649 forme un tiltre au dessus de toute critique; mais René de S[t] Remy y en a joint un si grand nombre d'autres egallement concluans tels que des lettres de benefice d'inventaire et tels que des arests contradictoires qu'il est difficile de justifier plus clairement un point de fait que l'est la filiation de René de S[t] Remy.

Apres le detail des tiltres dans lesquels on vient d'entrer, il est inutile de s'areter a prouuer que René de S[t] Remy a toujours pris la qualité de noble et de cheuallier. Les sentences et les arest dont on a rendu compte, ces lettres de benefice d'inuentaire, son contrac de mariage dans lequel il est qualifié haut et puissant seigneur, baron de Fontette, Noés, Beauvoir et Basoille, les extraits baptistaires de ses enfans qui sont produits, son extrait mortuaire qui est produit, l'inventaire fait apres son decé, une infinité d'autres pieces constatent qu'il a toujours été qualifié haut et puissant seig[r].

Le quatrième fait articulé par le s[r] de S[t] Remy est que Henry Mons[r]. de S[t] Remy estoit fils naturel de Henry 2 roy de France et de Nicole de Sauigny et qu'il a toujours eu et pris la qualité de noble et de cheuallier.

Le fait de l'origine de Henry Mons[r]. de S[t] Remy est de nature à ne pouuoir estre etably que par des presomptions ou des preuves indirectes; mais celles que le s[r] de S[t] Remy raporte son sy concluantes qu'il n'est pas permis de disconuenir qu'il ne soit fils naturel de Henry deux et de Nicole de Sauigny.

On n'entrera point dans le nombre infini d'actes qui conduisent à prouver primo que Henry M[r]. est fils naturel de Henry deux Roy de France 2°. qu'il a toujours joui de la qualité de Cheuallier, on ne rappellera que quelques uns de ces actes auxquels on adjoutera quelques reflections.

Cotte D. — Nicolle de Sauigny reconnoist par son testament 1°. qu'elle a un fils qui ne porte point le nom du mary qu'elle auoit espousé, mais le nom de Henry Mr.; qu'Henri 2 a donné a ce fils 30000 escus sol. Presumera ton que dans un acte ausy serieux qu'un testament fait dans la vue de la mort Nicole de Sauigny qui avoit toujours été a la cour eut supposé avoir eu un fils naturel de Henry et ait voulu laisser à la posterité la preuue d'une chute telle que celle cy sy elle n'eust pas esté obligée en conscience comme elle dit dans son testament de rendre et de faire raison a son fils du don que le roy Henry 2 auoit fait a son fils.

3°. le nom de Henry et le surnom de St Remy que Nicole de Sauigny portait reuny par celuy de Monsieur joint aux 30000 escus sol que Henry 2 avoit donné a Henry Mr de St Remy ne laissent aucune esquiuoque sur son origine.

Mais ce qui leuerait jusque au moindre doute sur ce point de fait s'il pouuoit y en avoir, c'est le rang qu'Henry Mr. de St Remy a toujours tenu a la cour sous le regne de Henry 3 et de Henry 4. En 1586 Henry 3 permit a Henry de St Remy de leuer une compagnie d'hommes d'armes. La Commission qui luy fut expediée porte : a notre tres cher et bien aimé le Capitaine de St Remy.

En 1588 Henry Mr. de Saint Remy etoit cheuallier des ordres du Roy, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre et Gouverneur de Chatel vilain.

En 1592 Henry Mr. de St Remy epousa Christienne de Luz, veuue de Mre Claude du Frene, Chr. Cheuallier des ordres du Roy et seigr de Loupy et autres lieux. Il prit dans son contrac de mariage la qualité de Henry Mr de St Remy, Cheuallier des Ordres du Roy, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Lieutenant de 50 hommes d'armes des ordonnances de sa Majesté, Gouuerneur de Chateluilain, baron de Chastelier seigr de Fontette, Noés, et Beauuoir. Enfin dans une infinité d'actes plus autentiques les uns que les autres tels que des transactions, des contrac d'acquisitions et des ventes, des sentences, des arests de Parlement, des testamens, Henry Mr. de St Remy a toujours esté qualifié de Cheuallier des Ordres du Roy, Gouuerneur de place, Baron et seigr etc.

Tous ces actes prouuent avec evidence que Henry Mr de St Remy a toujours été connu à la cour pour fils naturel de Henry 2 et personne ne s'imagine que sy Henry Mr de St Remy n'eut appartenu a Henry 2, Henry 3 ne l'eut tenu a la cour et

attaché auprès de sa personne, qu'il l'eut decoré du grade de Cheuallier de ses ordres qui n'apartenoit qu'a la haute noblesse dans le temps qu'il est prouvé par cens actes ausy publics qu'autentiques qu'il contractoit et qu'il se connaissoit pour fils naturel de Nicole de Sauigny.

Le quatrieme fait que le sr de St Remy a articulé est donc prouué aussy incontestablement que les precedens. Au surplus si le sr de St Remy n'eut pas eu en preuue evidente que Henry de St Remy est fils de Henry 2, il se seroit dispensé d'articuler la filiation de Henry, parce qu'il luy suffisoit de justifier que Henry Mr de St Remy dont il descend a toujours été qualifié de Messire et haut et puissant seigr sans remonter plus haut, parce qu'il se trouve plus de 150 ans depuis la date des pièces qui constatent que Henry Mr de St Remy a été Cheuallier des ordres du Roy. Dans cet etat la noblesse du sr de St Remy estant incontestable, l'imposition qui a esté faite de sa personne sur les roslles des tailles de la paroisse de Fontette est injuste et insoutenable, et par consequent les conclusions que le sr de St Remy prend luy doiuent estre adjugées. Il ne reste plus maintenant qu'a repondre au contredit que les habitans de Fontette ont fourny contre la production principalle du sr de St Remy, mais apres ce qui vient d'estre dit cette partie de la deffence du sr de St Remy s'explique en peu de parolles.

Cotte D. — Les habitants de Fontette opposent primo que le testament de Nicole de Sauigny ne prouue point que Henry Mr de St Remy fust fils naturel de Henry 2, qu'il faudroit que le sr de St Remy rapporte l'extrait baptistaire de Henry Mr de St Remy son bisayeul ou quelque acte par lequel Henry 2 l'eut reconnu pour son fils naturel ou enfin des lettres de legitimation.

SALUATION.

Les reflexions qu'on vient de faire repondent a ces objections. Le nom de Henry, le surnom de Mr les 30000 escus sol que Henry 2 lui avoit donné, les honneurs dont il jouy a la cour de Henry 3 sont des témoignages decisifs de son origine.

C'est une demande absurde d'exiger l'extrait baptistaire de Henry Mr de St Remy. Les raisons s'en présentent d'elles-mesmes. Il est pareillement absurde de demander des lettres de légitimation dans le temps qu'il ne s'agit que d'établir la qualité de noble de Henry Mr de St Remy, scavoir s'il a transmis cette qualité à sa postérité.

Cotte E. — 2° les habitans de Fontette disent que le nombre considérable de tiltres qu'on produit pour justifier que Henry M^r^ de S^t^ Remy a toujours joui de la qualité de noble ne prouue autre chose sinon l'usurpation qu'il auoit faite de cette qualité. Mais de pareils contredits ne meritent qu'un souuerain mespris. Les honneurs dont Henry M^r^ de S^t^ Remy a esté comblé sous le règne de Henry 3 et de Henry 4 répondent à la calomnie des habitans de Fontette.

Cotte F. — 3° les habitans de Fontette observent qu'il n'est point dit dans le contrac de mariage de Henry Mons^r^ de qui il estoit fils, ce qui fait voir ajoutent ils que la qualité de haut et puissant seigneur, etc, qu'il prenoit estoit imaginee. Après ce qui vient d'estre dit il est inutile de s'arester à un pareil contredit.

Cotte G. — 4° les habitans de Fontette prétendent que les pieces que le s^r^ de S^t^ Remy produit pour justifier que René de S^t^ Remy est fils de Henry de S^t^ Remy ne suffisent pas pour prouuer qu'il soit fils de Henry de S^t^ Remy.

SALUATION.

On ne s'est peut etre que trop etendu sur ce point de la Genealogie de René de S^t^ Remy. C'est pourquoy on ne reppettera point ce qui a esté dit a cet egard. Les tiltres que l'on ajoutera a ceux qui ont été déja produit sont si décisifs qu'il ne peut rester le moindre doute sur la certitude qu'il y a que René de S^t^ Remy n'ait été fils de Henry Mons^r^ de S^t^ Remy.

A l'esgard des deux autres degrés suiuans, les habitans de Fontette conuiennent qu'ils sont parfaitement prouués, ainsy il seroit superflu de sarester aux contredits qu'ils fournissent contre les pieces qui regardent ces degrés.

Pour ces raisons et autres qu'il plaira à la cour de supléer par sa prudence ordinaire et par ses lumieres superieures, le s^r^ de S^t^ Remy persiste dans ses conclusions avec depend qu'il requiert. — Signé : Religi Gondouxns.

Le 12 aoust 1735 signifié et pareille copie à M^r^ le Procureur General en parlant à M. Simon son secretaire et à Maistre Singet procureur. Launay.

II

Mémoire produit en faveur de la Branche aînée.

Mémoire Généalogique sur la maison de Saint Remy de Valois, issue du fils naturel que Henri deux, Roi de France eut de Nicole de Savigny Dame et Baronne de Saint Remi.

Henri deux Roi de France, eut de Nicole de Savigny, Henri de S[t] Remy de Valois, qui fut la dite Nicole de Savigny, qualifiée de haute et puissante Dame de S[t] Remy, de Fontette, du Chatelier, de Noé et Essoiye et Bovoir. Elle épousa Jean Deville Chevalier de l'ordre du Roi et fit son testament le 12 janvier 1590 ou elle déclare que le feu Henri deux avait donné à son fils Henri Monsieur une dote de Trente mille écus, somme qu'elle déclare avoir reçue en 1558.

Article 1[er].

Henri de S[t] Remy de Valois, appellé Henri Monsieur, qualifié de Haut et Puissant Seigneur et il fut grand Prieur de France Gouverneur de Provence Chevalier Seigneur et Baron de Fontette, Noé et Essoiye et Bovoir, Chevalier de l'ordre du Roi et Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Henri trois Colonel d'un Régiment de Cavalerie et gens de pied et Gouverneur de Chateau Vilain,

Epousa par contrat de Mariage du 31 octobre 1590 passé à Essoye en Champagne Dame Chrétienne De Luz qualifiée de haute et Puissante Dame Veuve de Glaude du Frenoy, Seigneur de Louppy, Chevalier de l'ordre du Roi et fille d'honoré Seigneur Jacques de Luz et de Dame Elisabeth Dufaiy Seigneur et Dame de Bazoïlle et mourut à Aix en Provence le 14 fevrier 1621 et eut de son mariage le fils qui suit.

Art. 2.

Réné de S[t] Remy de Valois, qualifié de haut et Puissant Seigneur, Chevalier Seigneur et Baron de Fontette et Essoye gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et Capitaine de cent homme d'armes, fils légitime de haut et puissant Seigneur Henri de S[t] Remy de Valois et de Dame Chrétienne de Luz,

épousa par contrat du 25 avril 1636 passé a Essoye en Champagne, Dame Jacquette de Brévôt dont-il eut entre autres le fils qui suit.

ART. 3.

Pierre de S^t Remy de Valois fils légitime de haut et Puissant Seigneur Réné de S^t Remy de Valois et de Dame Jacquette de Brévot naquit a Fontette en 1644 et mourut au Menil lettre Duché de Luxembourg le 17 janvier 1694 âgé de 50 ans et avait épousé Jeanne Felix dont il eut le fils qui suit.

ART. 4.

Thomas de S^t Remy de Valois fils légitime de Pierre de S^t Remy de Valois et de Dame Jeanne Felix, naquit le 9 fevrier 1668 au Menil lettre et mourut à Montangon Diocèse de Troyes, et avait épousé dame Jeanne de la Vic dont il eut le fils qui suit.

ART. 5.

Pierre de S^t Remy de Valois fils légitime de Thomas de S^t Remy de Valois et de Jeanne de la Vic naquit a Montangon en 1689 Epousa dans l'église de S^t Jean de Troyes en 1725 Jeanne Vincent et mourut en 1741 et eut entre autres enfans le fils qui suit.

ART. 6.

François de S^t Remy de Valois naquit a Troyes en 1728 du légitime mariage de Pierre de S^t Remy de Valois, et de Jeanne Vincent.

Servit le Roi l'espace de dix huit ans et mourut officier au régiment de Montmorin infenterie a Cadillac Diocèse de Bordeaux.

Jean Geraud de S^t Remy de Valois naquit a Troyes du légitime Mariage de Pierre de S^t Remy de Valois et de Jeanne Vincent en 1734 et épousa en 1756 Brigide Foignot et fut en 1784 reconnu et nommé par le vertueux Roi Louis Seize, Seigneur et Baron de Fontette et Essoye, mourut a Pise en Toscane pendant la Revolution.

ART. 7.

Charle de S^t Remy de Valois Chevalier Baron de Fontette et Essoye fils légitime de Jean Geraud de S^t Remy de Valois et de Dame Brigide Foignot naquit a Troyes le 20 avril 1760 aîné de dix enfans.

Nicolas de Valois S[t] Remy, (Emigré ayant fait toutes les Campagnes a l'armée de Condé, de Présent, Chef de Bataillon Chevalier de l'ordre Royal et militaire de S[t] Louis,) né à Troyes en 1763 pensionné par le Roi.

Pierre Geraud de S[t] Remy de Valois né à Troyes en 1767 (fait Prêtre par le Pape Pie VI a Rome et nommé Par Sa Sainteté Protonotaire Apostolique de Present déservant de Vocharsis et Bersenait.)

Jean Baptiste Laurent de Valois S[t] Remy né a Troyes en 1776 (mort au service du Roi dans les corps noble a l'armée de Condé.)

Charles Amand de Valois S[t] Remy né à Troyes en 1779 (mort au service avec le grade de capitaine.)

Nicolas de S[t] Remy de Valois né à Troyes en 1782.

Nota. — Ce qui est entre parenthèses a été ajouté depuis par la famille.

FILLES.

Margueritte Brigitte de Valois S[t] Remy née à Troyes en 1758

Marie Madeleine de Valois S[t] Remy née à Troyes en . . 1762 pensionnée par le Roi.

Edmée Victoire de Valois S[t] Remy née à Troyes en . . . 1769 Veuve de Monsieur de Gissey Comte de Riolet général à l'armée de Condé et Chevalier de S[t] Louis.

Etiennette Thereze de Valois S[t] Remy née à Troyes en 1778 pensionnée par le Roi.

Certifié par Monsieur de Chérin Généalogiste de France, et des ordres du Roi.

A Paris le 10 Aout 1784.

Branche Cadette.

Art. 8.

Nicolas de Valois S[t] Remy fils légitime de Pierre de Valois S[t] Remy et de Jeanne Vincent né à Troyes en 1740 servit le Roi l'espace de 4 ans au régiment de Montmorin infenterie retiré du service par congé au retour de la campagne de Portugal émigré en 1791 ou il a fait toutes les campagnes dans les compagnies nobles de l'armée de Condé; capitaine et Chevalier de S[t] Louis mort a Marayes en Othe et a un fils qui suit, de légitime mariage.

Pierre Nicolas de Valois S[t] Remy, Medecin a Marayes en Othe Pensionné par le Roi.

III

Preuves en faveur de la Branche des seigneurs de Luz.

Comme le *Mémoire sur la Maison de Saint-Remy de Valois* (Branche des seigneurs de Luz), a été imprimée plusieurs fois, nous rappelons seulement ici qu'on peut le trouver page 423, tome 2 du livre intitulé : *Vie de Jeanne de S^t^ Remy de Valois*, Paris, Garnery, l'an premier de la République Française; in-8° — et dans l'un des mémoires relatifs à l'*Affaire du Collier*.

IV

Copie d'une Note écrite de la main du Baron de Valois de S^t^ Remy, et portant le cachet du Tribunal civil de Troyes.

En mil sept cent quatre vingt huit, sa Majesté Louis seize a rendu à Messire Jean Geraud de Valois S^t^ Remy, notre père, les terres portant le titre de Seigneurie et Baronnie de Fontette et Essoies, pour en jouir comme provenant du patrimoine de haute et puissante Dame Nicole de Savigny, Dame et Baronne de S^t^ Remy, de Fontette, ayant les seigneuries d'Essoies, Noé et Beauvoir, notre aïeule mère, tous ces biens ayant appartenu à nos ancêtres, et qui par la suite se sont trouvés faire partie du domaine du Roi. Au mois de Juillet 1788, nous y faisions notre résidence. Le 9 Janvier 1789, notre chère mère y est décédée.

Mais après la prise de la Bastille, au moment de la grande effervescence où l'on ne parlait que d'assassiner les nobles, un attroupement d'assassins est venu nous y attaquer, disant qu'il fallait détruire toute la noblesse, nous n'avons échappé à leur fureur que par la proximité du bois et à l'aide de quelques vertueux paysans.

Les brigands ont pillé tout ce qui nous appartenait. Le plus précieux étaient nos titres et papiers de famille qu'ils ont bru-

lés. Nous ne nous en sommes consolés que dans l'espoir que nous avions de les retrouver chez Monsieur Chérin, Généalogiste, à qui il était resté le double de tous nos titres.

Mais pendant l'émigration nous avons appris à l'armée de Condé, où nous étions, que les Vandales de 1793 ont brulé tous les titres de noblesse qui étaient déposés aux Grands-Augustins, à Paris, ce qui nous a causé et nous cause encore beaucoup de chagrin.

(*Ici est le cachet du Tribunal civil de Troyes.*)

V

Brevet de décoration en faveur d'Etienne Melchior de Valois de St-Remy.

D'après les ordres de son Altesse royale Monseigneur le duc de Berry, il est permis à Monsieur Etienne Melchior de Valois, gentilhomme, de porter la décoration de la Fleur de Lys.

Signé : Chevalier de Fontane-St-Lot, secrétaire général.

Paris, le 6 juillet 1814.

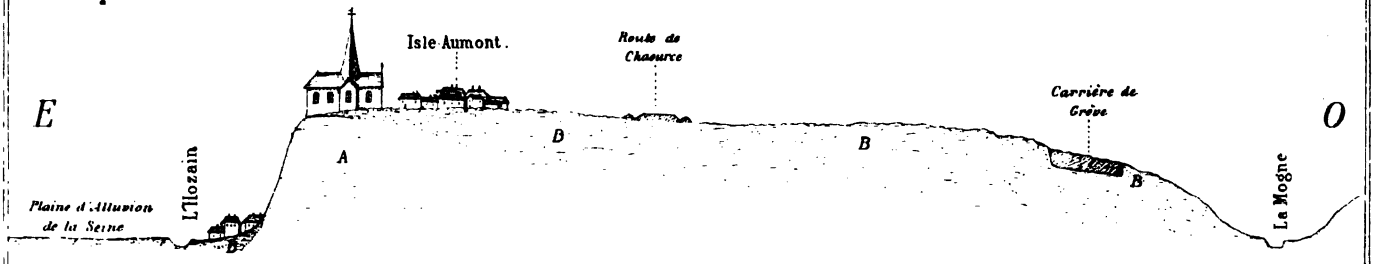

A. Upper Greensand. B. Diluvium.

*Coupe montrant l'affleurement de l'*Upper Greensand *au dessous de l'Eglise d'Isle-Aumont et sa disposition par rapport au Diluvium.*

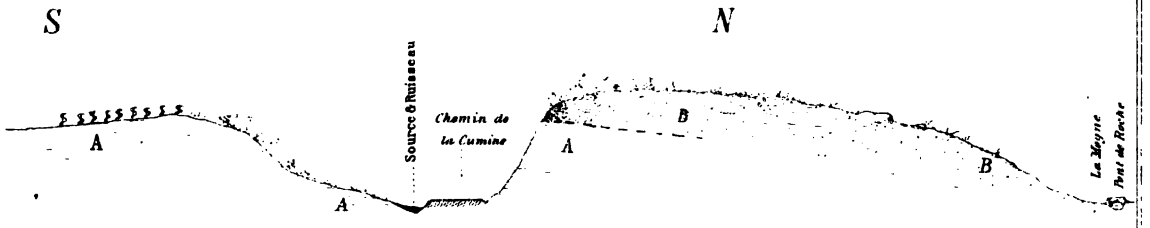

*Coupe montrant l'affleurement de l'*Upper Greensand *près du Lavoir public.*

Troyes, Lith Dufour Bouquot

AFFLEUREMENT DE L'UPPER GREENSAND DANS L'AUBE

NOTE

SUR UN AFFLEUREMENT

DE

L'UPPER GREENSAND

DANS L'AUBE

Par M. GEORGES BERTHELIN

MEMBRE CORRESPONDANT

La partie la plus élevée de l'étage albien, c'est-à-dire celle qui est comprise entre le gault supérieur proprement dit, et les couches les plus basses de la craie inférieure, est assez peu connue dans l'Aube. N'étant propre à aucun usage économique, elle n'est entamée par aucune carrière, et ses affleurements restent masqués dans la large dépression boisée et cultivée qui longe le pied de la falaise crayeuse. On peut dire que, sans les forages de puits artésiens et autres sondages, elle serait demeurée inaperçue; aussi semble-t-elle avoir échappé à l'attention de bons observateurs. Il peut donc y avoir quelqu'intérêt à signaler un affleurement de ce terrain à Isle-Aumont, dans la vallée de la Seine et au milieu des dépôts diluviens.

Le village d'Isle-Aumont est situé sur une faible proémi-

nence, allongée du N. N. E. au S. S. O., dont la hauteur, au-dessus de la plaine où coule la Seine, ne dépasse pas 10 mètres, et qui va rejoindre au sud le bas-plateau de gault de la forêt d'Aumont; à l'ouest, coule la Mogne; à l'est, l'Hozain, et ces deux ruisseaux se réunissent à l'extrémité nord du village. Entre celui-ci et la Mogne s'étend une plaine d'environ 1500 mètres, un peu bombée, recouverte de graviers et de sables quaternaires qui y sont activement exploités sur 6 à 7 mètres; ils ont sans doute beaucoup plus. De l'autre côté, le sol s'abaisse brusquement, formant une sorte de falaise de 8 à 9 mètres, plus ou moins adoucie par les cultures, sur laquelle le village est placé à cheval, et au pied de laquelle coule l'Hozain. Le manteau diluvien qui recouvre tout ce coteau est interrompu en cet endroit; le terrain manque pour ainsi dire sous lui, et il laisse apparaître quelques lambeaux de marnes endurcies qui paraissent devoir être rapportées à la partie supérieure extrême de l'étage albien.

Ces marnes sont dures, sableuses, très-tenaces, assez grasses et luisantes sous le couteau. Leur couleur, quand elles sont sèches, est un gris jaunâtre assez clair; humides, un gris verdâtre foncé. Elles contiennent des paillettes de mica blanc, très-petites, assez nombreuses. Certaines taches d'un gris plus foncé renferment un grand nombre de très-petits grains d'un vert sombre, sans doute le silicate ferrique si répandu dans le gault.

Des fissures horizontales très-rapprochées simulent une stratification régulière, mais elles ne se suivent pas. D'autres découpent ces petits bancs de haut en bas et produisent des fragments plus ou moins irréguliers. Les plans de ces fissures sont ordinairement d'une teinte de rouille, qui pénètre peu, et doit être le résultat de la décomposition du sel de fer qui colore la roche. Au contact du diluvium, on remarque, en certains points, des nids d'une matière pulvérulente, d'une blancheur parfaite.

Dans toute la masse sont distribués de nombreux nodules irréguliers, subcylindriques, ovoïdes..... d'une matière plus dense que la marne environnante, très-dure, noirâtre, quelquefois vermiculée de gris. Ces nodules ne sont pas sans ressemblance avec les rognons de phosphate calcaire exploités pour l'agriculture dans l'Est de la France, et il pourrait se faire qu'ils renfermassent la même substance. De rares pyrites y sont aussi disséminées. Certaines parties de la marne présentent des taches fucoïdiformes.

Les fossiles y sont peu nombreux, les plus abondants sont : *Ostrea canaliculata*, dont beaucoup d'échantillons se rapprochent de *O. Arduennensis* — *Pecten orbicularis*, Sow., qui a ici sa forme typique, et non pas celle qu'il affecte dans le gault proprement dit, laquelle a reçu de d'Orbigny le nom de *P. Darius* (1) — puis *Lima*, voisine de *L. Hoperi* — *Lima* sp. à grosses côtes rayonnantes, aiguës, séparées par de larges gouttières — *Janira* 5 — *Costata* — *Plicatula*... — *Cristellaria*.

Tous ces fossiles sont extrêmement fragiles, surtout les Pecten ; il est impossible de dégager ceux-ci de la roche si on n'a soin de les gommer préalablement.

Cet ensemble de fossiles, par ses caractères ambigus, convient bien à la position stratigraphique de la couche qui les contient, et qui participe à la fois du gault et de la craie inférieure. Les relations avec ces deux étages des marnes en question, ne peuvent, à la vérité, s'observer directement, le manteau d'alluvions s'y opposant. Cependant, en rapportant leur gisement sur la carte géologique de l'Aube, on voit qu'il se trouve compris entre la ligne d'affleurement du gault et celle de la craie, mais très-près de celle-ci. Il est probable qu'elles doivent être placées sur l'horizon de l'Upper Greensand, de la *Gaize* des départe-

(1) J'ai cependant recueilli au Gasty, dans le gault moyen, des *P. orbicularis* semblables au type.

ments de la Marne, de la Meuse (au moins en ce qui concerne sa partie supérieure).

M. Ebray, dans son intéressante *Notice sur la Stratigraphie de l'étage albien* (1) ne fait mention d'aucune couche avec laquelle celle-ci puisse être identifiée. Voici la coupe qu'il donne pour l'Aube :

1°. Craie chloritée.

2°. Marnes bleues.

3°. Gault supérieur à *Ostrea canaliculata* et *Belemnites minimus*.

4°. Sables ferrugineux.

5°. Grault inférieur.

6°. Sables et grès verts.

Or, les marnes bleues sans fossiles (n° 2), se rencontrent à la surface du sol, quand on se dirige d'Isle-Aumont vers les affleurements de gault de la forêt d'Aumont, près du hameau de Bray, au-dessous des Bordes. Les marnes grises endurcies d'Isle-Aumont sont donc supérieures aux marnes bleues, et il conviendrait d'en faire l'objet d'une nouvelle division à ajouter à la coupe précédente, soit qu'on voulût les regarder comme le dernier terme du gault, soit au contraire comme le premier terme de la craie, vers laquelle elles tendent déjà minéralogiquement.

La première alternative paraît préférable; en effet, la craie forme un ensemble trop naturel pour qu'on y introduise sans raisons péremptoires une couche qui en diffère complètement par sa pétrographie, et dont les fossiles appartiennent autant au gault proprement dit qu'à la craie inférieure.

Ces marnes ne sont visibles que sur une très-petite étendue, elles ne dépassent pas les limites du village. Elles constituent la butte, ou plutôt la portion de l'escarpement qui supporte l'église; le chemin creux qui descend vers

(1) Bull. Soc. Géol., tome XX, p. 209.

l'Hozain les entame en cet endroit et les montre recouvertes de quelques centimètres de sables et cailloux diluviens. Ensuite les maisons et les cultures les dissimulent jusqu'au lavoir public, où le chemin qui descend de la rue du village à la ferme de la Cumine les coupe assez profondément sur le côté gauche; elles sont même, de ce côté, recouvertes d'une très-mince épaisseur de diluvium, mais à droite, dans les vignes et les jardins qui couvrent le sommet de la colline; il suffit de creuser à 20 ou 30 centimètres pour les rencontrer directement sous la terre végétale, sans interposition de gravier. Celui-ci ne reparaît qu'un peu plus loin.

A moins de cinquante mètres de ce point, le gravier diluvien est exploité sur 5 à 6 mètres de profondeur. Le massif de marne paraît donc avoir été profondément entamé par une érosion qui n'a laissé subsister, comme un témoin isolé, qu'une faible butte; sur l'un des côtés s'est ensuite déposé un épais amas de cailloux roulés, tandis que l'autre est resté à nu, ou, ce qui est bien plus vraisemblable, le dépôt de cailloux a eu lieu sur les deux flancs, et postérieurement une seconde érosion, dirigée suivant la vallée actuelle de la Seine, a entaillé le flanc oriental et l'a creusé jusqu'à pénétrer dans le sous-sol crétacé. L'escarpement ainsi formé se prolonge assez loin avec une pente parfois très-raide, jusqu'au-delà de Courgerennes, mais il ne montre plus que des graviers diluviens.

Le talus qui s'étend au-dessous de l'église, et qui est constitué par les marnes de l'Upper Greensand, à peine recouvertes d'un léger éboulis de diluvium, présente en abondance la *Salvia sclarea*. Cette plante ne m'a pas paru se trouver aux environs, surtout en aussi grand nombre. Il est probable que la nature particulière du sous-sol a favorisé ce développement exceptionnel.

Troyes, le 10 décembre 1867.

CAUSERIE

SUR

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

de 1867

PAR M. ALPHONSE MEUGY

MEMBRE RÉSIDANT.

Messieurs, vous ne vous attendez pas sans doute à ce que je vienne vous faire ici une description quelconque de l'Exposition universelle. Je ne puis pas même avoir la prétention de vous lire un article sur tel ou tel sujet scientifique, industriel ou artistique; et si j'entreprends la tâche de vous communiquer, sous forme de causerie, quelques-unes de mes impressions, c'est afin de pousser chacun de vous à suivre mon exemple et à faire ainsi profiter la Société Académique toute entière du bénéfice de ses observations personnelles.

Ce qui m'a particulièrement intéressé dans cette grande exhibition, c'est cette galerie de l'Histoire du Travail où se trouvaient réunis toutes sortes d'objets de l'industrie humaine depuis les temps les plus reculés, depuis la création

de l'homme, pourrait-on dire, jusqu'à nos jours. Cette galerie nous montre l'homme à son origine, avec les armes, les outils, les instruments primitifs dont il faisait usage. D'abord, il ne connaît que la pierre qu'il se borne à tailler grossièrement, puis il songe à la polir, et en même temps à travailler les os d'animaux. Bientôt il découvre le bronze, dont il fait des haches, des épées, des couteaux, des épingles, des ornements; puis, le fer remplace successivement le bronze, qui n'est plus réservé qu'à des usages spéciaux. On distingue donc l'âge de la pierre ébauchée, celui de la pierre polie, celui du bronze, et enfin celui du fer, qui ouvre les temps historiques. Mais il ne faut considérer ces dénominations que comme s'appliquant aux limites restreintes de notre Europe occidentale. Quant à l'époque de la découverte première des métaux, elle se perd dans la nuit des temps. Si l'on en croit la tradition égyptienne, l'art de travailler le cuivre aurait été trouvé du temps d'Osiris, dans la Thébaïde, et importé en Grèce par Cadmus, 1580 ans avant Jésus-Christ. — La Bible atteste aussi l'ancienneté de la découverte du fer en Egypte et en Palestine. Elle en fait honneur à Tubalcaïn; mais l'importation de ce métal n'aurait eu lieu en Grèce que vers 1430 ans avant Jésus-Christ, sous Minos I^er^. Quoi qu'il en soit, ce qu'il importe de constater, et ce qui paraît ressortir avec évidence de ces anciens restes des temps passés, collectionnés avec tant de soins dans le palais de l'Exposition, c'est que la connaissance du bronze, au moins dans nos contrées, a précédé celle du fer; et que le bronze lui-même est postérieur à la pierre polie qui elle-même a succédé à la pierre ébauchée. L'Exposition universelle nous montre aussi que ces divers âges n'ont pas fini brusquement, mais que chacun d'eux, au contraire, s'est prolongé pendant un certain temps après la naissance d'une nouvelle civilisation. C'est ainsi, par exemple, que la pierre ébauchée n'avait pas complètement disparu à l'époque de la pierre polie, et que cette dernière existait en-

core à l'époque du bronze. — D'un autre côté, si l'on embrasse à la fois toutes les terres habitées du Globe terrestre, on reconnaît que l'âge de pierre, qui est le plus ancien, se continue encore de nos jours. Car il est constant que certaines peuplades sauvages se servent encore d'armes et d'outils en pierre, en bois et en os, semblables à ceux dont l'antiquité nous a légué les débris. L'âge de pierre, qui s'étendait à toute la terre à ces époques reculées où le cuivre et le fer étaient encore inconnus, s'efface donc graduellement au fur et à mesure que la civilisation pénètre dans les pays déshérités ou retardataires, et que son flambeau vient les éclairer d'une lumière nouvelle.

Au commencement, l'homme vivait probablement sous des abris, au milieu des forêts; nous avons la preuve qu'il se retirait dans des cavernes ou sous des rochers, et qu'il s'est construit aussi des habitations au milieu des lacs. La Suisse avait envoyé un grand nombre d'objets qui ont appartenu à ces anciennes stations lacustres, soit de l'âge de la pierre polie, soit de l'âge du bronze. Ainsi, d'un côté : des cornes d'urus (Bos primigenius), des ossements de cerf et d'autres animaux, recueillis au milieu de la tourbe; des pointes de flèches, des haches en pierre encastrées dans du bois ou dans des os, des ossements taillés en forme de poignards, etc. De l'autre, avec ces mêmes os effilés, des haches, des bracelets en bronze, de grandes épingles de même métal, de un décimètre et plus de longueur, avec de grosses têtes sphériques; des couteaux de forme ondulée également en bronze. — Enfin, on a trouvé aussi dans les lacs de la Suisse, des restes de fruits et de céréales (blé et orge), des tissus grossiers, des molettes de tisserand, en terre cuite, des poteries, des meules à écraser le grain.

Le fond des lacs, les dolmens et les tumuli sont les principaux gisements des objets de l'âge du bronze. Toutefois, il est d'anciens dolmens et d'anciennes stations lacustres qui ne fournissent pas trace de ce métal.

Si l'on remonte plus avant dans le passé, un autre caractère, celui de la faune, vient s'ajouter à la nature et au travail des instruments en os ou en pierre pour établir un ordre chronologique parmi toutes ces épaves des temps primitifs. Ainsi, tandis que l'on trouve le grand hippopotame, le mammouth ou l'éléphas primigenius, le rhinocéros tichorinus ou laineux, l'ursus spelœus, à l'âge de la pierre taillée, ces espèces s'éteignent graduellement et font place, à l'âge de la pierre polie, au tigre et à l'hyène des cavernes, au grand cerf, au cheval sauvage, au bos primigenius, à l'auroch et au renne. En même temps, on voit se perfectionner la taille des silex qui, pour la première fois, sont façonnés sous forme de scies, et polis avec soin sur des grès qu'on retrouve aujourd'hui sillonnés de rainures à section angulaire résultant de l'usure produite par le frottement. On voit aussi apparaître une foule d'objets en os travaillés : des aiguilles, des pointes de lances et de flèches, des harpons, des poinçons, des poignards, des couteaux, des racloirs, des sifflets, des hameçons et des colliers composés de canines de renne ; mais aucune poterie ni aucune trace de culture.

Puis une nouvelle civilisation s'annonce par la disparition définitive des grands animaux sauvages, tels que l'ursus spelœus et le mammouth, par l'émigration du renne relégué à l'extrême nord, et par la manifestation d'une riche faune d'animaux domestiques peu différente de celle actuelle, dans laquelle on reconnaît le mouton, le chien, le cochon, le bœuf. C'est aussi à cette époque qu'on voit prendre naissance l'agriculture et l'art du potier.

La découverte des métaux met ici fin à l'âge de pierre et inaugure une nouvelle ère qui conduit à notre civilisation actuelle.

En résumé, nous aurions donc par ordre d'ancienneté :

1° L'âge de la pierre ébauchée caractérisé par l'éléphas primigenius et ses congénères ;

2° L'âge de la pierre polie et des os travaillés où les ani-

maux de la première époque deviennent rares et sont remplacés par une nouvelle faune sauvage dans laquelle dominent l'auroch et le renne;

3° Un deuxième âge de la pierre polie comprenant certaines stations lacustres et certains dolmens, avec une faune principalement sauvage mais complètement différente de celle de l'époque précédente, et se rapprochant de la faune actuelle;

4° L'âge de bronze proprement dit, avec sa faune principalement domestique et embrassant la plupart des stations lacustres avec les dolmens et les tumuli;

5° Enfin, l'âge du fer auquel nous appartenons.

C'est surtout dans les cavernes que se rencontrent les produits de l'industrie des âges primitifs. Dans le Périgord, dans l'Ariège, dans le Tarn-et-Garonne, près de Bruniquel, on observe en plusieurs endroits des traces de ces antiques demeures avec leurs débris fossiles caractéristiques dont la plupart appartiennent à l'âge de la pierre polie et du renne. Souvent, à côté d'une grotte à usage d'habitation, s'en trouve une autre qui semble avoir servi de sépulture. Il en est qui représentent de véritables nécropoles remplies d'ossements.

L'époque de la pierre simplement ébauchée semble avoir précédé le *diluvium quaternaire*, puisqu'on trouve des silex taillés, enfouis au milieu des cailloux et du limon qui ont été déposés en divers points au moment de cette grande inondation, notamment à St-Acheul et à Manchecourt, où on les trouve parfois associés à des ossements d'animaux antédiluviens, et aussi à des crânes fossiles humains (Moulin-Quignon, Eguisheim). Et ce fait serait d'accord avec l'hypothèse qui tendrait à regarder notre diluvium comme contemporain du Déluge de la Genèse.

Peu à peu, l'homme primitif devint habile dans la taille de la pierre. Il parvint même à acquérir un certain degré de perfection dans ce genre de travail, à en juger par les ma-

gnifiques échantillons de haches polies exposées dans les vitrines de l'Histoire du Travail.

On voyait aussi de nombreux exemplaires de silex taillés, sortes d'éclats détachés avec beaucoup d'adresse des pierres siliceuses fournies par les divers terrains de la série géologique. Les nucleus de Pressigny (Vienne), appelés dans le pays *Livres de Beurre*, ne sont que des résidus de cette grande fabrication; car on y voit clairement la place des lamelles qui en ont été détachées par le choc.

Du reste, l'homme avait déjà un certain sentiment de l'art à l'époque de la pierre polie. Vous avez pu, en effet, voir et admirer ces figures si régulières de mammouth, d'ours, de renne, gravés sur les ossements mêmes de ces animaux. La plupart de ces dessins proviennent de la Dordogne. Quelques-uns ont été recueillis dans le Tarn-et-Garonne, l'Ariège et la Charente; mais on conçoit combien ces découvertes doivent être longues et difficiles, et qu'il faut, par conséquent, se garder de tirer des conséquences trop précipitées de l'apparente localisation de cet art du graveur et du sculpteur. Toujours est-il que nos ancêtres de l'âge de la pierre polie se plaisaient déjà à orner les instruments dont ils se servaient, et la perfection relative de leurs esquisses atteste qu'ils devaient cultiver leur art avec une certaine passion. Cet art du dessin paraît s'être perdu à l'époque suivante, puisqu'on n'en trouve plus d'indices dans les anciennes stations lacustres. Mais, en définitive, il a pour nous un grand intérêt, puisqu'il indique avec certitude la faune de l'époque, et prouve avec évidence la contemporanéité de l'homme avec certaines espèces animales perdues ou émigrées.

L'existence du renne dans la France méridionale, à cette époque reculée, est un fait bien digne de fixer l'attention des naturalistes; car il paraît se rattacher étroitement aux phénomènes géologiques dont le continent européen a été le théâtre.

On sait que le soulèvement de la chaîne principale des Alpes, dont la direction est E. 16° N. s'est produit après le dépôt des derniers terrains tertiaires. Ce grand cataclysme a dû exercer une immense influence sur le régime des eaux. Peut-être a-t-il été une des principales causes du grand déluge dont les livres saints nous ont transmis la tradition. Mais, que ce déluge ait été la conséquence du soulèvement que je viens de rappeler, ou qu'il soit survenu à la suite de pluies torrentielles et persistantes, il n'en est pas moins vrai que le dernier soulèvement des Alpes a dû produire un exhaussement considérable dans un certain rayon, et par suite, une perturbation dans les climats. Les neiges et les glaces qui en sont résultées s'étendaient probablement alors jusqu'à une grande distance, et recouvraient peut-être le Jura ainsi que plusieurs de nos départements du Midi. Plus tard, quand l'action volcanique souterraine s'est calmée, un mouvement en sens inverse a pu se manifester, c'est-à-dire que la croûte terrestre primitivement gonflée, boursoufflée par la dernière commotion des Alpes, s'est affaissée peu à peu de manière à déterminer un accroissement notable de température. C'est alors qu'est survenue la grande débâcle de la période glaciaire qui a donné lieu au phénomène des blocs erratiques et probablement aussi à l'expulsion du renne de nos contrées du Midi.

S'il en est ainsi, les trois âges de la pierre, que j'ai énumérés ci-dessus, se rapporteraient : le premier, à la période antédiluvienne; le deuxième, au commencement de la période glaciaire ; et le troisième, à la fin de cette même période.

Je ne veux pas entrer dans de plus grands développements à ce sujet; mais il me semble important que la géologie marche de pair avec l'étude paléontologique des animaux dont les restes accompagnent les débris de l'industrie humaine, pour que le classement des divers âges de la

pierre puisse avoir lieu avec plus de certitude et de précision.

L'orographie du continent, qui a déjà subi des modifications sensibles depuis les temps historiques, doit avoir été bien plus profondément affectée encore aux époques précédentes. On trouve quelquefois des voies romaines recouvertes dans les bas-fonds par une certaine épaisseur de terrains tourbeux ou d'alluvions modernes. Et ce changement dans la topographie du sol n'a pourtant été que l'œuvre de quelques siècles. Que n'a-t-il donc pas dû se passer antérieurement à l'âge du fer, antérieurement à l'âge du bronze, à l'époque glaciaire, à l'époque diluvienne !

Maintenant, Messieurs, permettez-moi de dire quelques mots des Machines, qui tenaient une place si importante à l'Exposition universelle. Je ne pourrai, toutefois, vous en parler qu'en termes généraux.

Un arbre de transmission mu par la vapeur : telle est l'origine des mouvements si divers que nous avons vu se produire dans la grande galerie des machines, et dont les résultats sont si merveilleux. Il y a de ces appareils qui frappent l'attention par la rapidité avec laquelle ils exécutent d'eux-mêmes des produits compliqués que la main de l'ouvrier ne pourrait obtenir qu'après plusieurs heures de travail. Dans toutes ces machines si ingénieuses, ce ne sont que des combinaisons de leviers, de manivelles, de bielles, ou d'engrenages, de vis et d'écrous, de crémaillères, de cames, d'excentriques, de ressorts, etc., et qui permettent de transformer, pour ainsi dire, la matière en un mécanisme intelligent, ou plutôt en un mécanisme qui supplée à l'intelligence et qui fonctionne avec plus de régularité, avec plus de précision que l'ouvrier lui-même. Toutefois, ces appareils ne peuvent remplacer avantageusement le travail

de l'homme que pour les objets usuels de grande consommation, mais jamais pour les objets d'art qui ont besoin d'un fini d'exécution que le bon goût et le coup-d'œil seuls peuvent donner.

N'est-il pas vraiment admirable de voir en quelques secondes une lame de cuivre et un fil de fer sortir d'une machine sous forme de charnière? On peut en dire autant de la machine à fabriquer les vis de chaussures, de celle à faire les enveloppes de lettres, de la machine américaine à faire les queues d'hironde, qui permet de fabriquer des caisses en bois sans l'emploi d'aucun clou; de la machine à découper les bouchons, et de bien d'autres.

Au point de vue technique, toutes ces ingénieuses inventions se résument dans une série de transformations de mouvements, et c'est surtout l'*excentrique* qui, dans les machines les plus curieuses, joue le principal rôle. L'excentrique, dans son acception la plus simple, consiste, comme vous le savez, Messieurs, en une courbe de forme quelconque dont les points sont inégalement distants du centre de rotation. Imaginez un plateau dans lequel soit pratiquée une rainure affectant les contours les plus bizarres; supposez qu'un bouton mobile, retenu seulement entre les deux joues d'un guide fixé sur l'arbre moteur, soit assujetti à suivre tous les contours de la courbe, et vous pourrez concevoir les mouvements les plus irréguliers perpendiculaires à cet arbre.

Les excentriques peuvent être entourés d'un anneau qui fait corps avec une tige pour communiquer un mouvement de va-et-vient, comme cela a lieu pour les tiroirs des machines à vapeur; ou bien encore les excentriques peuvent agir simplement en soulevant un levier ainsi qu'on l'applique aux cisailles ou aux presses des usines à fer.

Quant aux mouvements rectilignes parallèles à l'arbre moteur, on les obtient au moyen d'un autre système d'artifices qui sont disposés, par rapport au plan perpendiculaire à l'axe, de la même manière que les excentriques le

sont par rapport à cet axe lui-même. Ainsi, l'excentrique, comme je viens de le dire, a ses points à des distances inégales de l'axe. Pour le définir, nous avons supposé cet axe coupé par un plan perpendiculaire. Considérons, au contraire, une série de plans parallèles au même axe; ces plans couperont le plateau qui s'y trouve fixé, suivant des droites parallèles si ce plateau présente une surface plane. Si, au contraire, il offre des irrégularités, des bosselures, au lieu d'avoir des droites parallèles, on aura des courbes dissemblables, c'est-à-dire que la surface courbe du plateau aura ses points inégalement distants du plan perpendiculaire à l'axe, comme l'excentrique a aussi ses points inégalement distants de ce même axe. C'est au moyen de ces bosselures qu'on parvient à produire des mouvements parallèles à l'arbre moteur. Ainsi, les belles machines à imprimer en plusieurs couleurs, de MM. Kœchlin, pour la fabrication des indiennes, enlèvent l'excès de couleur qui s'attache au cylindre imprimeur à sa sortie du bain, au moyen d'une espèce de grattoir animé d'un mouvement de va-et-vient qui lui est communiqué par un disque ondulé fixé à l'axe de ce cylindre.

Parmi les nombreuses machines qui figuraient à l'Exposition universelle, celles qui m'ont paru le plus dignes d'intérêt sont celles dites *automatiques*, parce qu'elles exécutent un travail donné, ou inscrivent un renseignement quelconque, indépendamment de l'ouvrier préposé à leur surveillance. Ainsi, en ce qui concerne les appareils à vapeur, vous savez, Messieurs, combien il importe de ne pas laisser baisser le niveau de l'eau au-dessous des tubes ou conduits de la flamme et de la fumée. Beaucoup d'accidents n'ont pas eu d'autre cause, et souvent ce manque d'eau doit être attribué à une négligence, à une inattention ou à une maladresse du chauffeur. Témoin, l'explosion survenue l'an dernier à l'usine à fer du Val-d'Osne, près Carignan.

Eh bien! M. Lethuillier-Pinel, ingénieur-mécanicien à Rouen, a construit un appareil d'alimentation mis en mouvement par le flotteur lui-même. Cet appareil est disposé de manière à ce qu'au-dessous d'un certain niveau, une soupape s'ouvre et permet l'introduction dans la chaudière de l'eau injectée par la pompe alimentaire. Ainsi, le robinet de cette pompe n'est plus laissé à la disposition du mécanicien ou du chauffeur. La chaudière s'alimente d'elle-même, et il suffit pour cela que la pompe fonctionne toujours sans discontinuité et que le trop plein qui n'entre pas dans la chaudière retourne au réservoir d'eau en ouvrant une soupape convenablement disposée.

Un point important aussi dans le service des machines à vapeur, c'est d'être exactement renseigné à chaque instant sur la pression, et par suite sur la régularité de la conduite du feu.

Or, si le chauffeur commet une imprudence à un moment donné; s'il vient, par exemple, à surcharger les soupapes; si, pour un motif ou pour un autre, il augmente la pression de la vapeur, le manomètre ne gardera pas de traces du fait. Mais un petit instrument bien simple, dû à M. Bourdon, remédie à cet inconvénient; il consiste en un disque, ou plutôt en un véritable cadran en carton monté sur l'axe d'une horloge. Ce disque est divisé à sa circonférence en douze parties égales, et fait une révolution entière en douze heures. On a placé concentriquement au carton un manomètre métallique formé par un tube hélicoïdal qui se déforme sous l'action de la vapeur, et dont l'extrémité porte un crayon qui inscrit sur le disque mobile le degré de tension. Des expériences préalables ont permis de déterminer la position du crayon pour les pressions de 1, 2, 3... 6 atmosphères. Si la pression ne varie pas, le crayon du manomètre tracera donc simplement un cercle sur le cadran mobile. Dans le cas contraire, il sera tantôt plus rapproché, tantôt plus éloigné du centre et fera connaître par suite les

inégalités de pression et le moment où elles se sont produites.

Parmi les appareils automatiques, j'en ai remarqué un fort ingénieux, imaginé par M. Roseleur, pour la dorure ou l'argenture des métaux. On veut, par exemple, argenter des couverts de table en cuivre. Ces couverts plongent dans une cuve renfermant le sel d'argent. Les tringles conductrices auxquelles ils sont suspendus sont attachées au fléau d'une balance qui, au commencement de l'opération, penche du côté de la cuve. Ce fléau porte un petit godet rempli de mercure, dans lequel pénètre un fil de platine qui ferme alors le circuit voltaïque. Mais dès que le poids du métal que l'électricité a déposé sur les couverts atteint l'épaisseur voulue, déterminée par la charge que porte le plateau de la balance, l'équilibre est rompu et le fléau bascule en soulevant les couverts. Dès lors, le fil du platine sort du godet de mercure, et le circuit électrique n'étant plus fermé, la décomposition s'arrête. L'appareil se règle donc de lui-même. On peut commencer une opération le soir, et le lendemain matin on la trouve terminée dans les conditions voulues, sans qu'il ait été besoin d'intervenir en aucune manière.

Un autre appareil automatique qui paraît aussi d'une utilité incontestable, c'est *l'avertisseur électrique* pour le feu et l'eau dans les navires. Un flotteur, fixé à l'extrémité d'un levier du premier genre, établit en se soulevant la communication électrique et prévient que le navire fait eau. Le feu est annoncé de la même manière par un thermomètre dont le tube renferme un fil conducteur qui, dans les circonstances ordinaires, aboutit à une certaine distance de la colonne mercurielle, mais qui se trouve atteint par cette colonne dès que la température s'élève au-delà d'un certain degré.

Il y a encore l'appareil de M. Verdier qui indique de

lui-même le nombre de kilomètres parcourus par une voiture dans un temps donné.

Voici en deux mots en quoi il consiste :

Une horloge est munie d'un cadran en carton qui fait une révolution complète en 12 heures, et sur lequel un style soulevé par des arrêts fixés sur la roue d'un compteur, marque les kilomètres ou fractions de kilomètres parcourus. Ce compteur reçoit le mouvement d'une bielle, conduite par un excentrique adapté à l'une des roues de la voiture. De plus, à l'origine de la course, le cocher abaisse une tige verticale qui est destinée à indiquer, au moyen d'une enseigne, que la voiture est libre. Cette manœuvre, au départ, a pour résultat de faire appuyer sur le cadran la pointe d'un crayon qui décrit par suite un arc de cercle pendant tout le temps que la voiture est occupée. De sorte qu'à la fin de la course, le cadran donne à la fois l'heure du départ, la durée du trajet et l'espace parcouru. La même manœuvre met en activité un mouvement d'horlogerie destiné à indiquer le prix de la course, qui augmente de 0 fr. 25 c. par chaque kilomètre ou par chaque intervalle de 7 minutes 1/2, en supposant que la vitesse normale soit réglée à 8 kilomètres par heure.

Cet appareil ne paraît pas laisser à désirer quant à la solidité ; mais ce n'est que l'usage prolongé qui pourra décider entièrement la question pratique.

En fait d'appareils automatiques, je ne puis m'empêcher de citer le *Météréographe* du R. P. Secchi, instrument des plus ingénieux qui dénote une grande persévérance et une grande habileté de la part de son auteur et qui, certainement, réalise une des plus heureuses applications qu'on puisse faire de l'électricité. Il enregistre à la fois la direction du vent, sa vitesse, l'heure de la pluie ainsi que la quantité d'eau tombée, la température de l'air, la hauteur du baromètre et les indications du psychromètre, sur deux

tableaux dont la course, réglée par un mouvement d'horlogerie, correspond à deux fois et demie vingt-quatre heures pour l'un, et à dix jours pour l'autre. Quelques mots peuvent donner une idée générale de la disposition de cet appareil. A l'extérieur, un moulinet hémisphérique tourne autour d'un axe vertical qui porte un petit excentrique établissant et interrompant à chaque révolution la communication électrique. C'est ce qui produit le va-et-vient du crayon attiré et lâché successivement par l'un des quatre électroaimants correspondant aux quatre points cardinaux, isolés l'un de l'autre à la base d'une girouette.

Le moulinet hémisphérique enregistre la vitesse du vent au moyen d'un compteur dont une des roues indique les kilomètres. Sur cette dernière se trouve adaptée une poulie qui, au moyen d'une chaîne de renvoi, donne le mouvement à un crayon.

Pour l'heure de la pluie, c'est une petite roue à augets qui, en tournant sous une gouttière, ouvre et ferme le circuit de la pile et communique le mouvement à un levier porteur d'un crayon par le moyen d'un électro.

Quant à la quantité d'eau tombée, elle est donnée de deux manières : 1° par un flotteur qui soulève une règle graduée ; 2° par un disque adapté au moyen d'une chaîne à la règle précédente, et dont la rotation est proportionnelle à la hauteur de l'eau. Un crayon fixé à un support mu par un mouvement d'horlogerie est entraîné vers la circonférence du disque. Quand la pluie cesse, un contre-poids ramène le crayon à sa position première vers le centre, de sorte qu'on peut lire sur le disque les quantités de pluie tombées successivement, tandis que la règle graduée n'en donne que le total.

La pression de l'air est indiquée par un baromètre à balance qui plonge dans le mercure. Dès que le mercure monte dans le tube, celui-ci s'abaisse nécessairement et alors l'oscillation du fléau fait varier la position d'un crayon

qui marque sur le tableau une ligne verticale sinueuse, indiquant la hauteur barométrique à un moment donné.

La température est donnée de la même manière par une ligne dont les écarts, à droite ou à gauche de la verticale, sont dus aux dilatations ou aux contractions d'un fil métallique exposé à l'extérieur.

Enfin, le psychromètre est composé de deux thermomètres : l'un à l'air sec et l'autre à l'air humide, dans chacun desquels entre un fil de platine destiné à établir le courant. Un châssis mobile, auquel ces fils sont fixés, communique au moyen d'une poulie avec un petit charriot qui porte un électro muni d'un crayon, et qui s'avance de droite à gauche tous les quarts-d'heure. Par suite de ce mouvement, les fils se développent, et quand le contact a lieu dans le thermomètre sec, la communication est établie et le crayon marque un point sur le tableau. Puis, quand le fil touche le mercure dans le second thermomètre, le courant s'établit dans un relais placé au-dessous du charriot et, le circuit de l'électro se trouvant alors interrompu, le crayon revient à sa place. Il quitte le tableau jusqu'à ce que le charriot ait terminé sa course en avant; puis, quand ce dernier rebrousse chemin pour revenir au point de départ, le crayon retrace la même ligne entre les mêmes limites et fait ainsi connaître la différence entre les deux thermomètres.

L'*appareil d'ascension*, qui permettait de s'élever jusque sur la toiture du palais, est un des moyens qu'on peut mettre en usage pour ce genre de service quand on a de l'eau à sa disposition dans un réservoir assez élevé. A défaut d'eau, il faudrait avoir recours à une machine fixe qui donnerait le mouvement à des plateaux fixés le long d'une chaîne sans fin, s'enroulant sur deux roues. Quel que soit le moyen employé, les appareils d'ascension semblent destinés à remplacer les escaliers, surtout s'ils sont établis à l'instar de certains monte-charges dont on se sert pour

porter au gueulard des hauts-fourneaux les matières premières et le combustible nécessaire à la fabrication de la fonte, et s'ils fonctionnent d'une manière continue avec arrêt de quelques secondes seulement à chaque étage. S'il en est ainsi, la hauteur des maisons n'aura pour ainsi dire plus de limites, et on pourra diminuer notablement le prix de revient de chaque étage en ce qui concerne la valeur du mètre carré de terrain, qui atteint à Paris des chiffres fabuleux. C'est probablement ce qui a donné l'idée de projeter des cités composées de maisons superposées l'une à l'autre. J'ai remarqué un dessin, fort bien fait du reste, où l'on voyait trois maisons de quatre ou cinq étages chacune, se succédant en hauteur, et dont les couvertures, s'étendant en larges plates-formes, servaient de promenoir ou de trottoir pour l'habitation du niveau immédiatement supérieur. Ces trottoirs se reliaient à des espèces de ponts en fer, jetés au-dessus des rues et permettant de circuler ainsi à vingt ou à quarante mètres au-dessus du sol, de plein pied, sans monter ni descendre. Si ce projet venait à être réalisé, on mènerait une véritable existence aérienne. Je ne sais, le cas échéant, si je préférerais la maison inférieure au risque d'être écrasé par les projectiles de toute sorte qui pourraient tomber du ciel, ou celles de dessus au risque d'avoir le vertige. En tous cas, en attendant qu'on adopte cette nouvelle mode de construire, on peut conseiller à ceux qui seraient tentés de l'appliquer quelque part, de soigner les murs de fondation et de voûter solidement les toits.

Au point de vue de l'exécution musicale, l'Exposition ne nous est guère favorable. Elle démontre malheureusement que nous sommes bien au-dessous de nos voisins pour tout ce qui exige de l'ensemble et de la précision. Vous avez pu admirer, Messieurs, ces musiques militaires allemandes, ces orchestres parfaits où toutes les nuances sont si bien

observées par tous les exécutants sans aucune exception. Chez nous, au contraire, vous entendez enfler des sons d'une manière intempestive; vous entendez traîner des accompagnements qui devraient au contraire se recommander par l'instantanéité : justesse souvent douteuse; uniformité dans le son; inintelligence et inobservation des nuances sans lesquelles l'effet musical est nul ou de beaucoup amoindri. Pourquoi sommes-nous donc si défavorisés? Ah! c'est que, pour concourir à l'exécution d'une œuvre musicale, il faut avant tout mettre de côté tout orgueil et toute ambition personnelle. Il faut une abnégation complète, une attention soutenue, toutes qualités qui ne s'accordent guère avec notre esprit généralement capricieux et léger. Voyez les allemands, au contraire, toujours calmes, pensifs, réfléchis, d'une obéissance passive au moindre geste ou au moindre coup-d'œil du chef. Ils obtiennent ainsi un ensemble vraiment admirable que nous sommes loin d'égaler.

Quant à nos instruments de cuivre, auxquels un facteur de l'époque a fini par donner son nom, ils peuvent avoir en eux-mêmes une certaine valeur; mais on est tombé dans une exagération inexpliquable en voulant ne peupler nos musiques militaires que de trompettes, de trombonnes, de cors à pistons, etc.; on a voulu innover et on a fait beaucoup moins bien qu'auparavant. Et, en effet, en supprimant les hautbois et les bassons, ces instruments qui, avec les cors, faisaient le fondement de l'harmonie, et en leur substituant des instruments de cuivre, on a uniformisé en quelque sorte les timbres et on est tombé dans la monotonie. Ils n'ont pas fait cela en Allemagne; ils s'en sont bien gardé. Car, il ne faut pas s'y tromper, chaque instrument a un timbre qui lui est propre et qui contribue à l'effet général par son contraste avec la sonorité des autres. Une trompette simple n'a pas le même son qu'une trompette à pistons; l'attaque n'est pas la même, c'est un instrument tout à fait différent. Voyez maintenant ces ophicléides aux formes

bizarres et contournées, avec un pavillon s'ouvrant parfois en avant comme pour projeter le son horizontalement, à la manière d'un porte-voix. Est-ce que nos anciennes basses, d'une facture beaucoup plus simple, ne valaient pas tout autant et n'étaient même pas préférables à certains égards? Somme toute, les musiques d'harmonie allemandes, celles de l'Autriche surtout, n'ont pas chez nous leurs pareilles; et, si nous voulons approcher d'elles, il faut chercher à les imiter dans leurs moindres détails. Vous avez pu remarquer, dans presque tous les spécimens d'écoles allemandes, un tableau sur lequel se trouve inscrit un chant que les enfants lisent et chantent chaque jour. C'est peut-être là une des causes essentielles qui contribuent à maintenir et à développer le goût musical chez nos voisins. Avant tout, il faut avoir l'oreille juste, et cette qualité si importante doit s'acquérir de très-bonne heure. Ce qu'on apprend, enfant, reste pour toujours gravé dans la mémoire et on ne risque pas de l'oublier. Il y a aussi le rythme. Quiconque n'a pas appris les rythmes divers, dès son jeune âge, n'en aura peut-être jamais la parfaite conscience. Quant aux nuances, c'est par un exercice soutenu, c'est aussi par un abandon complet de sa manière de voir personnelle, et par un assujétissement servile à la direction du chef, qu'on parvient à les rendre comme ces musiciens consommés qui tous, depuis le premier jusqu'au dernier, ont la même finesse d'oreille, sentent de la même manière et arrivent ainsi à une exécution aussi parfaite qu'on peut le désirer.

J'ai assisté dernièrement, Messieurs, à une conférence faite par M. l'abbé Moigno sur le gaz d'éclairage. A cette occasion, l'honorable orateur a dit quelques mots du ballon captif que chacun de vous a pu voir planer au-dessus du Champ-de-Mars, et a fait valoir les sacrifices faits par l'en-

trepreneur, M. Giffard, pour démontrer qu'on peut conserver pendant un certain temps du gaz hydrogène emprisonné dans une enveloppe sans perte sensible. M. Giffard a cherché ensuite à rentrer dans ses déboursés en faisant servir son ballon à des excursions aériennes, et je me suis demandé si ces sortes de ballons ne pourraient pas être utilisés aussi pour d'autres usages. Sans doute, il peut être intéressant de s'élever à une certaine hauteur pour voir Paris comme à vol d'oiseau, surtout à l'époque de l'Exposition. Mais il est bien attrayant aussi de visiter pendant la belle saison les sommets des hautes montagnes où l'on trouve une température plus douce et un air plus pur que dans la plaine, où l'on jouit de panoramas étendus et accidentés, où l'on peut admirer le lever et le coucher du soleil, contempler au-dessous de soi les nuages qui forment souvent le matin comme une immense nappe de neige étendue sur les dépressions environnantes, où l'on embrasse en un mot d'un coup-d'œil toutes les beautés, toutes les merveilles que la nature étale dans un rayon de plusieurs lieues. Mais pour jouir de ces spectacles toujours si pleins d'intérêt, il faut se fatiguer beaucoup et suivre souvent des chemins très-roides qui font acheter cher le plaisir qu'on attend au terme de l'ascension. Quelques personnes prennent des mulets quand elles en trouvent, et elles doivent s'estimer heureuses quand un orage ne vient pas les surprendre en route. Ainsi, en résumé, grande fatigue, dépense de temps et d'argent et incertitude d'arriver au but sans obstacles. Eh bien! ne pourrait-on pas appliquer les ballons captifs à ces sortes d'ascensions? Il y a certainement des montagnes escarpées qui, ainsi que le Righi par exemple, se prêteraient à ce genre de locomotion. On mettrait cinq minutes au plus pour s'élever à 900 mètres au lieu de trois heures et demie ou quatre heures que l'on met actuellement, et on réaliserait un travail utile réel, presque sans perte de temps et sans aucune fatigue.

Quel est le touriste qui ne donnerait pas 10 ou 15 fr. pour monter et descendre ainsi de hautes montagnes dont l'accès est souvent des plus pénibles? Il y a certaines localités que les voyageurs recherchent, affectionnent particulièrement, et qui mériteraient bien qu'un service spécial de locomotion aérienne y fût affecté. Si je cite le Righi, sur les bords du lac des quatre cantons, près de Lucerne, c'est non-seulement en raison des curiosités de toutes sortes répandues aux alentours, mais parce que la montagne est pour ainsi dire à pic en plusieurs points, notamment du côté de Kussnacht et d'Arth ; et cette circonstance, jointe à l'absence presque complète de végétation sur les rochers, faciliterait beaucoup, je crois, l'établissement des câbles destinés à limiter la hauteur du ballon comme à assurer l'abordage au point culminant. Il suffirait que le ballon fût retenu captif suivant deux directions, l'une verticale, l'autre horizontale. Cette idée serait certainement susceptible d'être mise en pratique; car, si l'on admet seulement cent vingt jours effectifs et trente voyageurs par jour, à 10 fr., on arrive à une recette brute de 36,000 fr., qui serait probablement dépassée. Or, l'expérience que vient de faire M. Giffard permet d'espérer qu'un ballon bien construit peut conserver son gaz pendant plusieurs semaines et même pendant plusieurs mois, et le courage, dont cet honorable industriel a fait preuve à l'occasion de l'Exposition, ne l'abandonnera pas s'il s'agit de rendre service à tout un monde qui, dès les premiers beaux jours, s'envole vers la Suisse ou les Pyrénées.

Revenons au gaz d'éclairage; on parle beaucoup depuis quelque temps d'une découverte récente, permettant d'obtenir l'oxygène et même l'hydrogène, à très-bas prix; et, par suite, de renoncer au gaz de la houille ou au moins d'en diminuer très-notablement la consommation, en un mot de changer toute l'économie du système d'éclairage adopté aujourd'hui. A la vérité, il est facile de démontrer qu'une

flamme bleuâtre, très-peu éclairante, devient immédiatement d'un blanc éblouissant quand on y injecte de l'oxygène pur. Mais c'est là précisément une des pierres d'achoppement. Car le reproche, qu'on croit adresser au gaz de la houille de ne donner qu'une lumière jaune et blafarde, est certainement le plus bel éloge qu'on puisse en faire. Notre œil n'est pas constitué de manière à pouvoir supporter une lumière trop éclatante, et si nous étions condamnés à nous éclairer avec l'électricité, par exemple, nous ne tarderions pas à être aveuglés et à regretter la lumière douce et bienfaisante du gaz.

Je ne parle pas des dangers qui naîtraient de l'emploi de l'oxygène circulant côte à côte avec l'hydrogène ou avec l'hydrogène carboné. On pourrait redouter des explosions terribles. Je ne parle pas non plus des difficultés de toute nature, inhérentes à la production même de l'oxygène (les inventeurs n'ayant pu encore obtenir jusqu'ici plus de 8 à 9 mètres cubes par 24 heures, quand la houille donne par cornue 180 à 200 mètres cubes de gaz dans le même temps), de la densité de ce gaz qui est presque triple de celle du gaz d'éclairage, des frottements qui en résulteraient dans les tuyaux de conduite, de la pression considérable qui serait nécessaire pour vaincre ces résistances, des fuites qui se déclareraient inévitablement et des pertes qui en seraient la conséquence si, comme on le dit, l'oxygène coûte encore 0 fr. 50 c. le mètre cube. Ajoutez à tout cela ce fait expérimental que l'oxygène ne peut donner d'économie que pour les grandes consommations de gaz, de 150 à 200 litres par heure, et vous arriverez à cette conclusion que l'éclairage, au moyen de l'oxygène, est encore un problème à résoudre, et dont la solution se fera probablement encore attendre longtemps ; car il y a loin de l'indication théorique d'un but à atteindre avec la réalisation pratique d'un procédé industriel. Quoi qu'il en soit, cette nouvelle préparation de l'oxygène consiste à faire passer sur du man-

ganate de potasse un courant d'air chaud qui le transforme en permanganate, par l'absorption de l'oxygène de l'air, puis à décomposer ce permanganate au moyen de la vapeur d'eau qui, étant ensuite facilement condensée, laisse l'oxygène libre. On ne dit pas encore en quoi consiste la préparation économique de l'hydrogène. — Non, la houille, ce combustible si précieux ne sera pas détrôné si tôt et nous jouirons encore longtemps de ses bienfaits. C'est elle qui nous donne la chaleur et qui, par suite, est le principe même du mouvement de nos machines; c'est elle qui éclaire nos ateliers, nos manufactures, nos places publiques; elle nous fournit aussi des eaux qui servent de base à la fabrication des sels ammoniacaux; elle nous donne du goudron et même des couleurs, et elle n'a peut-être pas encore dit son dernier mot... Nous sommes donc autorisé à croire qu'elle règnera encore dans l'avenir avec l'électricité.

Troyes, le 1er décembre 1867.

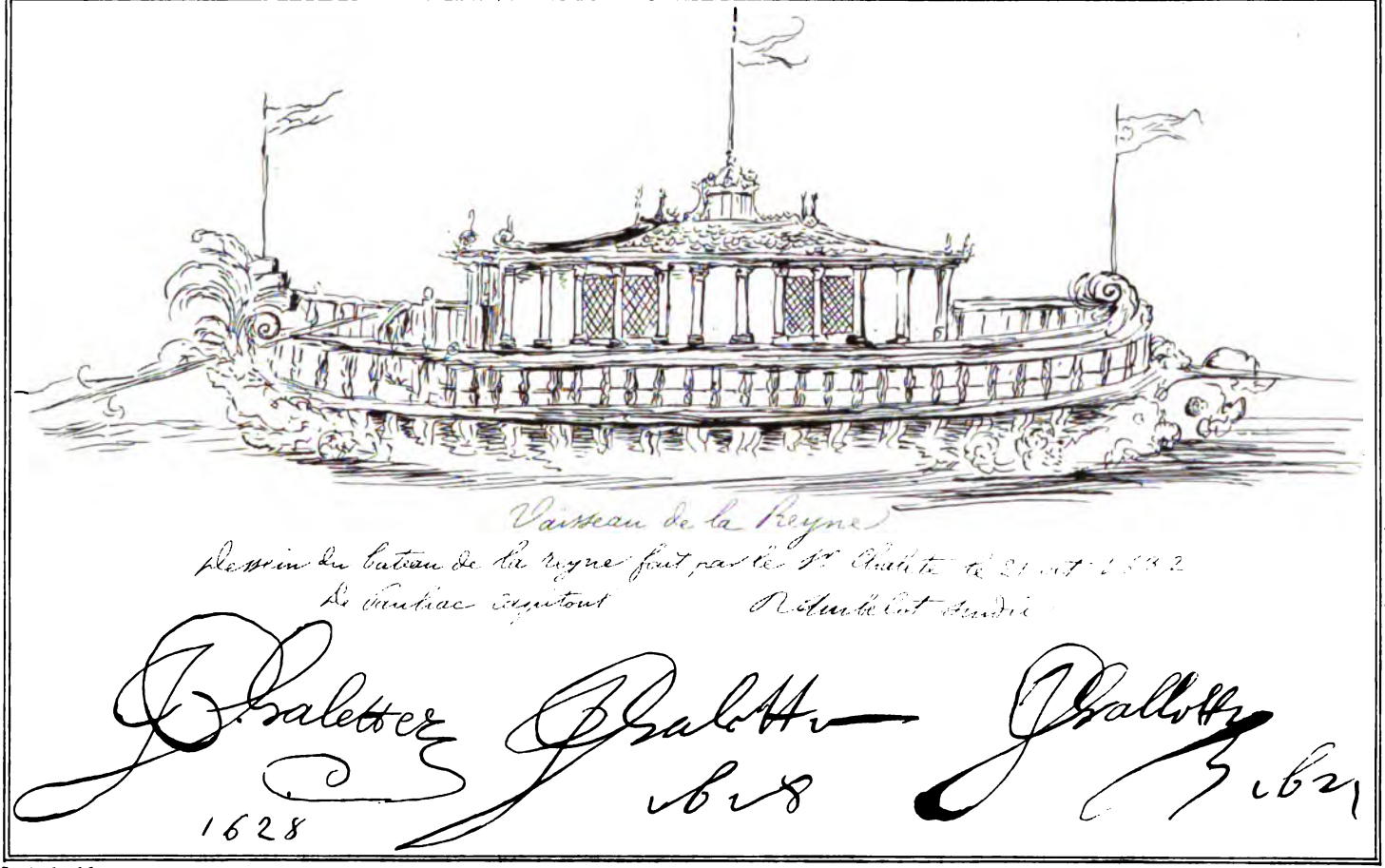

Roschach del. Lith. Dufour-Bouquet

FAC - SIMILE

d'un Dessin & de la signature de Chalette

JEAN CHALETTE

DE TROYES

PEINTRE DE L'HOTEL-DE-VILLE DE TOULOUSE

1581-1643

Par M. ROSCHACH

Correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France
Membre correspondant.

Le 3 décembre 1612, la Corporation des maîtres peintres de Toulouse fut en grand émoi : les deux baillis du métier, les *bailes*, comme on les appelait alors dans le roman francisé qui se parlait encore sur les bords de la Garonne, Pierre Dufaur et Bernard de Saint-Gaudens, avaient été assignés dans le Consistoire de la maison de ville, où siégeaient en audience, drapés de leurs robes mi-parties, quatre des juges municipaux de la Commune, arbitres souverains des *Offices mécaniques*, les capitouls Lamamye, Valette, Fondeyre, Labat, et leur assesseur d'Aussaguel.

Il s'agissait d'un jeune étranger, nommé Jean Chalette, qui habitait Toulouse depuis près de deux ans, et qui sollicitait des lettres de maîtrise. Malheureusement, aux yeux des artisans obscurs qui peuplaient la Corporation, l'artiste

voyageur se recommandait par deux grands défauts : d'abord, il venait de loin; il était né à Troyes en Champagne, au fond de ce mystérieux pays d'Outre-Loire, dont tout émigrant recevait chez les bonnes gens de langue d'Oc l'épithète de *franciman*. Il ne comptait de parents ou d'alliés dans aucune de ces boutiques étroites et sordides des vieux quartiers toulousains, où se multipliaient, sous des auvents enfumés, les aïeux inconscients de tant de modernes anoblis; il bégayait à peine et fort mal l'idiôme dégénéré des troubadours, et la langue de Malherbe, en passant sur ses lèvres, n'y contractait pas cette saveur originale par où les vrais gascons se reconnaissent entre eux et se trahissent. Mais surtout, et c'était là le plus dangereux de tous les griefs, il maniait le pinceau avec une élégance, une finesse, une vérité en même temps spirituelle et naïve, une entente de la couleur et de la composition, dont chacun des maîtres jurés pressentait certainement, s'il voulait se rendre justice, ne pouvoir approcher jamais. Aussi avec quel acharnement les baillis et conservateurs des priviléges de la confrérie se retranchaient-ils derrière la lettre du règlement, cette sauvegarde éternelle des impuissants et des sots, évoquant des obstacles à plaisir, soulevant des difficultés sur toutes choses, sur le noviciat, les années d'apprentissage, les obligations de chef-d'œuvre, en un mot n'oubliant rien pour écarter l'ennemi.

La *Vénérable Fraternité, Compagnie et Alliance des peintres de Toulouse*, était alors régie par une grande charte en cinquante-trois articles, dont la dernière rédaction, déjà vieille d'un siècle, s'était substituée en 1513 à des statuts beaucoup plus anciens. Ce pacte fondamental, inspiré des prévoyances exclusives et jalouses qui furent le caractère distinctif des communautés au moyen âge, avait organisé autour de la petite église locale tout un système de barrières ingénieuses, de prohibitions étudiées qui devaient en rendre l'accès difficile aux profanes, ou tout au moins les

soumettre à d'interminables lenteurs. Obligation pour tout artiste étranger qui prenait pied sur le sol toulousain d'exhiber ses preuves d'apprentissage et les quittances de son maître; obligation pour tout compagnon peintre qui voulait « besogner en la boutique d'un maître » d'assister aux divers services religieux que la confrérie faisait célébrer annuellement, avec une profusion vraiment espagnole, dans la grande église des Jacobins « en la chapelle de Monsieur saint Luc, patron de toute portraicture; » vêpres hautes le 17 octobre; grand'messe avec diacre, sous-diacre et « orgues sonnantes » le lendemain, jour de Saint-Luc; messe des morts le surlendemain, avec le même cérémonial et les *exaudi*; messe basse chaque dimanche pour les bienfaiteurs de la Confrérie; messe de *requiem* tous les mercredis pour les bienfaiteurs trépassés, sans oublier l'offrande réglementaire à la boîte de la chapelle. Il était en outre expressément défendu, quelle que fût la qualité du personnage, de travailler en l'art de peinture dans tout le territoire du *gardiage* de Toulouse, pas plus en église qu'en chambre ou hôtellerie, si l'on n'était reçu maître juré, sous peine de payer à la ville et au corps une amende d'un marc d'argent; et, pour être admis au rang des maîtres, il fallait, outre un an et dix mois de résidence à Toulouse, faire assembler la corporation, demander chef-d'œuvre aux baillis, s'enfermer en loge, au secret, dans la chambre d'un maître qui retenait le captif sous clef, exécuter dans cette prison un tableau à l'huile où « devoit estre une histoire; » subir l'examen et la critique, non-seulement des dignitaires, mais de tous les membres de la corporation, et, si le chef-d'œuvre était jugé suffisant, l'abandonner à la Confrérie « pour estre converti aux réparations de la chapelle (1). »

(1) Archives de la Haute-Garonne. *Règlements municipaux des métiers de Toulouse.*

La plupart de ces conditions, et la plus importante de toutes, celle du chef-d'œuvre, n'avaient pas été remplies par Chalette. Soit par juste sentiment de son mérite, soit par défiance de l'impartialité et de la compétence de ses juges, il ne s'était pas résigné à peindre un tableau d'histoire en charte privée et, avec un procédé d'interprétation quelque peu révolutionnaire, il présentait, comme la meilleure preuve de sa « suffisance » diverses peintures dont l'Hôtel-de-Ville de Toulouse l'avait chargé en 1611 et 1612, malgré la terrible interdiction des statuts. A l'appui de ses prétentions, il donnait ses œuvres. Cette fois, les capitouls, qui d'ordinaire ne se montraient pas fort tolérants en matière de formalisme, eurent le courage de sacrifier la lettre à l'esprit et firent acte d'autorité. Avec toute la solennité judiciaire, M. de Lamamye, président du Consistoire, prononça l'admission de Jean Chalette dans le corps des maîtres peintres de Toulouse, déclarant que l'on acceptait pour ses chefs-d'œuvre les peintures exécutées par lui à l'Hôtel-de-Ville, et appela le nouveau maître, séance tenante, à venir prêter, devant le crucifix, le serment accoutumé. Le lendemain les capitouls complétèrent cette faveur, en déchargeant Chalette des droits de maîtrise qu'il devait payer à la ville, à titre de bienvenue, faible impôt de trois livres dont l'artiste fut dispensé, comme l'écrivit M. de Lamamye en marge même de l'acte de réception, « afin de l'occasionner d'autant plus à servir la ville (1). » En réalité, cette largesse des capitouls était de la reconnaissance.

Il était d'usage à Toulouse, depuis les dernières années du XIII^e^ siècle (1295), que les magistrats municipaux, pendant le cours de leur année d'administration, fissent peindre leurs portraits, en costume de cérémonie, avec leurs noms et leurs armoiries, afin de perpétuer le souvenir de

(1) Archives de Toulouse. *Provisions et lettres de maîtrise.*

leur passage aux affaires. Ces portraits étaient de deux sortes : les uns, exécutés à fresque ou sur panneau et grands comme nature, servaient à la décoration du Consistoire et des diverses dépendances de l'Hôtel-de-Ville; aujourd'hui encore, après tant de mutilations et de rajeunissements, on découvre, dans certains recoins du vieux palais communal, sous des plâtrages modernes ou des couches d'ocre, quelques vestiges de ces figures capitulaires, drapées de rouge et de noir, solennellement alignées sous des arcatures à clochetons efflorescents. Les autres portraits, véritable musée de miniatures sur vélin, bien dévasté aujourd'hui, formaient une série particulière et se déposaient chaque année dans les *Livres de l'histoire*, où ils servaient de frontispice au récit des évènements municipaux.

A diverses reprises, ces portraits avaient été faits par des peintres sans titre officiel qui, pendant plusieurs années de suite, s'acquittaient régulièrement de leur besogne. Antoine Contarini, Guilhem Viguier, Guillaume Papilhon, Servais Cornoaille, Jacques Boulvène, Charles Galery furent de ces portraitistes ordinaires.

Dans les premières années du XVII^e^ siècle, au moment où bouillonnent encore les émotions si ardentes dont la Ligue avait troublé le pays de Languedoc, les artistes de passage se multiplient et, presque chaque année, les comptes de l'Hôtel-de-Ville révèlent un peintre nouveau. Plusieurs artistes des Flandres, Guillaume Desambec, Jehan Camp, Pol Vaudrascot, expressément appelés *peinctres flamands*, figurent parmi ces pélerins (1).

Ce fut ainsi qu'en 1611, pour la première fois, Jean Chalette se vit appelé à reproduire les visages municipaux. Il récidiva en 1612, avec un succès égal, et M. de Lamamye et ses collègues, flattés de revivre en des images si par-

(1) Archives de Toulouse. *Contrôles de recettes et dépenses municipales*, 1601-1602-1608.

faites, s'estimèrent moralement obligés envers un artiste dont le talent semblait leur promettre une enviable immortalité.

Deux jours après la réception de Chalette à la maîtrise, le 5 décembre, dans la salle imposante du grand Consistoire, M. de Lamamye, président de l'assemblée, présenta une nouvelle requête au nom du peintre. Cette fois, « Jean la Chalete, maistre peintre juré de Tholose, » adressait son humble supplication aux fins d'être nommé *peintre de la maison de ville*. Le rapporteur ajoutait prudemment, en prévision des scrupules économiques du Consistoire, que l'artiste ne demandait pas à grever la caisse communale par l'établissement d'une nouvelle fonction salariée; trop longue était déjà la liste des agents de la maison de ville, depuis le capitaine de la santé jusqu'au syndic des visites, depuis le bedeau de la gaie science jusqu'aux trompettes et hautbois. Chalette n'entendait obtenir « d'autres gages et émoluments que ceux qui lui se» roient accordés pour ses ouvrages, lorsqu'il seroit em» ployé par Messieurs les capitouls, sans nécessité ni con» trainte, ne désirant ladite qualité que pour tiltre d'hon» neur, et à la charge d'être logé, lui et sa famille, aux » dépens de la ville (1). »

La beauté des œuvres de Chalette, les suffrages qu'il avait su se concilier dans les rangs éclairés de la société toulousaine, contrebalancèrent en sa faveur les petites inimitiés locales. On fit ressortir l'importance d'attacher à Toulouse, par une munificence aussi facile, un artiste éminent que le hasard des voyages y avait attiré et qu'un refus désobligeant pouvait en éloigner à jamais. Le conseil, « attendu la qualité dudit Chalette, et l'excellence de ses » ouvrages, et pour luy donner occasion de s'arrester et

(1) Archives de Toulouse. *Livres des Conseils de ville*. Séance du 5 décembre 1612.

» faire sa demeure en cette ville, » le déclara installé dans les fonctions de peintre officiel, « pour de ceste charge jouir et user sa vie durant; » et, le lendemain, l'artiste troyen recevait du greffier-secrétaire de la maison de ville ses lettres-patentes d'investiture signées des capitouls et scellées du sceau communal.

Voilà donc Chalette, dès la seconde année de son séjour à Toulouse, établi de haute lutte dans la situation de portraitiste municipal C'était alors un jeune homme de trente-et-un ans. Fils de Nicolas Chalette et de Claude Jeanninet, né à Troyes dans les derniers jours de l'année 1581, il avait été baptisé à l'église Saint-Jacques, le 27 décembre, ayant pour parrains « vénérables personnes Mre Jehan » Berthier et Nicolas Chrestian, pour marraine, Anne de » la Hupproye (1). » Sa famille, toute champenoise, empruntait son nom d'un petit village situé sur la Voire, aux environs de Chavanges, où la construction des bateaux destinés à la navigation de l'Aube était l'industrie traditionnelle Nous savons déjà, par une des clauses de sa nomination, que Chalette se trouvait à Toulouse avec sa famille, sans pouvoir déterminer de quels membres cette famille se composait. La même incertitude plane sur la carrière antérieure du peintre, et nous dérobe les premières années de sa jeunesse. Par quel enseignement s'était-il formé, quelles circonstances avaient fait éclore sa vocation, quel maître l'avait conduit, presque au seuil de l'adolescence, à cette « notoire parfaite connaissance et capacité en l'art de pein- » ture et pourtraiture » qui avait étendu sa réputation naissante dans la capitale du Languedoc, et qui lui avait con-

(1) Archives de Troyes. *Registres des paroisses.* S. Jacques, 4e reg. Le nom de famille de la mère n'est pas indiqué dans cet extrait baptistère; mais on le retrouve dans un acte de baptême du 14 juillet 1580 (paroisse Saint-Jacques, 3e reg.), où Claude Jeanninet, femme de Nicolas Chalette, figure comme marraine. (Note communiquée par M. Auguste Trüelle.)

cilié, d'après les termes de ses lettres-patentes, les suffrages de « personnes à ce entendant? » Il serait difficile de le préciser d'une manière formelle. Une tradition vague, qui paraît avoir couru longtemps les ateliers de Toulouse, prétend que Chalette serait passé en Languedoc, au retour d'un voyage d'Italie, et que l'attrait des vins du terroir aurait été la cause réelle de son installation. Il faut certainement se défier de cette légende; outre qu'elle révèlerait un goût singulièrement dépravé chez un champenois qui aurait traversé la Bourgogne, elle est inutile pour expliquer l'établissement d'un peintre de mérite dans une ville archiépiscopale, centre d'université et de parlement, où le grand nombre des gens de robe, la petite cour quasi-royale des gouverneurs, la multiplicité des églises, des couvents incessamment enrichis par des donations pieuses, promettaient de ne pas laisser oisif un vaillant pinceau.

On a signalé l'analogie de la manière de Chalette, surtout dans le portrait, avec celle de François Porbus le jeune. Or, il existe au Musée de Troyes (n° 77 du catalogue de 1864) un tableau sans signature, de l'école même de Porbus, représentant le jurisconsulte François Pithou à l'âge de soixante-sept ans. Pithou étant né en 1543, il faut nécessairement fixer la date de cette peinture à l'année 1610, précisément celle qui précède l'arrivée de Chalette à Toulouse. Comme Pithou, né à Troyes, habitait à cette époque sa ville natale, il y a très-probablement fait exécuter son portrait; et, si le tableau n'est pas de Chalette lui-même, il a du moins, pour la biographie de notre artiste, cette importance particulière de prouver que, dans les premières années du XVII^e^ siècle, les principes de l'école de Porbus étaient appliqués à Troyes, et que Chalette peut avoir subi, sans quitter ses compatriotes, les impressions qui devaient exercer sur son talent une influence définitive.

Quant au voyage d'Italie, accepté par quelques écrivains, rejeté par d'autres, c'est une hypothèse vraisemblable, mais

qui n'est pas démontrée, et dont il nous serait difficile de trouver la preuve dans la manière du maître, à défaut de documents positifs.

Chalette a gardé sa situation de peintre municipal jusqu'à sa mort en 1643 (1). Pendant cet espace de trente-et-un ans, les comptes de l'Hôtel-de-Ville, récemment exhumés des masses confuses que la pluie disputait aux rats dans les combles de l'édifice communal, permettent de suivre, jour par jour, la féconde activité de l'artiste en tant que peintre officiel; mais cette précieuse source d'informations, à laquelle il ne faut pas demander d'ailleurs le détail des œuvres destinées aux particuliers et aux églises, est malheureusement trop avare de renseignements biographiques. C'est une raison pour n'en négliger aucun.

Aussitôt après son entrée en charge, Chalette ne put prendre possession de son logement municipal. Les capitouls qui l'avaient nommé, dans les premiers jours du mois de décembre, touchaient au terme de leur mandat; le jour de Sainte-Luce, conformément à l'usage, ils cédèrent le chaperon à leurs successeurs, et c'était un des inconvénients traditionnels de l'existence éphémère du capitoulat, que toute affaire non terminée dans le courant d'une année administrative se trouvait, par le renouvellement du personnel, presque toujours remise en question. Il ne fallut pas moins de dix mois pour assurer au peintre la satisfaction qu'on lui avait promise.

Le 2 septembre 1613, M. Potier, sieur de Castelnouvel, obtint du Conseil de la commune qu'on ferait honneur à la parole des précédents capitouls. L'Hôtel-de-Ville de Toulouse, dont les plus anciennes parties remontaient au XIII^e^ siècle, se composait alors d'une agrégation successive de constructions de styles divers, que ne dissimulait pas

(1) C'est par erreur que tous les biographes font finir la carrière officielle de Chalette à l'année 1638. Les documents sont formels.

encore, sous une apparence d'unité tout extérieure et factice, la grande façade bâtie par Campmas. On avait disséminé dans ces taudis divers agents inférieurs de la municipalité, le capitaine et le lieutenant du guet, le capitaine de la santé, le verguier de l'Hôtel-de-Ville, et d'autres encore. C'est dans une des petites maisons, le plus tardivement annexées au massif des bâtisses communales, que fut installé Chalette. Cette maison avait été acquise par le syndic de la ville à maître Anthoine Thomé, praticien au palais, à l'occasion de certains travaux d'agrandissement dont la création d'une prison spéciale pour les femmes avait fourni le prétexte (1). C'était, paraît-il, une habitation fort triste et maussade. Les considérations, dont le sieur de Castelnouvel appuya sa proposition, ne donnent pas une haute idée de la munificence municipale. La maison était « entièrement » inutile à la ville » et avait si peu de valeur qu'on l'avait prêtée, sans conditions, depuis quelques mois, au substitut du greffier de la commune, chassé de son gîte par de brusques démolitions. Elle était « toute ruineuse et incom- » mode, » au point que l'honnête substitut ne s'était pas décidé à y faire transporter tous ses meubles. Le grand conseil de l'Athènes garonnaise ne crut pas se montrer trop libéral envers les arts, en accordant cet asile à Chalette « comme estant un excellent ouvrier et pour d'autant » mieux l'engager à servir la ville. » Afin d'en rendre le séjour plus supportable, on y ajouta un petit jardin, démembré d'une propriété voisine, de façon à corriger du moins par un peu de verdure, d'air et de soleil, la sévérité du palais. L'artiste habita cette maison jusqu'au mois de juillet 1620.

A ce moment, l'importance des opérations de guerre de l'armée royale contre les protestants, opérations dont Toulouse était la base naturelle, ayant déterminé le Conseil de

(1) Archives de Toulouse. *Baux et fermages de la ville*, 1615-1616.

ville à voter l'agrandissement de l'arsenal, édifié sept années plus tôt dans des proportions trop exiguës, la maison de Chalette fut démolie; mais, afin de ne pas faillir à ses engagements, l'administration loua pour l'artiste et sa famille, au prix de cent livres par an, la maison d'un marchand de Toulouse, nommé Jean Filhol, située dans la rue de Villeneuve, à quelques pas de l'Hôtel-de-Ville. C'était encore une installation très-modeste; car la rue de Villeneuve, qui a disparu dans les transformations du quartier neuf, tour à tour honoré des noms de Petit-Versailles, Angoulême, Lafayette et Louis-Napoléon, appartenait à ces faubourgs pauvres, chétivement développés à l'extrémité septentrionale de la ville, attristés par le voisinage des remparts, et presque entièrement composés de maisons à pans de bois, à toitures saillantes, à murailles de torchis et de briques crues. Chalette paraît avoir occupé ce logement jusqu'à sa mort. Ajoutons qu'outre son habitation, il jouissait d'un atelier dans une des galeries supérieures de l'Hôtel-de-Ville. C'est là que les capitouls venaient poser; mais il avait le droit d'y travailler à ses ouvrages personnels, et d'y exposer ses toiles. Il y recevait aussi ses élèves. Cette salle, qui a été sans contredit le premier musée toulousain, s'est appelée jusqu'à la Révolution *galerie de peinture*. C'est pour en décorer le fond, en guise de perspective, que Rivalz exécuta plus tard sa grande fresque de la fondation d'Ancyre, reproduite sur toile par son fils (1).

Les faveurs officielles et les preuves, chaque jour plus nombreuses d'un mérite désormais incontesté, avaient réussi, malgré toutes les préventions locales, à faire de Chalette un homme d'importance dans la corporation des peintres de Toulouse. Aussi, le 18 octobre 1620, jour de Saint-Luc, à l'issue de ce « beau et honneste disner »

(1) Musée de Toulouse.

dont les statuts de 1513 imposaient l'obligation aux baillis sortant de charge « pour consolation et alliance, et afin » d'entretenir paix, amour et fraternité entre les mais- » tres, » Chalette fut, avec Pierre Dufaur, à la pluralité des suffrages, élu bailli du métier.

Les devoirs de ces sortes d'officiers étaient fort multiples. Les baillis devenaient dépositaires des clefs de la chapelle, des ornements, des livres et de tous les objets du culte, réglaient avec les frères-prêcheurs les honoraires des services religieux célébrés au nom de la Confrérie, convoquaient les assemblées, donnaient le sujet du chef-d'œuvre, exerçaient une juridiction technique par leur droit de visite et de corrections sur tout travail de peinture exécuté en boutique ou en place, depuis l'enseigne et la girouette jusqu'au tableau d'histoire, et représentaient la corporation dans ses rapports avec l'autorité municipale.

Cette année d'administration, où Chalette n'eut pourtant pas un rôle bien actif, puisque son collègue en dignité, Pierre Dufaur, nommé antérieurement bailli en 1612, à l'époque de l'entrée de Chalette dans la maîtrise, avait été comme doyen d'âge plus particulièrement chargé des soins de la chapelle, n'améliora pas néanmoins les relations du peintre troyen avec la majorité de la Confrérie. Les grands travaux d'art occasionnés par le voyage de Louis XIII à Toulouse, travaux dont Chalette fut le directeur et l'entrepreneur-général, et Pierre Dufaur un des sous-entrepreneurs, redoublèrent les chances de froissements, mirent la Confrérie en révolution et finirent par isoler complètement les deux officiers de tout le corps des maîtres peintres. Lorsqu'arriva la Saint-Luc 1621, jour où devaient expirer les pouvoirs des deux baillis, malgré les convocations d'usage, la chapelle des Jacobins demeura déserte. Chalette et Dufaur coururent de porte en porte sans réussir à rallier les réfractaires. Il n'y eut ni assemblée générale, ni reddition de comptes, ni honnête dîner, ni élections. Seulement,

deux années après, avec un machiavélisme d'une saveur toute locale, cinq maîtres peintres de Toulouse, Pierre Fournié, Bernard Amiel, Pierre Gaulène, Jean de Salingues, et Joseph Pitron, vinrent officiellement dénoncer aux capitouls le despotisme et la négligence des deux baillis. Ils les accusaient d'être demeurés en charge depuis trois ans, sans désigner leurs successeurs, et sans faire procéder aux élections réglementaires, de n'avoir pris aucun soin du service divin, d'avoir oublié la fête de Saint-Luc, sacrilége que les plaignants avaient dû réparer par une cotisation particulière, et encore de n'avoir daigné convoquer le corps, selon l'usage, pour assister à l'enterrement d'un maître. Les deux accusés, mandés à la barre des capitouls, pour présenter leur défense, n'eurent pas de peine à rétablir l'exactitude des faits. Ils déclarèrent que le service religieux n'avait point cessé, et que les Jacobins célébraient régulièrement les offices sans avoir encore pu en régler les frais par suite du mauvais vouloir de la Confrérie, et que l'absence des deux baillis aux funérailles du peintre François Moynié avait eu pour cause, non pas un dédain offensant envers la communauté, mais bien l'ignorance où l'on avait intentionnellement laissé Dufaur et Chalette, ce dernier se trouvant, le jour même de la cérémonie, dans la ville de Muret (1).

Après ce commencement de procédure, l'affaire n'eut pas de suite; mais si incomplètes qu'en soient les traces, elles ne paraissent pas moins curieuses, comme offrant un aperçu des petites intrigues qui accidentaient l'existence des corporations.

De la vie privée de Chalette, nous ne savons rien, sinon qu'il se maria, qu'il eut plusieurs enfants, qui perdirent leur mère en bas âge et qui étaient encore mineurs, quand

(1) Archives de Toulouse. *Procédures des métiers.*

l'artiste mourut à son tour en 1643 (1). Il avait pour beau-frère un sieur de Peyre, marchand épicier de Toulouse qui, après la mort du peintre, devint tuteur de sa jeune famille. Rien ne laisse supposer que le nom de Chalette ait été continué, sinon avec éclat, du moins avec une notoriété quelconque dans sa patrie d'adoption.

La charge de peintre municipal n'a pas été pour Chalette une sinécure. Son activité s'y déploya sur plusieurs objets : portraits obligatoires des capitouls, représentation des scènes historiques où la ville était ou croyait être plus particulièrement intéressée, restauration de vieilles peintures, travaux d'ornementation dans les bâtiments communaux, décoration des fêtes publiques.

La portraiture des capitouls, qui faisait le fond du métier, constituait à elle seule une assez rude besogne. Huit capitouls entraient chaque année en fonction et venaient présenter leurs visages aux regards du peintre. Il devait en faire deux portraits collectifs; l'un, sur toile, de grande dimension; l'autre, réduit, sur parchemin, dans le livre des Annales. En 1611, ces portraits furent payés à l'artiste au prix de 160 livres, dont 120 pour le tableau et 40 pour la miniature. Mais, dès l'année suivante, les consuls toulousains furent tellement satisfaits des talents de leur peintre ordinaire qu'ils improvisèrent l'usage des portraits individuels, exécutés comme les autres aux frais de la ville, souvenir du capitoulat, que chaque magistrat sortant de charge emportait dans sa maison, orné de son nom et de ses armoiries, avec la joie de les pouvoir transmettre à ses descendants. Cette innovation fit élever les gages du peintre à 240 livres, soit 10 livres par portrait individuel! Plus tard, on porta la somme à 700 livres. A dater de ce moment, Chalette eut donc à peindre vingt-quatre têtes de capitouls par

(1) C'est encore par erreur que tous les biographes font mourir Chalette en 1645.

année, et comme il a vécu à ce régime jusqu'en 1643, on est fatalement conduit au chiffre effrayant de sept cent vingt faces municipales, réparties entre deux cent soixante-dix toiles et soixante feuillets de parchemin!

Au grand portrait de 1629 se rattache un épisode assez rare dans les fastes capitulaires. Un des personnages qui figuraient sur cette toile, le capitoul du quartier de la Dalbade, Antoine Palaprat, aïeul de l'auteur du *Baron paysan*, avait mis à profit les malheurs de cette année de famine et d'épidémie pour s'enrichir aux dépens du trésor de la commune. Ses intrigues avec les marchands de bois ayant été dénoncées au Parlement, la Cour souveraine, que les méfaits de l'Hôtel-de-Ville trouvaient rarement indulgente, condamna le magistrat prévaricateur à diverses peines pécuniaires et lui interdit pour dix ans l'entrée de la maison commune (1). Un mois après, de nouvelles procédures révélèrent des faits plus graves. Des détournements de fonds considérables avaient été commis par Antoine Palaprat sur les fournitures de pain que la charité municipale destinait aux pestiférés internés en ce moment dans les cabanes de la triste plaine des *Sept-Deniers*. Nouvelle condamnation. Cette fois, le Parlement ajoute à l'amende cette clause expresse que « le portrait et armes dudit Palaprat seront effacés et blanchis dans les tableaux et registres de la maison de ville (2). » Les capitouls en charge crurent éluder la difficulté en faisant disparaître le tableau. Mais la justice du Parlement ne se laissait pas satisfaire à si bon marché. Sur la requête du procureur-général, à suite de non-exécution d'arrêt, la Cour, par ordonnance du 12 mars, enjoignit aux capitouls et officiers de la maison de ville, d'avoir à faire placer le portrait de 1629 dans le grand consistoire, en

(1) Archives du Parlement de Toulouse : *Arrêt du 1er février 1631.*

(2) Archives du Parlement de Toulouse : *Arrêt du 21 février 1631.*

évidence, à droite de l'entrée, et à faire blanchir et effacer celui d'Antoine Palaprat, sous peine de mille livres et de la suspension de leur charge.

Il fallut réunir le Consistoire pour délibérer sur cette humiliante affaire. Chalette, invité par les capitouls à exécuter l'ordonnance de la Cour, se montra peu disposé à faire l'office de bourreau. Pour l'y décider, le Conseil dut recourir à la contrainte, et lui enjoindre d'obéir dans le délai de trois jours, sous peine de trois cents livres d'amende et autre arbitraire.

L'artiste fut mandé au Consistoire, où M. de Foucaud, président de l'assemblée, lui donna connaissance de la résolution. Chalette répondit « qu'il n'estoit pas raisonnable » qu'il effaçât ses ouvrages; » mais le Conseil passa outre, et la justice dut suivre son cours (1).

Comme peintre historiographe de la maison de ville, Chalette eut mission de représenter un certain nombre d'évènements publics du règne de Louis XIII. Toutes ces toiles sont aujourd'hui perdues, et de la plupart il ne reste même la trace que dans les comptes municipaux. Sauf quelques entrées solennelles, dont Chalette, pour plusieurs raisons, devait avoir conservé une représentation exacte, cette perte est d'ailleurs plus regrettable au point de vue de l'art qu'au point de vue de l'histoire; car presque toutes ces compositions, imposées par les capitouls, n'étaient que des amplifications de rhétorique à la gloire du roi de France. La vie provinciale qui se retirait de plus en plus, le dogme de l'unité française et de la concentration monarchique, dont Richelieu était alors le terrible agent, ne laissaient guère de place aux manifestations de l'existence locale, et les victoires et conquêtes de l'armée royale devenaient déjà, d'un bout de la France à l'autre, le thème obligé des poètes et des artistes. Il y eut bien pendant la vie de Cha-

(1) *Livre des Conseils de ville.* Séance du 13 mars 1631.

lotte un grand drame historique à Toulouse, ce dernier coup de tonnerre qui foudroya la vieille noblesse, la mort de Montmorency. Mais cet évènement avait causé trop de stupeur dans la maison commune pour que l'on entreprît d'en perpétuer la mémoire.

La première et la seconde *entrée de Louis XIII*, en 1621 et 1622, furent le sujet de deux grands tableaux que l'artiste termina seulement en 1624.

Outre le roi et les capitouls, Chalette avait dû y représenter, d'après ses engagements, tous « les princes et » grands seigneurs, et principaux officiers de la cou- » ronne » qui avaient eu un rôle dans la cérémonie, Monsieur, frère du roi, le prince de Joinville, les ducs d'Elbeuf, d'Halluyn et de Luxembourg, le cardinal de Retz, le connétable duc de Luynes, le sieur de Liancourt, premier écuyer, portant l'épée royale, le colonel d'Ornano, le sieur de Modène, grand prévôt de France, maître des cérémonies (1). Quand on connaît le merveilleux parti que Chalette a su tirer, dans ses miniatures, des têtes capitulaires, les beaux reflets de satin dont il a glacé les robes mi-parties, la légèreté de ses plumes blanches et de ses dentelles, on devine sans peine quelles ressources son pinceau facile et brillant pouvait trouver dans ce fouillis de costumes et de visages aristocratiques, populaires ou guerriers, depuis les vieilles bandes fatiguées par les guerres de la ligue, jusqu'à ces deux compagnies de chevaliers, jeunes enfants de la ville, âgés de sept à douze ans et de douze à vingt, « vêtus » de satin, gros de Naples et autre étoffe de soie blanche, » ou de taffetas bleu doublé d'incarnat, avec la botte, l'é- » charpe et la plume blanches. »

Le point de la ville où Chalette avait peint le cortége

(1) Archives du Parlement de Toulouse. *Mémoires de Malenfant.*

royal de 1621 n'est pas indiqué. Pour l'entrée de 1622, il avait choisi la porte Saint-Etienne.

En 1628, nous voyons l'artiste peindre par ordre « pour estre placardée dans l'hôtel de céans » l'*entrée du nouvel archevêque* de Toulouse, Charles de Montchal. Cette entrée fut aussi fort belle. L'archevêque était assis sur une mule blanche, bardée de velours violet, que tenaient en main deux valets de pied. Devant lui, chevauchait son aumônier, portant la croix, et derrière, plus de cent seigneurs hommagers de la temporalité archiépiscopale, tous à cheval, l'épée au côté, ayant à leur tête deux présidents à mortier, les sieurs de Montrabe et de Gragnague, et tous les juges et officiers des cours métropolitaines (1).

En 1637, il représente la *prise de Leucate*, en Roussillon, par le maréchal Schomberg, évènement qui avait causé une impression profonde en Languedoc, et dont il reproduit l'image dans les Annales avec un effet de lune fort vanté. « Ce tableau, écrit l'auteur d'un mémoire ano-» nyme en 1683, représente un combat nocturne au clair » de la lune. C'est un chef-d'œuvre. »

En 1640, outre la figure du *roi à cheval*, foulant aux pieds la rébellion, Chalette peint la *prise d'Arras*, la *sortie des Espagnols*, la *prise de Turin*, « avec la mesme fuite en figures petites, » et la *retraite des Espagnols au Mont-Cenis*.

En 1642, les capitouls, considérant que « le siége de » Perpignan, puis peu de jours rendeu au roy par la force » de ses armes, est une des grandes victoires que Sa Majesté » ait eues, et qui lui donne plus d'avantaige qu'aucune » autre sur les ennemis de France, » délibèrent de le faire peindre avec une longue inscription commémorative (2).

---

(1) Archives de Toulouse . *Livre des Conseils*, 1628. — *Annales manuscrites.*

(2) Archives de Toulouse . *Livre des Conseils.* Séance du 6 octobre 1642.

Le *siége de Perpignan* fut la dernière commande officielle qu'ait reçue Chalette. La mort empêcha même l'artiste d'achever son œuvre.

Comme restaurateur de peintures anciennes, Chalette eut à protéger, dans l'Hôtel-de-Ville, quelques maîtres vénérables dont les œuvres, aujourd'hui perdues, occuperaient une place bien curieuse dans l'histoire de l'art français. Et d'abord, ce peintre ignoré du xv^e^ siècle, Antoine Contarini, dont le nom trahit l'origine italienne, contemporain d'Antonnello de Messine. Il avait peint, en 1461, sur un des murs du grand Consistoire, le couronnement du roi Louis XI, entouré des douze pairs de France. Son *entrée de la reine Marie d'Anjou*, portée en croupe sur le cheval du Dauphin, son fils, avait gardé à Toulouse une sorte de célébrité, mais une célébrité anonyme, et c'est seulement dans ces dernières années que le nom de l'artiste m'a été révélé par un mandat des capitouls à leur trésorier, daté du 16 novembre 1445. Dans ce tableau, dont il existe encore une réduction parmi les rares feuillets de vélin échappés à la destruction du *livre vermeil*, on voyait, d'après l'historien Raynal, les capitouls porter un dais aux armes de France et d'Anjou au-dessus de la tête des souverains montés sur un cheval blanc. La reine « étoit vêtue d'une » robe bleue, doublée d'hermine, et coeffée d'une espèce » de chaperon de toile ou de gaze blanche, rehaussée des » deux côtés, qui formoit comme un croissant sur le » front (1). » Cette malheureuse peinture n'avait pas traversé sans accident les cent soixante-dix ans qui séparaient Contarini de Chalette. A Toulouse, les tableaux dépérissent vite : l'humidité de l'atmosphère et des vieux murs, l'insouciance méridionale, qui ne se réveille que par soubresauts et qui paraît normalement incurable, sont de mauvais éléments de conservation. Dès 1569, les capitouls

(1) Raynal. *Histoire de la ville de Toulouse*, p. 167.

avaient fait « repeindre pour conservation de ceste anti-
» quité, l'entrée de Louys Dauphin, filz de Charles sep-
» tiesme, pourtant la Reyne sa mère en trousse. » Qua-
rante-quatre ans après, il fallait déjà renouveler le sauve-
tage, et Chalette recevait le mandement de repeindre et
raccommoder le tableau (1). L'œuvre de Contarini, déjà
repeinte par deux artistes, devait recevoir le coup de grâce
au XVIIe siècle. Ce fut le chevalier Rivalz qui l'acheva. Ne
pouvant la rétablir à sa guise, il la refit.

En 1618, Chalette restaura une autre toile d'importance :
l'*Entrée de Charles IX à Toulouse*, le 1er février 1565,
souvenir disparu d'un des maîtres du seizième siècle, tou-
lousain, ce « M. Servais Cornoaille, » dont le chroniqueur
Noguier, en donnant de lui un dessin de trophée antique
découvert dans les démolitions du château narbonnais, a
écrit en 1556 qu'il était « au reng des bons peintres de
» notre temps, comme doué des grandes excellences qu'un
» peintre fameux doit avoir (2). » Ce tableau n'avait que
cinquante-trois ans en 1618. Déjà, d'après les termes du
contrôleur de l'Hôtel-de-Ville, il « estoit tout rompeu et
en mauvais état », et Chalette devait y ajouter de la toile
neuve et « renouveler la peinture des personnages » (3).

En 1631, année de peste, notre artiste répare, dans le
grand Consistoire, un tableau votif de *Saint Roch*, patron
des malades et des blessés ; il y pose une corniche neuve et
l'enrichit de « morcsques et filets d'or. »

Comme on le voit, la question d'art était singulièrement
accessoire dans les velléités de restaurations que se permet-
taient quelquefois les capitouls. On songeait à saint Roch en
temps de peste. On faisait remettre à neuf les entrées royales,
parce qu'il était bon de pouvoir montrer, dans l'occasion,

(1) *Contrôle de recette et dépense de l'Hôtel-de-Ville*, 1612-1613.
(2) Noguier. *Histoire Tolosaine*, p. 27.
(3) *Contrôle de recette et dépense*, 1617-18.

à Messieurs de la Cour ou à tous autres, comment le corps capitulaire marchait immédiatement à côté du roi de France et ne souffrait pas d'intermédiaire, ce qui était toujours contesté, et l'on rajeunissait les portraits des capitouls de grande maison, afin de prouver aux agents du fisc, trop sceptiques en fait de noblesse municipale, que plus d'un chevalier de vieille souche n'avait pas dédaigné le chaperon.

En matière d'ornementation architecturale, Chalette n'a pas fait seulement de la peinture. Comme les vieux maîtres de la Renaissance, il maniait aussi l'ébauchoir et pratiquait le relief autant que la couleur.

Ainsi nous le voyons, en 1618, exécuter sur le portail du corps-de-garde, dans la basse-cour de la maison de ville, un grand écusson, contenant les armes de France et de Navarre avec des trophées tout autour et des L couronnées, et les armes de la ville, « le tout enrichi d'or, et d'une grande couronne au-dessus fort relevée », afin, ajoute naïvement le greffier municipal, « de témoigner d'autant » plus au Roy heureusement régnant, combien les admi- » nistrateurs de sa ville de Tholose, avec tous les autres » habitants, sont ses fidèles sujets. »

L'année suivante, il « fait et relève en bosse de plastre » dans des niches placées à droite et à gauche du même portail, deux figures polychrômes, *sainte Luce* et *sainte Catherine*. Ces deux saintes avaient un rôle symbolique important dans la vie municipale de Toulouse. C'est le jour de Sainte-Catherine que l'on devait procéder chaque année aux élections capitulaires; c'est le jour de Sainte-Luce que les nouveaux élus entraient en charge, et allaient en grande pompe, hautbois et trompettes sonnant, entendre la messe du Saint-Esprit. Les deux saintes étaient ainsi les témoins de la coutume et les gardiennes de la légalité. Or, tantôt le Roi de France, tantôt le Parlement, ne se gênait guère pour jeter quelque désordre dans le cycle municipal, et l'on

avait à cœur de placer les priviléges de la ville sous la garantie des célestes protectrices.

En 1625, l'architecte orléanais Pierre Lenesville, le reconstructeur des voûtes de l'église Saint-Etienne, ayant refait le portail du grand Consistoire, vis-à-vis la prison des hommes, réserva au-dessus un cadre destiné à recevoir des peintures murales. Chalette y représenta une *Pallas désarmée par trois génies*, et enrichit le cadre de « passaiges, feuillaige et perspective, » avec les inévitables armoiries de la ville et des capitouls, « le tout peint à l'huile. »

Un an après, il pose à l'intérieur du même édifice, de chaque côté de la porte d'entrée, « deux figures de sculpture, estoffées et dorées, » représentant la *Force* et la *Justice*. Ces figures existaient encore en 1770. Le chevalier Rivalz, qui en a parlé avec éloges, dit qu'elles furent faites pour servir à la décoration d'un feu d'artifice dont Chalette avait donné le dessin, et il ajoute : « les têtes, les mains et » les pieds sont en plâtre et les draperies en toile; elles fu» rent trouvées si belles qu'après avoir servi à la décora» tion du feu, on les plaça où nous les voyons. Jusqu'ici, » on les avait crues de pierre, faites exprès pour servir » d'ornement à cette porte (1). »

Cette même année, Chalette décore de haut en bas, sème de fleurs, devises et enrichissements, le cabinet où Messieurs les mainteneurs des Jeux floraux tenaient leurs assises pour préparer la séance solennelle du 3 mai. Ce cabinet était situé dans la maison de ville, « au bout de la galerie » aulte, du costé de main gauche en entrant, respondant » vers la place d'Aguillères. (2) »

Après le temple, la déesse. C'est encore Chalette qui des-

---

(1) *Analyse des différents ouvrages de peinture, sculpture et architecture qui sont dans l'hôtel-de-ville de Toulouse.* Toulouse, 1770.

(2) *Contrôle de recette et dépense*, 1625-26.

sine, dans le grand Consistoire, l'architecture de la niche où les capitouls de 1627 jugent à propos d'introniser la statue de dame Clémence; c'est lui qui dore les fleurs poétiques placées à la même époque dans les mains refaites de la mystérieuse figure; lui encore, qui nettoie le bronze épigraphique où sont racontées en si beau latin les largesses de la Dame, et qui trace tout autour un filet d'or « large demy doigt. » Nous le retrouvons aussi, à divers moments, travaillant pour la gaie science, tantôt restaurant le piédestal armorié, avec « les deux tours, les douze points et le mouton » qui sert à porter les quatre fleurs, tantôt émaillant les fleurs elles-mêmes destinées aux lauréats, et y blasonnant sur cinq petits écussons d'argent les armoiries de la ville, de M. le président de Fieubet et des trois capitouls appelés par l'ordre du tableau à remplir le rôle de baillis des jeux (1).

Quoique les années que Chalette a passées à Toulouse aient été assez tristes pour la ville des capitouls, et traversées par bien des disgrâces, guerre civile, pestes, famines, sans oublier la perte définitive des libertés de la province et des franchises municipales sacrifiées à la volonté du Roi, les occasions des fêtes officielles n'y ont pas manqué, et l'artiste troyen a été l'ordonnateur ordinaire des feux de joie, des arcs de triomphe, des tapisseries héraldiques; en un mot, de toutes les démonstrations d'allégresse capitulaire.

En 1615 et 1626, il donna le dessin de deux feux d'artifice tirés à la place Saint-Etienne, avec accompagnement d'orgues de mousqueterie; le premier en l'honneur du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, le second pour célébrer les noces de Monsieur, frère du Roi, et de la princesse de Montpensier. La pièce principale de ces feux était une sorte d'édifice de style classique, avec « piédestaux,

(1) *Compte de recette et dépense de* 1632.

pilastres, corniches, pyramides en bois de sapin, » le tout revêtu de peintures, chargé d'emblèmes, de devises et d'inscriptions, avec armoiries royales et urbaines « sur cartons, accompagnées de guirlandes de lierre. (1) »

Toutes les fois qu'un grand personnage faisait à Toulouse sa première entrée, et que sa dignité n'exigeait pas l'édification de ces palais enchantés que l'art mythologique du temps se plaisait à multiplier sur la route des souverains, il était d'usage de placer, du moins à la porte de la ville et au logis de l'illustre visiteur, de grands écussons peints, dorés, argentés, étoffés, enguirlandés de lierre et de chapeaux de triomphe, où le héros de la fête retrouvait ses propres armoiries, avec leurs émaux, invariablement rapprochées du blason de France et de Navarre et de l'écu de Toulouse. Sauf de très-rares exceptions, Chalette a été chargé d'organiser tout cet appareil décoratif.

Pour l'entrée de l'amiral de Montmorency, le 27 juin 1613, il arbore les seize alérions d'azur sur la porte de Matebœuf et sur celle de la maison de ville, ainsi qu'à l'hôtel de M. de Gragnague, conseiller au Parlement; en 1619, il en fait autant pour madame de Montmorency, femme du gouverneur général de la province, et décore le théâtre de ce grand ballet dont le *Mercure* a donné une description si pompeuse; en 1626, c'est madame de Ventadour, femme du lieutenant-général; en 1634, le vicomte d'Arpajon, et aussi le marquis d'Ambres, qui entre par la porte Arnaud-Bernard, passe à la maison de ville, et loge chez le président Ficubet.

En 1639, la convocation des Etats-généraux de la province à Toulouse accroît la besogne héraldique de Chalette; il confectionne pour cette imposante solennité des écussons aux armes du Roi, à celles du prince de Condé, du maréchal Schomberg, duc d'Halluyn, de M. de Tournon, lieute-

(1) *Contrôles de recette et dépense de* 1615 et 1626.

nant-général, et de l'archevêque de Narbonne, président-né des États; et en 1641 il décore, en l'honneur du prince de Condé arrivant du Bas-Languedoc, la porte du château narbonnais et le logis de Saint-Bertrand, et en l'honneur du maréchal de Brézé, la porte d'Arnaud-Bernard et l'hôtel du premier Président.

Toutes ces armoiries étaient invariablement payées à l'artiste à raison de trois livres la pièce, fournitures comprises.

Le chef-d'œuvre décoratif de Chalette et son titre de gloire sinon le plus sérieux, du moins le plus populaire, a été la première entrée de Louis XIII à Toulouse, au mois de novembre 1621.

Cette entrée se fit après la levée du siége de Montauban, et au milieu de circonstances politiques fort tristes qui ne semblaient guère favorables à l'enthousiasme. Les hôpitaux de Toulouse étaient encombrés de blessés évacués par l'ambulance royale de Piquecos, et la ville, épuisée par les frais de la guerre et par une longue et douloureuse épidémie, se voyait contrainte à un emprunt pour subvenir aux dépenses de ses pompes officielles. Le roi, consulté sur la nature de la réception qu'on devait lui faire, demanda à être accueilli avec le même cérémonial que Charles IX en 1565.

L'imagination des quatre docteurs, à qui les capitouls avaient confié l'invention du projet d'entrée ainsi que la rédaction des devises polyglottes en prose et en vers, Charles de Catel, Jean d'Allard, Jean Dufour et François de Boissière, devança l'adulation du grand siècle et l'hyperbole célèbre du Roi-Soleil, en conviant l'univers sidéral, planètes et constellations, à chanter les louanges de Louis XIII.

L'espace, compris entre la porte Arnaud-Bernard et le palais de l'Archevêché où le roi prenait « son Louvre », fut divisé en sept régions en l'honneur des sept planètes, représentées chacune par un arc de triomphe; dans l'intervalle, des tentures d'un bleu céleste, image du firmament, étaient chargées de cartouches figurant les constellations.

Chalette dessina les cartons de tout cet immense appareil et se présenta même, comme adjudicataire de l'entreprise, le 3 septembre, au prix de 18000 livres, somme qui parut exorbitante et fut repoussée. Divers artistes toulousains, architectes, sculpteurs et peintres, Arthus Legoust, Pierre le Moreau, Yzac Marchant, firent chacun des offres inférieures demeurées aussi sans résultat; et enfin, le 6 septembre, l'entreprise définitive fut adjugée à Chalette, associé cette fois avec deux de ses concurrents, Pierre Monge et Arthus Legoust, pour le prix total de 9,500 livres. Les capitouls, dont les finances se trouvaient dans le plus déplorable état, se débattirent énergiquement contre l'exigence des entrepreneurs, mais finirent par s'y soumettre, reconnaissant, comme l'avoua le sieur de Chappuis au Consistoire « qu'il » estoit impossible de venir à bout des ouvriers et dimi» nuer le prix, attendu que le temps se passe et que les » sieurs capitouls pourroient se trouver en nécessité. » Pour sauver les apparences, on se contenta de protester par acte public et de constater « la contrainte dont il estoit usé par lesdits ouvriers. »

Cette entreprise considérable, qui comprenait, outre les sept arcs de triomphe, la construction d'une grande galerie destinée au roi, avec salles et cabinets, placée dans le jardin des Minimes à Saint-Roch, et l'érection de la colonne du Firmament sur la place Saint-Etienne, fut dirigée par Chalette dans tous ses détails; mais comme l'œuvre était immense et que le temps pressait, l'artiste céda à quatre maîtres peintres de Toulouse, Pierre Dufaur, Jean de Salingues, Claude Banier et Gabriel Rivet, tous les travaux de peinture des trois arcs planétaires et de la colonne du Firmament.

Au moment où se faisaient ces préparatifs, l'armée royale était encore occupée au siége de Montauban, et les capitouls avaient compté sur une entrée triomphale. Les évènements, comme on le sait, démentirent ces espérances. Le roi, après

s'être dédommagé, par quelques faciles victoires, de son échec devant la capitale des protestants méridionaux, arriva à Toulouse sans bruit, le 15 novembre, avant que les magnifiques apprêts fussent terminés. On obtint de Sa Majesté quelques jours de délai, afin de ne pas renoncer entièrement à la fête, et, le dimanche 21 novembre, Louis XIII sortit de la ville en carosse, sans aucun appareil, pour aller prendre place à la galerie de Saint-Roch, voir défiler toutes les corporations de Toulouse et les compagnies de gens de guerre, puis rentrer solennellement lui-même, à cheval, constellé de pierreries, en parcourant son itinéraire astrologique.

L'arc de Saturne était accolé aux murailles et cachait la porte Arnaud-Bernard; l'arc de Jupiter ornait les abords de l'abbaye de Saint-Sernin; l'arc de Mars était dans la rue des Changes; l'arc d'Apollon, sur la place du Salin, près de la Trésorerie; l'arc de Vénus, à la Perche-Peinte; l'arc de Mercure, au carrefour de Saintes-Carbes; l'arc de Diane, sur la place Saint-Etienne, devant l'archevêché, où se trouvait aussi la colonne du Firmament.

Il n'a pas été conservé de dessins de toutes ces architectures légères, quoiqu'il eût été projeté, dans le Conseil de ville, d'en publier les planches; mais les devis détaillés qui existent encore, et la description qui en a été officiellement imprimée en 1622, par les soins du Parlement et des capitouls (1), permettent de s'en faire une idée assez complète et révèlent une grande analogie avec l'entrée de Louis XIII à Paris, qui a été gravée quelques années plus tard.

C'étaient des variations compliquées des arcs de triomphe les plus célèbres de l'antiquité, avec toutes les fantaisies d'ornementation, toutes les recherches de formes tourmentées d'une renaissance déjà flétrie : grandes et petites arcatures, ordres superposés, colonnes groupées par huit ou par qua-

(1) *Entrée du Roy a Tolose.* Tolose, Raim-Colomiés, 1622.

tre, pilastres, pyramides, frontons brisés, ovales, enroulements et volutes; architecture polychrôme, rehaussée d'or et tout émaillée de sonnets, de stances, d'inscriptions lapidaires en latin, en grec, en français, en italien, en espagnol.

Un symbolisme raffiné, et choisi à merveille pour des contemporains de Marie de Médicis et de la maréchale d'Ancre, s'était étudié à rappeler de toute manière le caractère sidéral de l'ensemble. Non-seulement la figure mythologique de chaque planète était représentée sur son char au tympan des arcs de triomphe, mais on l'y reconnaissait également au signe cabalistique usité chez les astrologues; les métaux employés à l'ornementation des bases, des chapiteaux, des corniches, n'étaient pas adoptés à l'aventure : Saturne avait le plomb; Jupiter, l'étain; Mars, le fer; Phébus, l'or; Vénus, le cuivre; Diane, l'argent. Sous la voûte de chaque grande arcature, peinte en bleu céleste, on voyait briller une étoile métallique, à laquelle était suspendue une couronne destinée au roi; ces couronnes variaient pour chaque planète; à part celles de Phébus et de Diane, faites d'or et d'argent, elles étaient tressées en feuillage. Saturne offrait la couronne du mûrier; Jupiter, la couronne de chêne; Mars, le laurier; Vénus, les roses; Mercure, l'olivier.

Un grand nombre de tableaux et de figures en relief décoraient en outre chaque portique.

Chalette s'était réservé l'exécution des arcs de Saturne, de Mars, d'Apollon et de Diane. Voici les compositions qu'il avait peintes pour ces divers édicules :

Toulouse-Pallas, appuyée sur un cippe, avec une vue de la ville en perspective; — *Saturne* instruisant les premiers hommes, habitants des forêts; — *Janus* ouvrant à la Guerre les portes de son temple; — *Saturne* donnant des lois aux peuples naissants; — l'*Age d'or*.

Mars menaçant Byzance : Le dieu était assis sur des canons fleurdelysés, et, dans le fond, les montagnes de Thrace,

couvertes de neige, dominaient le port de Constantinople (c'est le vieux rêve de Charles VIII, encore vivant dans la tradition); — *Mars* désarmé par la Victoire.

Apollon, enfant, tuant le serpent Python; — *Apollon* châtiant Linus et offrant des fleurs aux Muses; — *Apollon* tuant le géant Tithye; — *Vaisseau* battu par l'orage, implorant la statue du Soleil dressée sur la grève; — *Apollon* gardant les troupeaux.

Diane protégeant le temple d'Ephèse; — *Diane*, le flambeau à la main, conduisant des voyageurs à travers les horreurs des bois.

Les figures en relief, qui complétaient cette opulente décoration, formaient tout un monde d'allégories emprunté à la numismatique impériale : la *Prévoyance*, la *Félicité*, la *Puissance*, la *Vigilance*, la *Sécurité*, et même le *Colosse de Memnon*.

La colonne du Firmament, inspirée de la colonne trajane, représentait, en une longue spirale de tableaux coloriés, les campagnes de Louis XIII contre les protestants en Saintonge et en Guyenne. D'après le projet primitif, elle devait être surmontée d'un globe céleste émaillé d'étoiles; mais les capitouls, jugeant peut-être l'allusion trop peu transparente, remplacèrent le globe par une figure équestre du roi, armé de toutes pièces, la tête laurée et le sceptre en main « en forme de foudre. » Louis XIII figurait encore, au sommet de l'arc d'Apollon, avec les attributs du soleil.

Toutes ces magnificences obtinrent grand succès parmi la foule d'étrangers que l'entrée royale avait attirés à Toulouse. Le chroniqueur officiel de la cérémonie, M. Allard, termine sa description par ces lignes :

« Le sieur Chalette mérite un trait de plume pour les » excellents traits de pinceau qu'il donna aux Tableaux des- » quels cette entrée estoit embelie; il a la main si heu- » reuse, et si parfaicte en son art, que ses ouvrages sem- » blent dignes d'estre avoüez de la Nature. »

En vertu du bail d'adjudication, les matériaux provenant de la démolition des arcs de triomphe appartenaient aux entrepreneurs; mais la ville s'était réservé la propriété des toiles peintes et des tableaux. On avait compté sans l'avidité des gens de cour. Les grandes réceptions urbaines étaient alors, pour la domesticité royale, un précieux moyen de battre monnaie. Le lendemain de la cérémonie, les capitouls se virent assiégés par plus d'une centaine d'officiers de la maison du roi, maîtres d'hôtel, fourriers, maréchaux des logis, écuyers, huissiers, massiers, gardes du corps, gardes françaises, suisses, valets de pied, archers de la porte, trompettes, apportant chacun son brevet royal, et réclamant sa part de la somptueuse dépouille. L'un avait droit sur la galerie de Saint-Roch, avec la tapisserie et tous les ornements; l'autre, sur les arcs de triomphe avec leurs peintures; ceux-ci demandaient les « surciels » peints en bleu qui représentaient le firmament; ceux-là, les douze signes célestes et même les tentures que divers habitants avaient prêtées pour décorer les rues, et qui, se trouvant sur le passage du roi, devenaient la propriété légitime des gens de sa maison. Déjà cette royale valetaille s'était saisie des plus précieuses épaves de la fête et les avait enfermées dans une chambre du couvent des Minimes, occupée de force (1). Pour éviter de plus grands désordres, il fallut traiter. On donna 600 livres aux maréchaux des logis, fourriers du corps et fourriers ordinaires; 735 livres à M. de Launay, lieutenant des gardes du corps, pour ses prétentions sur la galerie royale de Saint-Roch; puis 120 livres au massier, 20 livres aux huissiers de la Chambre, sans oublier les fifres, les trompettes et les tambours. Le rachat de tous ces reliefs de fête coûta 1459 livres (2). On dut racheter aussi les clefs de la ville, sym-

(1) Archives de Toulouse . *Livre des Conseils de ville.* Séance du 22 novembre 1621.

(2) Archives de Toulouse . *Contrôle de recette et dépense de* 1621.

boliquement offertes au Monarque lors de son entrée, et confisquées par le capitaine de la garde écossaise qui se les fit payer vingt écus.

La colonne du Firmament jouit d'une existence moins éphémère que les arcs de triomphe. Elle avait paru si heureuse d'effet qu'on voulut la laisser finir de sa belle mort. Les vents et les pluies du climat toulousain l'épargnèrent pendant deux ans; mais, au mois de janvier 1623, les chanoines de Saint-Etienne se plaignirent au Consistoire que la colonne menaçait chute « ce qui, advenant le temps de Ca-» rême prochain, où ladite église sera fréquentée pour ouir » les sermons du Père Arnouilh, pourroit amener grand » désordre. » La démolition fut immédiatement prescrite et il ne resta plus vestige de l'apparition de l'astre royal (1).

Le retour de Louis XIII, en 1632, nécessité par l'insurrection de Montmorency, ne donna pas lieu aux mêmes magnificences, et fut seulement signalé par un grand déploiement de forces militaires. La Reine ayant manifesté le désir d'aller de Toulouse à Bordeaux par la Garonne, les capitouls lui firent préparer une embarcation richement ornée, et ce fut encore Chalette qui en donna le dessin. Un croquis à la plume, tracé de la main de l'artiste, en a été conservé dans les archives de l'Hôtel-de-Ville. On avait élevé au-dessus d'un des grands bateaux employés à la navigation fluviale, un édifice à colonnes doriques, renfermant les appartements de la reine, couvert à la française et surmonté d'une couronne royale. Tout autour régnait une galerie de balustres formant saillie et supportée par des consoles. Deux dauphins décoraient la poupe, et la proue avait pour ornement « la figure du fleuve de Garonne, vieux homme cou-» ronné de roseaux, tenant sa cruche dessoulz le bras et » versant son eau. »

---

(1) Archives de Toulouse . *Livre des Conseils de ville,* janvier 1623.

Il est bien regrettable que les documents de l'Hôtel-de-Ville, si prodigues de détails sur toutes les besognes officielles de Chalette, le soient si peu au sujet de sa vie. On n'a pas même daigné relever la date précise de sa mort. Seulement nous voyons que cette mort, survenue, d'après un acte judiciaire « sur la fin de l'année 1643 » fut assez brusque, puisque l'artiste laissa inachevés tous les portraits capitulaires, dont le paiement lui avait été déjà partiellement effectué. Cette circonstance occasionna même entre les capitouls et le sieur de Peyre, tuteur des héritiers de Chalette, d'assez longues procédures terminées en 1646. Ce fut un des élèves de notre artiste, le peintre et poète Hilaire Pader, qui fut chargé de compléter l'œuvre de son maître.

Bien que Chalette n'ait jamais eu d'historien, son souvenir ne s'est pas éteint avec sa vie. On croirait plutôt que sa réputation, devenue inoffensive, en a été plus incontestée.

Dix-huit ans après sa mort, en 1661, M. d'Olive, chef du Consistoire, recommandant à ses collègues le peintre toulousain Hilaire Pader, n'oubliait pas de rappeler, comme la meilleure justification de ses mérites, qu'il avait « mes- » me travaillé plusieurs années soubz l'illustre sieur de » Chalette. » *L'illustre sieur de Chalette!* quel témoignage plus profondément senti pouvait échapper aux lèvres d'un capitoul, et qu'il y a loin de cette formule aristocratique au « Jean Chalette, excellent ouvrier » à qui l'on octroyait en 1613 la maison ruineuse de maître Thomé!

Dans les premières années du siècle suivant, un autre capitoul, M. Bailot, neveu de l'annaliste Lafaille, mais moins puriste que son oncle, appelait Chalette « un des peintres les plus fameux qui soit esté dans cette ville », et mentionnait son *Entrée de Louis XIII* comme « un beau morceau d'antiquité qui attire la curiosité des curieux. »

Cette popularité du nom de Chalette ne rendait pas les capitouls plus soucieux de la conservation de ses œuvres. Lors de leur passage à Toulouse en 1701, au retour d'Es-

pagne, les princes petits-fils de Louis XIV donnèrent quelques instants d'attention sympathique à la grande page de Chalette, alors exposée à tous les vents, sous les arceaux des basses galeries de la maison de ville, et la recommandation, qu'ils adressèrent aux magistrats municipaux de ne pas manquer d'en prendre soin, suffirait à laisser deviner en quel triste état se trouvait déjà, au bout d'un siècle, cette importante peinture historique, lors même que les termes de la délibération intervenue n'achèveraient pas de nous édifier. On résolut en effet, le 6 août 1711, afin de se conformer aux observations de Nosseigneurs les princes, et « d'éviter que ledit tableau ne dépérisse entièrement, ce » qui seroit inévitable, s'il n'y estoit promptement rémédié, » de le faire descendre, raccommoder et restaurer de la » meilleure manière qu'il se pourroit. »

Ce fut le peintre Antoine Rivalz, l'auteur des tableaux de l'histoire de Toulouse, qui fut chargé de cette restauration, dont les frais, d'après la clause prudente des capitouls, ne devaient pas excéder la somme de trois cents livres.

Des trente grands portraits collectifs, que Chalette a peints pour les capitouls pendant sa carrière officielle, un seul nous a été conservé, celui de 1623, placé actuellement dans le Musée de Toulouse. On pourra juger étrange, à première vue, qu'un pareil nombre de toiles de dimension considérable, mesurant plus de deux mètres de hauteur, aient disparu ainsi sans laisser de traces. Mais ce désastre s'explique par les traditions de l'Hôtel-de-Ville, et ne mérite pas même l'excuse banale des crises révolutionnaires.

L'orgueil communal de Toulouse, qui ne ressemblait guère à celui des Flamands ou des Vénitiens, n'a jamais eu rien de conservateur et de grand. La vanité personnelle, qui constituait à un si éminent degré le caractère distinctif des capitouls, présentait ce phénomène curieux d'une impatience jalouse et imprévoyante. Ils attachaient une importance tout exceptionnelle, dont le témoignage devient tou-

chant à force d'être naïf, à ce prétendu droit d'image par où les fils de procureur et de boutiquier croyaient ressembler de bonne foi aux patriciens de l'ancienne Rome. Mais ces illusions classiques, perfidement nourries par la complaisance des docteurs et des lauréats de la gaie science, cachaient les préoccupations les plus étroites et les plus mesquines. Peu importait au capitoul de n'avoir qu'une immortalité à courte échéance, pourvu qu'il lui fût loisible de l'escompter. Sa joie, souveraine et dominante, était de se contempler lui-même, pendant les séances du Consistoire, grand comme nature, magnifiquement drapé dans son manteau comtal et sa toge capitulaire, encadré d'une belle bordure dorée, où ressortaient, éclatants de relief et de couleur, les émaux de ses jeunes armoiries. Aussi, tous ses prédécesseurs, par le seul fait qu'ils occupaient un pan de muraille, devenaient ses ennemis naturels. Il n'avait de trève qu'après les avoir à jamais refoulés dans les limbes pour faire place à sa propre apothéose. La férocité des capitouls en charge à l'endroit de leurs devanciers était devenue si intraitable, qu'il avait fallu établir une règle pour l'expulsion méthodique des tableaux. Contrairement à cet usage pieux, qui rend les images plus chères quand elles ne représentent plus de vivants, la mort devenait, au Consistoire, une cause de proscription. Tant qu'il n'y avait dans un tableau que trois ou quatre trépassés sur huit, on se décidait à leur faire grâce ; mais quand il y en avait cinq, plus de merci ! La toile était décrochée, les plâtrages héraldiques mis en pièces, et les imposantes figures capitulaires allaient pourrir, rongées de poussière et d'humidité, dans une de ces cachettes sans air et sans jour dont l'Hôtel-de-Ville a conservé le secret. Au dix-septième siècle, la coutume était acceptée comme une loi, sans aucun souci de la question d'art, et sans que le mérite de la peinture fût pris en considération. Quelquefois même on trichait sur le nombre légal, et il fallait une intervention du Conseil de bourgeoisie pour empê-

cher le mort d'emporter trop tôt le vif. C'est ce qui arriva en 1634. Il est vrai qu'à cette époque le Conseil n'avait pas seulement quatre malheureux capitouls vivants à sauver, mais le portrait même d'Henri III, que l'on s'était permis de jeter dehors.

La destruction des grands portraits, après une exposition de quelques années, était un fait accepté et reconnu, auquel on ne cherchait pas à porter remède. Le 6 décembre 1658, M. de Boyer, avocat au Parlement, vint demander aux capitouls l'autorisation d'emporter chez lui le grand portrait de 1635, peint par Chalette, qui avait été déjà mis au rebut, et dans lequel figurait le solliciteur. L'autorisation fut accordée sans difficulté, attendu, dit un considérant trop sincère, que « le tableau dépériroit dans cette maison, ayant été sorti, suivant l'ordre, à cause de la mort de cinq desdits sieurs; » et, le 17 janvier 1661, M. d'Olive, se plaignant à l'assemblée de la négligence d'un des successeurs de Chalette, le toulousin Durand, qui ne peignait pas dans le livre des Annales les scènes historiques de l'année, ajoutait : il est bien plus important de représenter les actions mémorables pour les consigner à la postérité dans les livres de l'histoire qui sont les monuments éternels de cette maison, plutôt que dans les grands tableaux qui sont enlevés et dépérissent après quelques années.

Pour échapper à cet anéantissement inévitable, les capitouls de 1623, nommés par un coup d'Etat du Parlement, inventèrent un stratagème qui leur a réussi. Ils firent peindre un grand Christ en croix pour le maître-autel du Consistoire, et se placèrent à droite et à gauche, protégés par la divine effigie.

Ce tableau, qui porte au musée de Toulouse le n° 232, est intéressant surtout en ce qu'il représente seul pour nous la manière de Chalette dans ses grands portraits municipaux.

Au premier aspect, cette peinture étonne le regard par

une sorte de parti pris étrange et brutal. Ce conflit d'idéal et de réel, cette grande croix plantée sur le devant du tableau, sans aucun artifice de composition, ce Crucifix qui n'est pas une figure d'ivoire, de pierre ou de bois élevée sur un autel, mais la chair même du divin Supplicié déjà décolorée par la mort, et entourée de toute la poésie sinistre du Calvaire, rapproché de personnages bien portants, en manteau municipal du XVII^e^ siècle, rangés derrière un prie-Dieu à tapisserie armoriée, déconcertent les théories de la peinture classique, et l'on conçoit que le chevalier Rivalz, fort incapable d'ailleurs de manier aussi fièrement la brosse, n'ait trouvé qu'un mot dédaigneux pour ce qu'il appelle une pareille « ignorance du costume. » Mais, théorie à part, la donnée admise et le tableau devant les yeux, comment n'être pas saisi de cette réalité puissante, de cette intensité de vie, de ce coloris à la fois énergique et sobre qui rappelle, comme l'a si bien dit M. Paul Mantz « les plus illustres maî- » tres des Flandres? »

Quelle inhabileté supérieure, insouciante comme la foi et sûre d'elle-même, plus heureuse en ses audaces que toutes les ruses banales du métier, a osé mettre en présence ces deux mondes si éloignés; là-haut, les ténèbres du dernier jour, l'horizon noirci par l'orage, l'éclair déchirant la nue comme le voile du Temple, et laissant voir les rouges profondeurs d'un ciel en feu; ici une assemblée de magistrats populaires, figures simples et graves, des docteurs, des avocats, des procureurs, des marchands, types vulgaires pour la plupart, mais ennoblis par une sorte de dignité sérieuse acquise dans les guerres civiles? Et quels beaux contrastes de ton entre la tête penchée du Nazaréen, entre ses membres glacés de lumière pâle et ces carnations où la vie circule, entre la draperie grise, fouettée par la tempête, qui ceint les flancs du Dieu fait homme, et les robes de « drap de Lincestre noir et cramoisies » avec leur épitoge fourrée d'hermine et leurs retroussis de satin blanc, sans oublier ce

tapis gros vert, à double galon et à frange d'or où se détachent si vivement, mais sans crudité, dans leurs cartouches en grisaille, les émaux étincelants des armoiries!

Ce qui constitue d'ailleurs la supériorité essentielle du maître, c'est le caractère saisissant et personnel de chaque figure. Pas un de ces sénateurs d'un jour dont l'artiste n'ait indiqué, avec une pénétration psychologique, les habitudes de corps et d'esprit, le laisser-aller de la pose, l'expression individuelle, tous ces mille riens qui sont autant de traductions extérieures de l'être moral.

Comme chacune des régions sociales représentées dans cette petite réunion a gardé ses traits distinctifs! Voyez, d'abord à gauche, au premier plan, le docteur ***Jean de la Croix***, chef du Consistoire, tête grisonnante, physionomie sévère et réfléchie, avec quelle gravité distraite il feuillette son livre d'Heures! Absorbé dans une sorte de recueillement satisfait qui n'est pas exempt de suffisance, il soutient sans sourciller le regard scrutateur du peintre; la pourpre capitulaire ne lui cause point de surprise. Il l'a déjà portée dix ans plus tôt. C'est d'ailleurs un homme de style, nourri de la moëlle des bons auteurs, et pleinement pénétré de la supériorité des docteurs et des avocats en la cour sur les gens de robe courte. Aussi l'entendrez-vous, à la fin de sa charge, dans son rapport sur l'année administrative, faire allusion, dès les premières phrases, au rôle effacé de ses collègues marchands, et se comparer, non sans malice, au peintre qui, voulant « représenter au public le siége tant » mémorable de la ville de Thèbes, borda la courtine de » gens armés, desquels les uns estoient exposés tout en- » tiers à la vue, d'autres jusqu'au genoulh, d'autres ne » laissoient voir que leurs morions ou seulement la pointe » de leurs piques »... et, plus loin, soulignant d'un mot les traditions vaniteuses des parvenus, il se félicitera, lui et ses collègues, de n'avoir pas fait placer les huit blasons municipaux sur les bâtiments restaurés par eux, « estimant

» qu'il estoit plus à propos de graver la mémoyre de leur » administration dans le cœur vivant et respirant de leurs » concitoyens que dans le marbre et pierres mortes » (1).

Ce personnage à tête blonde, physionomie intelligente et un peu pincée, front plissé de rides, moustache finement tordue, qui fait vis-à-vis à M. de la Croix, c'est un égal, presque un antagoniste, ancien capitoul comme lui, comme lui avocat au Parlement, le docteur *Jean Vinel*, maître des requêtes de la reine-mère. Celui-ci est à la fois un homme d'étude et un homme d'affaire, historiographe et diplomate, assidu à fureter les vieux parchemins, et non moins agile à courir les rues de Paris, les galeries de Fontainebleau, et les audiences du Châtelet. En 1516, pendant sa première administration, il a été choisi pour jeter un peu de lumière au milieu des fouillis de documents accumulés, depuis des siècles, dans les archives communales, comme étant « per- » sonne d'honneur, grand jurisconsulte et fort versé en re- » cherches de l'antiquité, et particulièrement en l'intelli- » gence de celles de ladite maison de ville, pour avoir, » avec labeur, indicé, levé et relevé les plus anciens regis- » tres d'icelle » (2). Cette année même on l'a chargé d'importantes négociations. A Fontainebleau, il a soutenu devant le Conseil privé le procès des capitouls, sa propre cause, contre le sénéchal, le viguier, le syndic des états de Languedoc, et les membres dissidents du Conseil de bourgeoisie, et il a obtenu arrêt de confirmation; il a poursuivi, au nom de la ville, le clergé, l'Université, les généraux des finances, les secrétaires du roi et les privilégiés de tout ordre qui refusaient de payer leur part des frais de la guerre et des énormes dépenses occasionnées par l'entrée du roi; c'est lui qui a signé au Châtelet, avec la dame de Montpezat,

(1) Archives de Toulouse. *Testament capitulaire*, 11 décembre 1623.

(2) Archives de Toulouse. *Annales manuscrites*, V. f° 236.

le traité définitif qui assure désormais la libre navigation de la Garonne par la démolition du château de Muret et l'incorporation de la châtellenie au patrimoine de Toulouse. Enfin, il a reçu mission d'écrire l'histoire officielle de l'année, et n'a pas oublié de dire en passant, qu'ayant des droits au moins égaux à ceux de M. de la Croix, il lui a spontanément cédé le rang de chef du Consistoire, afin d'éviter toute semence de discorde.

Le docteur *Claude de Cos*, jeune avocat à barbe rousse, taillée en pointe, avec un faux air de Valois vulgarisé, et le docteur *Jean de Galien*, petit homme brun au teint jaune, l'œil vif, la barbe aiguë et découpée en noir sur sa fraise, n'en sont encore qu'à leurs débuts consulaires; mais ils ne tarderont pas à élargir leur place, et déjà le dernier a présenté les hommages de Toulouse au duc d'Epernon, en sa bonne ville d'Agen.

A côté de ces personnages de jurisprudence et d'habitudes parlementaires, le visage militaire, passionné et bilieux de *Roger de Touges-Noaillan, sieur de Mauvezin*, forme un saisissant contraste. Celui-ci est l'homme d'aventures, le batteur d'estrade, bronzé par les guerres civiles, et ses mains, qui se rapprochent par respect pour le Crucifix dont il est le plus proche voisin, paraissent aussi peu accoutumées à la prière qu'au livre d'Heures. Sont-ce les fatigues du siége de Montauban, où Mauvezin commandait une compagnie de gens de pied, ou bien les campagnes en Gascogne, sous le duc de Mayenne, qui ont creusé ses joues, allumé ses yeux caves, dépouillé son front et semé de fils d'argent sa moustache et sa barbe noires? Quoi qu'il en soit, le sieur de Mauvezin, maître de l'artillerie communale, surintendant de la fonte des canons, fauconneaux et couleuvrines de l'arsenal, ne ressemble guère au vieux *Jean de Maleprade*, coseigneur de Gaignac, solide marchand de belle taille, au visage plein et carré, les mains croisées sur son Paroissien. Il a été sergent-major de Toulouse, à l'entrée de Louis XIII,

et figurait, somptueusement vêtu, en tête des huit compagnies de la ville. Mais ne vous y trompez pas; ce n'est qu'un officier de milice urbaine, commandant aux cérémonies, et, s'il s'intitule co-seigneur de Gaignac, ne prenez point trop au sérieux cette appellation féodale; il possède à titre d'achats un sixième des droits de justice du village de Gagnac, dont les cinq sixièmes appartiennent au collége Saint-Martial. Le fief ne donne aucun revenu, mais il est honorable, et c'est un moyen d'effacer la vieille roture (1). D'ailleurs, depuis vingt-quatre ans, M. de Maleprade a déjà été trois fois capitoul.

Restent MM. *Etienne Gloton* et *Jean de Péguilhan*, nobles marchands de Toulouse, évidemment compris l'un et l'autre au nombre de ceux qui n'ont laissé voir que le bout de leurs piques « au siége de Thèbes, » deux types très-variés, mais d'un réalisme des plus curieux; le premier, paterne, recueilli, le front chauve et lisse comme une sphère, les joues animées de plaques rouges où les petits vins de Gascogne ont laissé quelque souvenir; le second, plus jeune, trapu, noyé dans la chair, la barbe fournie et carrée, le cou dans les épaules, avec de gros yeux à fleur de tête et un nez épaté où le jour rayonne comme une perle.

De ceux-là l'on n'a rien à dire, sinon qu'ils ont autrefois pratiqué les gens de robe et d'épée pour leur vendre des pièces de drap d'Angleterre et des mousquets de Cologne avec bandoulières en veau marin, et que, pendant leur charge, l'un s'est occupé de police, et l'autre, des hôpitaux.

Tous ces détails intimes de la vie municipale, perdus dans les *livres des Conseils* et dans les *Annales* de l'Hôtel-de-Ville, s'éclairent, grâce à la toile de Chalette, d'un jour singulièrement intense et réel, et finissent par intéresser l'observateur comme une évocation vivante de mœurs disparues.

---

(1) Archives de Toulouse. *Dénombrements de fiefs nobles.*

Hilaire Pader, peintre et poète, rappelant dans son poème de la *Peinture parlante* (1) ses premières études sous la direction du *Troyen,* ajoute :

> J'entends le sieur Chalette admirable aux portraits,
> Lui qui pour les petits redoubla ses attraits.

L'observation est exacte; les miniatures sur vélin des *livres d'histoire* sont, sans contredit, l'œuvre la plus parfaite de l'artiste. Malheureusement, ce riche trésor est bien apauvri. En 1793, on s'est avisé que ces armoiries d'avocats, de procureurs et de marchands, monde populaire s'il en fut, étaient un outrage à l'égalité, et sans les énergiques protestations d'un officier municipal qui réclama au nom de l'art, pas une page n'eût été épargnée.

De soixante feuillets peints par Chalette, il en reste quinze dans le sixième livre des Annales, lourd volume in-folio, relié en peau de truie, avec plaque de cuivre gravée aux armes de la ville et coins en relief chargés de la croix à douze perles, recueil d'un prix inestimable, qui a trop longtemps traîné dans la poussière et les paperasses.

Ces portraits représentent les capitouls de huit années administratives dont voici les noms :

Année 1617-18. — Paul Virazel, — Nicolas de Saint-Pierre, — Oger de Lamote, — Jean Olivier, — Jacques Lavit, — Rolland Rey, — Pierre de Cos, — Jacques Puget.

Année 1623-24. — Pierre de Comère, — Jean-Pierre de Guibert, — Michel Cantuer, — Jacques de Cassand, — Simon Girié, — Jean Parrin, — Jean Foures, — Blaise Savy.

Année 1625-26. — Daniel Lombardy, — Jacques de Lavaur, — François Pomarède, — Jean Delpech, — Guil-

(1) Cité par M. de Chennevières-Pointel. *Peintres provinciaux de l'ancienne France.*

laume Mestre Buisson, — Paul de Monrogier, — Jean-Antoine Péguilhan, — Gervais de Fas de Vignaux.

Année 1627-28. — Guillaume de Bertier, — Jacques Courtines, — Jacques Fonrouge, — Arnaud d'André (1).

Année 1629-30. — Pierre d'Isarny, — Hector de Potier, — Guillaume de Cottin, — Arnaud d'Austry, — Bernard Vidal, — Gabriel Guibert de Costa, — Jean de Tilhol, — Antoine Figuier.

Année 1630-31. — Jean de Carrière-Double, — Guillaume d'Alliès, — Claude du Conseil, — Pierre Rotond, — Antoine de Lancefoc, — Bernard Faure, — Pierre Bely, — Pierre Carrière.

Année 1631-32. — Michel Rozier, — Foureton Aurebal, — Aymable de Malard, — Jean Marvejol, — Denys Duplex, — Guillaume Verdiguier, — François Paulhac, — Jacques de Catel.

Année 1632-33. — Pierre de Béral, — Buisson Beauteville, — Jean Edouard, — Jean de Possoy, — Jean Fermat, — Pierre Taberly, — Antoine de Vidal, — Guillaume de Valrivière.

Il faut ajouter à cette liste un demi-feuillet de l'année 1635, qui, arraché du même volume en 1793, et devenu plus tard la propriété d'un particulier, a été acquis pour le Musée de Troyes, par les soins de M. Truelle, et est allé ainsi, après deux siècles, représenter Chalette dans sa ville natale. Ce feuillet contient les portraits des capitouls Pierre Ayral, — Jean de Perrin, — Jean de Boyer, — Raymond Aymeric (2).

Ces peintures, dont quelques-unes sont de véritables

(1) Cette année est incomplète par suite de la destruction d'un demi-feuillet.

(2) Deux têtes provenant du même recueil, mais sans date appréciable, font actuellement partie du beau cabinet de M. Edward Barry, à Toulouse.

chefs-d'œuvre, offrent d'assez notables inégalités d'exécution. Il y en a même une, en 1626, où les mains ne sont pas ébauchées et ne présentent qu'une tache informe. En général, les premières miniatures, exécutées pendant la maturité de l'artiste, sont les meilleures de toutes.

Comme c'était une assez rude besogne, et fastidieuse pour l'imagination d'un maître, de représenter chaque année l'éternelle famille capitulaire avec même nombre de figures, mêmes costumes, et l'inévitable cortége d'armoiries et d'inscriptions, Chalette s'est presque toujours ingénié à jeter quelques changements dans cette uniformité, soit en modifiant le lieu de la scène, soit en y introduisant des accessoires nouveaux.

L'*année* 1618 débute, au frontispice du livre, par une composition idéale placée en regard des portraits, la *Charité romaine*. Les instincts du peintre-décorateur s'y trahissent par l'importance de l'architecture, grande porte de prison cintrée, à bossage, avec claveau diamanté, d'un ton gris et poussé au noir; les lourds barreaux qui échiquettent l'entrée laissent voir une perspective de cachots et de fenêtres grillées où s'éclairent d'un demi-jour quelques têtes curieuses. Au centre de la composition, la jeune femme, debout, en robe verte et manteau bleu foncé, se penche vers son père, captif, dont elle soutient la tête d'une main, tandis que de l'autre, perdue dans la barbe blanche du vieillard, elle semble guider les lèvres de l'étrange nourrisson. Le visage de femme, d'une touche fine et légère, est d'une expression à la fois tendre et chaste, et d'un coloris étudié avec amour. Cette figure a malheureusement beaucoup souffert par suite de la sauvage incurie avec laquelle le volume a été si longtemps traité. Sur la frise de l'édifice on lit en lettres d'or : *O amor, o quid non tentas, mortalia quo non corda rapis? Suo alit filia lacte patrem.*

Le feuillet opposé nous introduit dans la chapelle de l'Hôtel-de-Ville : autel à crépine verte brodée d'or où se dé-

tache, dans une auréole de rayons, la Vierge-Mère portant l'Enfant-Jésus; crucifix et chandeliers de bronze doré scintillant dans la pénombre, retable classique de boiseries aux tons fauves, et, au-dessus, dans un cadre austère, le grand tableau du Christ en croix, dont le corps s'illumine au sein d'une atmosphère violette; à droite et à gauche, les murs tapissés de peintures municipales, muraille historique, d'où les vieux capitouls, drapés dans leurs vêtements d'apparat, semblent regarder leurs successeurs. Ceux-ci sont agenouillés en deux groupes, tête nue, devant leur prie-Dieu de velours vert, le livre d'Heures et le prie-Dieu posés devant eux. Les figures sont traitées avec infiniment de légèreté et d'esprit, et un réalisme presque ironique.

En 1624, nouvel intérieur de chapelle, mais d'une disposition tout autre : au-dessous d'une coupole en coquille, filetée d'or, que surmontent trois figures d'anges de pierre portant les armes émaillées de Toulouse, de France et de Navarre, une statue polychrôme de la Vierge, portant la couronne fleurdelisée, pose ses pieds sur une console peinte et dorée, d'un précieux travail de ciselures. L'image de la Vierge se distingue de la femme romaine par un coloris extrêmement riche et tout-à-fait flamand, la chevelure est d'un luxe opulent, les carnations sont presque saignantes; mais les rouges de la robe et les bleus du manteau ont l'harmonie et l'éclat des vieux émaux. Les capitouls sont figurés à l'état de portrait posant sur une frise de pierre. Plus bas, séparé de la Vierge par une table d'attente en marbre noir, s'élève un autel rectangulaire, en orfévrerie, décoré au centre d'une croix et de deux niches cintrées que peuplent deux saintes en relief, sainte Luce et sainte Catherine, l'une vêtue de bleue, l'autre de rose. Sur le devant s'ouvre à demi une galerie de balustres en bois. On peut signaler dans cette miniature la richesse des satins capitulaires.

En 1626, les capitouls, qui occupent le verso et le recto de deux feuillets juxtaposés, système depuis uniformément

reproduit par l'artiste, sont représentés debout sur une sorte de plateforme de pierre à panneaux de marbre noir; ils se découpent sur une tenture verte dont le ton riche et profond fait singulièrement valoir les rouges des vêtements; une large frise en pierre, avec tables d'attente et armoiries émaillées dans des cartouches, couronne l'ensemble, surmontée de quatre vases ou candélabres à demi-noyés dans le noir. Cette page n'a jamais été finie.

L'année 1628 nous place en pleine campagne, sous un grand ciel rose, chargé de nuages opaques, sur lequel se découpent à l'horizon des silhouettes de tours et de chapelles de briques, des flèches d'églises et des lignes de coteaux et de peupliers. Au sommet des nuées, un ange bouffi, le front rayonnant de lumière, secoue le fléau des colères célestes, guerre, peste et famine, au-dessus des capitouls alignés. A droite est la figure du trésorier de la ville, assis devant une table verte semée de pièces d'or et d'argent. Des groupes d'hommes, légèrement indiqués du bout de la brosse, s'estompent dans le lointain.

Le tableau de 1630 nous ramène au Consistoire où les capitouls occupent leurs siéges, prêts à délibérer. Au-dessus de leurs têtes, on distingue les cintres de brique rouge portés sur des consoles de pierre, les profondes fenêtres grillées, et les deux figures allégoriques en relief exécutées par Chalette, la Force et la Justice. Une grande table verte à galons d'or et deux chaises curules en bois fauve, montées de velours cramoisi, occupent le devant de la scène. Le capitoul Pierre d'Izarny, sieur de Gargas, placé au centre, se fait remarquer par la grande épée posée devant lui.

C'est en plein air, dans un paysage franchement toulousain, que nous nous retrouvons en 1631. Même ciel lumineux et glacé de tons roses. Evidemment, Chalette a été frappé des teintes ardentes dont le couchant s'embrase par les belles journées d'été; dans le fond, entre les robes des capitouls debout, on reconnaît la silhouette du pont de la

Garonne, les grandes lignes des coteaux et quelques groupes d'édifices.

La miniature de 1632 est une des plus connues. Les capitouls qui y figurent sont ceux qui assistèrent, dans la basse-cour de la maison de ville, à l'exécution de Montmorency. Au-dessus de leurs têtes apparaissent deux petites scènes à personnages : l'entrée de Louis XIII à Toulouse en 1632, et le départ du cortége royal après l'exécution de Montmorency. Elles ont été lithographiées par M. Dauzats, dans le *Voyage romantique en France*. « Elles font souve-» nir, dit M. de Chennevières, que le troyen Chalette était » né assez près de la Lorraine, et on eût peut-être, à leur » sujet, prononcé le nom de Callot, si elles eussent été » peintes vingt ans plus tôt; mais elles sont de la vieillesse » du maître, alors que sa main le trahissait, même dans » les portraits. Ces deux petites compositions sont d'une » peinture monochrôme, d'un gris ardoisé (1). »

En 1633, nous sommes introduits dans une sorte de chapelle d'un aspect très-riche, dont les murailles sont tendues de tapisseries bleues brodées d'or, coupées de bandes rouges, où les traditions de la Renaissance ont multiplié à plaisir les dauphins, les coupes, les feuillages, les efflorescences, les profils d'Ammon; les huit armoiries forment un couronnement héraldique. A droite et à gauche s'alignent les capitouls debout, en deux groupes, en avant d'une balustrade de boiserie. Au-delà de cette barrière, on voit se prolonger, sous une arcature de pierre, dans une perspective lumineuse, un sanctuaire magnifiquement décoré. Mais cette fois, ce n'est plus le Christ ou la Vierge qui réclame l'adoration. Dans un lointain majestueux, au-dessus de gradins drapés de rouge, abrité sous le dais fleurdelisé des lits de justice, Louis XIII siége sur son trône, couronne en tête, sceptre en main, le manteau royal de velours bleu semé

(1) *Appendice à la vie d'Hilaire Pader.*

d'or ondoyant autour de lui; debout, à la droite du roi, au pied du trône, la main sur la poitrine, le cardinal Richelieu, le cordon du Saint-Esprit découpant son camail rouge, observe le prince qui semble lui dire : « Allez! » Derrière le cardinal, une figure de moine, l'*Eminence grise!* et un obscur personnage drapé, gardant la porte. Singulière pénétration de l'artiste, qui, dans la pléïade de princes, de grands dignitaires, d'officiers de la couronne, remorquée par le roi de France, sait dégager et mettre en lumière la triade légendaire qui personnifie le règne!

M. de Chennevières, dans l'ouvrage que nous avons déjà maintes fois cité, s'exprime en termes fort vifs sur le mérite de la plupart de ces feuilles de vélin. « Nous n'avons rien » au Louvre, dit-il, qui donne l'idée d'un aussi prodi- » gieux miniaturiste dans tout le XVII^e^ siècle : le délicieux » bijou d'Olivier, peut-être, dans la collection Sauvageot, » et le tableau des *Noces*, de Van der Vinne. Petitot, à » côté de cela, manque de finesse, de vivacité et d'éclat... » C'est d'une largeur, d'une transparence, d'une grâce, » d'une douceur et d'une précision de traits, et d'une fer- » meté et d'un agrément, et d'un naturel de pinceau qui » dépasse tout ce qu'on peut imaginer. J'ai nommé Por- » bus, Mirevelt et Van Dyck; c'est Gonzalès Coques et Van » der Helst qu'il faut encore évoquer, pour donner, à qui » ne les a point vus, la vraie mesure de ces petits chefs- » d'œuvre. »

En dehors des peintures capitulaires, l'œuvre connue de Chalette est encore actuellement fort pauvre. Il faut seulement citer pour mémoire un tableau du Musée de Toulouse, inscrit au n° 233, *la Vierge consolant des prisonniers*. Cette toile figura à l'exposition des beaux-arts de Toulouse, en 1752, et y fut l'objet de la note suivante qui a été récemment publiée par M. Henri Vienne. (*Revue de Toulouse*, 1866, p. 274) :

« Ce tableau, précieux par la naïveté, le naturel et la

» correction, a extrêmement souffert du temps et de la fu-
» mée ; il se perdrait sans ressource si MM. les capitouls,
» toujours attentifs à la conservation des arts, ne le desti-
» noient pour un lieu où il soit moins négligé et plus à
» portée d'être vu. Feu M. Rivalz disoit qu'il falloit vé-
» nérer ce tableau. »

On signale encore, dans quelques maisons de Toulouse, divers portraits attribués à Chalette avec plus ou moins d'authenticité, mais qui n'ont pas la touche merveilleuse de ses miniatures. Deux tableaux ont été signalés par M. de Chennevières, en Bretagne, l'un à Rennes, l'autre dans l'église de Rhétiers. Ils portent tous deux la signature de *J. Chalette*, avec le *J* et le *C* entrelacés, ce qui est précisément la signature de notre artiste. Seulement on a cru y lire la date de 1676 qui serait d'ailleurs démentie par le caractère de l'œuvre. Ce détail curieux vaudrait la peine d'être étudié.

Après M. Paul Mantz qui, en 1848, a publié dans la livraison d'octobre de l'*Artiste* une étude sur l'Ecole de Toulouse, où Chalette est apprécié en quelques lignes, M. de Chennevières est le premier qui a revendiqué pour ce grand peintre provincial sa place légitime dans l'histoire de l'art français. — Les pages que l'on vient de lire sont encore bien incomplètes et laissent regretter trop de lacunes. Puissent-elles contribuer du moins à réparer une indifférence traditionnelle, et attirer un peu d'attention et de sympathie sur ce pauvre vieux maître si longtemps et si injustement oublié !

Toulouse, le 15 Mars 1868.

ÉTUDE

SUR LE JEUNE AGE

Dans l'intérêt de l'Education

PAR

M. L'ABBÉ TRIDON

Supérieur de l'Œuvre de la Jeunesse, membre résidant.

Je n'aime à sermonner nulle part, encore moins dans une académie; mais j'aime à causer, non pour causer, car l'art pour l'art ne me va pas, mais j'aime à causer de quelque chose.

Je vais donc causer; en littérateur? je n'ose le dire; en philosophe? ce serait trop prétentieux; en archéologue? aujourd'hui, non.

Je vais causer, en amateur et en ami de la première enfance, de cette première enfance si pleine de charmes et d'intérêt, parce qu'elle est pleine d'espérance; semblable au printemps qui nous ferait croire au bonheur et à une éternelle jeunesse, dès ici-bas, si de tristes réalités ne venaient décolorer le tableau de la vie.

Dans l'enfance et la jeunesse je trouve la racine de la

société future; les écoliers de douze ans, dans quinze ans, dans vingt ans seront à notre place, ils seront nos maîtres; formons bien nos maîtres futurs, de peur qu'ils ne deviennent des tyrans et des bourreaux.

Le sujet que je veux traiter est presque vulgaire, tant il a été rebattu; il est vieux comme le monde, difficile par conséquent; essayons cependant d'intéresser cette grave assemblée. Si elle aime les belles paroles, elle sait le prix des pensées utiles.

Sans être littérateur, je prends pourtant mon mandat des lettres; et quelle plus belle mission peuvent avoir les lettres, que de s'appliquer à étudier l'homme et à former le roi du monde!

N'est-ce pas parce que cette mission leur est propre, qu'une partie fondamentale de nos études a pris, avec un sens aussi juste que profond, le nom d'humanités.

Ne négligeons pas, Messieurs, cette dénomination que nous tenons des anciens, et gardons-nous de sacrifier cette partie de l'enseignement qui doit former l'homme intellectuel, pour livrer, avant le temps, nos enfants aux études professionnelles, études qui, certes, ont leur importance, mais qui s'attribuent, avec une sorte d'exclusion, à coup sûr fort contestable, ce qu'il y a de plus divin dans l'homme : LE GÉNIE.

Dès son entrée à la vie, l'enfant est un homme. Il en a la nature, les facultés morales et physiques; tout ce qui constitue l'homme est en lui, au moins, en germe.

L'imitation, qui est chez lui instinctive et nécessaire, commence le développement de son être; le travail, la réflexion, les secours de l'éducation, avec l'aide de Dieu, achèvent l'ouvrage. C'est ainsi que, avec le temps, ce petit être arrivera, par des dégrés insensibles, à la plénitude de lui-même, à la mesure de l'homme parfait.

Il faut convenir que la perfection est l'œuvre de toute la vie.

Il est important de le comprendre dès le début de l'éducation : l'enfant est *tout yeux, tout oreilles*, il entend tout, il voit tout; il est comme une cire molle, prête à recevoir l'empreinte de tout; il est capable de mille impressions diverses et même contraires. Disons-le, en passant, il est, avant tout, accessible à l'impression de la peur, la peur qui est le partage de l'ignorance et de la faiblesse.

Les ténèbres, les récits fantastiques, la colère, un bruit violent, le spectacle d'un crime, les scènes tragiques qui troublent la paix d'une famille, ont souvent, dans l'âge tendre, contribué à abattre le caractère. C'est à des circonstances et à des accidents de ce genre qu'il faut souvent attribuer la pusillanimité, qui se retrouve jusque dans l'âge viril.

Par suite de ces dispositions instinctives et du besoin qu'il a de se développer, l'enfant est curieux, pénétrant même, semblable à la plante vivace qui, déposée à l'ombre, s'incline et se porte sans cesse du côté de la lumière; il finit souvent par arriver à tout voir, tout entendre, quand on pourrait croire qu'il n'a rien vu, rien entendu. Rusé et dissimulé quelquefois, il affectera de ne s'occuper de rien, pour mieux saisir ce qu'il désire.

Ce que l'enfant voit, entend, éprouve, généralement il le retient. La mémoire est sa faculté par excellence. — La semence qui y tombe, bon grain ou ivraie, pousse et produit ses fruits; c'est une terre fidèle qui rend ce qu'on lui a donné. — Par suite de cette facilité de la mémoire de l'enfant, on voit des vieillards glacés par l'âge et sur le bord de la tombe, fatigués d'un souvenir importun, qui se rapporte à un fait passé sous leurs yeux dans l'enfance; la mémoire l'a conservé, l'imagination, qui lui a fait porter ses fruits, l'a perpétué sur la route d'une longue vie, en la remplissant d'amertume ou d'ennuis.

Là est la raison de ce mot admirable des anciens, trop méconnu de nos jours : *maxima debetur puero reverentia*,

Non content de voir et d'entendre, l'enfant veut sentir et éprouver; c'est cette disposition qui lui attire si souvent la qualification vulgaire, justement méritée, de *touche-à-tout.*

S'il est avide d'apprendre, il est également enclin à s'épancher; il aime à dire ce qu'il sait, ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu, ce qu'il a fait et éprouvé. — Il est naturellement indiscret, et à moins que la prudence n'ait chez lui devancé les années, il est capable de faire des révélations effrayantes.

Si l'enfant est habituellement curieux, sa curiosité n'est jamais plus éveillée, que quand il est environné de personnes supérieures ou étrangères.

La nouveauté le frappe, comme tout ce qui est rare. Les fêtes publiques et privées, les évènements extraordinaires, les festins, les soirées qui, au plaisir des yeux unissent les jouissances de la bouche, le trouvent toujours disposé.

Si, dans ces réunions déjà si agréables, il devient l'objet de l'attention, il est au comble de la joie. Il accepte volontiers les caresses, pourvu toutefois qu'elles ne durent pas longtemps, ne le privent pas de sa liberté et de ses jeux. Du reste, il trouve moyen d'entretenir la double jouissance, et sait passer de l'une à l'autre. Aussi, pendant une soirée entière, vous le voyez sans cesse quitter la société, courir, jouer et revenir ensuite; recevoir une caresse ou la donner, écouter un moment, repartir pour jouer et courir encore.

C'est dans un entr'acte de ce va-et-vient continuel qu'il sera tout entier à une conversation, écoutant, la bouche béante ou avec un air distrait, saisissant tout, comprenant tout, selon la portée de sa raison enfantine.

Si vous croyez qu'il aura tout oublié, que le sommeil va tout dissiper dans les ténèbres de la nuit, détrompez-vous.

Ecoutez-le, le lendemain au réveil, vous l'entendrez dans un babil naïf, tout redire, soit à sa mère dans les épanchements de l'amitié, soit à une *bonne* qui profitera de son penchant à tout dire, pour satisfaire celui de tout apprendre,

soit à un camarade, dans les confidences naïves du jeune âge.

Par suite de l'impressionabilité de l'enfant, de sa curiosité et de son penchant à imiter, il contracte facilement et à son insu, l'habitude de penser, de parler et d'agir, de ceux avec qui il vit, surtout de ceux qu'il aime et dont il est aimé.

Grave raison, qui doit être présente à l'esprit des parents, quand ils ont à lui donner des maîtres!

L'enfant, en qui s'épanchent les maîtres et qui s'épanche en eux, copie leurs manières de dire et de faire, leurs vertus et plus souvent leurs vices; ainsi finit-il par être fait à leur image, semblable à une matière liquéfiée par le feu, qui prend, en se refroidissant, la forme du vase où elle a été déposée. — Passif par nécessité et obligé d'abord de tout recevoir, l'enfant devient bientôt actif; il l'est par goût et par besoin, c'est le droit de sa nature; il lui faut du mouvement.

Ce mouvement, nécessaire au développement des organes, ne l'est pas moins aux progrès de l'être intellectuel.

Fait pour la liberté et la grandeur, esclave malgré lui, ce petit être proteste contre les entraves du maillot; il s'élance dans l'espace, longtemps avant que ses pieds puissent l'y porter. Il aime la multitude, le bruit, les assemblées, et tout ce qui tient du spectacle.

L'éducation n'a pas à réprimer ces saillies, elles sont l'expression de la vie, soit qu'elles se montrent dans la nature physique, soit qu'elles brillent dans l'être moral; il faut les régler et même les satisfaire dans la mesure du possible, de la raison et du devoir.

La vertu, la vertu chrétienne, n'est pas l'inertie et la taciturnité, c'est le mouvement, c'est la lutte contre le mal, contre l'obstacle pour arriver à l'ordre et à la paix.

Ce petit homme, dans ce mouvement perpétuel, a une ambition démesurée d'être grand et aussi de le paraître.

Il aime à essayer sa force et à en faire parade; c'est pour

satisfaire ce désir qu'il se mesure, se pèse, se regarde, qu'il se compare et qu'il lutte avec un camarade, tantôt à un jeu tantôt à un autre, toujours avec le désir de montrer sa supériorité, par son adresse, la vigueur de ses bras ou la vélocité de ses pieds.

Il vit avant tout par les sens; la grandeur de la taille le frappe d'abord, elle est le premier objet de ses vœux, il désire être grand comme son frère, comme sa sœur. — Être grand comme son père, comme sa mère est pour lui un but suprême qu'il ne perd jamais de vue.

Après la grandeur physique, la grandeur attachée au savoir est pour lui le premier but de ses désirs. Il entend sans cesse de ses oreilles en énumérer les avantages, il le voit exalté chez ses aînés; les prix du collége, les récompenses privées de la famille agissent puissamment sur lui; il lui tarde d'être l'objet de ces distinctions et des faveurs qui s'y rattachent.

Le titre de propriétaire est délicieux pour l'enfant; ne possédât-il que quelques jouets ou des chiffons dans un tiroir, il est content; si surtout ce tiroir est à lui, à lui seul, et s'il en a la clef; il jouit de ce qu'il a, il jouit doublement, si un autre ne l'a pas.

Au milieu de ces penchants divers, un penchant domine tous les autres, celui de l'indépendance. Être son maître, faire sa volonté envers et contre tous, voilà pour lui l'idéal de la félicité. Le fatal *non serviam, je n'obéirai pas*, gravé au fond de ses entrailles, semble se rattacher à toutes les molécules, faire vibrer toutes les fibres dont se compose sa nature.

Longtemps avant qu'il en sente la valeur, ces mots : je veux, je ne veux pas, lui sortent de la bouche.

Le *moi* lui est familier, je ne veux pas cela, *moi!* Je suis grand, *moi!* Je ne ferai pas cela, *moi!* Ceci est à *moi!* C'est comme un petit dieu qui aspire à être unique et sans rival; c'est l'égoïsme en germe, l'idolâtrie du *moi*.

Par suite, il veut la première place, et il la prend partout où il le peut.

Il n'aime pas la contrainte, la règle lui est insupportable, *monitoribus asper*, dit Horace; le collége est pour lui un perpétuel état de siége où les régents, à ses yeux, ne sont, le plus souvent, que d'heureux despotes; et il faudra toutes les tendresses d'une mère, toute la fermeté d'un père pour lui faire accepter un régime qui devra faire de lui un homme de bien.

> Imberbus juvenis, tandem custode remoto,
> Gaudet equis, canibusque, et aprici gramine campi.

Quand on considère cette statue d'argile transformée en chair et en os, cette statue animée, vivante, pensante, agissante, qu'on appelle l'homme, que l'étude se fasse sur le barbare ou sur l'homme civilisé, sur une simple ébauche, sur l'adolescent ou sur l'enfant, on est stupéfait de retrouver, presque dans l'embryon, *Adam*, *le vieil Adam*, tel que saint Paul l'a décrit; pétri, pour ainsi dire, avec ces quatre mots qui ont ravagé toute l'espèce humaine, *eritis sicut dii scientes*.....

Mais au milieu de ces ruines, vous retrouverez la grandeur primitive; dans cette boue, vous voyez le cachet divin, comme on retrouve dans les décombres d'un temple antique, les traces du chef-d'œuvre d'architecture.

Tous les nobles instincts, toutes les résolutions généreuses appartiennent encore à cette nature viciée et immortelle.

Qu'on se rappelle le royal élève de Fénélon. Vit-on jamais, dans un même tableau, des contrastes plus frappants? Vit-on jamais une terre plus remplie d'épines, qui ait dû, à la culture, de plus beaux fruits? Ces fruits avaient leur germe dans la nature; mais cette nature avait été comprise par le génie, corrigée par la grâce et fécondée par la religion.

Je connais un pensionnat modèle, pensionnat de jeunes demoiselles, où l'enfant bien compris est formé dès son

jeune âge à la lutte contre lui-même, cette lutte qui, au jugement même des anciens est la grande affaire de la vie.

On lui fait envisager que les plus belles victoires de l'enfant ne sont pas celles qu'il remporte sur ses émules et ses rivaux, mais celles qu'il remporte sur et contre lui-même.

Je demandais un jour à une élève de ce pensionnat qui parlait de *pratiques* : Mademoiselle, qu'est-ce qu'une pratique? — Monsieur, me répond l'enfant, dans un naïf langage, quand on est au réfectoire, qu'on n'aime pas quelque chose, et qu'on se force pour en manger, c'est une *pratique*. — Quand le matin la cloche sonne le lever, qu'on voudrait paresser et qu'on se force pour se lever, c'est une *pratique*.

Heureuses pratiques, véritables victoires qui affranchissent l'enfant docile et courageux de ces mille passions et de ces vices, dont l'enfant gâté sera toujours la triste victime, au désespoir des parents, qui n'auront pas voulu comprendre le secret de la vraie éducation.

Troyes, le 20 Janvier 1865.

RAPPORT

SUR LE VOLUME PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'ACCLIMATATION

INTITULÉ :

LA PRODUCTION ANIMALE ET VÉGÉTALE

PAR

M. GUSTAVE HUOT

MEMBRE RÉSIDANT

L'ouvrage que vient de publier la Société impériale d'Acclimatation est indépendant du Bulletin mensuel réservé à ses travaux ordinaires.

Ce volume est l'œuvre d'un Comité d'études institué par la Société pour étudier, à l'Exposition universelle, tous les produits zoologiques ou botaniques capables d'intéresser l'acclimatation.

Les différents rapports sont signés des noms les plus compétents dans chaque spécialité des sciences naturelles. Mais l'introduction intitulée : ***De l'influence de l'homme sur la création des races animales et végétales***, est incontestablement la partie la plus remarquable de l'ouvrage.

Le docteur de Grandmont, qui en est l'auteur, divise son travail en trois parties, dont voici les titres :

1° Les êtres vivants se modifient dès qu'ils sont au pouvoir de l'homme;

2° Leurs modifications sont capitales au point de vue des résultats, bien que portant d'abord et principalement sur les appareils les moins essentiels de l'organisme;

3° Les modifications subies par les animaux sont le résultat de forces que l'homme dirige à son gré.

Le docteur de Grandmont, avec une science aussi variée que complète, appuie sa théorie d'arguments qu'il emprunte soit aux phénomènes naturels, soit aux auteurs les plus autorisés, soit enfin aux différents rapports qui composent le volume publié par la Société d'Acclimatation.

Il remonte dans le passé, aussi loin que les traditions écrites le permettent, et nous montre la représentation de scènes des champs sur des monuments égyptiens dont quelques-uns, suivant l'opinion des savants, datent de soixante siècles avant notre ère. On y voit la vache, le bœuf, l'âne, le chien, le mouton rendant déjà presque les mêmes services qu'aujourd'hui (le cheval n'apparaît que plus tard). Ces animaux ne sont déjà plus à l'état sauvage; ils ont été modifiés dès qu'ils se sont trouvés soumis au pouvoir de l'homme. Chez les uns les proportions ont varié, chez les autres, le poil s'est changé en laine; mais les modifications subies ne sont pas essentielles.

D'après l'auteur, les forces dont l'homme dispose vis-à-vis des êtres qu'il veut soumettre à son empire sont au nombre de quatre :

L'hérédité, les milieux, la nourriture, le travail.

M. le docteur de Grandmont a traité son sujet de la manière la plus brillante. Il s'élève souvent à de grandes hauteurs; il vous attache par l'enchaînement de la méthode, vous séduit par la netteté du style et l'élégance des expressions. Son œuvre est une étude esquissée à grands traits. On

la lit, on ne l'analyse pas sans l'amoindrir. Chaque phrase prend pour ainsi dire la valeur de l'énoncé d'un problème à résoudre, et je regrette bien, pour ma part, que le cadre tracé par l'auteur ne lui ait pas permis de donner à son sujet plus de développement. Sa profonde érudition eût certainement aidé à trouver la solution de tant de questions capitales au point de vue agricole.

L'hérédité et la nourriture surtout sont sans contredit les deux forces les plus actives tendant à modifier nos races d'animaux domestiques, celles qui se rattachent, par conséquent, le plus directement à l'agriculture. A ce titre, j'ai pensé qu'il y aurait peut-être quelque intérêt à entrer ici dans certains détails ayant de l'importance au point de vue de l'alimentation et des croisements, et à relater des faits scientifiques tout récents qui sont de nature à jeter du jour sur de graves questions agricoles.

A l'époque où MM. Boussingault et Payen faisaient leurs tables d'équivalents nutritifs, l'azote seul donnait la valeur de l'aliment. Mais en observant davantage les phénomènes qui accompagnent la vie, et en étudiant mieux les transformations que subissent les aliments dans le corps des animaux, on a été conduit à reconnaître l'obligation d'ajouter à l'azote des substances facilement combustibles, pour satisfaire aux besoins de la respiration.

L'aliment azoté, que l'on appelle aussi plastique, est composé de gluten, de caséine, de légumine; il est destiné à former la chair.

L'aliment combustible ou respiratoire est fourni par les carbures d'hydrogène, tels que les sucres, les gommes, les fécules, les graisses qui cèdent leur carbone pour entretenir la chaleur et la combustion dans l'économie animale.

Des études faites depuis plusieurs années, principalement dans les stations agricoles de l'Allemagne, ont établi que la proportion d'azote dans les aliments devait être comme 1 est à 5 par rapport aux substances non azotées.

Lorsque la proportion d'aliments respiratoires est insuffisante, voilà ce qui se produit : L'oxygène ne rencontrant pas assez de carbone pour opérer sa combustion, vient en prendre aux graisses contenues dans les tissus de l'animal qui maigrit rapidement, ou en emprunte aux matières azotées; or, comme la matière azotée renferme six fois moins de carbone que les carbures d'hydrogène, cinq parties d'azote seront évacuées sans aucun profit pour l'économie en donnant lieu souvent à de graves désordres intestinaux. Des expériences, communiquées il y a quelques jours à l'Institut (1) par M. Jules Reiset, confirment encore cette théorie.

Ce savant chimiste-agriculteur vient de constater que les animaux nourris au pâturage laissent échapper, par la respiration, une assez forte proportion d'hydrogène protocarboné. La grande quantité d'aliments respiratoires contenue dans l'herbe donne la raison de ce phénomène.

Au contraire, chez les veaux nourris exclusivement au lait pur et surtout au lait écrémé, qui renferme l'azote en excès, les gaz exhalés ne donnent pas trace de substance hydrocarbonée; mais alors la proportion d'azote qu'on y découvre est une fois plus considérable qu'avec l'alimentation à l'herbe. Ainsi s'explique l'avantage qu'on trouve à mélanger des fécules cuites ou des matières grasses au lait écrémé dans l'élevage des veaux. Ces aliments fournissent à la respiration des principes combustibles qui ménagent la destruction des matières plastiques riches en azote. On voit par-là toute l'importance qu'il y a, pour l'agriculteur, à ne donner aux animaux qu'une nourriture dont la composition puisse satisfaire aux exigences de l'organisme, et à compléter la ration alimentaire par l'addition des substances qui lui manquent, en choisissant, bien entendu, celles dont le prix est le moins élevé.

(1) Séance du 30 Décembre 1867.

C'est par l'emploi simultané d'une alimentation rationnelle, abondante, et par l'application de la force d'hérédité que les Backwell et les Colling ont créé, il y a près d'un siècle, ces admirables types de Durham et de Dishley. Loin de suivre les errements auxquels Buffon lui-même donnait l'autorité de son nom, en croisant constamment les races du Nord avec celles du Midi, ils ont fixé les qualités qu'ils voulaient donner à leurs races en pratiquant toujours des accouplements consanguins.

On croyait alors à la mise en œuvre de moyens mystérieux, et tout le secret de ces illustres éleveurs consistait dans l'emploi de pratiques zootechniques judicieuses.

Ils ont doté l'agriculture de races dont la puissance d'assimilation est parfois double des anciennes; mais ce qu'ils nous ont légué de plus précieux, ce sont les principes, les procédés qui ont servi depuis à améliorer presque toutes les races.

Aujourd'hui nos Charolais et nos Mérinos n'ont plus rien à envier aux animaux les plus perfectionnés des autres pays. Le Charolais présente même une supériorité très-marquée sur le Durham dans la conformation de son arrière-train; sa culotte, abondamment fournie de muscles, descend jusqu'au jarret. Quelques années encore, et il égalera la race anglaise en finesse et en précocité.

Le Mérinos, grâce aux soins dont il est entouré, prend de jour en jour de l'ampleur, se développe plus rapidement tout en conservant sa riche toison.

M. Richard du Cantal s'élève, avec raison, dans un compte-rendu sur l'exposition des espèces bovine et ovine, contre les croisements inconsidérés. Les croisements, en effet, n'ont jamais donné des résultats bien certains; la sélection, tout en opérant plus lentement, offre moins de dangers et d'éventualités.

Mais il ne faut cependant pas rendre les croisements responsables de tous les mécomptes éprouvés dans l'élevage.

On oublie trop souvent que les animaux améliorés forment de véritables races artificielles, et que s'ils tirent le plus grand profit de la nourriture consommée, il leur faut, pour conserver leurs qualités, une hygiène spéciale et une alimentation abondante.

C'est une des grosses questions de notre agriculture actuelle que celle des croisements. Les uns en conseillent la pratique, les autres la repoussent de la façon la plus formelle.

M. Baudemont est le premier qui ait professé cette dernière opinion. Depuis, M. Sanson, jeune vétérinaire plein de talent, a posé d'une façon plus précise les bases de cette nouvelle école zootechnique.

C'est en s'appuyant sur les différences fondamentales qui existent dans les squelettes d'animaux qu'on croyait appartenir à la même race, que M. Sanson combat l'emploi des croisements comme moyen d'amélioration de l'espèce. Dans un mémoire présenté l'année dernière à l'Académie des Sciences (1), il a fait connaître que le cheval arabe avait une vertèbre dorsale de moins que le cheval normand; que le sanglier de nos forêts, le porc domestique de l'Europe et le porc chinois n'avaient pas non plus le même nombre de vertèbres dorsales ou lombaires. Il a encore signalé des différences caractéristisques et fixes dans la conformation du crâne de ces divers animaux.

Cette série d'observations l'a amené alors naturellement à écarter toute idée d'origine commune entre eux et à les considérer comme des races distinctes, ne pouvant donner par le croisement que des produits d'une variabilité désordonnée.

Voilà, certes, une théorie qui vient s'appuyer sur des faits

(1) Séance du 31 Décembre 1866.

d'une grande valeur, et de nature à modifier les idées reçues en matière de races et de croisements.

Cependant, la distance qui sépare les deux écoles n'est pas aussi considérable qu'on pourrait le croire au premier abord; elle est plus apparente que réelle par rapport à ses conséquences pratiques.

Mais pour pouvoir s'entendre, il faut que les bons résultats, obtenus par l'alliance de deux familles appartenant à la même race, ne soient plus attribués au croisement par les partisans de cette doctrine, et que la confusion qui règne encore dans la classification de nos races d'animaux domestiques soit dissipée.

Troyes, le 31 Décembre 1867.

LISTE

DES

DONS FAITS AU MUSÉE DE TROYES

AVEC LES NOMS DES DONATEURS

Pendant l'année 1867 [1]

Article 34 du règlement de la Société Académique de l'Aube :

« **Chacun des Membres de la Société doit contribuer, autant » qu'il est en lui, à l'augmentation du Musée.**

» **Les dons faits à la Société par ses Membres, ou par des per- » sonnes étrangères, seront inscrits sur un registre spécial, et » publiés en outre dans les journaux de Troyes et dans l'Annuaire » du Département, avec les noms des donateurs.** »

MM.

ROCHET (Louis) ✱, statuaire, à Paris : — La reproduction de la statue de Napoléon, à Brienne. Cette statue, exécutée en bronze, a été commandée par l'Empereur Napoléon III, pour être placée sur le monument commémoratif élevé à Brienne-Napoléon en 1859. Elle représente Napoléon Bonaparte, écolier de Brienne, à l'âge et avec la taille qu'il avait quand il est sorti de l'Ecole de Brienne.

Le marquis de VIBRAYE, membre correspondant de l'Institut, au château de Cheverny (Loir-et-Cher) : — Une collection fort nombreuse d'objets et d'ossements de l'époque antéhistorique, provenant de fouilles faites par le donateur dans les

(1) Pour les publications précédentes, voir les Mémoires de la Société des années 1849 à 1866.

cavernes du Périgord ; — des silex taillés de Saint-Acheul (Somme), et du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire) ; — des fac-simile de dessins datant de l'époque antéhistorique ; — des oursins fossiles.

SALLES O. ✱, préfet de l'Aube, à Troyes : — 82 pièces de monnaies et de médailles romaines, espagnoles et françaises.

ADNOT (Prosper), ancien notaire, à Bar-sur-Seine : — Un vase antique en terre, trouvé à Saint-André, à l'angle des rues de la Mission et de la Grande-Planche, au fond d'un ancien puits carré comblé.

PAILLOT (Adolphe), propriétaire, à Ervy : — Un aigle balbuzard, tué à Ervy ; — une spatule blanche, oiseau échassier, rare dans le département de l'Aube, tué à Auxon.

LE MUSÉUM DE PARIS : — Sept mammifères exotiques en peau : ouistiti, léopard, chat-mignon, grison, écureuil de Ceylan, pangolin, phalanger.

PERUISSET (Albert), agent-général de l'*Abeille*, à Troyes : — Une collection de paléontologie locale, faite par M. Régnier, décédé employé à la mairie de Troyes. Cette collection, fort nombreuse en coquilles fossiles, est riche surtout en échantillons provenant des terrains de l'Aube, et dont quelques-uns, fort rares, manquaient au Musée de Troyes.

PEIGNÉ-DELACOURT ✱, propriétaire, à Ourscamp : — Fac-simile de la bague en or du roi Childéric, roi des Francs, trouvée en 1653, à Tournai, dans le tombeau de Childéric. Cette imitation a été faite en galvanoplastie dorée par M. Gégnon.

DE VENDEUVRE (Gabriel), propriétaire, à Vendeuvre-sur-Barse : — Copies de deux figures bas-reliefs (la Sculpture et l'Architecture), exécutées en 1840, par Simart, pour une fenêtre cintrée de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

RAY (Jules), pharmacien, à Troyes : — Une des météorites tombées à Saint-Mesmin (Aube), le 30 mai 1866, pesant 438 grammes ; — un fragment d'une autre météorite tombée à Saint-Mesmin, du poids de 106 grammes.

LÉCORCHÉ, carrier, à Massey : — Des oursins fossiles ; — des dents de poisson fossile, provenant de la carrière de la Grange-au-Rez.

DEYROLLE (Henri), naturaliste, à Paris : — Une boîte d'insectes coléoptères de France.

FAIRMAIRE (Edmond), naturaliste, à Paris : — Un crâne préparé de tortue de la Nouvelle-Orléans; — un poussin de canard de la Caroline, monté; — 6 nids d'oiseaux des Alpes : bec-croisé, pégot, roitelet, tichodrome, casse-noix.

GOUEZEL, conducteur des ponts et chaussées, à Belle-Ile-en-Mer : — Un modèle d'un appareil destiné au soutirage des liquides et nommé par l'auteur *Conduite barométrique*; — un morceau de sapin du Nord présentant le travail des tarets.

BERTHELIN (Georges), membre de la Société de géologie, à Troyes : — Un échantillon de minerai d'or, dans un filon de quartz, de la Californie.

BERCE, membre de la Société d'entomologie, à Fontainebleau : — plusieurs espèces de lépidoptères de France, préparés; — des coléoptères rares de la forêt de Fontainebleau.

RATTIER (Ernest), inspecteur à la compagnie de l'Est, à Paris : — Six oiseaux indigènes préparés : héron cendré, butor, morelle, sarcelle d'Egypte, canard siffleur.

BALTET (Gaston), chez M. son père, à Troyes : — Une ammonite d'un grand volume, provenant des terrains de l'Yonne.

COTTEAU (Gustave), juge, à Auxerre : — Plusieurs espèces d'oursins fossiles.

NÉRISSON, fabricant d'aiguilles, à Troyes : — Un faisan doré, femelle.

MEUGY ✻, ingénieur en chef des mines, à Troyes : — Un petit fragment d'un aérolithe tombé à Ausson (Haute-Garonne), le 9 décembre 1858; — des coquilles terrestres fossiles et un échantillon du terrain contenant des débris de l'époque antéhistorique, de la vallée du Rhin.

Mlle SIMONNOT, propriétaire, à Troyes : — Plusieurs espèces d'oiseaux exotiques.

DILLON, capitaine en retraite, à Tonnerre : — Des oursins et des polypiers fossiles de l'Yonne.

GRÉGOIRE (Arsène), cultivateur, à Auxon : — Une jeune oie ayant quatre pattes.

ROUX (Emile), employé aux hypothèques, à Troyes : — Une espèce de crustacé d'eau douce (*Apus cancriforme*) trouvée dans un ruisseau de Villechétif.

CORRARD DE BREBAN O. ✱, président honoraire du tribunal, à Troyes : — Un fascicule de plantes nommées, préparées pour herbier et recueillies à Bagnères-de-Luchon.

GERBE ✱, membre correspondant, à Paris : — Un poisson des fleuves d'Allemagne, le silure; — neuf espèces d'oiseaux d'Europe.

DREVON, naturaliste, à Paris : — Deux momies de jeunes crocodiles, provenant des grottes de la Haute-Egypte, et rapportées en 1844 par M. Rochet d'Héricourt; — deux œufs d'oiseaux exotiques; — un caméléon d'Afrique; — un crâne préparé de troupiale.

PILLOST, ancien restaurateur, à Troyes : — Une loupe de bois de chêne.

MITRESSEY, doreur sur métaux, à Troyes : — Un vase à pied, ayant la forme d'un calice, en ivoire et en corne de rhinocéros? provenant de l'église de Cerneux (Seine-et-Marne).

VIARD, instituteur, à Courteron : — Un oursin et douze coquilles fossiles, du terrain jurassique de Courteron.

DUYELLE (Alfred), propriétaire, à Troyes : — Un oiseau de mer, fort rare dans nos contrées, le *stercoraire*, tué à Rigny-le-Ferron.

DE LA PORTE, lieutenant de louveterie, à Troyes : — Deux jeunes loups métis, âgés de 7 mois, provenant d'une louve et d'un chien.

BERTRAND (Henri), directeur de la compagnie de l'Est, à Paris : — Un fragment du premier câble sous-marin transatlantique; — et un autre fragment du premier câble électrique établi entre Douvres et Calais.

ANTOINE, chef cantonnier, à Troyes : — Onze pièces romaines découvertes à Paris, lors de la démolition de maisons situées près du palais des Thermes; — une croix et une médaille trouvées à Paris, dans les terrassements de l'avenue de la Grande-Armée; — deux dents fossiles de cheval, provenant d'une carrière de sable à Clichy-la-Garenne.

DEJUGNY (Eugène), propriétaire, à Saint-Benoît-sur-Seine : — Une pièce de monnaie ancienne trouvée à Saint-Benoît.

ROUX (Emile), instituteur, à Prusy : — Une cuiller antique en métal; — une monnaie ancienne; — 25 monnaies modernes; — une coquille fossile.

HUOT (Gustave), agriculteur, à Saint-Julien : — Un double tournois au nom de Bourbon de Conti.

SIMON (Eugène), membre de la Société entomologique, à Paris : — *Histoire naturelle des aranéides*, Paris, 1864. Un volume in-8°.

GRÉAU (Julien), propriétaire, à Troyes : — Cent quarante empreintes en plâtre de camées et d'intailles antiques, de sceaux religieux et civils, du moyen âge, moulés sur les originaux réunis par le donateur ; — des échantillons de lichens et de mousses, recueillis dans une forêt de sapins du Mont-Dore, à 1400 et à 1700 mètres d'altitude.

FLEURON, employé d'administration, à Troyes : — Des ossements humains, trouvés dans une tombe en pierre, découverte en 1866, à Piney, et actuellement placée au Musée de Troyes.

CHAPELAIN (Claude), propriétaire, à Vaudes : — Une grande coquille fossile, trouvée à Rumilly-les-Vaudes.

GAMICHON, peintre, à Troyes : — Un nid de frelons, de grande dimension.

LIONNET, propriétaire, à Laubressel : — Une pièce de monnaie en argent, datée de 1726.

BELLUE, conducteur des ponts et chaussées, à Troyes : — Plusieurs objets en fer, outils et fers de chevaux anciens, trouvés à Bûchères, dans les fouilles du pont du canal.

RIOUSSE, boulanger, à Troyes : — Deux anciennes clefs en fer, trouvées dans les eaux du moulin de la Tour, à Troyes.

L'abbé MALFROY, prêtre en retraite, à Troyes : — Une statue mutilée, en pierre, représentant le Christ, présumée venir du monastère de Montier-la-Celle.

THOUREY (Louis), propriétaire, à Saint-Phal : — Cinq œufs de poule, d'une forme particulière.

ROBERT (Philippe), cantonnier, à Pont-Sainte-Marie : — Deux œufs de poule, remarquables par leur forme.

GAOTE, terrassier, à Troyes : — Une coquille fossile et une clef ancienne.

THIÉBLEMONT, cultivateur, à Villy-en-Trodes : — Un vase ancien, en terre, trouvé à Villy-en-Trodes ; — une monnaie, en argent, d'Antoine, duc de Lorraine, frappée à Nancy (1508 à 1514).

COEFFET-OLIVIER, bijoutier, à Villeneuve-l'Archevêque : — Empreintes en cire d'un sceau du moyen âge et d'un sceau moderne.

Le comte DE LAUNAY ✻, propriétaire au château de Courcelles-Clérey : — Un jouet d'enfant, en forme de grelot, en terre cuite, de l'époque gallo-romaine, découvert à Clérey, dans les grèves de la Seine.

PETIT-BIGLE, maçon, à Verrières : — Un *Torques*, en bronze, de l'époque mérovingienne, trouvé près d'un squelette, dans un déblai pratiqué à Rouillerot, pour l'établissement d'une cave.

DECARY, agent-voyer en chef, à Troyes : — Un fer de lance antique, en fer, trouvé à côté d'un squelette, à Colombé-la-Fosse.

HÉMARD, propriétaire, à Trannes : — Un vase ancien, en terre cuite, trouvé dans une carrière, près de Trannes.

Le comte DE MESGRIGNY (Frank), propriétaire, au château de Villebertin-Moussey : — Une gravure à l'eau-forte, par M. Lalanne, représentant une rue de Paris en reconstruction.

COLLET, maire, à Rigny-la-Nonneuse : — Un ancien tombeau, en pierre dure, de forme rectangulaire, avec son couvercle; — un autre tombeau, sans son couvercle, en pierre tendre, plus large aux épaules qu'aux pieds, portant à la tête une inscription. Ces deux sarcophages ont été découverts, avec plusieurs autres, dans un ancien cimetière de Rigny-la-Nonneuse; — divers objets recueillis dans ces mêmes tombeaux, consistant en fragments de vêtements et en débris d'ornements en métal.

L'abbé JOURDAIN, curé, à Rigny-le-Ferron : — Une grande fougère fossile, du terrain houiller.

BOUTIOT (Théophile), propriétaire, à Troyes : — Une hache antique en silex, martelée, trouvée sur le territoire de Cerilly (Yonne), près du polissoir en grès dont M. Lenoir a fait connaître l'existence; — deux fragments de hache antique, aussi en silex, découverts à 40 mètres du polissoir de Cérilly; — un peigne, en fer, trouvé à Fouchères dans des substructions gallo-romaines détruites par le feu.

TISSERAND, fils, entrepreneur, à Troyes : — Un chapiteau et la base de ce chapiteau, en pierre, pouvant remonter au XI^e^ siècle; — une ancienne plaque de cheminée, en fonte.

GUICHARD, docteur en médecine, à Troyes : — Un bloc de grès avec *entailles* et *cuvettes*, ayant servi dans les temps antéhisto-

riques à polir les haches en silex. Ce *polissoir*, pouvant peser approximativement 7,000 kilogrammes, se trouvait à à Marcilly-le-Hayer, dans le bois des Tanières, appartenant à M. le docteur Guichard.

L'abbé MERGER, curé de Saint-Nicolas, à Troyes : — Trois petits vases funéraires, et plusieurs fragments de poteries, provenant de fouilles faites dans son église.

SALLOT DE MONTACHET, propriétaire, à Troyes : — Un ornement en plomb ayant fait partie d'une girouette de l'hôtel de Dinteville, sis à Troyes, rue de la Monnaie.

L'abbé HÉRY, vicaire de Saint-Nizier, à Troyes : — Une pièce en argent, de Louis XIV.

LAVIGNE, maire, à Perthes-en-Rothières : — Une pièce en argent, de Louis XIV ; — deux monnaies de billon — et un jeton.

LUGAS, directeur de la maison centrale de Clairvaux : — Un sceau du XV^e^ siècle, découvert à Clairvaux.

L'abbé D'ANTESSANTY, aumônier de l'hospice Saint-Nicolas, à Troyes : — Une lampe antique, en terre, provenant des Catacombes de Rome.

CRÉVOT (André), propriétaire, à Laines-aux-Bois : — Une petite cuiller ancienne, en bronze, découverte à Laines-aux-Bois.

BOUCARD (Prudent), propriétaire, à Laines-aux-Bois : — Une pièce en argent, de Louis XIV, trouvée à Laines-aux-Bois.

L'abbé HANIER, curé, à Verrières : — Une petite cuiller ancienne, en cuivre, trouvée à Verrières.

La COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE de Besançon : — Un fac-simile, en plâtre, d'un buste antique de Jules-César, dont l'original, en bronze, existe au Musée de la ville de Besançon.

CHATEL-BUREAU, propriétaire, à Vernonvilliers : — Plusieurs débris de poteries ; — des fragments de meules de moulin, de l'époque romaine, découverts à Vernonvilliers.

L'abbé GEORGES, vicaire, à Arcis-sur-Aube : — Trois haches antiques, en silex ; — et un débris de vase antique, découverts sur le territoire de la commune de Villette.

Les PRÊTRES-AUXILIAIRES, rue des terrasses, à Troyes : — 88 médailles françaises et étrangères.

SAUSSIER (Gustave) O. ✱, lieutenant-colonel au 29e, à Toulon : — Le bouclier, l'arc et les flèches d'un chef de peaux-rouges, de la tribu des *Comanches*, Indiens sauvages (*Indios bravos*) de l'Amérique centrale, tué en 1865, dans les environs de Saltillo, par les cavaliers de la garde rurale de Cohahuila (Mexique). Ce bouclier, en cuir, est entouré de banderolles flottantes qu'ornent des plumes et des cheveux de victimes.

PERSON, architecte-voyer, à Troyes : — Plusieurs grandes tuiles romaines, à rebords, d'une parfaite conservation, découvertes à Troyes, près de la halle aux marchandises.

FLÉCHEY, architecte, à Troyes : — Des fragments de poteries antiques sur lesquels se trouvent des noms de potiers, découverts à Troyes, dans les fondations de l'hôtel de Marisy.

THIERRY, fabricant d'engrais, à Saint-André : — Un manuscrit en langue du Malabar, composé de treize lames en feuilles de palmier, écrites des deux côtés. Une note, datée de Pondichéry, le 15 janvier 1792, dit que ce manuscrit est l'*Histoire de saint Bastia*.

FLICHE (Paul), sous-inspecteur des eaux et forêts, à Nancy : — Une collection d'échantillons de bois indigènes.

DROUOT, propriétaire à Champigny-Laubressel : — Une pièce, en argent, de Louis XIV.

L'abbé CORNET (Cyrille), curé, à l'île de la Réunion : — des échantillons de plantes et de graines exotiques.

Pour copie conforme au registre destiné à inscrire les Dons faits au Musée de Troyes.

Troyes, le 24 décembre 1867.

JULES RAY,

L'un des conservateurs.

MERCURIALES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Pendant l'année 1866

Mercuriales de l'Année 1866.

Quantités d'hectolitres et de quintaux de Grains vendus sur les principaux Marchés du département de l'Aube, et Prix moyen de l'hectolitre et du quintal par quinzaine.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	FROMENT.				MÉTEIL.				SEIGLE.			
		Quantités.		Prix moyen.		Quantités.		Prix moyen.		Quantités.		Prix moyen.	
		Hectolitr.	Quintaux.	Hectolitre	Quintal.	Hectolitr.	Quintaux.	Hectolitre	Quintal.	Hectolitr.	Quintaux.	Hectolitre	Quintal.
				f. c.	f. c.			f. c.	f. c.			f. c.	f. c.
Janvier.	1re	2333	1762	15 54	20 58	49	37	12 18	16 14	184	137	10 76	14 46
	2e	2034	1562	15 52	20 21	67	43	11 71	15 27	400	300	10 55	14 03
Février..	1re	2246	1745	15 54	20 »	44	32	11 98	16 54	254	191	10 63	14 14
	2e	1991	1586	15 62	20 24	87	65	12 26	16 33	231	174	10 57	14 04
Mars.....	1re	2595	2042	15 63	19 59	78	58	12 75	17 15	347	250	10 33	13 79
	2e	2178	1672	15 54	20 24	91	67	11 59	15 74	268	200	10 83	14 48
Avril.....	1re	1120	864	16 02	20 69	43	32	11 64	16 64	193	144	10 44	13 99
	2e	1089	840	15 94	20 20	43	33	12 07	15 72	184	138	10 51	14 01
Mai.....	1re	1482	1147	15 82	20 83	66	47	11 74	16 49	222	176	10 66	13 45
	2e	1517	1169	16 20	21 02	55	41	12 36	16 58	266	204	10 62	13 86

Juin.....	1re	1552	1198	16 37	21 21	59	44	12 42	16 65	230	177	11 15	14 48
	2e	1530	1189	17 95	23 10	86	66	13 89	18 10	242	182	11 09	14 75
Juillet...	1re	1321	1029	19 12	24 54	51	38	14 12	18 95	146	108	11 94	16 14
	2e	1186	915	19 13	24 80	31	23	14 58	19 65	140	101	11 17	15 48
Août.....	1re	1250	969	21 63	27 91	30	21	15 28	21 83	448	335	11 13	14 88
	2e	2014	1506	22 90	30 63	63	45	15 50	21 70	680	511	11 76	15 66
Septemb.	1re	3745	2870	22 75	30 38	118	84	15 34	21 55	1581	1179	12 12	16 26
	2e	3380	2553	24 21	32 05	33	24	17 67	24 31	636	476	12 82	17 13
Octobre.	1re	1812	1386	24 17	31 60	50	37	16 66	22 51	448	336	13 16	17 55
	2e	2467	1916	24 21	31 17	50	39	18 41	23 60	239	178	13 24	17 78
Novemb.	1re	2420	1853	23 79	31 07	40	30	18 43	24 58	336	251	13 96	18 68
	2e	4243	3238	22 92	30 04	57	41	17 98	25 »	392	293	14 35	19 20
Décemb..	1re	3810	2903	23 26	30 53	127	94	18 92	25 57	680	509	13 70	18 31
	2e	2115	1623	24 19	31 52	53	40	20 04	26 57	387	288	15 57	21 28
TOTAUX....		51430	39537			1471	1081			9134	6838		
Prix moyen de l'année....				20 05	26 09			15 17	20 64			12 11	16 18

Suite des *Mercuriales de l'année* 1866.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	Quantités d'hectolitres et de quintaux de Grains vendus sur les principaux Marchés du département de l'Aube, et Prix moyen de l'hectolitre et du quintal par quinzaine.											
		ORGE.				AVOINE.				SARRAZIN.			
		Quantités.		Prix moyen.		Quantités.		Prix moyen.		Quantités.		Prix moyen.	
		Hectolitr.	Quintaux.	Hectolitre	Quintal.	Hectolitr.	Quintaux.	Hectolitre	Quintal.	Hectolitr.	Quintaux.	Hectolitre	Quintal.
				f. c.	f. c.			f. c.	f. c.			f. c.	f. c.
Janvier ..	1re	694	440	10 02	15 72	1198	562	8 82	18 80	»	»	» »	» »
	2e	808	510	10 13	16 05	948	512	9 93	18 38	»	»	» »	» »
Février ..	1re	635	406	9 65	15 09	1565	776	9 24	18 64	»	»	» »	» »
	2e	822	532	10 06	15 74	2553	1131	9 14	19 02	»	»	» »	» »
Mars	1re	790	503	10 04	15 76	3175	1515	9 17	19 20	»	»	» »	» »
	2e	910	569	10 41	16 65	4545	2168	9 30	19 99	»	»	» »	» »
Avril.....	1re	577	374	10 95	16 90	1464	710	9 77	20 14	»	»	» »	» »
	2e	618	392	10 96	17 28	1584	737	9 56	20 55	»	»	» »	» »
Mai	1re	648	415	11 03	17 23	1515	716	10 04	21 25	»	»	» »	» »
	2e	408	257	11 36	18 03	2021	948	10 35	22 07	»	»	» »	» »

Juin.....	1re	487	304	11 02	17 65	2039	958	10 57	22 51	»	»		»	» »
	2e	532	350	11 67	17 73	2222	1047	10 93	23 20	»	»	»	»	» »
Juillet....	1re	355	227	11 63	18 19	1767	828	10 64	22 70	»	»	»	»	» »
	2e	362	221	11 26	18 90	1703	800	10 42	22 18	»	»	»	»	» »
Août.....	1re	375	236	11 75	19 09	1678	786	10 23	21 82	»	»	»	»	» »
	2e	475	311	12 23	18 67	1772	853	10 36	21 51	»	»	»	»	» »
Septemb.	1re	1227	792	11 84	18 33	3278	1569	9 33	19 51	»	»	»	»	» »
	2e	537	339	12 10	19 17	1702	799	9 45	20 14	»	»	»	»	» »
Octobre .	1re	313	202	12 79	19 83	1133	534	9 68	20 55	»	»	»	»	» »
	2e	507	325	12 24	20 01	1477	695	9 72	20 65	»	»	»	»	» »
Novemb..	1re	494	320	12 76	19 70	1728	816	9 87	20 91	»	»	»	»	» »
	2e	1162	731	12 74	20 25	2678	1255	9 72	20 74	»	»	»	»	» »
Décemb .	1re	987	619	12 33	19 66	3001	1408	9 61	20 49	»	»	»	»	» »
	2e	495	311	12 20	19 10	1752	816	9 87	21 20	»	»	»	»	» »
Totaux...		15218	9686			48498	22939			»	»			
Prix moyen de l'année. . . .				11 36	17 85			9 94	20 58			»	»	» »

Suite des *Mercuriales de l'année* 1866.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	Comestibles divers.													Fourrages (le quintal métrique).				Combustibles.					
		FARINES de Froment (les 100 kil.)		PAIN (le kilogram.)			POMMES DE TERRE (l'hect.)	VIANDE (le kilogramme).											BOIS (le stère).			CHARBON (l'hectol.)		
		Prix moyen.		Blanc.		Bis-blanc	Prix moyen.	Bœuf.		Vache.		Veau.		Mouton		Porc.	Foin.		Paille.		Chêne.		Autres essences	de Bois.		Fossile.	
		f.	c.	c.	»	c. »	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f. c.	f.	c.	f.	c.
Janvier	1re	»	»	28	78	24 57	3	89	1	18	1	15	1	39	1	35	1	34	9	40	6	06	11 56	11	83	3	50	5	»
	2e	»	»	28	78	24 57	3	80	1	18	1	15	1	40	1	39	1	34	9	40	6	06	11 32	12	»	3	50	5	»
Février	1re	»	»	29	67	24 43	3	73	1	18	1	15	1	33	1	46	1	36	9	44	6	06	11 91	12	25	3	50	5	»
	2e	»	»	28	56	24 67	3	53	1	17	1	14	1	36	1	46	1	35	9	37	6	12	11 07	11	50	3	»	5	»
Mars...	1re	»	»	28	56	24 57	3	48	1	18	1	16	1	37	1	46	1	35	9	40	6	46	11 18	11	66	3	»	5	»
	2e	»	»	28	80	25 17	3	43	1	20	1	16	1	40	1	46	1	36	8	45	5	73	10 50	11	50	3	»	5	»
Avril...	1re	»	»	28	83	25 86	3	44	1	22	1	17	1	39	1	54	1	37	9	40	6	60	11 33	10	»	3	»	5	»
	2e	»	»	28	69	25 »	3	14	1	20	1	14	1	37	1	45	1	36	8	87	6	47	9 50	11	50	3	50	5	»
Mai.....	1re	»	»	28	63	24 55	3	20	1	21	1	15	1	38	1	48	1	35	8	40	6	08	10 33	11	66	3	50	5	»
	2e	»	»	28	56	24 57	3	40	1	23	1	17	1	39	1	47	1	37	9	60	7	31	10 33	11	66	3	83	5	»

Juin....	1re	» »	28 85	24 67	3 97	1 28	1 16	1 39	1 45	1 36	9 35	7 27	10 33	11 67	3 50	5 »
	2e	» »	29 56	25 57	3 85	1 24	1 17	1 33	1 47	1 36	9 12	7 25	10 07	11 67	4 »	5 »
Juillet.	1re	» »	31 22	28 67	4 21	1 23	1 17	1 32	1 47	1 36	8 30	6 60	10 33	11 66	3 66	5 »
	2e	» »	31 22	27 43	6 01	1 23	1 17	1 31	1 47	1 35	8 35	6 50	10 78	11 66	3 66	5 »
Août...	1re	» »	33 94	29 50	4 63	1 32	1 21	1 32	1 45	1 40	8 90	6 70	10 33	11 66	3 66	5 »
	2e	» »	35 55	32 14	5 93	1 23	1 17	1 34	1 48	1 40	8 90	6 60	10 33	11 67	4 25	5 »
Sept....	1re	» »	37 44	33 »	6 33	1 24	1 17	1 34	1 45	1 42	8 80	6 30	10 33	11 66	3 66	5 »
	2e	» »	38 67	33 89	7 38	1 26	1 19	1 38	1 46	1 44	8 40	6 20	10 66	11 33	3 67	5 »
Octob..	1re	» »	38 89	34 71	6 85	1 27	1 21	1 38	1 47	1 46	8 40	6 15	10 66	11 »	3 67	5 »
	2e	» »	39 11	35 »	7 41	1 27	1 20	1 38	1 46	1 46	8 60	6 20	11 33	11 33	3 66	5 »
Nov.....	1re	» »	39 78	35 29	6 46	1 28	1 21	1 37	1 44	1 48	9 »	6 10	10 67	11 »	4 25	5 »
	2e	» »	39 »	35 43	7 04	1 37	1 22	1 36	1 45	1 43	9 »	6 70	10 67	11 66	3 67	5 »
Déc.....	1re	» »	38 89	35 50	7 83	1 28	1 21	1 36	1 47	1 48	9 13	6 16	10 66	11 33	3 67	5 »
	2e	» »	39 67	34 86	7 47	1 26	1 21	1 37	1 48	1 51	9 »	6 40	10 66	11 33	3 50	5 »
Prix moyen de l'année....		» »	32 89	28 82	5 02	1 24	1 18	1 36	1 46	1 40	8 95	6 42	10 70	11 51	3 57	5 »

ÉTAT des Récoltes en Grains et autres Farineux.

ESPÈCES de GRAINS et de FARINEUX.	PRODUIT.						Quantité de grain ment pour la des habitants.
	NOMBRE D'HECTARES ensemencés en chaque espèce de Grains et de Farineux.	QUANTITÉ MOYENNE de semence par hectare.	NOMBRE DE FOIS que la semence se multiplie, année commune.	NOMBRE DE FOIS que la semence s'est multipliée en 1866.	PRODUIT PAR HECTARE en 1866.	PRODUIT TOTAL de chaque espèce de Grains et Farineux en 1866.	
					hectol.	hectol.	
Froment . . .	83365 »	2 50	5 »	4 78	11 94	995075 »	681264 »
Méteil.	1244 »	2 45	5 »	4 38	10 61	13194 »	15185 »
Seigle.	41265 »	2 50	4 75	4 66	11 64	480658 »	200421 »
Orge	30718 »	2 45	5 »	6 12	15 98	490821 »	11482 »
Sarrasin. . . .	1655 »	» 75	7 »	10 08	7 56	12504 »	»
Maïs et millet.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»
Avoine. . . .	87018 »	2 45	5 50	5 91	14 47	1258999 »	»
Légumes secs.	2150 »	2 »	7 »	4 50	9 »	19350 »	12500 »
Autres grains.	1985 »	2 »	7 »	4 75	9 50	14887 »	250 »
TOTAUX. . .	249400 »	» »	» »	» »	» »	3285488 »	921102 »
Pom. de terre.	6309 »	15 »	8 »	4 13	61 92	390631 »	103643 »

faites en 1866, dans le Département de l'Aube.

CONSOMMATION.				COMPARAISON du PRODUIT avec la consommation.		QUANTITÉ APPROXIMATIVE de vieux grains restant à la date du 1er septembre, dans le département.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1866.
pproximative d'hectolitres de farineux annuelle-écessaire.							
urriture des animaux domestiques.	pour les SEMENCES.	pour les distilleries, brasseries et tous autres usages.	TOTAL des BESOINS annuels.	Excédant.	Déficit.		
						hectol.	kilog.
»	208402 50	»	889666 50	105408 »	»	43050	73 15
»	3047 80	»	18232 80	»	5038	102	68 67
8891 »	103162 50	»	312474 50	168188 »	»	6159	69 88
148646 »	75259 10	20000	255387 10	235433 »	»	3618	64 »
»	1240 25	»	1240 25	11263 »	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
810260 »	213194 10	»	1023454 10	235544 »	»	48883	45 25
5000 »	4300 »	»	21800 »	»	2450	»	»
6000 »	3970 »	»	10220 »	4667 »	»	»	»
978797 »	612576 25	20000	2532475 25	760501 »	7488 »	101812	»
193711 »	94635 »	»	491989 »	»	» »	100	»

SOMMAIRE

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1867

Séance du 18 Janvier 1867.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — M. Joséphin Soulary, à Lyon, proclamé membre correspondant. — Envoi par M. Coeffet-Olivier, membre correspondant, de l'empreinte d'un sceau en bronze trouvé à Rigny-la-Nonneuse. — Envoi par M. Perroche, membre correspondant, d'une pièce de vers intitulée : *Novembre.* — Lettre de M. Soulary à l'occasion de la demande qui lui a été faite de son portrait photographié. — M. Charles Baltet chargé d'organiser l'exposition de viticulture de Billancourt. — Mort de M. Bertin-Delaunay, membre associé, à Nogent-sur-Seine. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — M. Henri Boulanger élu membre résidant dans la section des Arts, en remplacement de M. Auguste Truelle. — Compte-rendu, par M. Quilliard, sur le cimetière ancien découvert près de Rigny-la-Nonneuse. — Doutes émis par MM. d'Arbois et l'abbé Coffinet sur la date et l'inscription d'une des tombes de ce cimetière. — Rapport complémentaire sur la *diminueuse* de M. Lebrun, et à cette occasion, notice sur M. Delarothière, par M. Gréau. — Notice par M. Gréau sur les empreintes sigillographiques en plâtre dont il fait présent au Musée. — M. Alexandre Constant, à Autun, présenté au titre de membre correspondant. — Renvoi à la Commission de l'Annuaire de l'Aube du supplément à la biographie de Nicolas Forgeot que M. l'abbé Coffinet a donnée dans sa notice sur *le Lavabo de Saint-Loup.*

Séance extraordinaire du 8 Février 1867.

Présidence de M. le SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — M. Boulanger proclamé membre résidant, section des Arts. — Lecture par M. le Secrétaire du *compte-rendu des travaux de la Société* depuis la dernière séance publique. — Rapport de M. le Secrétaire-adjoint sur les récompenses accordées et sur les médailles à décerner dans la séance publique. — Pièce de vers de M. Dosseur, intitulée : *une Attelée de charrue.* — Travail de critique littéraire inspiré par le traité de Sénèque, intitulé : *Consolation à Marcia,* par M. Jully. — Lecture de quatre pièces de vers envoyées pour la séance publique, par M. Soulary.

Séance du 22 Février 1867.

(Suite de la séance extraordinaire du 8.)

Présidence de M. le SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Mort de M. Ferrand-Lamotte, membre résidant. — Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — M. Le Brun-Dalbanne lit un fragment qu'il a extrait de son étude sur Mignard, pour la séance publique. — Lecture de deux pièce de vers envoyées par M. Sardin, membre associé. — Idylle, *les Moissonneuses,* envoyée par M. Arsène Thévenot, pour la séance publique. — Fixation de l'ordre du jour de la séance publique qui aura lieu le 12 mars, à sept heures du soir.

Séance du 22 Février 1867.

Présidence de M. le SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Notice de M. Gustave Lambert, sur son projet de voyage dans les régions boréales, adressée à la Société par M. Arthur de Villemereuil, lieutenant de vaisseau, qui recommande en même temps la Société centrale de sauvetage. — Invitation à tous les viticulteurs de prendre part à l'Exposition de Billancourt. — Démission de M. Anner-André, membre résidant, qui devient

membre honoraire. — Réunion des délégués des Sociétés savantes de l'Empire, fixée à Paris, au samedi 27 avril. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — Analyse par M. le Président des bulletins reçus depuis la dernière réunion. — Notes statistiques de M. Guichard, sur la mortalité des nourrissons à Troyes pendant la dernière période décennale. — Bloc de grès qui a servi à polir les haches en silex, signalé dans le bois des Tanières, près de Marcilly-le-Hayer. — Présentation au titre de membre correspondant de M. Eugène Simon, membre de la Société entomologique de France, à Paris. — M. Alexandre Constant élu membre correspondant. — Renvoi à la Commission de l'Annuaire de l'Aube du travail statistique de M. Guichard.

Séance publique du 12 Mars 1867.

Présidence de M. QUILLIARD.

Allocution de M. le Président. — Compte-rendu des travaux de la Société, par M. Harmand, secrétaire. — Rapport de M. Bacquias, secrétaire-adjoint, sur les récompenses décernées par la Société. — *Une Attelée de charrue*, pièce de vers, par M. Dosseur. — Notice, par M. Gréau, sur M. Delarothière, inventeur de la *Diminueuse* appliquée aux métiers rectilignes, — et sur la *Diminueuse* de M. Lebrun appliquée aux métiers circulaires. — Lecture des quatre pièces de vers de M. Soulary. — Lecture, par M. Le Brun-Dalbanne, d'un chapitre de son travail sur Pierre Mignard.

Séance du 12 Avril 1867.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture des procès-verbaux des deux séances précédentes. — Le Dictionnaire topographique du département de l'Aube, par MM. Socard et Boutiot, adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique, sous les auspices de la Société, est jugé digne d'un prix *ex-æquo* avec celui de l'Aisne. — Médaille d'or donnée à M. Boutiot par l'Académie d'Arras, pour son travail intitulé :

Louis XI et la ville d'Arras. — M. Casimir Perier, membre associé, est nommé membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), en remplacement de M. le duc de Broglie. — M. Eugène Simon, proclamé membre correspondant. — Les votes pour les impressions ne seront valables que quand les manuscrits auront été déposés entre les mains des membres du bureau. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — Analyse, par M. le Président, des ouvrages reçus depuis la dernière réunion. — Rapport de M. Blerzy, sur le projet d'expédition au pôle nord de M. Gustave Lambert. — Lecture, par M. Boutiot, de son travail intitulé : *Louis XI et la ville d'Arras.* — Nomination de M. Alphonse Meugy, ingénieur en chef des mines, au titre de membre résidant (section des Arts), en remplacement de M. Anner-André, démissionnaire. — M. Jules Dutailly, aux Riceys, élu membre associé.

Séance du 9 Mai 1867.

Présidence de M. QUILLIARD.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — M. Bacquias, vice-secrétaire, explique les scrupules qui l'ont empêché de signer les lettres adressées aux membres de la Société pour les inviter à la messe du Concours régional. — M. Jules Dutailly proclamé membre associé. — M. Meugy proclamé membre résidant. — Allocation de 400 francs attribuée à la Société par M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. — L'ouverture, à Amiens, du Congrès scientifique de France, annoncée pour le 3 juin. — Analyse, par M. le Président, des ouvrages reçus depuis la dernière séance. — Communication, par M. Truelle, membre honoraire, sur le peintre troyen Jean Chalette, né à Troyes en 1581, et mort à Toulouse en 1643. — Notice sur la prévôté royale de Troyes, par M. Boutiot. — Autorisation accordée à M. Guichard de faire tirer à part cent exemplaires de sa statistique sur la mort des enfants nés à Troyes et dans le département de l'Aube pendant les dix dernières années. — M. Amédée Gayot nommé vice-président pour 1867. — Renvoi à la Commission de l'Annuaire de l'Aube du travail de M. Boutiot, sur la prévôté royale de Troyes.

Séance du 21 Juin 1867.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — M. Alexandre Constant proclamé membre correspondant. — M. Gabriel de Vendeuvre annonce l'envoi, pour le Musée de Troyes, de deux bas-reliefs de Simart, l'Architecture et la Sculpture. — Résultat négatif du semis des graines de coton envoyées par M. Roland. — Invitation aux archéologues de la Société d'aller visiter les arènes de Senlis dont les fouilles ont mis à découvert une notable partie. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque. — Analyse, par M. le Président, des bulletins reçus depuis la dernière réunion. — Lecture d'un mémoire de M. Lenoir sur une pierre à polir les haches en silex, trouvée près de Marcilly-le-Hayer. — Communication par M. Boutiot de deux chartes concernant, l'une Balnot-le-Chastel, et l'autre, le règlement d'eaux des moulins Brûlés et de Saint-Quentin de Troyes. — Mémoire par M. Boutiot, intitulé : *Louis XI et la ville d'Arras*. — Souscription pour un voyage d'exploration dans l'Afrique équatoriale. — Communication de M. Guichard, sur le typhus ou peste bovine.

Séance du 19 Juillet 1867.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Compte-rendu verbal de l'état actuel des dolmens de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, par M. Quilliard. — Proposition par M. Quilliard, 1° de continuer la fouille du puits de Fontenay-le-Pierreux, et 2° de transporter à Troyes la pierre à polir de Marcilly-le-Hayer, et d'autres qui se trouvent à Avon-la-Pèze, ainsi que l'allée couverte de Frécul. — Envoi par M. Rochet, statuaire à Paris, d'un moulage en plâtre de la statue représentant Napoléon Ier, élève à l'Ecole militaire de Brienne. — Dons au Musée. — Dons à la Bibliothèque. — Analyse, par M. le Président, des bulletins reçus depuis la dernière réunion. — Autorisation accordée à M. Gréau, de faire tirer à part cent exem-

plaires de sa notice sur les monnaies mérovingiennes. — Dédicace à la Société, par M. Arsène Thévenot, de son Idylle : *les Moissonneuses*. — Mention des collections artistiques et historiques que renferme le château de Chasseray. — Note de M. Gréau sur la vente Salamanca où figuraient deux tableaux de Jacques Carrey, peintre né à Troyes. — Travail de M. Gréau sur le héros gaulois Vercingétorix.

Séance du 16 Août 1867.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Réponse de M. de Nieuwerkerke, sénateur, surintendant des Beaux-Arts, à la lettre de M. le Président qui lui demandait de ne pas oublier le Musée de Troyes lors de la distribution des objets d'art. — Analyse, par M. le Président, des ouvrages reçus depuis la dernière réunion. — Arrêté signé de l'Empereur, qui autorise une souscription pour l'érection d'une statue au pape Urbain IV, et don de cinq cents francs pour cette œuvre par Pie IX. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — Présentation de M. le comte Franck de Mesgrigny, à Villebertin, et de M. François Lenoir, à Paris; le premier au titre de membre associé, et le second au titre de membre correspondant. — Communication, par M. d'Arbois, de quelques-unes des lettres écrites au prince Xavier de Saxe par ses jeunes enfants pendant l'année 1776. — Publication de quelques-unes de ces lettres proposée à M. d'Arbois, avec accompagnement de notes explicatives. — Cours de géologie appliquée à l'agriculture, professé à l'Ecole normale par M. Meugy. — Prière à M. Meugy de consacrer à chaque séance une vingtaine de minutes au développement des principaux points qu'il vient d'indiquer. — MM. Gréau et Jules Ray, chargés d'assurer le retour des objets du Musée envoyés à l'Exposition universelle.

Séance du 18 Octobre 1867.

Présidence de M. QUILLIARD.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Allocation de 250 francs accordée par M. le Ministre de l'Instruction

publique. — Intervention de la Société sollicitée par M. Evrard, pour la conservation de l'hôtel Marisy. — Mort de M. Lamblin, membre associé. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — Remise à la Société de la médaille qui lui a été accordée par le Ministre de l'instruction publique pour le prix de topographie. — Analyse, par M. le Président, des ouvrages reçus depuis la dernière réunion. — Présentation au titre de membre correspondant, de M. Théodore Mannequin, écrivain-économiste à Paris. — M. l'abbé Alphonse Garnier, à Bar-sur-Seine, présenté au titre de membre associé. — Note verbale de M. Gréau, sur la fabrication sur une grande échelle d'instruments en silex à Nemours. — Croix monumentale à Poivre, signalée par M. d'Arbois. — Nomination de MM. Franck de Mesgrigny, de Villebertin, et de M. François Lenoir; le premier, au titre de membre associé, et le second, au titre de membre correspondant.

Séance du 15 Novembre 1867.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Mort de M. Uhrich, membre honoraire. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — Analyse, par M. le Président, des ouvrages reçus depuis la dernière réunion. — Rapport verbal de M. Meugy, sur la découverte d'un crâne humain à Eguisheim, près de Colmar, mentionnée dans le bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar (années 1865-1866). — Désir exprimé par M. Meugy, que chacun des membres de la Société, qui ont visité l'Exposition universelle, signale ce qui l'a le plus frappé. — Généalogie, par M. Socard, de la famille des Valois de St-Remy, qui descend en ligne droite de Henri II, roi de France. — M. Assollant, nommé membre résidant dans la section des Arts, en remplacement de M. Ferrand-Lamotte, décédé. — MM. l'abbé Garnier et Théodore Mannequin, nommés : le premier, membre associé; et le second, membre correspondant. — La Généalogie de la famille des Valois de St-Remy renvoyée à la Commission de publication. — Lecture, par M. Bleray, d'un article sur la chouette des clochers ou *Effraie*,

qui se trouve dans le Bulletin de la Société protectrice des animaux.

Séance du 20 Décembre 1867.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Mort de M. le duc d'Albert de Luynes, membre honoraire. — Mort de M. Didron, fondateur et directeur des Annales archéologiques, membre correspondant. — M. Assollant, proclamé membre résidant. — MM. Franck de Mesgrigny et l'abbé Garnier, MM. Théodore Mannequin et François Lenoir, proclamés, les deux premiers membres associés, et les deux seconds, membres correspondants. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — Indication, par M. Boutiot, d'objets antiques trouvés à Fouchères. — MM. Boutiot, l'abbé Coffinet et Adnot, membre associé, chargés d'acheter ces objets. — M. le comte de Sinety offre au Musée de Troyes un *proteus anguinus*, reptile qui habite les eaux souterraines. — Analyse, par M. le Président, des ouvrages reçus depuis la dernière réunion. — Note par M. Georges Berthelin, sur un affleurement de l'Upper Greensand, à Isle-Aumont. — Impressions, ou plutôt observations de M. Meugy, sur l'Exposition universelle. — Renvoi à la Commission de publication : 1° De la Note de M. Berthelin, sur un affleurement de l'Upper Greensand dans l'Aube, et 2° Des observations de M. Meugy, sur l'Exposition universelle.

Séance réglementaire du 27 Décembre 1867.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Mort du général Poncelet, membre correspondant. — Démission de M. Amédée Gayot, de ses fonctions de président pour 1868. — M. de Villemereuil élu vice-président. — Nomination de quatre membres de la Commission de publication. — Renouvellement des bureaux des quatre sections. — Appurement et approbation

des comptes du trésorier pour l'année 1867. — Fixation du budget de la Société pour 1868. — Le principe de la création d'un fonds social voté l'année précédente à titre d'essai, rejeté. — Les 200 francs mis en réserve pour cet objet seront ajoutés à l'article des dépenses de 1868, intitulé : ***Fouilles et achats archéologiques.***

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de la Société,

HARMAND.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

Dans le Tome XXXI^e^ de la collection des Mémoires de la Société Académique de l'Aube.

ANNÉE 1867.

Notice nécrologique sur M. Ferrand-Lamotte, — par M. Quilliard, vice-président de la Société. 5

Séance publique du 12 mars 1867. 11

Allocution prononcée à la séance publique, — par M. Quilliard, président de la Société. 13

Rapport sur les travaux de la Société depuis la séance publique du 6 juin 1862 jusqu'à celle du 12 mars 1867, — par M. Harmand, secrétaire de la Société 19

Une Attelée de charrue, — par M. Dosseur, membre résidant 61

Rapport sur les médailles et les récompenses décernées par la Société Académique de l'Aube depuis 1862 jusqu'en 1867, — par M. le Dr Eugène Bacquias, secrétaire-adjoint 71

Programme des prix mis au Concours par la Société Académique de l'Aube 79

Delarothière, inventeur, mécanicien à Troyes. — Etude sur ses travaux, ses inventions et son influence sur l'industrie troyenne pendant sa vie et après sa mort, — par M. Julien Gréau, membre résidant. 83

Poésies, — par M. Soulary, membre correspondant . . 99

La jeunesse de Pierre Mignard, — par M. Le Brun-Dalbanne, membre résidant 107

Les consolations philosophiques à propos de la consolation à Marcia, traité de Sénèque, — par M. Ludovic Jully, membre résidant 125

Epître. — Conseils à un jeune concurrent six fois malheureux, — par M. Sardin, membre associé 139

L'Abeille et le Coucou, fable imitée de l'Espagnol, — par M. SARDIN, membre associé 143
La Moissonneuse, idylle, — par M. Arsène THÉVENOT, membre associé 145
Novembre, — par M. Jules PÉROCHE, membre résidant. . 149
Note sur une pierre à polir les haches en silex trouvée à Marcilly-le-Hayer (Aube), en 1866, — par M. François LENOIR, membre correspondant. 151
Tablettes généalogiques de la maison de Valois de Saint-Remy, — par M. Emile SOCIARD, membre résidant . . 169
Note sur un affleurement de l'Upper Greensand dans l'Aube, — par M. Georges BERTHELIN, membre correspondant 213
Causerie sur l'Exposition universelle de 1867, — par M. Alphonse MEUGY, membre résidant. 219
Jean Chalette de Troyes, peintre de l'Hôtel-de-Ville de Toulouse (1581-1643, — par M. ROSCHACH, correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France, membre correspondant. 241
Etude sur le jeune âge, dans l'intérêt de l'éducation, — par M. l'abbé TRIDON, supérieur de l'Œuvre de la Jeunesse, membre résidant 289
Rapport sur le volume publié par la Société d'Acclimatation, intitulé : la Production animale et végétale, — par M. Gustave HUOT, membre résidant. 297
Liste des dons faits au Musée de Troyes, avec les noms des donateurs, pendant l'année 1867 305
Mercuriales du département de l'Aube, pendant l'année 1866 313
Quantités de grains vendus, et prix moyen par quinzaine. 314-316
Comestibles divers, fourrages et combustibles. . . 318
Etat des récoltes en grains et autres farineux, faites en 1866, dans le département de l'Aube 320
Sommaire des séances de la Société pendant l'année 1867, — par M. HARMAND, secrétaire de la Société 323
Table des matières du tome trente-unième de la collection. 333

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des Planches dans le 31e volume des Mémoires de la Société Académique de l'Aube.

—

Pages.

1. Polissoir de Marcilly-le-Hayer (Aube). Vue en dessus, — par M. LENOIR..... 153
2. Polissoir de Marcilly-le-Hayer (Aube), coupe longitudinale, — par M. LENOIR..... 153
3. Polissoir de Marcilly-le-Hayer (Aube), coupe transversale et détails, — par M. LENOIR..... 153
4. Polissoir de Cérilly (Yonne), — par M. LENOIR..... 154
5. Polissoir de la Varenne-Saint-Hilaire (Seine), — par M. LENOIR..... 154
6. Formes diverses de haches de pierre ayant précédé la hache polie, — par M. Arthus VALLENCIEN..... 158
7. Hache polie trouvée dans la Seine, — par M. Arthus VALLANCIEN..... 158
8. Hache ébauchée préparée pour le polissoir, trouvée à Cérilly (Yonne), — par M. Arthus VALLANCIEN..... 158
9. Hache ébauchée commencée à polir, trouvée à Cérilly (Yonne), — par M. Arthus VALLANCIEN..... 158
10. Hache polie de la planche VII présentée sur l'entaille I du polissoir de Cérilly, — par M. LENOIR..... 160
11. Hache ébauchée commencée à polir de la planche IX, présentée sur l'entaille C du polissoir de Cérilly, — par M. LENOIR..... 160
12. Hache polie de la planche VII présentée sur la cuvette X du polissoir de Marcilly, et Hache du Musée de Troyes